

Encyclopédie des connaissances utiles. Tome 7

I . Encyclopédie des connaissances utiles. Tome 7. 1832-1837.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

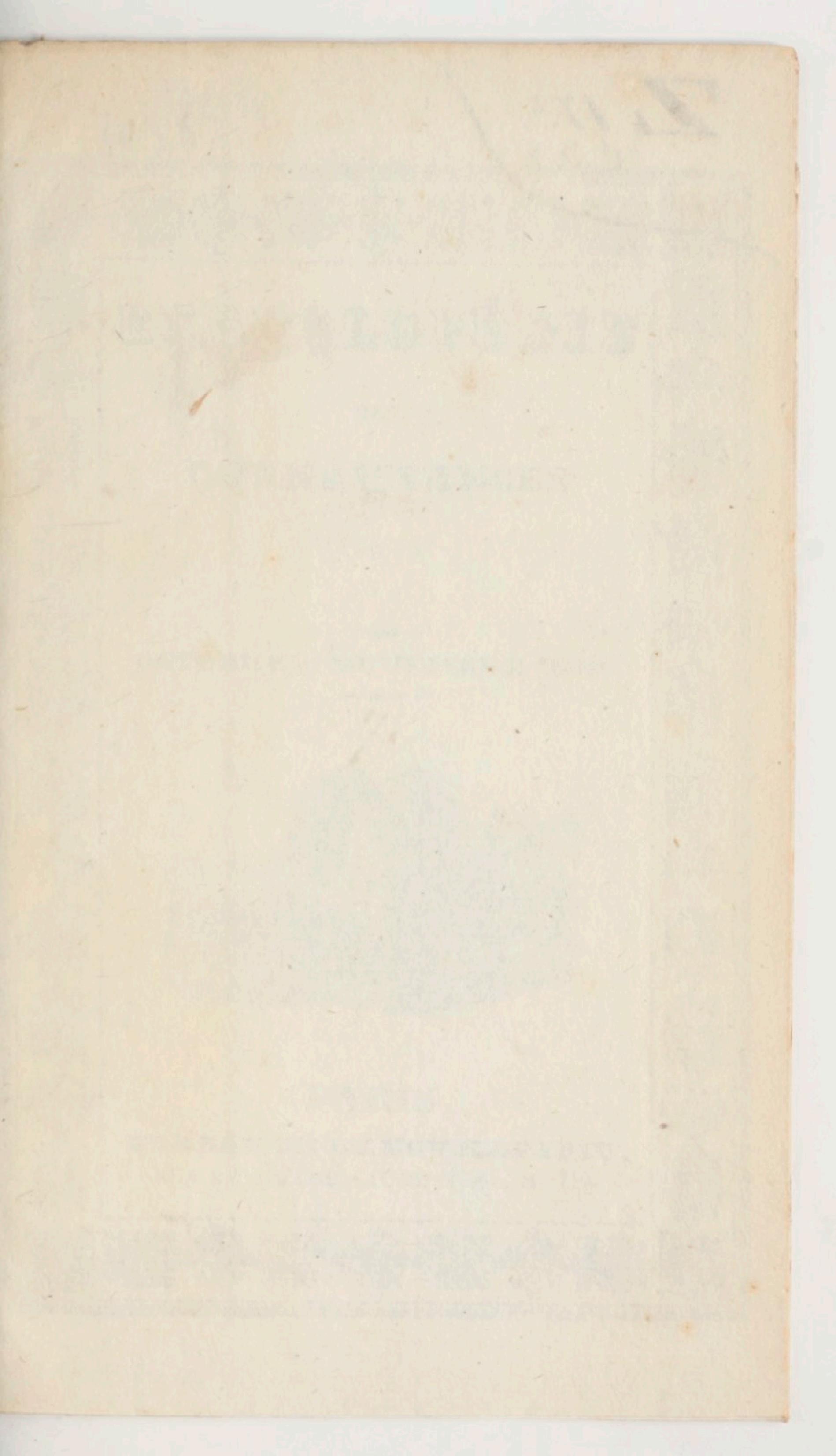
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.







Z 173.
C.D.7.

11531

10585

ENCYCLOPÉDIE

DES

CONNAISSANCES

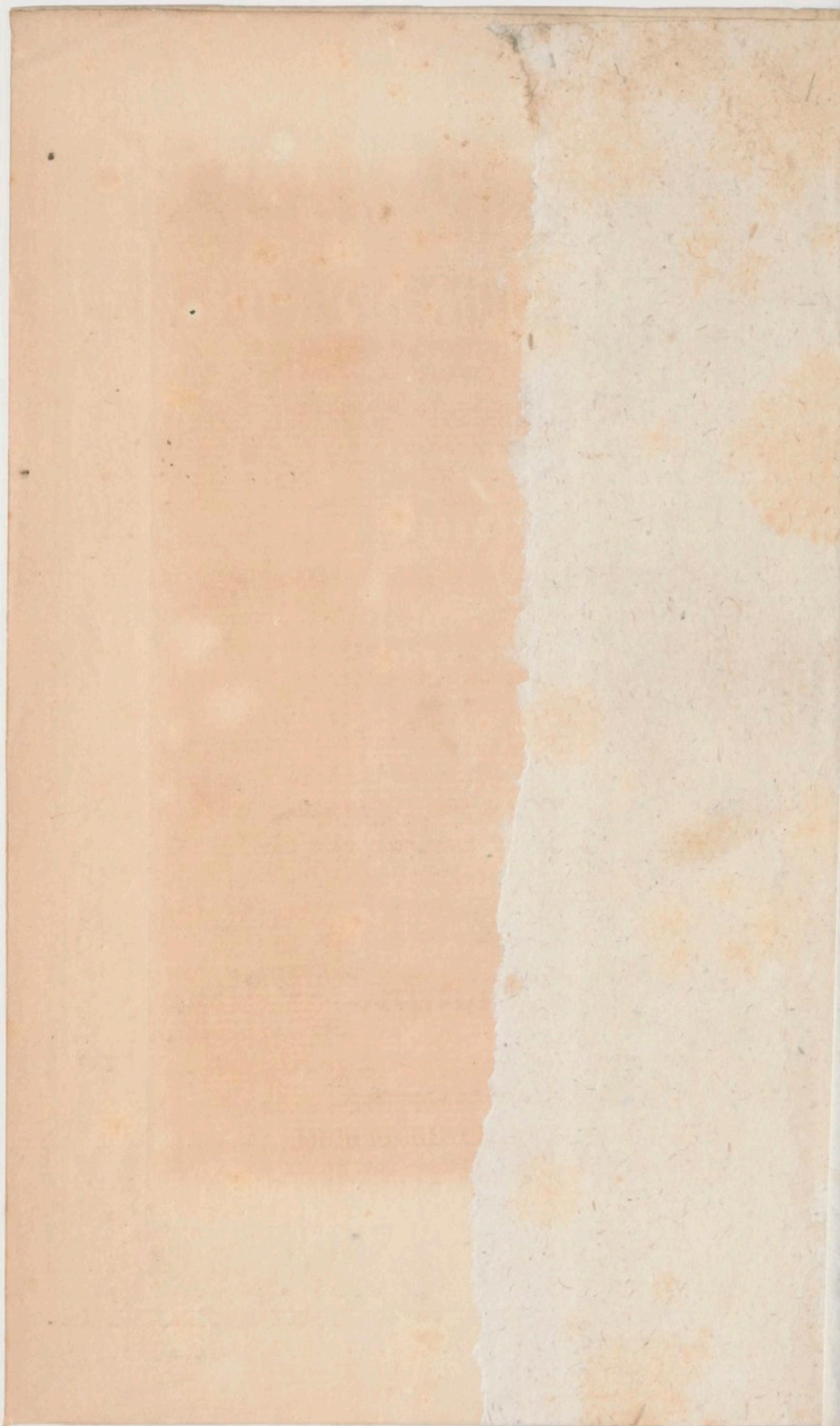
UTILES.

OCTOBRE ET NOVEMBRE 1833.



PARIS,

BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE,
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 18.



ENCYCLOPÉDIE

DES

CONNAISSANCES UTILES.

PARIS
DANS LE DÉPÔT NATIONAL
—
IMPRIMERIE DE LA JOLIE
RUE ST-HONORE, N. 152, MOULIN D'OR

REVUE GÉNÉRALE

DES SCIENCES ET DES LETTRES



IMPRIMERIE DE J.-L. JOLY,
RUE ST-HONORÉ, N° 123, HÔTEL D'ALIGRE.

ENCYCLOPÉDIE

DES

CONNAISSANCES

UTILES.



—
Tome Septième.
—

Paris,

BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE,
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 18.

—
1855.

ANDY GORPHE

COMMISSIONER

THE

OF THE

1871

RECORDS OF THE

1871

1871

1871

1871

1871

1871

1871

1871

1871

1871

1871

1871

ENCYCLOPÉDIE

DES

CONNAISSANCES UTILES.



BAS.

BASTILLE. L'étymologie de ce mot a été très controversée : les uns le font descendre du grec *bastos* (bâton), qu'on écrivait autrefois *baston*; Dugange, de *bastia*, *bastila*, *bastite*; Borel, de *bastiæ*, tours d'où l'on tirait de grosses arbalètes. Il est certain que l'on a appelé *bastilles* les redoutes que les Anglais construisirent autour des remparts d'Orléans, lorsqu'ils firent le siège de cette ville, sous le règne de Charles VII; d'où l'on peut conclure que ce nom désignait les points fortifiés au-delà des murs des villes, soit pour l'attaque, soit pour la défense. Le nom de Bastille est resté au château-fort bâti dans le *xiv^e* siècle à l'extrémité du quartier Saint-Antoine. Ce n'était dans l'origine qu'une des portes de la capitale; le grand faubourg n'a été bâti qu'après cette époque. Les historiens ne sont pas d'accord

sur la date précise de la construction de la Bastille. Christine de Pisan, auteur contemporain, et D. Félibien, le président Hénault, indiquent 1370 ; Piganiol de la Force et le commissaire de Lamarre, 1571 : la différence est de peu d'importance. Le prévôt des marchands, Hugues Aubriot, suivant ces deux analystes, en posa la première pierre le 22 avril de la même année. Il paraît que ce n'était pas une construction absolument nouvelle, car les historiens les plus dignes de foi attestent que ce fut à la Bastille que s'était réfugié le prévôt Etienne Marcel, et que ce fut là qu'il fut assassiné par Maillard, sous le règne du roi Jean. Aubriot, qui avait fait construire les tours du Châtelet pour arrêter les excursions tumultueuses et souvent meurtrières des écoliers, avait fait rebâtir sur un plan plus solide la Bastille, qui n'était alors qu'une porte de ville, pour en faire un point de défense contre les troupes du duc de Bourgogne. Ces constructions consistaient en une courtine flanquée de bastions et bordée de larges fossés à fonds de cuve. Les propriétaires de Paris furent imposés extraordinairement pour fournir aux frais de cette fortification : le minimum de la taxe était de quatre livres tournois, le maximum de vingt-quatre. Aux deux tours bâties sur ce premier plan, deux

autres furent ajoutées, et ensuite quatre. La Bastille fut alors un véritable château-fort. L'édifice ne fut achevé qu'en 1583, sous le règne de Charles VI. Les boulevards et les larges fossés, qui n'ont entièrement disparu que depuis peu de temps, datent de 1654.

§ 1^{er}. *Description.* — Une description détaillée de l'intérieur de la Bastille ne pourrait être bien comprise qu'en présence d'un plan topographique : ce plan est joint à l'histoire de ce *château royal*, et des prisonniers d'état qui y ont été renfermés depuis son origine jusqu'en 1789. Il a été calqué sur celui dressé sur les lieux mêmes avant la démolition, et présenté au premier maire de Paris, M. Bailly, et au général Lafayette, par M. Cathala, architecte-inspecteur des travaux de la Bastille. Cet ouvrage se trouve à notre bureau. Chacune des huit tours avait un nom particulier; l'une d'elles s'appelait *Tour de la liberté*. Chaque tour était divisée en cinq étages; les chambres ou plutôt les bouges des étages supérieurs s'appelaient calottes. Chaque étage contenait plusieurs chambres, dont la forme était un polygone irrégulier de quinze à seize pieds de diamètre, et de quinze à vingt pieds de hauteur; quelques-unes avaient plusieurs fenêtres, si l'on peut appeler ainsi des ouvertures étroites; l'é-

paisseur des murs, qui s'augmentait en approchant du sol, ne laissait pénétrer dans l'intérieur qu'une lumière oblique et pâle ; ce faible rayon était encore amorti par des hottes ou gaines placées à l'extérieur. Chaque chambre, bouge ou cachot, était fermé par deux portes épaisses, doublées en fer, garnies d'énormes serrures et de gros verroux. A chaque étage, au bas de chaque escalier, deux autres portes également fermées et défendues. Il n'y avait de cheminées que dans les chambres, et les tuyaux en étaient barrés de distance en distance par de très fortes grilles de fer posées transversalement. Les meubles ordinaires étaient un lit composé d'une paille, d'un ou deux matelats très minces, et garni de rideaux de serge verte ; une table grossière, deux cruches, un couvert et un gobelet d'étain ; rarement une petite pelle et une petite pincette ; deux grosses pierres tenaient lieu de chenets ; les murs étaient nus, sans autres décorations que des inscriptions carbonnées par les prisonniers. Presque tous les logemens supérieurs avaient deux planchers, l'un en bois de chêne, l'autre en bois de sapin. La Bastille pouvait contenir cent prisonniers, en les réunissant deux à deux ; mais, dans les cas de *presse*, on placait des lits de sangle dans les chambres ou dans de

petites cellules pratiquées auprès des latrines.

Dans la première cour étaient les casernes, les écuries, les remises du gouverneur ; elle communiquait avec l'arsenal ; elle était séparée de la seconde par une porte, un corps-de-garde, un fossé et un pont-levis. Dans la seconde cour s'élevait l'hôtel du gouverneur, où l'on arrivait par une longue avenue. Cette grande cour avait cent deux pieds de long et soixante-douze de large. Un bâtiment à trois étages, construit en 1761, était occupé par l'état-major, le rez-de-chaussée par la salle du conseil, les offices et les cuisines ; on y logeait aussi les prisonniers de distinction : c'est là que fut emprisonné le cardinal de Rohan. La cour intérieure, destinée à la promenade des prisonniers qui avaient obtenu *cette faveur*, avait soixante-treize pieds d'élévation. Ils n'y étaient admis qu'isolément et pour un court intervalle : c'est là qu'ils pouvaient apercevoir l'horloge du château ; la forme du cadran était l'emblème fidèle de cet affreux séjour de larmes et d'ennui : deux figures enchaînées par le cou, le milieu du corps, les mains et les pieds, soutenaient le cadran ; leurs fers, retroussés en *guirlandes*, se réunissaient à la base, et formaient un énorme nœud.

Depuis la publication des mémoires de

Linguet sur la Bastille, les deux chaînes ont disparu, mais les deux figures emblématiques étaient restées. « Les cachots creusés sous les tours et beaucoup plus bas sont absolument privés d'air extérieur, et toujours remplis d'un limon fangeux et infect. Un caprice du gouverneur, d'un officier, et même d'un simple porte-clé, suffit pour y plonger un prisonnier. Malheur à celui qui oserait se plaindre, on ne lui répond que par ces mots : *au cachot*. Dans un des coins de ce cloaque est ce qu'on appelle un lit ; il se compose de quelques planches soutenues par des barres de fer scellées dans le mur, et sur lesquelles on a étendu un peu de paille qui n'est renouvelée que quand elle est absolument pourrie. C'est dans ces trous immondes qu'étaient enfermés les enfans du comte d'Armagnac ; ils n'en sortaient que deux fois chaque semaine pour être fustigés sous les yeux du gouverneur ; de trois en trois mois le chirurgien de service leur arrachait deux dents. L'ainé y perdit la raison, et tous deux la santé. »

§. II. *Régime intérieur, administration, police.* — Le ministre de Paris avait le département des lettres de cachet et la haute police de la Bastille et de Vincennes. Il devait être informé de tout ce qui émanait des trois autres ministères, quant aux ordres

donnés pour l'entrée, le séjour et la sortie des prisonniers. Ce n'était que sur l'ordre d'un de ces secrétaires d'état, que le gouverneur devait recevoir un prisonnier; mais souvent le ministre n'avait pas sous la main une lettre de cachet, et plus souvent encore le lieutenant-général de police ou même un simple commissaire, envoyait à la Bastille un ou plusieurs suspects, et il était passé en usage que le gouverneur pouvait le recevoir sur une lettre signée du *magistrat* ou de son délégué. Ces ordres provisoires s'appelaient *lettres d'anticipation*. Le lieutenant de police ou le commissaire sollicitait ensuite la lettre de cachet. Le lieutenant de police décidait souverainement des moindres détails de l'administration intérieure. Il fallait une permission spéciale du *magistrat*, comme on l'appelait, pour se faire raser, recevoir le linge de la blanchisseuse, pour aller à la messe, et, en cas de maladie, pour obtenir la visite du médecin et du confesseur. Le lieutenant de police, pour *les menus détails*, correspondait directement avec le major. Toute cette volumineuse correspondance a été trouvée à la Bastille en 1789. Je citerai quelques lettres.

18 septembre 1767.

« Je consens, monsieur, à ce que le sieur

« Guillaume, prisonnier, soit rasé et entende
 « la messe les dimanches et fêtes; vous pou-
 « vez aussi lui donner des livres pour s'a-
 « muser. J'écris au commissaire Rochebrune
 « de fournir une paire de bas au nommé de
 « May, prisonnier. Vous pouvez envoyer
 « chez M. Taillasson le linge du sieur de
 « Sigue, qui doit vous revenir du blanchis-
 « sage, après l'avoir examiné.

« Je suis très parfaitement, etc.

« M. le major.

« DE SARTINE. »

Fait comme il est requis, le 20 septembre
 1767.

A la Bastille, 31 mai 1756.

« Monsieur, le sieur Pizouni demande à
 « vous écrire; nous attendons vos ordres
 « en conséquence.... Il est ici depuis le 17
 « du courant (quinze jours); il n'a pas en-
 « core été rasé, il demande en grace à l'être.

« J'ai l'honneur d'être. CHEVALIER. »

On lit en marge : Je veux bien qu'on le
 rase et qu'il m'écrive. 3 juin 1756.

A la Bastille, 13 septembre 1771.

« La tête du sieur de la Rivière est tou-
 « jours fort échauffée, et je commence à
 « désespérer que sa pauvre tête puisse gué-
 « rir sans qu'on lui fasse le remède.

« Je suis avec un profond respect.

« CHEVALIER. »

On lit en marge : *A pendre*. Le magistrat s'est ravisé sans doute ; car je lis sur le registre d'entrée et de sortie , que le malheureux prisonnier fut transféré à Charenton le 17 du même mois. (*V. Biographie*, au mot LARIVIÈRE.)

Le lieutenant-général de police était pour les subalternes *monseigneur*, et pour le major, *monsieur* tout simplement. Sous le long ministère de la Vrillière . les lettres de cachet se vendaient à prix fixe (vingt-cinq louis), dans le bureau tenu par sa maîtresse, madame Sabatin, qu'il avait fait marquise de Langeac, et par le chevalier d'Arc. On pouvait donc à bon marché se débarrasser d'un mari, d'un tuteur, d'un père ou d'une mère, et de tout autre importun. Il paraît cependant qu'il y eut aussi de fausses lettres de cachet. On lit dans la correspondance qu'une dame veuve Richard avait été enfermée à la Bastille par une lettre de cette espèce.

Au gouverneur seul appartenait le droit de fixer à son gré le régime alimentaire des prisonniers. Il recevait, outre le nombre effectif des prisonniers, quinze parts payées par le trésor public, à raison de 10 fr. par jour. C'était un bénéfice net de 150 fr. Le tarif était réglé suivant la qualité des prisonniers : pour les princes, 50 livres par

jour ; un maréchal de France, 36 livres ; un lieutenant-général , 16 livres ; un conseiller au parlement , 15 livres ; un juge ordinaire, un financier , 10 livres ; un avocat ou procureur, 5 livres ; un bourgeois, 4 livres ; un valet, un colporteur et *autres gens de bas étage*, 3 livres. Le gouverneur avait en outre le privilège de faire entrer dans ses caves cent barriques de vin, sans payer d'octroi. Il vendait ce privilège à un marchand de vin, qui lui en payait la prime en vins de mauvaise qualité, ou en une somme annuelle de deux mille écus. Il prélevait une prime sur tous les marchés, pour le blanchissage et autres fournitures ; il n'était pas jusqu'aux emplois de porte-clés qui ne fussent assujétis à un cadeau obligé d'entrée en fonctions. M. Delaunay lui-même, dernier gouverneur du *château royal* de la Bastille, avait payé à M. de Jumilhac, son prédécesseur, qui s'était démis en sa faveur, une somme de cent mille écus, et il avait été convenu que sa fille épouserait le fils de M. de Jumilhac. M. Delaunay n'avait que de l'argent ; il ne pouvait se prévaloir ni de son nom ni de ses services, et il n'obtint *l'agrément* royal pour la *charge* qu'il avait si chèrement payée, que par la protection du prince de Conti, qui avait à son service un frère du futur gouverneur, et cette in-

tervention ne fut pas gratuite ; M. Delaunay s'obligeait à payer à son frère une pension viagère de 10,000 fr. Mais cette charge de gouverneur-geôlier était évaluée, bon ou mal an, à 60,000 fr., et cette somme était plus que doublée aux dépens des malheureux prisonniers, On connaît le tarif des sommes allouées par jour pour chaque prisonnier, dont le *maximum* était de 50 liv. et le *minimum* 5 liv., et il a été démontré que sous l'administration du gouverneur Bernaville, la dépense réelle n'excédait pas vingt sols par tête. Il est vrai que quelques prisonniers de distinction, peu satisfaits des alimens fournis par M. le gouverneur, étaient autorisés à se faire servir à leur convenance et à leurs frais. Mais le gouverneur n'en recevait pas moins à son profit l'allocation du tarif, sur un mémoire ordonnancé par le ministre, qui n'en contestait jamais le chiffre. Le chauffage était exploité comme la *table*. Le bois fourni autrefois au prorata des besoins, avait été fixé à six petits morceaux, que Linguet avait raison d'appeler des allumettes. Le livre de cuisine était tenu par le chef de la gargotte du château, sans autre contrôle que celui du gouverneur ; il était en dehors de l'inspection du major.

Le service militaire s'exécutait avec la

plus minutieuse exactitude. Les rondes étaient fréquentes , les postes très multipliés. Le gouverneur n'était , à l'égard du lieutenant-général de police, que le premier *servant* du château royal. Il accompagnait le magistrat dans ses visites ; mais il restait en dehors de la chambre ou de la salle du conseil. Outre ces visites accidentelles , le lieutenant-général de police faisait deux ou trois fois l'an ce qu'on appelait la grande visite. Elles se résumaient en un grand repas donné par M. le gouverneur, et à une rapide apparition dans les tours.

Les prisonniers étaient divisés en deux classes : 1^o les prisonniers d'état. On comprenait dans cette catégorie ceux qui avaient été arrêtés pour cause politique ou religieuse , complot réel ou supposé contre le monarque , les princes ou l'état ; 2^o les prisonniers de police, les écrivains, les libraires, imprimeurs, graveurs, marchands d'estampes satiriques , et même les relieurs , enfin les *mauvais sujets* qui , par quelque *méfait* , avaient compromis ou pouvaient compromettre l'honneur de leur famille, ou qui, sous des accusations fausses et intéressées , étaient signalés comme tels ; mais lors même que les accusations eussent été réelles , n'était-ce pas une inexcusable forfaiture, que de soustraire les coupables à la juste sévérité des lois ?

L'arbitraire provoque les abus et les crimes, il est impuissant pour les réprimer et les punir. Un mestre-camp, écuyer du roi, M. de Montchenu, qui avait tué son valet d'un coup d'épée, ne subit d'autre peine qu'une courte détention à la Bastille en 1744. Il se rendit coupable du même crime en 1756, et ne resta à la Bastille que quinze jours, du 6 au 20 mars 1750. Un gentilhomme-servant du duc d'Orléans, Robat de la Motte, avait assassiné Bruni, limonadier, pour jouir de sa femme; il en a été quitte pour un séjour de six mois dans le château royal de la Bastille, en 1754. Il serait facile d'ajouter une foule de traits semblables, tous constatés par les registres de la Bastille; et, pour justifier ces flagrantes infractions aux lois, on alléguait *la nécessité* d'éviter l'éclat d'une procédure et d'un châtiment rigoureux qui aurait pu compromettre la réputation d'une famille honorable. M. de Vergennes écrivait au lieutenant-général de police de Crosne, le 24 janvier 1786. « Les parens de Jean-Claude
« Fini-Chamorand demandent que ce scélé-
« rat soit renfermé à perpétuité dans une
« maison de force. Je ne puis que m'en rap-
« porter à vous sur ce que les circonstances
« peuvent permettre, pour éviter à une fa-
« mille nombreuse, et que l'on dit honnête,

« le déshonneur qu'elle n'a que trop lieu de redouter. » Ce Fini-Chamorand, déjà accusé de plusieurs vols, était signalé par le *Gazetter* de Londres et par d'autres journaux, comme auteur de l'assassinat d'un riche Anglais, M. Mackai, assassinat suivi d'un vol considérable et de l'enlèvement de la femme de sa victime; il n'a fait qu'un court séjour à Bicêtre... Le lieutenant de police n'avait rien à refuser à un ministre, et le protégé de son excellence put, après sa détention, se promener impunément dans Paris, et on laissait gémir dans les cachots, pendant dix, vingt et trente ans, des malheureux dont l'unique crime était d'avoir dénoncé l'infâme pacte de famine, ou déplu à la favorite.

Les prisonniers étaient ordinairement conduits à la Bastille dans un fiacre, accompagnés d'un exempt de police et de deux ou trois hoquetons armés. La voiture s'arrêtait devant la porte de l'hôtel du gouverneur; l'exempt remettait la lettre de cachet au gouverneur qui en donnait reçu, ainsi que de la personne du prisonnier; il était, suivant les circonstances, ou sur l'ordre du magistrat, inscrit sous son nom ou sous un autre supposé, pour désappointer les familles, et dérober à toutes les investigations le lieu où il était enfermé. On pourrait citer

beaucoup de prisonniers qui, comme Latude et Vilmain, ont été enregistrés sous d'autres noms que ceux de leurs familles. Le prisonnier était fouillé, et dépouillé de tous les papiers, bijoux et argent qu'il pouvait avoir sur lui, et conduit ensuite, par le major et un porte-clés, dans la chambre ou le cachot indiqué par le gouverneur. Les lettres et les réponses passaient par les mains du major et du lieutenant de police, qui les supprimaient quand bon leur semblait. Les visites étaient une faveur insigne; elles ne pouvaient avoir lieu que sur une permission spéciale du lieutenant de police, qui en fixait l'heure et la durée, et dans la chambre du conseil, en présence d'un officier ou d'un porte-clés qui, la montre à la main, faisait retirer le prisonnier aussitôt que le temps accordé pour la visite était fini. Les visites sans témoin ne pouvaient être accordées que sur un ordre exprès du ministre. Chaque jour le major rendait compte au lieutenant de police de tous les dits, faits et gestes des prisonniers. Les suicides devaient être fréquens à la Bastille. Le coupable se résigne facilement à son sort. L'espoir de la liberté lui tient lieu de courage; il n'y a qu'une peine sans terme qui soit insupportable. Il est bien vrai qu'il y avait à la Bastille un chirurgien et un pharmacien; mais

le chirurgien ne pouvait agir, ni le pharmacien délivrer le moindre remède de l'officine royale sans l'autorisation du médecin; ce médecin était celui du roi; il ne logeait pas à la Bastille, mais à Versailles, et souvent plus loin, dans le temps des voyages de la cour. Ce n'est pas tout; il fallait aussi que le rapport du chirurgien sur la nécessité d'appeler le médecin fût vu par M. le lieutenant-général de police, et le malade ne pouvait pas toujours attendre, le moindre retard pouvait mettre ses jours en danger; mais le règlement avant tout; le gouverneur et le major ne sortaient pas de là. Ces messieurs, à l'exemple de leur supérieur immédiat, M. le lieutenant-général de police, n'attachaient d'importance qu'aux cas de mort violente, parce qu'un pareil événement compromettait le bien du service: je ne citerai que deux faits. M. le major Chevalier écrivait au lieutenant-général de police, le 19 novembre 1767:

« Monseigneur, dans le moment que le
« sieur Drouhart a eu signé sa sortie, j'ai eu
« l'honneur de vous rendre compte que je
« l'avais remis entre les mains du sieur Bu-
« hot, inspecteur de police, de même que
« le sieur Coste de Subreville. Ce prison-
« nier, passant par les cours, a volé comme
« un oiseau dans sa chambre, pour en dé-

« fendre l'entrée; le porte-clés a forcé, et
« ne s'est pas aperçu qu'il avait un couteau
« à la main, et en a reçu un coup dans le
« ventre, qui le mettra peut-être avant de-
« main au tombeau, ayant été administré
« ce soir et regardé comme sans espérance.
« Ensuite le sieur Drouhart s'en est donné
« autant et est mort dix minutes après.
« M. de Rochebrune, commissaire de la
« Bastille, fera, cet après-midi, le procès-
« verbal de tout ce que dessus, qui pourra
« vous rendre, Monseigneur, plus savant
« que nous ne sommes tous à présent. Je ne
« me suis pas contenté du rapport du chi-
« rurgien-major, j'ai prié M. de Pibrac (le
« médecin) de venir au château, où il est ac-
« tuellement, pour en dresser le procès-
« verbal. Je suis, etc. CHEVALIER. »

M. le lieutenant-général de police répond
le même jour :

» J'ai appris avec la plus grande peine le
« triste et fâcheux *événement* arrivé ce ma-
« tin dans le château. Je vois que, si on
« avait pris la précaution de ne point laisser
« de couteau ou autres instrumens aux pri-
« sonniers, et de faire exactement des visites
« dans leurs chambres et sur eux-mêmes,
« on aurait évité ce dernier malheur. J'es-
« père que vous redoublerez de zèle et d'at-

« tention pour le bien du service et la sû-
 « reté des prisonniers. Je suis, etc.

« DE SARTINE. »

Drouhart était passé en un instant d'un excès de joie au plus violent désespoir. On lui avait annoncé *sa sortie*, il se croyait libre, et à peine a-t-il signé le registre, qu'il se voit livré à un inspecteur de police; ce ne pouvait être que pour être transféré dans une autre prison. Son premier mouvement fut d'aller s'enfermer lui-même dans sa chambre. Sans doute qu'à la Bastille il avait conservé quelques relations avec sa famille, quelques amis; ailleurs, il n'en entendra plus parler; il sera mort pour tout ce qui lui est cher! Cette autre prison sera son tombeau. Rester à la Bastille est pour lui un bonheur, et on veut l'en arracher! Sa tête s'exalte: on devait prévoir cette crise. A défaut d'un couteau pour terminer ses souffrances et sa vie, il voulut se briser la tête contre les murs de son cachot. Toutes les précautions des geôliers ne peuvent empêcher un prisonnier de se détruire, quand il est bien déterminé à ce dernier acte de désespoir. Le règlement n'avait rien prévu, dans ce cas, pour la sûreté des prisonniers, soit pour prévenir le délire de la douleur, soit pour y porter un prompt remède.

Louis Broc, cabaretier au village de

Bouy, n'avait que 21 ans ; il était depuis trois mois détenu à la Bastille ; il était fausement accusé d'acte de violence envers des employés des fermes. Il ne demandait que des juges, et depuis trois mois il n'avait vu que les murs de son cachot et son porte-clés. Dans un accès de désespoir, il s'est précipité par une fenêtre du troisième étage de l'escalier de la tour du coin. Il était jeune, sa chute pouvait n'être pas mortelle, mais les formalités imposées par le règlement ne permettaient pas d'appeler immédiatement le médecin !! et puis ce cabaretier était un homme obscur, sa vie comme sa mort était sans conséquence. Suivant l'usage, il a été inhumé la nuit dans le cimetière de l'église St-Paul, et sous un autre nom que le sien. C'était encore l'usage, et ces faux en écriture publique étaient autorisés par le règlement. Je copie : « *Le ma-*
« *gistrat* ordonne que le médecin et le chi-
« *rurgien* seront appelés lorsqu'ils feront
« leur visite, et dresseront le rapport le
« plus exact (du décès), après quoi le ma-
« *gistrat* ordonne la sépulture, et *sous quel*
« *nom* il (le défunt) doit être inhumé. Cette
« cérémonie doit se faire toujours la nuit,
« et deux porte-clés y assistent comme té-
« moins. » (*Extrait du Règlement manus-*
crit de la Bastille . » L'acte de décès, sous le

nom indiqué par le magistrat , était signé par les deux porte-clés , le chirurgien ou l'aide-major du château.

Dans l'intérêt de la justice et de l'humanité , il conviendrait de ne pas perpétuer dans l'exercice de leurs terribles fonctions les gouverneurs des châteaux-prisons , du moins de ne pas les rendre indépendans de toute espèce de contrôle , et leur autorité était sans borne et sans responsabilité. En rendant leur charge vénale , le gouvernement royal s'était privé lui-même du droit de leur demander compte de leur gestion. Ne valait-il pas mieux donner ces commandemens à d'anciens militaires pour prix de leurs longs et utiles services ? Mais , dans le cas même où il n'aurait prévenu l'arbitraire qu'en les assujettissant à une responsabilité réelle , l'autorité supérieure était-elle moins sans garantie contre ces gouverneurs ? Il y avait toujours accord ou plutôt complicité entre eux et leur chef immédiat. Le lieutenant-général de police , lui-même , n'était informé de ce qui concernait les prisonniers que par le major ou le gouverneur ; combien d'actes de la plus atroce férocité ont été souvent ignorés et toujours impunis , même lorsqu'ils avaient été révélés par les victimes elles-mêmes , passées à l'étranger après leur mise en liberté ? L'ouvrage de

M. de Renneville, *Histoire de l'Inquisition française*, les *Mémoires* de Linguet, les *Lettres de cachet*, par Mirabeau, et tant d'autres publications, étaient répandues en France et dans toute l'Europe long-temps avant la révolution de 1789. Le gouvernement devait les démentir si les faits révélés étaient faux, ou punir les auteurs de ces actes s'ils étaient vrais. On ne fit ni l'un ni l'autre, et les coupables n'ont pas même été *blâmés*; ils ont gardé les emplois, et continué leurs infâmes prévarications.

Les ministres de Louis XV n'avaient pu ignorer le trait plus barbare de ce Bernaville, qui, de valet de M. de Bellefond, gouverneur du château de Vincennes, était devenu lieutenant du roi et gouverneur de la Bastille. Delphino, secrétaire du comte de Walstein, ambassadeur de l'empereur d'Allemagne auprès de la cour de Portugal, avait été pris avec ce diplomate sur un vaisseau hollandais pendant la guerre de la succession. Ils n'étaient que passagers, mais en les considérant comme prisonniers de guerre, ils ne devaient pas être traités comme prisonniers d'état. Delphino fut enfermé à la Bastille en 1703. Mécontent, à bon droit sans doute, des alimens que lui fournissait le gouverneur-geôlier, il s'en était plaint au porte-clés, qu'il mit hors de

sa chambre. Bernaville, alors lieutenant du roi de ce château, court à la chambre de Delphino, lui arrache des mains un joli petit chien élevé par le prisonnier et son unique consolation; il lance le faible animal contre les murailles, lui brise la tête, et frotte le visage de Delphino avec le corps palpitant. Il ne s'arrête pas à cette dégoûtante brutalité, il fait traîner le malheureux Génois dans un cachot, d'où il ne sortit que pour être transféré à Vincennes, où il resta jusqu'à la paix. Delphino dénonça le féroce Bernaville à l'opinion publique; qu'en advint-il? Bernaville fut quelques temps après nommé gouverneur de la Bastille; c'était pour un lieutenant du roi de son espèce le bâton de maréchal. Bernaville n'était que valet avant d'avoir été fait officier, noble et gouverneur; mais un gentilhomme de race n'eût pas fait mieux. Témoin le noble et très noble gouverneur, qui, sans pitié, et par un caprice de férocité, avait écrasé une araignée apprivoisée par un prisonnier; témoin ce M. de Rougemont, gouverneur de Vincennes, qui s'est rendu fameux par une foule de traits non moins révoltans; et cependant une foule d'ordonnances, de lois, imposaient aux magistrats l'obligation de *visiter* les prisons, de recevoir les plaintes des prisonniers, d'y faire droit; mais les lois

et les ordonnances sur ce point important n'ont jamais été observées, et les *prisons d'état* étaient placées hors du droit commun et livrées à l'arbitraire des commandans militaires, qui ne devaient rendre compte qu'aux ministres, qui n'en exigeaient jamais.

Le gouvernement du château royal de la Bastille se composait d'un gouverneur, d'un lieutenant du roi, d'un major en titre, d'un adjoint en survivance, d'un adjoint à l'état-major, d'un ingénieur directeur des fortifications, d'un médecin du roi, d'un chirurgien et apothicaire majors, d'un chapelain en titre, de deux chapelains honoraires, d'un confesseur en titre, d'un confesseur en survivance, d'un commis aux archives, d'un garde des archives, d'un commissaire de police, d'un entrepreneur des bâtimens du roi. On avait pu espérer la réformation des prisons d'état et des lettres de cachet à l'avènement de Louis XVI au trône, et surtout quand on le vit s'environner de ministres avoués par l'opinion publique. On a fait beaucoup de bruit des efforts de M. de Malesherbes, on a écrit et publié qu'il avait fait mettre en liberté beaucoup de prisonniers; on a été jusqu'à affirmer qu'il avait délivré les nombreux prisonniers jetés dans tous les châteaux-

forts par les ordres arbitraires des précédens ministres ; malheureusement rien n'était moins vrai. Le philanthrope Malesherbes et son digne ami Turgot avaient les meilleurs intentions du monde , mais ils ont cédés aux exigences des courtisans qui ne vivent que d'abus , et les abus furent maintenus , et les ministres furent obligés de donner leurs portefeuilles sans avoir rien réformé , et sans avoir pu réaliser les espérances qu'avait fait naître leur avènement au pouvoir. Il me suffira de citer l'opinion d'un intendant , conseiller d'état , ami intime des deux ministres : « La prévention favorable qu'on « avait pour ce vertueux ministre (Males-
« herbes), a fait répandre qu'il a délivré un
« nombre considérable de prisonniers d'é-
« tat. Il m'a dit lui-même , avec la franchise
« qui le caractérisait et lui faisait repousser
« des éloges qui n'étaient pas mérités, *qu'il*
« *n'en avait fait sortir que deux.* Cette
« circonstance prouve que les motifs de la
« détention des autres lui avaient paru fon-
« dés. » Singulière conclusion , démentie
par les faits. Les prisons d'état étaient alors encombrées , et il serait facile de démon-
trer , par l'extrait fidèle des registres de
l'époque, que si Malesherbes eût fait mettre
en liberté tous ceux dont la détention était
injuste et arbitraire , les prisons auraient

été vides. On concevra qu'avec l'intention de faire le bien, M. de Malesherbes n'avait pas le courage de braver les obstacles que lui opposaient les préjugés et les exigences des courtisans ; car, suivant le même auteur, tous ses efforts se bornèrent à de timides et inexécutables concessions. « Il « proposa au roi, dit Sénac de Meillan, de « me charger de faire un mémoire qui fixât, « *s'il était possible*, les cas où le maintien « de l'ordre, le bien de l'état, celui des familles, pouvaient déterminer *le souverain* « à s'élever au-dessus des formes judiciaires » pour priver un citoyen de sa liberté. » (Sénac de Meillan, *du Gouvernement avant la révolution.*) On ne concevait pas alors qu'il fût possible de gouverner sans arbitraire. Et après quarante ans de révolution, les hommes du pouvoir ont adopté, suivi le même système. *La légalité les tue.*

Histoire. — Le fondateur de la Bastille fut aussi le premier prisonnier. Il n'avait voulu qu'assurer la défense de la capitale. La Bastille n'a été, dans le fait, depuis son origine, qu'une prison d'état et qu'un épouvantail pour comprimer la population parisienne. Le nombre des prisonniers d'état fut long-temps très limité, même sous le règne de Louis XI et sous la dictature ministérielle de Richelieu. Ils avaient l'an

et l'autre leur prison spéciale, leur bourreau. Ruel était pour Richelieu ce qu'était le Plessis-lès-Tours pour Louis XI. L'un et l'autre n'ont proscrit que des nobles ou des hauts dignitaires ecclésiastiques.

La captivité et la condamnation de Biron par Henri IV, est une page honteuse dans l'histoire de ce monarque, qu'on a dit populaire, et qui n'a jamais rien fait que pour ses maîtresses et ses favoris. Mazarin, pour se faire pardonner sa qualité d'étranger, son avarice, et son ambition, avait fait mettre en liberté les nombreux prisonniers d'état détenus par ordre de Richelieu. Il ne poursuivit, même pendant les troubles de la Fronde, que les chefs de ce parti. Le règne de Louis XIV fut l'époque des proscriptions en masse. La Bastille, Vincennes, toutes les prisons d'état alors existantes ne purent suffire à contenir les proscrits. On a évalué à quatre-vingt mille les lettres de cachet lancées contre les jansénistes, et à un nombre encore plus élevé celles lancées contre les protestans, après la révocation de l'édit de Nantes. Les bagnes furent encombrés, les Cévennes et tout le midi couverts d'échafauds et de bûchers. Le souvenir des dragonades fait encore frémir les populations de ces vastes et belles provinces. C'est encore sous le règne du grand roi

qu'eurent lieu les nombreux procès pour empoisonnemens. Les principaux auteurs de ces lâches et atroces assassinats étaient de grands seigneurs et les premières dames de la cour. On n'a puni que leurs instrumens et leurs complices. La Voisin, la Vigoureux, trois prêtres obscurs, les abbés Guibourg, Le Sage et Davot, ont péri sur les échafauds. La duchesse de Bouillon, dont la culpabilité était flagrante, ne parut devant la *cour des poisons*, que pour persifler ses juges, qui n'osèrent la condamner. Louis XIV prévint lui-même la comtesse de Soissons des poursuites dont elle était menacée, et lui conseilla, *en ami*, de se mettre en sûreté : la comtesse profita de l'avis et partit pour Bruxelles avec ses dignes amies, la comtesse de Polignac et la marquise d'Aluie. La comtesse du Roure, le maréchal de Luxembourg, le comte de Saissac, n'ont paru devant la cour des poisons que pour entendre prononcer leur arrêt d'absolution. La marquise de Brinvilliers fut condamnée; mais elle n'avait pas été jugée par la chambre ardente de l'Arsenal, qui n'existait pas alors, mais par le parlement. Elle n'avait passes entrées à Versailles. Ce n'était qu'une accusée sans conséquence, et qu'on pouvait livrer à la vindicte publique. Le procès de Fouquet ne fut qu'une scandaleuse répéti-

tion de celui d'Enguerand de Marigny. Vainement le premier prouva que les fonds qu'on l'accusait d'avoir détourné avaient été remis à la reine-mère, la culpabilité du second ne fut pas mieux justifiée. Le règne de Louis XV peupla la Bastille et les autres prisons d'état de proscrits pour cause de religion, d'auteurs présumés de pamphlets contre les favorites ou les ministres, de libraires et imprimeurs, de colporteurs pour les mêmes faits, de victimes du plus inique, du plus stupide despotisme, celui des jésuites. Les convulsionnaires étaient poursuivis avec le plus implacable acharnement. On compte parmi les détenus de cette classe, à la Bastille, un enfant de sept ans, une malheureuse mère de famille, Jeanne Lelièvre, victime d'un quiproquo du commissaire. Elle était gissante sur le pavé, dans un violent accès d'épilepsie. Le commissaire entend prononcer le mot *convulsion*, et il envoya la malade.... non pas à l'hôpital, mais à la Bastille. Les procès de Lally, du chevalier de la Barre, appartiennent à l'histoire de ce long règne d'arbitraire et de proscription. Sous Louis XVI, même acharnement contre les écrivains, les économistes, les libraires, les magistrats, les membres des états de Bretagne, qui osaient dénoncer au roi les concussions, les vexa-

tions arbitraires des intendants, des gouverneurs de province, enfin contre les courageux révélateurs des abus et du monopole des fermiers-généraux. Il suffira de citer Le Prevot de Beaumont, qui avait découvert l'infâme *pacte de famine*. (V. ce mot.) L'industriel Bertheval de Rubigny, qui avait doté la France de nouveaux procédés pour la fabrication des cuirs, et démontré par l'autorité irrécusable de documens authentiques et des chiffres, que le monopole de la compagnie privilégiée avait fait perdre au commerce français cent soixante millions. (Voyez CUIRS, TANNERIES.) Le procès du collier ne fut qu'un scandale de plus.

La Bastille, considérée comme position militaire, occupe une grande place dans notre histoire politique. Elle dut sa double destination de place fortifiée et de prison d'état, à sa proximité de la résidence royale. Les rois habitaient l'hôtel Saint-Paul, depuis le règne de Charles V : la reine, les enfans de France, les princes du sang, le chancelier, le connétable et tous ceux qui avaient charge en cour y étaient logés. Ce vaste hôtel, environné de grands jardins et de grandes cours, occupait tout l'espace depuis la rue Saint-Paul jusqu'au bord de la rivière ; la Bastille en était par conséquent l'entrée défensive. L'Arsenal,

qui en était une dépendance, appartenait, du moins en partie, à la ville; c'était là qu'étaient déposés les armes de la milice bourgeoise, dans plusieurs granges, dont elle fut arbitrairement dépossédée par François I^{er}.

Isabeau de Bavière avait livré aux Anglais le trône de son époux en démence, et sa fille avait épousé Henri V, roi d'Angleterre, qui joignit à ce premier titre celui de roi des Français. Le dauphin avait été déclaré déchu de ses droits à la couronne. Henri V eut pour successeur Henri VI, encore enfant, et le pouvoir royal était exercé par le duc de Bedford. Le dauphin n'en prit pas moins le titre de roi des Français à la mort de son père. Il avait pour lui l'appui des populations qui ne pouvaient supporter une domination étrangère. Une grande partie de la noblesse et du haut clergé, et notamment l'évêque de Paris, avaient pris le parti de l'usurpateur. La France était sillonnée par les armées des deux partis. Des officiers de Charles VII, pris par les Anglais et leurs adhérens, avaient été enfermés à la Bastille; ils conçurent l'entreprise patriotique et audacieuse de s'emparer de la Bastille et d'ouvrir les portes de Paris à l'armée de Charles VII. Il leur importait de se mettre en communication avec cette armée : un

carne qui pouvait entrer à la Bastille et en sortir librement leur offrit ses services. Il les trahit. Tous furent livrés aux bourreaux de l'usurpateur. Leur supplice ne découragea point les autres prisonniers que le moine n'avait pas dénoncés. Il ignorait leurs noms et leur secret sentiment. Ils furent aussi braves, aussi hardis et ne furent pas plus heureux. Ils n'attendaient qu'une occasion pour agir et venger la mort de leurs malheureux compagnons. Le hasard la leur offrit bientôt. Un officier de l'armée de Charles VII, prisonnier comme eux, avait, moyennant rançon, obtenu sa liberté. Il n'avait pas oublié les amis qu'il avait laissés à la Bastille, et un jour qu'il s'y était rendu pour les voir, il aperçut le guichetier endormi sur un banc, il s'en approcha, lui prit ses clés, délivra ses amis et revint avec eux. Le guichetier et une partie de la garde furent tués. L'alarme était partout. Le capitaine de la Bastille a bientôt rallié autour de lui tout ce qui lui restait d'hommes armés et en état de combattre ; il s'élança sur le premier prisonnier qu'il rencontra, et, d'un coup de hache, il le renversa mort à ses pieds ; tous les autres ne purent opposer qu'une impuissante résistance, ils furent pris, massacrés et jetés tout palpitant encore dans la Seine. Leur projet était aussi

d'ouvrir les portes de la capitale à l'armée de Charles VII.

Le jour de la justice et de la vengeance arriva enfin. Les Parisiens, parvenus à se mettre en relation avec l'armée française, après avoir fait justice du prévôt des marchands, des nobles et des prélats qui gouvernaient la capitale au nom et dans l'intérêt du monarque anglais, ouvrirent une des portes à l'armée commandée par le comte de Richemont. Les Anglais, poursuivis dans l'intérieur, de poste en poste, de rue en rue, se renfermèrent dans la Bastille. Le château en était encombré : les provisions furent bientôt épuisées. Ils se rendirent au connétable de Richemont par capitulation, et moyennant une forte rançon. Il leur fut donné un sauf-conduit pour sortir de la ville ; ils n'osèrent la traverser, et sortirent par la campagne ; mais les Parisiens les poursuivirent de leurs huées ; ils criaient à l'évêque de Têroname, qui avait accepté un ministère du prétendu régent : *Au renard ! au renard !* et aux Anglais : *A la queue ! à la queue !* Thomas de Beaumont fut nommé commandant de la Bastille.

En 1558, après les journées des barricades, le duc de Guise se rendit maître de la Bastille, et en donna le commandement à Bussy-Leclerc, procureur au parlement,

et l'un des plus dévoués ligueurs de la capitale. Informé de la mort de son protecteur, assassiné à Blois par ordre et sous les yeux de Henri III, il mit tout en œuvre pour défendre la Bastille contre l'armée royale. Il crut devoir s'assurer d'abord de la soumission du parlement où les ligueurs étaient en minorité. Accompagné d'une forte escorte, il se rendit au palais; le parlement était assemblé; il somma tous les membres de signer, à l'instant, un acte qui excluait Henri de Navarre de la succession au trône des Valois. La cour délibérait sur cette proposition si grave, si imprévue. Bussy-Leclerc, qui savait qu'un projet comme le sien ne pouvait réussir que par la rapidité de l'exécution, déploya une longue hâte, et ordonna à ceux qu'il allait appeler de le suivre. Il nomma d'abord le premier président et deux présidens à mortier: tous se levèrent en déclarant qu'ils suivraient partout le premier président. Bussy-Leclerc les emmena tous à la Bastille en robes rouges et en bonnets carrés; ils étaient soixante. Ce trait lui a fait donner le sobriquet de *Grand pénitencier du parlement*. C'est une grave erreur que de croire qu'Henri IV entra à Paris immédiatement après avoir abjuré sa religion à St-Denis. Il s'écoula un long espace de

temps avant qu'il revît la capitale. Ce ne fut pas son abjuration déjà ancienne qui lui en ouvrit les portes, mais la trahison de Brissac, gouverneur de la ville au nom de la ligue ; il n'y entra pas en conquérant, en père, en plein jour, mais en s'y glissant furtivement la nuit avec les siens, par la porte Saint-Honoré, que lui avait livrée le gouverneur. Bussy-Leclerc se montra fidèle à son parti, à ses convictions.

Dans le court intervalle d'une trêve, en 1590, les Parisiens avaient pu communiquer librement avec l'armée royale. Bussy-Leclerc, étonné du grand nombre d'habitans qui, par curiosité, ou par affection, s'étaient rendus dans les lignes des assiégeans, voulant prévenir à leur rentrée une dangereuse confusion et craignant aussi que l'ennemi, profitant du désordre, ne fit entrer en même temps bon nombre des siens, prévint ceux qui étaient sortis d'avoir à rentrer sans délai, et fit pointer les canons dans la direction des boulevards et de la campagne contre les rassemblemens extérieurs. Dans ces longues guerres, dont l'intérêt du peuple et de la religion dominante n'était que le prétexte, les grands seigneurs, les prélats, n'avaient d'autre but que d'effrayer l'autorité royale et de transiger à tout prix avec elle. Des

gouvernemens, de hauts grades, de hautes fonctions, des domaines, des pensions, étaient les prix de leur retour au parti royal, et le peuple, qui seul avait supporté les dangers et les souffrances d'une longue et sanglante collision, était abandonné, sans remords, sans pitié, à la merci du parti vainqueur, par les chefs qui l'avaient abusé.

Toutes les révolutions qui ont agité la France avant 1789 n'ont eu pour moteurs et pour chefs que des princes, des nobles, des prélats, et toutes ont fini de même. La révolution de 1789 a été nationale, et le peuple français n'a pas oublié qu'elle a été faite par lui et pour lui. Mayenne n'avait voulu que s'assurer le prix des crimes de son oncle et de ses frères, et fonder une nouvelle dynastie. Forcé de renoncer à son but, et ne s'apercevant que trop de l'affaiblissement de son parti, il voyait s'évanouir ce rêve de royauté nouvelle; il ne songea plus qu'à s'assurer un accommodement le plus avantageux possible avec cet Henri de Navarre, dont il avait provoqué la déshérence au trône. Il lui importait d'être seul maître de Paris : delà sa rupture avec les Seize; delà sa résolution de s'emparer du commandement de la Bastille, où Bussy-Leclerc commandait encore. Le vieux prati-

cien tenait à son nouvel emploi ; mais il voyait , dans Mayenne , l'héritier de son protecteur. D'autre part , des offres brillantes lui étaient faites par les partisans de Henri de Navarre. Ses amis lui conseillaient de conserver son commandement , de garder la Bastille comme place de sûreté pour lui et les siens. Il avait hésité à déférer aux ordres de Mayenne , et cependant ce fut à lui qu'il remit son commandement. Il fut remplacé par Dubourg , qui se montra moins scrupuleux. Sommé de rendre la place , par Henri de Navarre , il s'était borné à un simulacre de résistance ; il fit tirer quelques coups de canon inoffensifs , et se rendit. Il eut pour successeur Sully , qui fut créé grand-maître de l'artillerie. Henri IV y fit renfermer ses *épargnes*. Malgré sa passion pour le jeu et les femmes , il avait économisé des millions que sa veuve partagea aux courtisans qui , par leurs intrigues , lui firent donner la régence. En 1649 , la Bastille fut investie par les frondeurs , et capitula après avoir essuyé le feu de quelques coups de canon. La garnison , composée de vingt-deux soldats , sortit avec le gouverneur Dutremblay , qui fut remplacé par le vieux conseiller Broussel. On lui donna , pour lieutenant , son fils , qui avait été enseigne dans les gardes. Les frondeurs et la

régente firent la paix le onze mars de la même année. Il avait été convenu, par un article non patent, que Broussel conserverait le gouvernement de la Bastille; mais ce n'était qu'une question d'argent entre Broussel et son successeur, qui entra en fonction le 21 octobre 1651.

Lors du fameux combat de la porte St-Antoine, Mlle. de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, vint à propos au secours du prince de Condé, et protégea sa rentrée dans Paris en faisant tirer le canon de la Bastille sur les troupes du roi commandées par Turenne.

Siège et prise de la Bastille, le 14 juillet 1789.—Le parti de la cour avait bien compris l'importance de la Bastille dans la crise politique où il s'était imprudemment engagé. La position de ce château, au centre du quartier le plus populeux de Paris, et qui déjà s'était prononcé avec énergie contre le système du gouvernement, était un puissant moyen d'attaque et de défense. Les écrivains du parti royal ont prétendu que la prise de la Bastille n'a été que l'effet d'un coup de main imprévu, d'une surprise: ils calomniaient le pouvoir qu'ils prétendaient justifier: non, le pouvoir ne fut pas imprévoyant; toutes les précautions avaient été prises pour garantir le château-fort

d'un coup de main, maintenir la population de la capitale, et comprimer le mouvement révolutionnaire. La séance royale du 23 juin avait révélé à la capitale, à la France, l'avenir qui leur était préparé, la dissolution de l'assemblée nationale et le retour de l'arbitraire, dont la France voulait s'affranchir. La cour voulait *étouffer la révolution dans son berceau*; déjà l'on avait fait évacuer presque tous les prisonniers; il n'en restait que sept ou huit. Tavernier, l'un d'eux, avait été transféré dans une chambre de l'intérieur, et une meurtrière fut pratiquée dans celle qu'il occupait; on y plaça un fusil de rempart. La garnison avait été augmentée; elle se composait de cent-quatorze hommes: c'était tout ce que le château pouvait contenir. Les munitions de guerre se composaient de 400 biscayens, 14 coffrets de boulets sabotés, 15,000 cartouches et beaucoup de boulets; 250 barils de poudre, de 125 livres chacun, y avaient été transportés dans la nuit du 13 au 14, et déposés dans le cachot de la tour de la liberté et à la sainte-Barbe pratiquée sur la plate-forme.

Le 9 et le 10, on avait transporté sur la tour une grande quantité de pavés et de vieux ferremens. De nouvelles embrasures avaient été taillées pendant la nuit. Deux

pièces étaient en batterie devant l'hôtel du gouverneur. Ces précautions se rattachaient au plan général d'attaque dont l'exécution était fixée du 14 au 15 juillet, et par une armée de trente mille hommes déjà échelonnés autour de Paris et sous les ordres du maréchal de Broglie. Des ordres du baron de Bezenval ordonnaient au gouverneur de la Bastille, en cas d'attaque à l'extérieur, de tenir le plus long-temps possible; de puissans secours lui étaient annoncés. Ce plan, d'ailleurs habilement combiné, aurait pu obtenir le succès qu'en attendaient ses auteurs, sans l'imprudente et brutale incursion du prince Lambesc dans le jardin des Tuileries, le dimanche 12 juillet. Je dis que ce plan aurait pu réussir; mais ce succès, qui eût coûté beaucoup de sang, n'eût été que momentané. La cour ne voyait que Paris; mais Paris avait pour auxiliaire toute la France. La lutte eût été longue et terrible: peut-être le sort de la dynastie eût été décidé dès les premiers jours de cette révolution, et la branche cadette eût régné quarante ans plutôt. Mais dans les révolutions essentiellement nationales comme l'était la nôtre, les chances échappent toujours aux prévisions des hommes d'état. La cour ne s'attendait qu'à une émeute; elle n'avait pas prévu une insurrection armée,

et avec ses trente mille hommes, le maréchal de Broglie lui avait répondu de se rendre maître de la capitale. Si, en effet, le maréchal eût attaqué aussitôt après l'échauffourée du prince Lambesc, les Parisiens n'auraient pu lui opposer que des masses sans armes. Mais la cour ne crut pas devoir avancer l'époque convenue. Les électeurs s'étaient déjà réunis à l'Hôtel-de-Ville; l'hôtel des Invalides avait été envahi par les insurgés, qui s'étaient emparés de trente mille fusils. Ils avaient à leur tête des gardes françaises et quelques pièces d'artillerie. Le prévôt des marchands, Flesselles, fidèle au parti de la cour, ne cherchait qu'à gagner du temps. Il donnait de fausses indications de dépôts d'armes et de poudre. Un cri général se fait entendre : Allons à la Bastille ! assiégeons la Bastille ! J'ai dit quels préparatifs avait fait le gouverneur. Le même jour, 13 juillet, la capitale avait déjà une organisation nouvelle. Elle était divisée en soixante districts ; dans chaque district les citoyens s'organisaient en bataillon. Ils avaient une assemblée qui correspondait avec le comité des électeurs réunis à l'Hôtel-de-Ville. Le 14 matin, M. Thuriot de la Rosière, accompagné de deux citoyens de son district, se rend à la Bastille. Il entre seul, et s'adressant au gouverneur : « Je

« viens , lui dit-il , au nom de la nation ,
« vous représenter que les canons braqués
« sur la tour causent beaucoup d'inquiétude
« et répandent l'alarme dans tout Paris ; on
« vous prie de les faire descendre. » Le
gouverneur Delaunay répond que ces canons
ont été de tout temps ainsi placés , et qu'il
ne peut les faire descendre sans un ordre
exprès du roi ; que cependant , informé que
ces pièces inquiétaient la population du
quartier Saint-Antoine , il les avait fait sor-
tir de leurs embrasures. Le député du peu-
ple voulut s'assurer lui-même de ce fait ; il
n'obtint qu'avec beaucoup de difficulté de
monter sur les tours. Il reconnut bientôt
que les canons avaient en effet été retirés
des embrasures ; mais que leur direction
était la même , et qu'ils étaient masqués par
des jantes qui pouvaient être enlevées en
un instant. On découvrait une foule im-
mense accourant de toutes parts , et la popu-
lation du faubourg Saint-Antoine s'avancant
en masse vers la Bastille. Le gouverneur pâlit,
et saisissant le bras de M. de la Rosière ,
il lui dit : « Que faites-vous , monsieur , vous
« abusez d'un titre sacré pour me trahir. »
« Et vous , répondit le commissaire du dis-
« trict , si vous continuez sur le même ton ,
« je vous déclare que l'un de nous va bien-
« tôt tomber dans ce fossé. » La sentinelle

cria que l'on se préparait à attaquer l'hôtel du gouverneur ; M. de la Rosière s'empressa de se retirer, pour aller rendre compte à son district (celui de la Culture) et à l'Hôtel-de-Ville. Plusieurs autres députations de l'assemblée des électeurs arrivèrent successivement à la Bastille. Mais déjà les assiégeans et les assiégés avaient échangé quelques décharges, déjà le sang des citoyens et des soldats avait coulé, quand une troisième députation s'avance, précédée d'un drapeau et d'un tambour. Le gouverneur fit arborer sur la plate-forme un pavillon blanc en signe de paix. Alors M. de Corny, procureur du roi près l'Hôtel-de-Ville, l'un des députés électeurs, s'avança vers le pont-levis avec le tambour. Les soldats postés sur la plate-forme élèvent leur fusil, la crosse en l'air. La députation crut à ce signal pacifique ; les députés invitaient les citoyens attroupés à se retirer pendant qu'ils traiteraient avec le gouverneur ; ils avaient ordre de lui offrir de faire garder le château-fort par un détachement de milice bourgeoise, conjointement avec la garnison. A l'instant même un coup de canon fut tiré sur la cour de l'Orme, accompagné d'une décharge de mousqueterie ; les signes de paix n'étaient qu'un affreux guet-apens..... Le gouverneur s'avance sur le petit pont-levis, de-

mande au peuple ce qu'il veut. On répond : des munitions et des armes, Le gouverneur promet encore de déférer à ce vœu , *quand quelqu'un se présenterait de la part de l'Hôtel-de-Ville* , c'est-à-dire du prévôt des marchands.

Le gouverneur ne reconnaissait pas la qualité des commissaires des électeurs. On lui répond par des cris et des menaces. Le gouverneur fait alors hausser le pont-levis, et mitrailler les masses entassées dans la première cour. Le canon tirait en même temps sur la ville. La foule, pressée autour du château, poussait d'épouvantables cris. Les assiégeans se rallient. Quelques-uns courent chercher les canons enlevés aux Invalides; d'autres vont demander des renforts à tous les districts, dont les bureaux étaient en permanence; cinq pièces de canon arrivent, et des citoyens qui avaient servi dans l'artillerie, Ducastel, Bérard, Georget et les frères Verres, dirigèrent le service des pièces; Wagnier et Labarthe, sergens des gardes françaises, et une troupe de bourgeois commandés par Hulin, traversent les cours de l'Arsenal, et arrivent au pied des tours de la Bastille. L'action s'engage sur tous les points. Elie, officier du régiment de la reine, fait décharger plusieurs voitures de fumier laissé dans une

des cours et y fait mettre le feu ; la fumée dérobe aux assiégés les manœuvres des patriotes. Le gouverneur ne s'attendait pas à une attaque aussi vive. Convaincu qu'il ne pouvait tenir long-temps contre une armée qui faisait pleuvoir sur le château une grêle de balles et de boulets, et qui avait rompu à coups de canon les chaînes du premier pont, il arbora de nouveau un drapeau blanc. Les assiégeans, déjà trompés par ce signal pacifique, continuèrent leur feu. Le gouverneur fait passer à travers les fentes du pont de l'intérieur un billet, que l'intrépide Maillard alla chercher à travers les feux croisés des combattans. Il parvient à le saisir, le billet était ainsi conçu : « Nous
« avons 20 milliers de poudre, et nous ferons
« sauter le fort, la garnison et tout le quar-
« tier, si vous n'acceptez point la capitula-
« tion. » Cette menace ne fait qu'irriter les assiégeans. Le gouverneur allait exécuter son funeste dessein ; un artilleur lui arrache la mèche. Trois canons sont mis en batterie par les patriotes pour briser les chaînes du dernier pont-levis. Le gouverneur fait baisser le petit pont de la gauche, à l'entrée du fort. Elic, Hullin et Maillard s'élancent dessus et demandent l'ouverture de la dernière porte. La porte s'ouvre ; mais les assiégés placés derrière combattaient encore.

Les gardes françaises se mettent en ligne serrée de l'autre côté du pont pour arrêter la foule qui se précipite vers cette issue. Mais les flots de la foule rompent cette barrière. Les citoyens s'élancent dans toutes les cours et tuent tout ce qui se présente. Les canonniers expirent mortellement blessés à côté de leurs pièces ; et bientôt le drapeau parisien flotte sur les tours. On cherche partout le gouverneur. Un grenadier des gardes françaises, Arné, l'aperçoit, l'arrête et le remet à Hulin et à Elie, qui se disposent à le conduire à l'Hôtel-de-Ville au milieu de la foule, qui crie vengeance et mort. Malgré leurs efforts, De-launay leur est enlevé, et tombe percé de coups. Cependant la plupart des combattans étaient restés à la Bastille. On cherchait les clefs des cachots ; mais les principaux officiers avaient péri ; les guichetiers étaient en fuite. Les portes des chambres et des cachots sont brisées, et les prisonniers rendus à la lumière et à la liberté. Les invalides pris à Bastille et conduits à l'Hôtel-de-Ville furent déliés et mis en liberté. La Bastille fut prise après un combat de trois heures. Une patrouille du district de Saint-Gervais avait arrêté un homme sur lequel on avait trouvé plusieurs lettres qui avaient été portées à l'Hôtel-de-Ville ; le paquet était à l'adresse

de M. du Puget, major de la Bastille, et renfermait le billet suivant : « M. Delaunay « tiendra jusqu'à la dernière extrémité. Je « lui envoie des forces suffisantes. 14 juillet « 1789, DE BEZENVAL. » La cour comptait donc sur l'artillerie de la Bastille pour l'attaque combinée contre Paris, et qui devait avoir lieu dans la nuit du 14 au 15 juillet. Ce château-fort avait été enlevé par les patriotes parisiens dans l'après-midi du 14, et cet événement si important par ses résultats était encore un secret pour Louis XVI dans la nuit qui suivit ce jour mémorable. L'intendant de Paris avait été témoin de l'événement, quand il se présenta à Versailles, et il affirmait hautement qu'il n'y avait eu qu'une légère émeute, qu'une mutinerie de populace qui avait été promptement réprimée. Les ministres du roi tenaient, en son nom, le même langage aux assemblées nationales ; ce ne fut qu'à minuit que M. Larochefoucault-Liancourt, qui, en sa qualité de grand-maître de la garde-robe, avait à toute heure le droit d'entrer chez le roi, se présenta dans la chambre à coucher de ce prince, et lui apprit la prise de la Bastille ; Louis XVI s'écria étonné : « Mais c'est donc une révolte — Non, Sire, répond Larochefoucault, c'est une révolution. » Louis XVI, avec ses préjugés de roi,

ne pouvait le comprendre. Elevé dans les principes de l'absolutisme royal, il ne considérait la révolution que comme une révolte ; il agit toujours en conséquence de cette conviction ; il eut toujours son gouvernement occulte et son gouvernement patent ; il s'était imposé un double rôle : c'était de la trahison. On a pu le croire désabusé ; mais ce système de déception dura deux années. La vérité fut enfin connue, et Louis XVI perdit le trône et la vie. Son frère d'Artois partit, dans la nuit du 14 au 15, pour l'étranger, où il alla rejoindre madame de Polignac et les autres émigrés qui l'avaient précédé de quelques jours.

Nuit du 14 au 15. — Tout n'était pas fini, la prise de la Bastille, n'était pas un obstacle absolu à l'exécution du plan dont l'exécution était confiée au maréchal de Broglie ; une forte colonne se présenta à la Barrière - d'Enfer. Ce n'était que l'avant-garde de son armée ; mais la nouvelle garde nationale et les gardes françaises veillaient à la sûreté de la ville. Et si l'ennemi eût pu franchir ces premiers obstacles, il aurait rencontré partout la plus forte résistance ; des barricades sillonnaient les rues, toutes les fenêtres étaient éclairées, on avait amassé dans les étages supérieurs des

pavés , des bûches , des bouteilles remplies d'eau chaude , des paniers de cendres ; et d'espace en espace les rues étaient coupées par des fossés. L'ennemi eût rencontré à chaque pas de nouveaux combattans.

Le lendemain matin tout Paris se porta au Champ-de-Mars, et partout où l'armée royale avait campé les jours précédens. La retraite avait été si précipitée , qu'elle avait laissé dans ses cantonnemens des tentes, des équipages , et son artillerie. Des députations de députés des trois ordres arrivèrent à Paris ; et le 17, Louis XVI entra dans la capitale , à travers une double haie de cent mille citoyens armés. Dès le 14 on avait substitué à la cocarde verte, les couleurs de la ville, bleu et rouge. La première cocarde avait été adoptée comme symbole d'espérance ; mais c'était aussi la couleur d'Artois , et il n'en fallut pas davantage pour la rejeter. Ce ne fut que le 17, et lorsque Louis XVI parut à l'Hôtel-de-Ville , que la couleur blanche fut ajoutée aux couleurs de Paris. (V. COCARDE NATIONALE.) La révolution paraissait terminée , on avait cru aux paroles du roi et de ses ministres. Le peuple ne s'était pas laissé abuser par le prestige des sermens et des protestations ; et tandis que des voix serviles ou abusées criaient à l'Hôtel-de-Ville , *vive le roi ! vive la constitution !* il

démolissait la Bastille ; et le donjon de Vincennes eût aussi disparu en même temps, si, au nom de *l'ordre public*, on n'eût arrêté son bras. Nous avons vu Vincennes rendu à sa première destination, et ce fut la première prison d'état de l'empire. Les châteaux-forts placés au centre ou à la proximité des grandes cités ne peuvent rien pour leur défense contre l'étranger, et peuvent beaucoup pour en comprimer les populations dans les crises politiques de l'intérieur : c'est une vérité démontrée par l'expérience.

Un architecte, le patriote Palois, fit modeler de petites Bastilles avec les pierres des cachots de ce château-fort. Chaque département de la France a reçu un de ces modèles, souvenir monumental du 14 juillet 1789. On fit des bijoux à *la Bastille*, c'était un morceau de rosace enchâssé dans l'or ou l'argent, que l'on portait au cou, suspendu à un ruban tricolore. Les fils du duc d'Orléans se montrèrent décorés du *bijou patriotique*, lorsqu'ils furent visiter les ruines de ce château, peu de jours après sa prise. Le duc de Chartres (Louis-Philippe) en visitant les registres d'écrous des prisonniers, parut aussi affligé que surpris, d'y lire plusieurs fois ces mots : arrêté par ordre de M. le duc d'Orléans. Ce fait est rap-

porté par les auteurs de la Bastille Dévoilée. (2^e livraison). (Voyez *Mémoire pour servir à l'histoire secrète du gouvernement de France, depuis le XIV^e siècle jusqu'en 1789*).

Hippolyte DUFÉY.

BASTINGAGE. Le bastingage règne tout autour des ponts supérieurs et des passe-avans d'un bâtiment de guerre, pour garantir les hommes de l'équipage de l'effet de la mousqueterie et de la petite mitraille de l'ennemi, ils sont faits avec les hamacs que l'on arrime dans les filets sur les vibords et passe-avans, et recouverts d'une toile goudronnée, pour les préserver des injures de l'eau; les bâtimens de commerce non armés sont sans bastingages pleins.

A. DUVERGIER.

BASTION, voyez FORTIFICATION.

BASTONNADÉ. De tous les genres de punition infligés matériellement sur le corps de l'homme, le plus ignominieux, le plus avilissant, sans doute, est celui que nous connaissons sous la dénomination générique de bastonnade. Cette correction est administrée de diverses façons plus ou moins cruelles; quelquefois même avec un raffinement de barbarie qui révolte l'humanité. On prétend que la manière la plus douloureuse de la recevoir, c'est sous la plante des pieds.

La bastonnade est ordonnée chez les Turcs et chez les barbaresques, dans une foule de circonstances, comme correction pénale. On l'emploie fréquemment aussi dans les armées russes, allemandes, et dans plusieurs états du nord.

BAT. Espèce de selle à l'usage des bêtes de somme, et sur laquelle on attache des fardeaux au moyen de crochets. Il est composé d'une carcasse en bois, sous laquelle on place un panneau rembourré, afin qu'il ne blesse pas l'animal. Le bât ordinaire pour les chevaux ou les ânes se nomme *bât à boutonner*, celui de guerre pour les chevaux *bât français* ou *bât à fausses gouttières*, enfin le bât de guerre des mulets se nomme *bât d'Auvergne*.

BATAILLE, subst. fém., combat général entre deux armées (*Dictionnaire de l'Académie*).

Bataille, combat, action (Grammaire). La *bataille* est une action plus générale, et ordinairement précédée de préparations; le *combat* est une action plus particulière et moins prévue. On peu dire que la *bataille* de Pharsales et le *combat* des Horaces et des Curiaces sont des *actions* bien connues. Ainsi *action* est le terme général, et *bataille*, *combat*, des termes spéciaux.

Bataille a rapport aux dispositions, et

combat à l'action : on dit l'ordre de *bataille* et la chaleur du *combat*, Combat se prend au figuré, bataille ne s'y prend pas, à moins qu'il ne caractérise un substantif. Ainsi l'on dit : Le champ de bataille lui est demeuré, il n'a pas mal pris son champ de bataille.

Cheval de bataille s'emploie aussi au figuré.

Cheval de bataille (Manège), est un cheval fort et bien dressé que l'on réserve pour les occasions où il faut combattre.

Batailles. On appelle ainsi dans les grosses forges la galerie qui règne autour de la charge, ou du haut de la cheminée.

BATAILLE (Peinture). On se sert de ce mot au figuré pour signifier la représentation des batailles en peinture et en sculpture.

Les batailles d'Alexandre, par Lebrun; les batailles sous Louis XIV, par Wandermeylen, peintre flamand, sont justement estimées.

Parmi les contemporains, nous citerons Carle Vernet, auteur des batailles de Marengo, Tolosa, etc., et le général LeJeune, auteur des batailles des Pyramides, de Somosierra, en Castille, etc. Ces artistes s'appellent peintres de batailles.

BATAILLE (Musique). On appelle ainsi une espèce de composition instrumentale

dans laquelle l'artiste cherche à imiter le son des clairons, des tambours, le bruit de la mousqueterie, du canon, les cris des blessés, des mourans, les divers accidens d'une bataille. Toutes tentatives de ce genre ne sert qu'à montrer l'impuissance de l'art. L'expression musicale a ses bornes qu'il ne faut pas franchir.

On nous a donné les batailles de Prague, de Jemmapes, de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna; aujourd'hui nos compositeurs paraissent avoir renoncé à ces œuvres, on ne peut que les approuver.

BATAILLE (Art militaire). Action générale entre deux armées, ou entre la majeure partie de ces armées.

Les autres actions de troupes, quoique souvent plus meurtrières que les batailles, ne doivent, selon Feuquières, se nommer que des combats.

Ainsi, suivant cet officier, l'attaque d'un poste ou d'un village retranché doit s'appeler un combat; mais pour que le nom de bataille soit acquis à une action, il n'est pas nécessaire que les armées se soient abordées, surtout de front, il suffit que la majeure partie de l'armée y ait pris part, soit par son choc, soit par ses manœuvres.

Une *bataille perdue* est celle dans la-

quelle on abandonne le champ de bataille à l'ennemi.

Cette définition, pour être reçue n'en est pas plus juste, et c'est à tort que beaucoup de généraux, après avoir obtenu ce mince succès, se sont prétendus victorieux; car qu'est-ce qu'une victoire sans résultats?

Et certainement, si de deux armées qui se sont battues pendant toute une journée, l'une se retire en bon ordre avec son artillerie et ses bagages et va occuper à quelque lieues du premier champ de bataille une position où elle attende de pied ferme l'ennemi, on ne peut guère dire qu'il y ait eu victoire pour celui-ci: aussi a-t-on vu bien souvent les deux partis s'attribuer l'avantage, et, de nos jours, faire chacun de leur côté chanter un *Te Deum*.

Mais que l'armée rétrogradante abandonne son canon, se retire en désordre, et ne puisse de quelque temps tenir la campagne, c'est une bataille gagnée, c'est une victoire.

« Il y a deux maximes connues à la guerre, dit Jomini: la première est de ne jamais livrer bataille que quand il en peut résulter un grand avantage ou que la position des armées la rend indispensable; la seconde, est qu'après la victoire on ne doit pas laisser aux vaincus le temps de se

« remettre , mais qu'il faut les poursuivre
« sans relâche. »

C'est ainsi que nous voyons César , après la bataille de Pharsale , marcher sur-le-champ à l'attaque du camp de Pompée, qu'il emporte ; courir sur les traces de son rival à marches forcées , l'obliger à s'embarquer, et le poursuivre jusque sur ses vaisseaux. C'est encore, grace à l'exécution de ce principe, que Napoléon, après la bataille d'Iéna, se rend maître de presque toute la monarchie prussienne.

« Les batailles donnent et ôtent les couronnes, dit Montécuculli ; elles finissent la guerre et immortalisent le vainqueur. »
Telles furent les batailles de Marathon , Salamine , d'Arbelles , de Zama , de Pharsale , d'Actium, telles ont été celles qu'à livrées la France à l'époque si glorieuse pour elle, où elle triompha de l'Europe coalisée, qui voulait non seulement détruire ses institutions nouvelles, mais l'effacer du rang des nations.

Plus ces actions sont importantes et décisives, plus il y aurait de présomption à vouloir juger les grands hommes de guerre, anciens et modernes, à vouloir décider la question entre Alexandre et Porus, César et Pompée, Scipion et Annibal, Gustave et Walstein, Turenne et Montécuculli, le duc

de Parme et Maurice , Frédéric et Daun. Avant de blâmer ou de louer, sommes-nous assez instruits de toutes les circonstances dans lesquelles ces héros se trouvèrent engagés ? Connaissons-nous les petits détails qui eurent souvent d'immenses résultats ? Nous est-il permis de creuser assez profondément dans les événemens pour faire la part de la fortune ? L'antiquité n'admira-t-elle pas autant les dispositions d'Annibal à Zama que celles qui l'avaient fait vaincre à Trazimène , à Cannes ? La manœuvre de Frédéric à Kolin ne ressemble-t-elle pas à celle tant vantée de Lissa ? Napoléon n'avait-il pas à Mont-Saint-Jean disposé son armée comme à Marengo ?

Il est donc bien difficile d'établir des règles fixes sur des événemens qui ne dépendent que d'un moment, et sur lesquels ont tant d'influence le hasard et les élémens qu'on ne peut maîtriser.

Combien de fois n'est-il pas arrivé qu'une des deux armées était en pleine déroute, lorsqu'un incident fortuit, un secours inattendu lui a ramené la fortune et arraché à l'ennemi une victoire qu'il croyait tenir.

Je citerai Desaix , nous rendant vainqueurs à Marengo, et Bulow faisant succéder à Waterloo la défaite au triomphe.

Enonçons cependant avec Jomini un

principe général, sur lequel doivent reposer toutes les combinaisons de la guerre; c'est qu'il faut mettre en action au point le plus important d'une ligne d'opérations ou d'une attaque une plus grande force que l'ennemi.

Les moyens d'exécution sont les marches ou les mouvemens stratégiques pour les lignes d'opérations, et les manœuvres ou le choix des ordres d'attaque pour les batailles.

Disons donc qu'un général qui par la rapidité de ses mouvemens, l'habileté de ses manœuvres mettra en action au même instant et au point principal de l'attaque, un plus grand nombre d'hommes que l'ennemi, les troupes étant égales en valeur, devra nécessairement remporter la victoire.

Napoléon l'a bien prouvé dans son immortelle campagne de France.

Mais le succès des batailles ne dépend pas toujours de l'habileté du général, il lui est difficile de se trouver partout, de prévenir les fautes et les trahisons.

« Lorsque deux armées s'ébranlent pour
« se charger, dit le maréchal de Puységur
« dans son livre *de l'art de la guerre*, que
« peut faire le général en chef?

« Ce sont, il est vrai, les généraux qui

« choisissent le champ de bataille et qui
« ordonnent les dispositions pour combat-
« tre ; mais l'exécution de leurs ordres sont
« entièrement l'affaire des troupes : cepen-
« dant pour marquer dans l'histoire la su-
« périeurité d'un général sur un autre , on
« dit qu'il l'a battu en *bataille rangée* ,
« quoique ce soient ces actions là dans les
« quelles le général a le moins de part. »

« Ces armées innombrables, et les évé-
« nemens prodigieux qu'elles produisent,
« dit Folard, plaisent et amusent comme
« les romans, mais elles instruisent peu les
« gens de guerre. Il y a partout à appren-
« dre dans les petites guerres, et c'est dans
« celle-ci uniquement que la science et
« l'intelligence paraissent le plus particu-
« lièrement. »

Turenne disait qu'une armée qui passait cinquante mille hommes devenait incommode au général qui la commandait et aux soldats qui la composaient.

Napoléon, qui possédait au suprême degré le talent de remuer les masses, a prouvé que si ces assertions étaient vraies pour leur temps, elles ne le sont plus pour le nôtre.

L'armée française comptait plus de cent mille hommes à Wagram, Friedland, la Moskowa, etc.

Montesquieu, dans ses *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, dit que la perte réelle soufferte dans une bataille, c'est-à-dire la mort de quelques milliers d'hommes n'est pas aussi funeste à l'état que son mal d'opinion ou le découragement qui l'empêche d'user des forces que la fortune lui a laissées.

Un général doit donc bien se pénétrer des suites désastreuses que peut avoir la perte d'une *bataille*; s'il a affaire à un ennemi trop nombreux ou trop habile, il doit éviter de se commettre avec lui en rase campagne, chercher des positions où sans faire agir toute son armée, il puisse attaquer l'ennemi sans s'exposer au hasard de perdre une *bataille*.

C'est l'histoire de Fabius Cunctator devant Annibal, et du général Daun en face du Grand Frédéric.

« Un grand combat perdu, dit Feuquières, quoique plus sanglant qu'une bataille emporte rarement la perte de toute l'artillerie, et presque jamais celle des bagages, parce que les armées ne s'étant pas attaquées en totalité, elles n'ont pu souffrir que dans la partie qui a combattu et n'ont pu éprouver qu'une plus ou moins grande perte d'hommes : l'action n'a

« donc pu influencer aussi absolument sur la
 « suite d'une campagne que peut le faire
 « une *bataille rangée*. »

Une bataille livrée est le va-tout d'un
 joueur : ou il fait fortune ou il se ruine.

Dumouriez, qu'un écrivain spirituel ap-
 pelle avec justesse *le commencement d'un
 grand homme*, après la victoire de Jem-
 mapes (6 novembre 1792), envahit la Bel-
 gique que la journée de Neerwinde (15 mai
 1795) lui fait perdre.

Houchard à Houdtschoote (9 septembre
 1795), et Jourdan à Watignies (16 octobre
 1795), arrêtent les alliés qui de toutes
 parts souillaient le sol de notre belle patrie.

Tels sont les immenses résultats des ba-
 tailles. Mais quelque glorieuse que soit
 l'histoire militaire de cette époque pour la
 France, que défendaient

Ces paysans, fils de République,
 A la frontière accourant à pieds nus.

Les temps ne sont pas loin où la liberté
 toute puissante par la parole, par la presse
 n'aura plus besoin de recourir à la force
 brutale pour rester debout, les temps
 ne sont pas loin où le mot *bataille* ne sera
 plus rappelé que pour mémoire, que pour
 déplorer la sottise des peuples qui, au lieu
 de former une grande famille, s'entr'égor-

gaient , dociles instrumens de l'ambition , imbécilles vengeurs du prétendu honneur d'un roi !

BATAILLE (Ordre , ligne de).

On appelle *ordre de bataille* la disposition qu'un général en chef donne un jour de combat , aux différentes parties de son armée.

Cette disposition appartient à la *tactique*, qui est l'art de diriger les troupes dans la sphère du rayon visuel.

L'ordre profond ou l'ordre mince , la ligne de bataille simple , double , triple ; la direction donnée au front de bataille (l'ordre parallèle, l'ordre oblique, simple et double), enfin l'ordonnance relative des différentes armes , sont les élémens d'un *ordre de bataille*.

Les peuples les moins avancés dans l'art de la guerre ont toujours combattu sur une seule ligne très profonde , les Grecs sur deux , les Romains sur trois et dans les derniers temps sur deux.

Les armées grecques et romaines avaient adopté l'ordre profond. Dans le moyen âge, comme dans l'enfance des nations, les troupes étaient de grandes masses qui, placées vis-à-vis les unes des autres , sans plan, sans combinaison, se ruaient confusément entre elles *belluarum modo*.

La découverte de la poudre à canon (1325) amena progressivement l'amincissement de l'ordre de bataille. Dans le xv^e siècle, l'infanterie française se rangeait encore sur dix et huit rangs; l'infanterie de Gustave-Adolphe (1620), sur six.

En 1688, la profondeur de notre infanterie était de cinq rangs, et en 1701 de quatre.

Cependant Folard donna jusqu'à quarante-six rangs de profondeur à sa colonne que l'on essaya à Denain (1713).

Les formations en bataille se font aujourd'hui sur trois rangs et sur trois lignes, dont une forme la réserve.

Examinons quel était l'*ordre de bataille* dans l'enfance de l'art, et par quelles gradations il a passé pour arriver à ce qu'il est aujourd'hui.

L'art doit signaler les premiers progrès dans la manière de se réunir, de se serrer pour être entamé plus difficilement par l'ennemi, et pouvoir l'enfoncer plus aisément.

Sans nous arrêter aux armées des Assyriens, des Egyptiens, des Perses, masses innombrables se heurtant, se brisant, sans plan, sans ordre, arrivons à la *phalange grecque*, la création militaire la plus ancienne chez les peuples civilisés.

[La *phalange simple* présentait un front

d'infanterie de 256 hommes sur 16 de profondeur. Cette masse de fantassins pesans ou oplites se composait de deux mérarchies, chaque mérarchie de deux chiliarchies, chaque chiliarchie de deux pentacosiarchies, chaque pentacosiarchie de deux syntagmes, chaque syntagme (*) de quatre tétrarchies.

Derrière les oplites étaient rangés les pelstates, corps d'infanterie légère nommé épixénagie, ayant aussi 256 hommes de front, mais seulement huit de profondeur. L'épixénagie se divisait en deux systèmes, le système en deux xénagies, la xénagie en deux psylagies, la psylagie en deux hécatontarchies, l'hécatontarchie en quatre systases.

Sur chacun des deux flancs était placé un peloton de cavalerie, de huit cavaliers de front sur huit de profondeur.

Enfin, devant et derrière la phalange se trouvaient trois pelotons de psyrites ou soldats légers, combattant hors du rang et en escarmoucheurs.

L'effectif de la *phalange simple* était de 4096 oplites, de 2048 pelstates et de 80 cavaliers, ce qui, avec les six pelotons de psyrites, présente un total d'environ 6400 hommes.

(*) Le syntagme était l'élément de la phalange; c'était un carré parfait de 16 hommes.

Les Grecs étaient arrivés devant Troie avec la pentacosarchie ; ils en revinrent avec la phalange. Elle s'appela aussi stratégie , c'est-à-dire guerre par excellence , et son commandant stratège ou phalangarque.

Ce fut pendant huit siècles , depuis la guerre de Troie (1209 ans avant J.-C.) jusqu'à la guerre médique, la plus forte armée des Grecs.

Elien dit que sous Philippe, père d'Alexandre , la phalange était de 6500 hommes ; plus tard, les Gaulois et les Espagnols combattirent par troupes serrées de 6000 et de 8000 hommes , tant il est vrai qu'il y a toujours dans la nature des choses , des lois qui se révèlent à l'expérience des peuples.

En tout temps , les avantages de la phalange ou de tout ordre qui lui ressemble , se sont fait particulièrement sentir dans les pays plats pour résister à la cavalerie et aux chars armés.

A toutes les époques , les généraux, pour la guerre de plaines , inventeront ou ressusciteront la *phalange* avec plus ou moins de modifications, et dans les circonstances contraires, ils rompront cette ordonnance, et la morcelleront en troupes plus faibles ressemblant à la *légion*.

Pyrrhus rompra ses phalanges en légion

quand il aura combattu quelque temps sur le terrain raboteux et coupé de l'Italie.

Antoine aura recours à la phalange, et y pliera momentanément la légion pour résister aux Parthes dans les plaines de l'Asie.

Les Antonins rapprocheront d'une manière fixe la légion de la phalange sur les mêmes lieux et contre ces mêmes Parthes, devenus les ennemis habituels de l'empire romain.

Alexandre-Sévère dépassera même les dimensions de la masse phalangiste.

Les Suisses l'imiteront long-temps après.

Gustave-Adolphe, Maurice de Nassau et leurs imitateurs rompront de nouveau la phalange ou légion, c'est-à-dire le gros bataillon des Suisses, en bataillons moindres, et entremêleront le corps de piquiers, d'armes de jet et de cavalerie.

Enfin Kléber, à Héliopolis, combattra contre les Turcs, comme à Marathon les Grecs avaient combattu contre les Perses.

C'est à la journée de Marathon (490 ans avant J.-C.) que les Grecs ou plutôt les Athéniens, se servent pour la première fois de la *phalange double* ou *diphalangarchie*, formée de deux *phalanges simples* offrant 512 hommes de front, en deux parties de 256

chacune, séparées par un intervalle de vingt pas.

Ce fut contre cet ordre, habilement employé par les chefs, énergiquement maintenu par des soldats exercés, que vint échouer l'effort des masses asiatiques.

Environ un siècle et demi après Marathon, ce fut encore la diphalangarchie qu'Alexandre mena en Asie contre les Perses, quoique entre ces deux époques, et peu d'années après Marathon, les armées combinées des républiques grecques se fussent élevées à un bien plus grand nombre de combattans.

A Platée, onze ans après Marathon, les troupes combinées de la Grèce montaient à plus de 100,000 hommes.

Le premier chef qui imprima quelque mobilité aux armées grecques fut Xénophon. Il ouvrit ainsi les chemins de la grande Asie à Agesilas et à Alexandre.

Epaminondas imita et combina les institutions militaires de Sparte et d'Athènes. Philippe, père d'Alexandre, assez long-temps en ôtage à Thèbes dans sa jeunesse, étudia les succès d'Epaminondas, et forma la fameuse *phalange macédonienne*.

Alexandre porta la phalange à 15,000 hommes; c'était la diphalangarchie à son plus haut point de force.

Les vastes plaines de l'Asie lui permirent de rapprocher deux diphalangarchies. Cette combinaison de quatre phalanges s'appela tétra-phalangarchie; ce fut le dernier point d'accroissement de la formation phalangiste.

Elle se trouva portée par les successeurs d'Alexandre à 28,612 combattans en troupe, sans compter les enfans perdus, c'est-à-dire à 16,384 oplites ou phalangistes, à 8,192 pelstates et à 4,096 cavaliers.

Telle a été la marche de l'art dans cette partie fondamentale, et jamais peuples de l'antiquité n'ont porté plus loin le nombre de soldats d'élite, armés de même et serrés en bataillons, avec les seuls intervalles nécessaires pour la manœuvre.

La tétraphalangarchie présentait un front de 1,000 hommes, qui n'était rompu que par un intervalle d'environ quarante pas au milieu et par deux intervalles de vingt pas. Il est aisé de sentir que la cavalerie, qui était répartie sur les deux flancs de la petite phalange quand elle était isolée, devait former les ailes de la grande phalange.

De l'élément des batailles chez les Grecs, nous arrivons naturellement à la *légion romaine*.

Nous avons vu que les Grecs, ayant à combattre en plaine de fortes masses, don-

nèrent et conservèrent à leur infanterie une grande densité.

Les Romains qui, pendant long-temps, combattirent dans un pays hérissé de montagnes et semé d'accidens de terrain, durent préférer un ordre moins profond.

La *légion* était composée d'infanterie et de cavalerie. Le chiffre de son effectif a varié sans cesse. On ne doit donc pas s'étonner que les auteurs qui en ont parlé paraissent se contredire.

Sous Romulus, créateur de la *légion*, elle n'était que de 3,000 fantassins et de 600 chevaux. Sous les consuls, l'infanterie fut long-temps de 4,000 hommes, la cavalerie de 300. Vers l'an de Rome 412, la légion comptait 5,000 fantassins, Ce chiffre était à peu près celui des *légions* de César. Sous Auguste, elles varièrent de 6,100 à 5,000 hommes d'infanterie.

La *légion romaine* était un corps complet qui renfermait toutes les armes. Servius Tullius lui donna l'organisation fondamentale dont Tullius Hostilius avait préparé les élémens. Elle se formait sur trois lignes, distantes l'une de l'autre de trente-sept pieds romains.

Chaque ligne était divisée en dix pelotons ou manipules.

Les soldats formant la première s'appe-

laient *hastaires* ; ceux de la seconde *princes* ; ceux de la troisième *triauxes*. Les *vélites*, troupe légère, combattaient sur le front individuellement, avec la faculté de retraite entre les trois lignes.

Les *triauxes*, corps d'élite, se recrutèrent dans les soldats les plus expérimentés et les plus braves des *princes* : ils composaient la réserve ; plus jeunes que les *triauxes*, plus âgés que les *hastaires*, les hommes vigoureux payant un certain cens formaient le corps des *princes* qui, dans l'origine, était au premier rang, comme son nom l'indique.

Les *hastaires* étaient moins âgés et moins riches que les *princes* ; enfin les plus jeunes et les plus pauvres formaient les *vélites*.

La profondeur du manipule fut toujours de dix hommes, son front long-temps de douze ; mais il varia souvent pour les deux premières lignes. Le manipule des *triauxes* eut toujours dix hommes de profondeur sur six de front.

Si la légion était sur le petit pied, il y avait 1,000 à 1,200 *vélites* ; sur le grand pied, jusqu'à près de 2,000. Les *hastaires* variaient de 1,200 à 1,600. Les *princes*, dans la même proportion. Les *triauxes* restèrent toujours à 600.

Les manipules des deux premières lignes

conservaient entre eux une distance égale à leur front. Les manipules destriaires n'ayant que la moitié du front des deux premiers ordres, étaient séparés par un intervalle égal à trois fois leur front.

Les manipules des trois lignes étaient placés en échiquier, c'est-à-dire que les pleins de la seconde correspondaient aux vides de la première, et les pleins de la troisième aux vides de la seconde.

Chacune de ces lignes avait, suivant Polybe, trente-sept pieds romains de profondeur; la distance entre elles étant aussi de trente-sept pieds, la profondeur totale de l'ordre de bataille de la légion était de cent quatre-vingt-cinq pieds.

On donnait le nom d'*aile* à la cavalerie de chaque légion, parce qu'on la plaçait ordinairement sur ses flancs. On la divisait en dix parties ou brigades. Si elle excédait 600 chevaux, on partageait chaque brigade en deux turmes; le turme se subdivisait en trois décuries.

Les Romains n'avaient pas de cavalerie légère; elle n'était connue que dans leurs troupes auxiliaires; mais les empereurs en créèrent.

Lorsque dans une bataille les hastaires avaient éprouvé des pertes, ils entraient dans les intervalles de la ligne des princes,

pour former une ligne pleine , *duplex acies in frontem*. Si cette nouvelle ligne était rompue , elle trouvait place et retraite dans les larges intervalles des triaires , *triplex acies in frontem*. C'était la dernière ressource de la bataille , et elle était décidément perdue , si l'ennemi rompait cette dernière ligne formée des débris des deux autres et de la réserve. Telle a été l'organisation et le jeu de la légion ; telle elle a été maniée si glorieusement par les Scipions.

« Rien de plus différent , dit le maréchal
« de Puységur , que l'ordre des Romains
« et celui des Grecs ! Le premier était sans
« doute admirable , mais moins plein d'art
« et de précision que l'ordre des Grecs ; la
« force des Romains était dans l'indivi-
« dualité. »

Nous avons vu que le plus ou moins de richesse du citoyen romain l'appelait à l'un des quatre ordres de la légion. Marius fit disparaître cette organisation aristocratique , et la force physique fut le seul titre à être admis aux *triauxes* , aux *princes* , etc.

Il réunit un manipule de chacune des trois lignes d'infanterie , et en forma la *cohorte*.

La *cohorte* , agglomération d'abord accidentelle et appartenant à la tactique du moment , devint , dans la tactique habituelle et dans l'ordonnance permanente , la véri-

table subdivision de la légion. Le nom même des trois ordres de soldats de rang s'effaça ; la légion fit un pas remarquable vers la phalange, et ne revint plus à l'ordre qui jusque-là avait fait sa gloire et ses triomphes.

Dix cohortes formaient une légion.

Cependant la cohorte devint bientôt l'unité militaire ; car César, en parlant de la bataille de *Munda*, dit : Nous *avons tant de cohortes*, et ne prononce pas même le nom de légion.

La cohorte conserva quelque temps ses dix rangs de profondeur ; mais l'usage des machines la fit réduire à une moindre épaisseur.

Les machines ne furent attachées d'une manière permanente aux légions que sous les successeurs d'Auguste, quand les légions, stationnées à demeure sur les frontières, organisèrent des camps ressemblant à des villes fortifiées. On imagina par la suite de faire marcher les machines avec les légions.

Polybe ne parle pas de machines attachées aux légions, du moins en campagne ; il n'en fait mention que pour les attaques ou défenses de retranchemens, les passages de rivières, et surtout les sièges à faire ou à soutenir.

Tacite est le premier historien qui parle positivement d'une baliste attachée à une

légion. Ce fut surtout après la translation du siège de l'empire que devint excessif dans les armées romaines l'abus de l'art balistique, originaire de l'Asie.

« La légion, dit Végèce, est munie de
« balistes montées sur des affûts roulans,
« traînées par des mulets et servies par onze
« soldats de la centurie à laquelle elle ap-
« partient. Chaque centurie a sa baliste;
« on ne s'en sert pas seulement pour la dé-
« fense des camps, on les place aussi sur
« les champs de bataille, derrière les pe-
« samment armés. »

Après avoir cherché à donner une idée nette de l'élément des *batailles* chez les Grecs et les Romains, la *phalange* et la *légion*, revenons à l'*ordre de bataille* chez ces deux peuples et chez les modernes.

Comme nous l'avons déjà dit, il est bien difficile de soumettre l'*ordre de bataille* à des règles fixes; il y aurait bien de la hardiesse à prétendre que telle ou telle ordonnance doit être préférée dans telle ou telle circonstance.

Jetons un regard rapide sur les principales batailles des temps anciens et modernes, et rappelons les divers ordres de bataille qu'on y employa.

Nous montrerons l'art progressant sous Epaminondas, Alexandre, Annibal, César,

etc., retombant dans l'enfance après l'invasion de l'empire romain par les barbares; nous ferons découler du narré des faits, des règles générales, toujours modifiables suivant les éventualités.

Xénophon, dans le récit de la retraite des dix mille, s'est montré aussi clair que savant.

Si, à la bataille de Cunaxa (401 avant J.-C.), les Grecs s'appuyant à l'Euphrate opposent une ligne pleine et compacte à l'immense armée d'Artaxerxès, ils se forment en colonnes séparées et avec des intervalles quand il faut traverser le Centrite et combattre les Arméniens et les Chaldéens, ils prennent le même ordre quand l'ennemi les attend sur les montagnes rapides de la Colchide.

Créateur de l'ordre oblique, Epaminondas lui dut ses victoires de Leuctres et de Mantinée.

A Leuctres (571 ans avant J.-C.) les Lacédémoniens étaient plus nombreux que les Thébains. Voulant porter sur un point de la ligne ennemie l'élite de ses forces, Epaminondas dédouble sa phalange à la droite et sur son centre, et réunit promptement à la gauche un corps nombreux. Tout à coup il refuse sa droite affaiblie, et faisant avancer sa gauche, il déborde et disperse l'aile droite des Spartiates.

A Mantinée (363 ans avant J.-C.), ce fut sa gauche qu'il refusa, et au lieu de chercher à déborder un flanc de l'ennemi, il porta sa droite contre le centre de la ligne, qu'il enfonça.

Battu à Issus (333 avant J.-C.), Darius réunit toutes ses forces dans la plaine d'Arbelles (avant J.-C. 331.) Il range son armée sur deux lignes, place aux ailes la cavalerie et les chars armés de faux, et près de lui l'infanterie grecque à sa solde.

Alexandre place aussi son armée sur deux lignes. Employant l'*ordre oblique*, il se dirige, avec l'élite de sa cavalerie qu'il forme en coin, et avec sa terrible phalange, vers la gauche des Perses, qu'il enfonce, la poursuit quelque temps, et revient ensuite au secours de son aile gauche fortement compromise.

L'art a déjà fait des progrès. Dans les premières batailles on se charge, on s'aborde sur toute sa ligne, et la force physique, le courage personnel décident seuls du succès. Bientôt on choisit le terrain, on s'aide des obstacles naturels, on fait des dispositions. Le temps viendra où les dispositions feront tout, où la pensée du chef présidera à tous les mouvemens, et décidera presque seule du succès.

Lors de l'irruption de Pyrrhus, l'art s'était perfectionné chez les Romains.

Après la défaite d'Asculum (avant J.-C. 279), Rome confie sa principale armée à Curius, qui attend Pyrrhus près de Bénévent (avant J.-C. 275), dans un lieu resserré, coupé de bois et de rochers, où la cavalerie et les éléphants devenaient inutiles. Descendu un moment sur les bords du Caudore, Curius, au premier échec, se reforme sous la protection de ses retranchemens. Une réserve qu'il y avait laissée en sort brusquement et décide la victoire.

La lutte entre Rome et Carthage nous offre des leçons plus importantes encore.

Quoique les Carthaginois eussent adopté l'ordre profond des Grecs, leurs batailles ne ressemblent pas à celles d'Epaminondas et d'Alexandre. Annibal dut presque toutes ses victoires à l'emploi de deux manœuvres.

Il se servait de la supériorité de sa cavalerie numide pour tourner les ailes de l'ennemi, où il profitait des accidens du terrain pour cacher une partie de ses forces qui, pendant l'action, venaient tomber sur le derrière de l'armée qu'il combattait de front.

Ainsi, au Tésin (218 ans avant J.-C.), les Numides tournent l'aile droite de Scipion, prennent son armée à dos et la mettent en déroute.

A la Trébia (218 ans avant J.-C.), 1,000 cavaliers et 1,000 fantassins s'embusquent dans le lit d'un torrent et tombent sur les derrières de Sempronius, au moment où ses flancs sont débordés par la cavalerie.

A Trasimène (217 ans avant J.-C.), les pentes d'un vallon cachent une armée tout entière, et Flaminius, pour avoir négligé de s'éclairer, périt avec 30,000 hommes.

Plus tard, dans les plaines de l'Apulie, Annibal place 5000 fantassins et 500 chevaux dans les replis du terrain, et Minucius, pris à dos, ne doit son salut qu'aux dispositions de Fabius.

A Cannes (216 ans avant J.-C.), Annibal déborde avec la cavalerie l'aile gauche qu'il enfonce.

A Zama (202 ans avant J.-C.), Scipion, comme l'avait fait Régulus à Tunis, mit les manipules des hastaires, des princes et des triaires les uns derrière les autres, mais avec de plus grandes distances entre eux, et avec de plus grands intervalles entre ces lignes perpendiculaires.

Les éléphants trouvant ainsi des ouvertures à droite, à gauche et devant eux, circulèrent librement sans faire de dommages, et se trouvèrent promptement sur les derrières de l'armée romaine, qui alors marcha en serrant son ordre.

A la bataille de Pharsale (481 ans avant J.-C.), Pompée avait 50,000 fantassins et 7000 cavaliers. Il se forma sur trois lignes, appuyant sa droite à l'Enipeus, composa son aile gauche de l'élite de son armée et de toute sa cavalerie, et en garda le commandement.

César n'avait que 22,000 fantassins et 1000 cavaliers. Il appuya aussi une de ses ailes à la rivière, se forma sur trois lignes, mais avec de plus grands intervalles entre les cohortes, pour présenter un front aussi étendu que celui de l'ennemi, et se porta avec sa 10^e légion à l'aile droite, où il jugea que Pompée allait diriger ses plus grands efforts.

Pour couvrir son flanc qu'allait envelopper sa cavalerie, il y plaça six cohortes tirées de la troisième ligne; elles mirent en fuite les jeunes cavaliers romains, et décidèrent la victoire.

On voit par-là que les réserves mobiles et indépendantes de la ligne n'existaient pas encore; car Pompée, plus fort du double que César, eût pu en former une, et tourner avec elle le flanc droit de l'ennemi.

Partageant l'opinion d'Onosander, Végèce recommande particulièrement l'usage des réserves.

« Il est surtout avantageux de livrer bataille, ajoute-il, quand l'ennemi est fati-

« gué par une longue marche , divisé par le
« passage d'une rivière , engagé dans des
« marais , occupé à gravir des rochers ,
« dispersé dans la campagne, ou dormant
« avec sécurité dans son camp ».

Végèce, dans le 19^e chapitre du III^e livre, qui est, pour ainsi dire , le résumé de son ouvrage, compte sept *ordres de bataille*. Analysés, ces ordres se réduisent à trois : l'*ordre parallèle*, l'*ordre oblique* et l'*attaque par les deux ailes*.

Comme Végèce, l'empereur Léon nous a donné des *ordres de bataille*. Ils sont au nombre de quatre.

Dans le premier, les ailes d'une ligne pleine s'inclinent en avant pour cerner l'ennemi; dans le second, des parties de toute la ligne s'avancent pour attaquer, laissant des intervalles où elles puissent rentrer, c'est une marche en avant, en échiquier; dans le troisième, le centre reste immobile, et la manœuvre du second ordre n'a lieu qu'aux ailes; dans le quatrième enfin, on place l'armée sur deux lignes, des corps détachés sur ses flancs et des réserves sur ses derrières. C'est celui qui se rapproche le plus de notre manière de combattre.

Les historiens ne nous ont laissé que des détails très incertains sur la bataille qu'Attila perdit dans les plaines de Châlons con-

tre Aétius (451), sur les batailles de Tolbiac et de Vouillé (496 et 505), et sur la victoire que Charles-Martel remporta sur les Sarrasins , entre Tours et Poitiers (732).

Quelque peu savantes que fussent les dispositions de cette époque , l'art rétrograda encore pendant plusieurs siècles. Les partages de la monarchie , et surtout l'établissement complet du régime féodal , introduisirent une nouvelle organisation militaire. La cavalerie , entièrement composée de noblesse , forma presque l'unique force des armées , et l'infanterie , réunie à la hâte , mal armée , pas ou mal instruite , était écrasée par les chevaux. Ce ne fut que sous Charles VII (vers 1435), que l'infanterie fut remise en honneur. Les Suisses , par leurs victoires de Grandson et de Morat (1470), la réhabilitèrent. L'invention de la poudre (*) y contribua aussi. Elle rendit

(*) L'époque la plus reculée où l'on fasse remonter l'usage des canons ou bombardes est vers 1330 , sous Philippe de Valois : mais ces armes n'avaient pas encore une grande influence , et on les faisait agir avec les anciennes armes et machines. Les premières armes à feu dont on ait fait usage étaient des canons fort petits , composés de douves et de cercles de fer. On ne tarda pas à s'apercevoir du vice de cette construction , et on les coula.

Vers 1400 , on commença à voir paraître en

inutiles les pesantes armures des cavaliers , et rétablit dans les combats l'égalité entre l'infanterie et la cavalerie. Malgré l'usage des armes à feu, fort restreint à la vérité , et mêlé à celui de la pique , l'infanterie , pendant long-temps encore , se forma sur dix et huit rangs. La cavalerie qui, sous François I^{er} , combattait encore en haie , adopta bientôt l'ordre profond.

En vain cherche-t-on dans les batailles livrées pendant les croisades , et postérieurement jusqu'à celle de Ravenne , quelques traces des *ordres de bataille* des Grecs et des Romains ; tout dépendait à cette époque de la vigueur physique et du courage aveugle, et l'art était revenu au point où il était avant Marathon et Platée.

A Ravenne (1512), Gaston de Foix, qui y périt à vingt-trois ans , et dont le début promettait , choisit un bon *ordre de ba-*

campagne une grande quantité de canons et de couleuvrines , jusqu'à 3000 , 4000 dans une armée ; c'étaient des armes ressemblant aux gros mousquets en usage depuis , et que l'on maniait en les plaçant sur une fourchette de fer plantée en terre. Vers 1460, les plus forts canons ne pesaient que 115 livres ; mais en 1470 on en vit d'une grosseur prodigieuse. On fondit à Tours une pièce de 500 livres de balles , qui portait depuis la Bastille jusqu'à Charenton. Au second coup elle coûta la vie à son auteur,

taille, appuie sa droite au Ronco, se forme sur deux lignes, et se ménage deux réserves qui, lancées à propos, décident la victoire.

François I^{er} fit plus admirer sa valeur que sa prudence et ses talens militaires. Ses généraux ne surent ni commander ni obéir. Il ne faut donc pas s'étonner du désordre qui régnait dans les batailles d'alors.

Celle de Marignan (1516) n'est qu'une horrible mêlée ; celle de Pavie (1525), où la victoire nous serait demeurée si nous eussions conservé notre position, fut perdue parce que le roi, cédant à son ardeur, s'élança dans la plaine, et rendit inutile son artillerie en se plaçant entre elle et les ennemis qu'elle foudroyait.

A cette époque les troupes se formaient en gros bataillons de six à huit mille hommes chacun. Quelquefois ces bataillons se réunissaient pour offrir, comme à la bataille de St-Quentin (1557), un immense carré de piquiers et d'arquebusiers, c'était déjà le modèle de la fameuse colonne de Fontenoy.

Le génie militaire de Henri IV contribua puissamment à la renaissance de l'art.

Ne voulant pas se laisser renfermer dans les murs de Dieppe, Henri IV s'avance au-devant de Mayenne et se retranche auprès

d'*Arques* (1589) sur un coteau, que protégeait l'antique château qui domine toute la contrée. Un fossé de dix pieds de largeur sur huit de profondeur est creusé depuis une ladrerie qu'il fortifie, et où il appuie sa gauche, jusqu'à une hauteur boisée, au pied de laquelle il élève deux demi-bastions qu'on arma de huit pièces d'artillerie. *L'ordre de bataille* du roi est remarquable; il place à la ladrerie quatre compagnies suisses et françaises, et les fait soutenir par trois compagnies de cheveu-légers, la défense des retranchemens est confiée à Biron, qui les garnit d'infanterie; et le roi avec les troupes d'élite reste en réserve: cette disposition est parfaite; elle était inusitée.

La bataille d'*Arques* fut surtout gagnée par Henri IV, qui avec sa réserve renforcée de 500 arquebusiers reprit la partie des lignes qu'avait forcée le duc de Mayenne.

Remarquons les progrès qu'avait faits à cette époque l'art de la guerre, et combien l'ordre de bataille de Henri IV était supérieur à ceux de ses devanciers.

Les campagnes de Gustave Adolphe (1620) sont plus remarquables par ses marches, par la discipline de ses troupes, que par ses batailles. Il sentit l'importance des armes à feu, et diminua en conséquence la profondeur de l'infanterie; il l'entremêla

avec sa cavalerie, mais il ne fut pas novateur dans les ordres de bataille. La cavalerie qui composait la moitié de son armée continua à occuper les ailes, et l'infanterie le centre sur plus ou moins de profondeur. On s'aborda sur toute la ligne, et la victoire fut presque toujours décidée par le courage des soldats que son exemple enflammait.

Après la mort de Gustave, les débris de son armée combattirent encore avec gloire sous les chefs qu'il avait formés. Ces débris vinrent ensuite se fondre dans l'armée française où Condé et Turenne faisaient briller leur talent. Les *ordres de bataille* du premier n'annoncent pourtant aucun progrès dans l'art ; ils sont même moins raisonnés que ceux de Henri IV. Quoique le mousquet eût remplacé l'arquebuse *, et qu'il y eût

* Vers la fin du xvii^e siècle le mousquet ayant été donné à l'infanterie, et l'artillerie ayant été assez perfectionnée pour qu'on étendît son usage, on réduisit la profondeur de l'infanterie à six puis à quatre rangs. La cavalerie remplaça par le mousqueton et les pistolets, la lance et l'arbalète, et fut rangée sur quatre et sur trois rangs. Enfin l'adoption du fusil à baïonnette (1703) fit réduire la profondeur de l'infanterie à trois rangs et celle de la cavalerie à deux. Cette formation est aujourd'hui généralement adoptée en Europe.

déjà quelques fusils (on en avait fabriqué dès 1650), tout se décidait encore par le choc. L'infanterie formée en lourds bataillons occupait toujours le centre, et la cavalerie, force principale des armées d'alors, était sur les ailes, commençait l'action, et souvent elle seule gagnait la bataille.

Ainsi, à Rocroi (1645), les deux ailes s'abordent bien avant que le centre puisse combattre; *Condé*, à la tête de la cavalerie de l'aile droite, renverse la cavalerie qui lui est opposée; et, apprenant que son aile gauche a été battue par *Mélo*, et que son artillerie est prise, il passe derrière la ligne espagnole, vient prendre à dos les troupes de la droite de l'ennemi et décide la victoire.

A Sintzeim (1614), le duc de Lorraine se croit en sûreté derrière le village et l'abbaye qu'il a fortifiés et qui couvrent sa gauche. *Turenne* ne dirige sur ce point, qu'il regarde comme secondaire, qu'une faible partie de ses forces, et pendant qu'il y attire l'attention, son infanterie profite d'un ravin qui couvre ses mouvemens pour se porter sur la droite de l'ennemi, qu'il déborde; c'est l'emploi le plus judicieux de l'ordre oblique. Il s'avance ensuite sur la seconde position, la cavalerie au centre et ses deux ailes formées d'infanterie.

La bataille d'Enzheim (1674) fut aussi décidée par un corps d'infanterie que Turenne, dont le coup-d'œil sûr saisissait toujours le point décisif, porta sur un bois qui couvrait la gauche de l'ennemi.

Feuquières nous a tracé les principales batailles de Luxembourg, digne élève de Turenne et de Catinat. Bientôt ces grands modèles furent oubliés, et il semble qu'un siècle se soit écoulé entre Fleurus et Hochstedt (1696-1704), entre Marsaille et Ramillies (1695 - 1706). Si Vendôme en Italie, si Berwick à Almanza (1707), si Villars à Denain (1712), soutiennent l'honneur de nos armes, les noms des Marsin, des Lafeuillade, des Villeroy ne rappellent que de tristes défaites.

C'est alors qu'on enferma dans des lignes, des armées qu'on ne savait plus manœuvrer. Nous eûmes les lignes de Courtray, les lignes de la Meuse, de la Sambre, de Weissembourg. Nous étions comme les Grecs du bas empire qui croyaient défendre Constantinople en élevant une muraille du Pont-Euxin à la mer de Marmara.

Frédéric opéra une révolution dans l'art de la guerre. Puisant à la fois des leçons dans l'antiquité, et suivant les inspirations d'un génie créateur, il perfectionna toutes les armes.

L'infanterie prit de la phalange grecque ces déploiemens prompts et faciles qui permettent de passer en quelques instans de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne et réciproquement ; elle apprit à marcher en avant, en nourrissant un feu vif et meurtrier. La cavalerie, qui avant lui ne chargeait qu'au trot, s'élança au galop sans perdre ses rangs ni distances. L'artillerie à cheval, arme qu'il inventa, suivit la cavalerie dans ses mouvemens rapides.

Ces perfectionnemens ou plutôt ces créations amenèrent une nouvelle manière de combattre. Au lieu des *batailles de choc* de Condé, des *batailles de position* des Lafeuillade et des Villeroi, des *batailles de poste* de maréchal de Saxe, nous eûmes les *batailles manœuvres* : à Striegau comme à Kesselsdorf (1745), c'est en manœuvrant que Frédéric tourne l'aile gauche des Autrichiens et les débusque de leurs positions. C'est en manœuvrant aussi qu'à la bataille de Prague (1757) il déborde et enfonce la gauche du prince de Lorraine. A Lissa (1757) où il a 50,000 hommes de moins que les Autrichiens, il menace leur droite, et s'avancant tout à coup vers leur gauche dégarnie, les déborde et les met en déroute.

« Il faut en venir aux batailles, pour ter-

« miner les querelles , dit Frédéric. Il faut
 « les préméditer , car celles qui sont l'ou-
 « vrage du hasard n'ont pas de grands résul-
 « tats. Les meilleures sont celles que l'on
 « force l'ennemi à recevoir. En refusant
 « une aile , et renforçant celle qui doit at-
 « taquer , on peut porter beaucoup de for-
 « ces sur l'aile de l'ennemi que l'on veut
 « prendre en flanc. Cette manière d'atta-
 « quer offre trois avantages :

« 1° D'attaquer le point décisif ; 2° de
 « pouvoir prendre l'offensive avec des forces
 « inférieures ; 3° de ne compromettre que
 « les troupes qu'on met en avant , et d'a-
 « voir toujours le moyen de se retirer.

« Les attaques sur le centre amènent les
 « victoires les plus complètes ; car si on
 « vient à le percer, les ailes sont perdues.
 « Les attaques de village coûtent tant de
 « monde que je me suis fait une loi de les
 « éviter. (Frédéric condamne ici les batailles
 « du maréchal de Saxe.) Villeroi fut battu
 « à Ramillies pour avoir placé une partie de
 « ses troupes dans un terrain où elles ne
 « pouvaient agir. Il ne faut pas tirer en
 « marchant ; car c'est le terrain que l'on
 « gagne et non les ennemis que l'on tue ,
 « qui décide la victoire. »

A ces préceptes du grand Frédéric joi-
 gnons ceux que donne son devancier Mon-
 técuculli :

« Il faut , dit-il , toujours prévenir l'enne-
« mi , et le charger avant qu'il soit en ba-
« taille.

L'ennemi qu'on attaque est à moitié vaincu.

« Il faut marcher si le terrain est égal ;
« mais rester en position si l'on est avanta-
« geusement posté ; tirer continuellement ,
« mais les uns après les autres , pour ne pas
« être dégarni de feu ; viser particulière-
« ment les officiers ; n'engager les réserves
« que dans un présent besoin , et se ména-
« ger toujours un dernier appui ; si l'on est
« moins nombreux , attaquer la nuit ou sur le
« soir. »

Les premières batailles de notre glorieuse révolution , Valmy , Jemmapes , furent des *affaires de poste*.

A Fleurus , l'armée de Jourdan était forte de 70,000 hommes d'infanterie et de 8,000 de cavalerie : sa droite s'appuyait à la Sambre près de Teignes , ayant derrière elle Lambusart ; son centre était en avant de Gosseliers , et sa gauche , qui couronnait les hauteurs de Landeli , venait aboutir aussi à la Sambre. Nous occupions ainsi un vaste demi-cercle. Les villages de Baulez , Waversée , Epignies , Gosseliers , étaient fortement retranchés , et plusieurs redoutes commandaient la plaine.

Le prince de Cobourg s'avance à la tête de 100,000 hommes pour rejeter les Français de l'autre côté de la Sambre, mais au lieu de choisir un point d'attaque et d'y diriger la majeure partie de ses forces, il divise son armée, et attaque sur tous les points. Jourdan qui avait bien disposé ses réserves, rétablit le combat à notre droite que Beaulieu avait forcée à repasser la Sambre, et oblige le centre et la droite des Autrichiens à battre en retraite.

La victoire de Fleurus ouvrit à la France une série de triomphes. Au nord, Pichegru et Moreau poursuivent les Hollandais et les Anglais derrière leurs fleuves et leurs canaux, et s'emparent d'Amsterdam; Jourdan passe la Roër, et emporte le camp retranché de Juliers; les armées du Rhin et de la Moselle débloquent Landau, reprennent les lignes de Weissembourg, triomphent sur les montagnes de Platzberg, battent à la fois les Autrichiens et les Prussiens, et immortalisent les noms de Hoche et de Desaix. Dugommier, Pérignon, Muller et Moncey rejettent les Espagnols au-delà des Pyrénées et leur dictent la paix.

Suivons Bonaparte en Italie, nous y verrons des combinaisons nouvelles et des *ordres de bataille* dont l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes ne nous offrent pas d'exemples.

Par quelques démonstrations sur sa droite, le général français trompa Beaulieu qui partagea imprudemment son armée en trois corps. Prompt à profiter de cette faute, Bonaparte se précipite sur le centre de l'ennemi et remporte le 12 avril 1796 à Montenotte sa première victoire. Le 14, celle de Millesimo sépara les Autrichiens des Piémontais et nous ouvrit l'Italie.

L'armée française était devant Mantoue lorsque Wurmser, succédant à Beaulieu, accourut des bords du Rhin avec 50,000 hommes d'élite, ce qui porta l'armée autrichienne à près de 60,000. Bonaparte n'en avait que 40,000, et devait occuper les forteresses cédées, contenir l'Italie, assiéger Mantoue et faire tête à Wurmser. Ce général divisa son armée en trois corps. Celui de gauche se dirigea sur Vérone, le centre marcha entre l'Adige et le lac de Garda, et la droite tourna le lac, se porta sur Brescia pour séparer l'armée française de Milan et lui couper la retraite. Bonaparte prend l'offensive, lève le siège de Mantoue, réunit son armée sur le Mincio et calcule qu'en attaquant successivement les trois corps séparés de l'ennemi, il pourra rétablir l'équilibre des forces.

Les combats de Gavardo, de Salo et surtout de Lonato dégagèrent notre gauche et

furent les préludes de la bataille de Castiglione.

L'armée autrichienne avait pris position entre le Mincio et la Chiese ; sa gauche, vers Medole, s'appuyait à un petit mamelon qui commandait la plaine et que couronnait une forte redoute garnie d'artillerie ; son centre était en avant de Solférino, et sa droite s'étendait dans la direction de Castel Venzago. Bonaparte résolut d'attaquer la gauche de l'ennemi ; il ordonne à la division Serrurier de se porter dans la nuit sur le village de Guidezzolo qui se trouvait derrière la ligne ennemie ; Marmont au point du jour marcha sur la redoute qu'il battit d'écharpe avec douze pièces , et bientôt le général Verdier l'emporta. Maître de ce point important, la division Serrurier déboucha de Guidezzolo et prit à revers la gauche des Autrichiens. Lançant alors des deux divisions d'Augereau et de Massena, Bonaparte perça le centre et la droite de Wurmser qui se retira au-delà du Mincio.

Cette bataille est dans l'ordre oblique , car c'est l'appui d'une aile qu'on a attaqué. Elle ressemble aussi à plusieurs batailles de l'antiquité par le corps qui arrive inopinément par la route de Brescia à Mantoue, qu'on avait négligé d'éclairer.

Dans la troisième campagne d'Italie ,

Alvinzi à la tête de deux armées s'avance pour délivrer Mantoue. Bonaparte se réunit en avant de Vérone, prend l'offensive, et ne pouvant emporter la forte position de Caldiero, il revient sur la rive droite de l'Adige, jette un pont à Roco, y repasse brusquement le fleuve, et se dirigeant à travers les marais, il porte la guerre sur des chaussées étroites où le petit nombre lutte avec égalité contre des forces supérieures. Il emploie à la journée d'Arcole la manœuvre de Castiglione. Pendant qu'il attaque de front un corps parti de Legnago, il tourne les marais qui appuyaient la gauche de l'ennemi, arrive sur ses derrières et décide la victoire.

La campagne d'Egypte fit baisser l'ordre mince dans l'opinion des manœuvriers, et l'ordre profond reprit de la considération.

La phalange fut bien utile aux Grecs dans les plaines de l'Asie et devant l'agile cavalerie des Perses ; cette ordonnance modifiée d'après la différence des armes nous fut rendue, en Egypte, par la même nécessité, dans les sables brûlants du désert et contre la cavalerie des Mamelucks, également légère dans ses mouvemens et forte par ses armes.

C'est là que notre infanterie sentit toute l'importance de ces formations qui sont de-

venues classiques, sous le nom de *carrés d'Égypte*. Tantôt ils présentent la perfection du *quadratum agmen* des Romains ; tantôt ils surpassent tous les avantages de résistance compacte et d'agilité des colonnes inventées par Folard et Méné-Durand : on peut dire que l'Égypte révéla à notre infanterie tout le secret de sa force.

En parlant des batailles d'Ulm et d'Austerlitz, et de celles qui les suivirent :

« Employons de nouveaux mots pour désigner ce qui est sans modèle, dit le général Lamarque, et appelons ces grandes actions des *batailles stratégiques*. »

Napoléon, à Austerlitz, employa sa manœuvre favorite. Il attaqua les Russes et les Autrichiens réunis, au moment où ils étaient en marche, et où la masse de leurs forces cherchait à tourner sa droite et à couper ainsi sa communication avec Vienne. La victoire ne fut pas un moment incertaine ; Soult enfonça leur centre sur les hauteurs de Prazen ; Lannes et Bernadotte emportèrent Blaso-Witz et le plateau de Kruh, principal appui de leur droite, et leur gauche, refoulée par Davoust, resserrée dans un terrain difficile, au milieu de lacs, fut anéantie.

Arrêtons-nous ici. Les bulletins des batailles que livrera désormais Napoléon excéderaient les bornes d'un dictionnaire. La

description de ces actions gigantesques , qui furent quelquefois doubles , *Jena et Auers-taedt* ; qui durèrent souvent plusieurs jours ; *Friedland*, 14, 15 juin 1807 ; *Essling*, 21, 22 mai 1809 ; *Luzersdorsf, Wagram*, 4, 5, 6 juillet 1809, et où plus de 100,000 hommes étaient engagés de chaque côté , appartient à l'histoire contemporaine. Nous y renvoyons nos lecteurs.

« Il n'y a point d'ordre de bataille natu-
« rel chez les modernes , a dit Napoléon. »

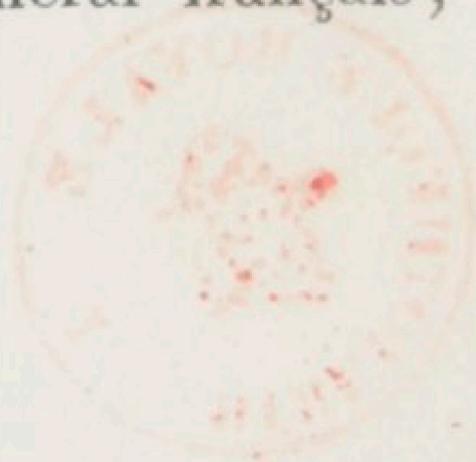
En effet, autrefois les armées formant un seul tout agissaient ensemble et livraient des batailles comme elles auraient exécuté de grandes manœuvres ; mais aujourd'hui la guerre est devenue une lutte de combinaisons stratégiques , bien plus qu'un jeu de batailles , et les armées se composent de divisions , de corps organisés de manière à pouvoir agir isolément.

La guerre , sur la grande échelle où on l'a faite de nos jours , embrassant sur différens points des actions simultanées , offre de grandes difficultés. Rappelons donc ce que dit Jomini, dans son *Traité des grandes opérations militaires*.

« Dans les batailles, les divisions isolées,
« les mouvemens trop étendus qui privent
« une armée d'une partie de ses forces et
« mettent ainsi l'ennemi à même d'accabler

« l'une ou l'autre partie , les lignes de ba-
« taille affaiblies par une trop grande ex-
« tension , les obstacles entre les ailes ou
« les colonnes qui empêchent leur réunion,
« et donnent les moyens de les battre sépa-
« rément , sont des fautes graves. Par les
« mêmes raisons et par le même principe ,
« on peut , en sens inverse , dire des plus
« belles combinaisons que leurs avantages
« tiennent à la même cause. Les ordres
« obliques , les attaques renforcées sur une
« aile sans être obliques , celles qui débor-
« dent un flanc , enfin les ordres perpendi-
« culaires sur l'extrémité d'une ligne de
« bataille , et ceux sur un centre morcelé
« et isolé , sont favorables et presque tou-
« jours couronnés de succès , parce qu'ils
« présentent une ligne entière à une seule
« extrémité ou à une partie de ligne , par
« conséquent une masse plus considérable
« que celle de l'ennemi. »

Après la bataille d'Austerlitz , et dans les premiers momens de la trêve qui la suivit , un aide-de camp de Napoléon étant allé de sa part trouver l'empereur Alexandre :
« Comment avez-vous fait , lui dit ce prince ,
« vous nous étiez inférieurs en nombre , et
« sur tous les points où l'on s'est battu , vous
« vous êtes trouvés en force supérieure ? »
« Sire , lui répondit le général français ,
« c'est l'art de la guerre. »



Il était impossible de mieux dire en moins de mots. En effet, c'est tout l'art, c'est toute la science des batailles.

BATAILLE (Champ de),

Les dispositions à prendre un jour de bataille dépendent en grande partie du *champ de bataille* qui vous est livré ou que l'on a choisi.

Il faut se hâter de profiter des obstacles naturels pour appuyer ses flancs, de prévenir l'ennemi en s'emparant des hauteurs, des bois, des villages.

Si une rivière couvre une aile, on peut sans danger porter à l'autre toute sa cavalerie; c'est la manœuvre de Pharsale. S'il se trouve derrière l'ennemi des vallées profondes, des bois touffus, il faut en profiter pour jeter des troupes légères qui tombent brusquement sur lui; s'il y a des marais, il faut les masquer pour l'y attirer pendant le combat.

« Le choix *des champs de bataille*, dit
« Végèce, doit dépendre de la composition
« de l'armée. Si l'infanterie est nombreuse,
« on préférera les lieux entrecoupés et cou-
« verts; si l'on a beaucoup de cavalerie,
« on choisira des plaines. »

A Marathon, 100,000 fantassins et 10,000 cavaliers envahissent l'Attique. Les Grecs prennent une position avantageuse sur une



hauteur qui domine la plaine. Peut-être auraient-ils dû y attendre les Perses, pour profiter des avantages du terrain et neutraliser leur cavalerie; mais Miltiade en descend, et à la tête de 10,000 Athéniens et 1000 Platéens, il attaque Datis. D'après les auteurs grecs, les deux armées s'abordèrent sur tout leur front; car l'aile droite des Perses fut renversée, et l'aile gauche jetée dans un marais, où, comme les Russes dans le lac d'Austerlitz, elle resta ensevelie.

Leur centre seul eut des succès; mais les deux ailes victorieuses arrivèrent au secours de Thémistocle et d'Aristide, qui commandaient le centre des Athéniens, et décidèrent la victoire.

Philopœmen, profitant habilement à Mantinée (206 ans avant J.-C.), des localités, s'était placé derrière un ravin qui aboutissait à deux chaînes de montagnes, et avait renforcé sa gauche par laquelle il voulait attaquer; cette gauche fut pourtant renversée, et Machanidas, tyran de Sparte, eût remporté la victoire, si, tombant sur le flanc des troupes qui étaient derrière le ravin, il eût facilité le passage de sa phalange; mais il s'abandonna à la poursuite des fuyards, et quand il revint, son armée avait été battue; les Achéens s'étaient rendus maîtres des hauteurs, et il trouva la mort dans leurs rangs.

Lorsque Rome porta la guerre en Afrique, Régulus dut la victoire d'Adis (255 ans avant J.-C.) au choix de son *champ de bataille*, qui rendit inutiles les éléphants et la cavalerie des Carthaginois. Le lacédémonien Xantippe, qui les commandait, eut soin, quand il livra une seconde bataille, de choisir une plaine rase et découverte. En vain Régulus avait-il donné plus de profondeur à son armée, composée en grande partie d'infanterie, les éléphants percèrent le centre, et la cavalerie déborda et enfonça les deux ailes des Romains.

Le maréchal de Saxe a intitulé un de ses chapitres : *De l'excellence des redoutes dans les ordres de bataille*. Fidèle à ses préceptes, il ne manqua jamais de se retrancher quand il reçut une bataille décisive. A Fontenoy, il choisit, entre Astoing et les bois de Barri et de Bon-Secours, une position qu'il fortifia. Ce fut à ses redoutes qu'il dut la victoire,

Il faut autant que possible choisir son *champ de bataille*, tel que l'on puisse appuyer les ailes de l'armée à quelque obstacle naturel qui les garantisse d'être tournées ou enveloppées, à un marais impraticable, à une rivière non guéable, à un bois bien garni d'infanterie, à un village bien fortifié, à des hauteurs occupées par de l'artillerie.

On évite ainsi une attaque de front et de flanc, dont il est fort difficile de triompher.

Dans toutes les circonstances, dans le choix d'un *champ de bataille* surtout, un général doit penser à la retraite; il doit donc tâcher de le prendre à portée de quelque protection naturelle, qui puisse favoriser un mouvement rétrograde; d'une ville, d'une forteresse qui, le cas échéant, lui fournisse secours ou refuge.

Lorsqu'une armée occupe un camp sur des hauteurs ou tout autre terrain qui peut lui servir de *champ de bataille*, elle doit faire garder les hauteurs ou les autres accidens de terrain qui sont en avant de son front et de ses flancs, afin d'empêcher l'ennemi de gagner une extrémité de la ligne par un mouvement dérobé.

C'est en y jetant de petits postes indépendans et multipliés, qu'elle doit atteindre ce but, et non en y plaçant des troupes considérables, ce qui ne tendrait qu'à prolonger sa ligne, à multiplier des détachemens dangereux, et à affaiblir ses forces en les divisant. Des corps nombreux ne conviennent pas pour garantir d'une surprise et pour éclairer, et peuvent éveiller l'attention de l'ennemi par leur présence.

Dans une action, le choix du *champ de bataille* est un des principaux élémens de

succès. Aussi voyons-nous l'étoile de Napoléon briller du plus vif éclat tant qu'il fit une guerre offensive, et pâlir dès qu'il fut réduit à la défensive.

L'histoire, de loin en loin, nous offre des guerres justes; mais combien de batailles n'ont pas été livrées pour satisfaire l'ambition, le caprice d'un roi, pour venger l'amour-propre blessé d'une infâme courtisane! Ah! si les princes, après une action, parcouraient un *champ de bataille*, il faudrait les supposer plus inhumains, plus méprisables encore qu'ils le sont, pour qu'un aussi horrible spectacle ne les rendit pas plus avars de déclarations de guerre!

Voyez-vous sur cette vaste étendue de terrain ces cadavres nus et sanglans! Entendez-vous ces blessés, dont les faibles gémissemens annoncent la mort prochaine, dont les cris perçans appellent en vain des secours! Vous représentez-vous des lambeaux de chair, des têtes, des jambes, des bras déchirés, informes, séparés du tronc!

Quelque barbare que soit la fureur d'un combat, les crimes qui le suivent sont plus cruels, plus exécrables. Des monstres, des hyènes à face humaine profitent des ombres de la nuit pour chercher leur proie. Ils dépouillent les morts, entendent sans pitié les plaintes, les prières d'un blessé, et l'achè-

vent souvent pour lui enlever le vêtement qu'il essayait de leur disputer. Dans la fatale retraite de Russie, les juifs de Pologne traitèrent ainsi les Français gisans sur la neige, ou qui, abattus par la maladie, les blessures avaient cherché un asyle sous leur toit inhospitalier.

Mais s'il n'y a pas assez de blâme pour le souverain prodigue du sang de son peuple, il n'y a pas assez de honte pour le roi pusillanime qui, peu jaloux de l'honneur national, se laisse faire la loi, chez lui, par l'étranger.

L'opinion publique a toujours confondu le spadassin et le lâche dans un égal mépris.

Edmond DE BORMANS.

BATAILLE NAVALE. *V.* COMBAT NAVAL.

BATAILLON. On a senti, depuis que l'infanterie est devenue la force essentielle des armées, la nécessité de subdiviser ses masses en fractions qui permissent d'exécuter avec promptitude et sans confusion tous les mouvemens possibles devant l'ennemi. Ployer et déployer des lignes, substituer l'ordre mince à l'ordre épais qui est la colonne, toute la partie mécanique de la tactique militaire se résume là, et pour y parvenir on a partagé l'infanterie en unité de force appelée régiment, l'unité de force en fractions appelées bataillons pour l'infanterie, escadrons pour

la cavalerie, lesquels se subdivisent en pelotons, et les pelotons en sections. Un bataillon d'infanterie est commandé par un officier supérieur nommé chef de bataillon *, le bataillon est formé de huit compagnies, chaque compagnie est commandée par un capitaine, qui a sous ses ordres deux officiers, un lieutenant et un sous-lieutenant, à chaque bataillon est attaché un adjudant-major qui a le grade de capitaine ou de lieutenant, un chirurgien aide-major, plus un adjudant sous-officier et un tambour maître. La force des bataillons sur le pied de paix est de huit cents hommes d'effectif, de mille hommes et même plus sur celui de guerre; en campagne l'adjudant-major est monté et perçoit les rations de fourrage. E. RÉBAUT.

BATARD. Celui qui est né d'une union illégitime.

Pour certaines gens à vues étroites, pour les dévots, en général pour tous ceux qui se piquent d'avoir *des principes*, un bâtard est un paria que la société devrait rejeter de son sein, un monstre à face humaine, une espèce d'épouvantail qu'il faut éviter sous peine de déshonneur et de malédiction divine. Pour les esprits sans préjugés, pour les hommes de la nouvelle génération, un

* Qui est à cheval.

bâtard est un fils de la grande famille, l'égal de tout le monde, un citoyen qui peut être fort honorable. On peut dire que le Code civil qui fait peser sur le bâtard une rigoureuse proscription n'est pas en harmonie avec nos mœurs. Le plus grand nombre ne fait aujourd'hui aucune distinction entre l'enfant né d'un commerce illicite et celui que la loi proclame légitime, de telle sorte que l'on peut considérer les articles du Code qui excluent le bâtard de l'héritage paternel comme une de ces institutions nécessaires qui survivent même au préjugé dont elles sont nées.

Si nous jetons un coup-d'œil sur l'histoire, nous verrons un grand nombre de bâtards briller au rang des héros les plus célèbres. Certains règnes ne sont même qu'une biographie de bâtards : Clovis était bâtard de Childéric; Thiéri, qui règne sur une partie des Gaules, était le fils naturel de Clovis; Charles-Martel, Louis et Carloman qui régnèrent ensemble ainsi que Charles-le-Simple, étaient bâtards. Le célèbre duc de Normandie, qui fit la conquête de l'Angleterre, signait Guillaume-le-Bâtard; le comte de Dunois était connu sous le nom de *Bâtard d'Orléans*. Louis XIV, ce roi libertin, qui peupla la cour de France de ses enfans naturels, légitiba en parlement le bâtard du

duc de Longueville; voici en quels termes étaient conçues les lettres patentes qu'il soumit à la sanction des magistrats.

« Voulant traiter favorablement notre très chère et aimée cousine la duchesse de Longueville, nous avons légitimé, et par ces présentes signées de notre main légitimons, du titre de légitime, décoré et décorons Charles-Louis, fils naturel de notre cousin le duc de Longueville, tué au passage du Rhin, et lui avons permis de porter le nom de *Bâtard d'Orléans*. Voulons, ordonnons et nous plaît qu'il soit tenu, censé et réputé pour légitime, de même que s'il était né en vrai et loyal mariage. »

Parmi les nombreux bâtards du même roi, nous citerons le duc du Maine, le comte de Vexin, Louis-François de Nantes, Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse et Marie de Bourbon.

Plusieurs rois d'Espagne ont été bâtards, entre autres Henri de Transtamare. La race royale qui a régné sur ce pays jusqu'à Philippe V était bâtarde. La race d'Aragon qui régnait à Naples du temps de Louis XII l'était aussi.

Parmi les papes, Jean XI était bâtard de Sergius III et de la fameuse Marozie.

Si l'on remontait à la souche de certaines familles si fières de leur noblesse et si dé-

daigneuses de tout ce qui n'est pas de sang pur, on verrait qu'un grand nombre de ces familles doivent leur origine et leur illustration à des bâtards; et sans chercher bien loin, on se souvient qu'un célèbre personnage de notre révolution, dont les enfans comptent aujourd'hui parmi les souverains de l'Europe, osa en face des représentans de la nation, indignés de tant d'infamie, révéler le déshonneur de sa mère en se proclamant le bâtard d'un cocher.

On se tromperait étrangement si l'on croyait que nos principes, du reste extrêmement larges quant à ce qui concerne la condition des enfans naturels, tendent à sanctifier l'adultère. Nous considérons le mariage comme une institution sociale à laquelle on ne saurait attenter sans danger; l'adultère, qui constitue une violation de cette sainte loi, est donc une cause de perturbation que la morale réproouve et que nous condamnons avec le législateur. Mais de ce que l'adultère ne peut pas être posé en principe, s'ensuit-il que l'on doive maudire les êtres qui naissent en dehors de la famille légitime? Dans l'ordre de la nature, la condition des bâtards et des enfans adoptés par la loi civile n'est-elle pas la même? Et y a-t-il entre eux autre chose qu'un simple contrat et qu'un sacrement?

Avant de citer les principales dispositions de notre code relatives à l'état des enfans naturels, nous dirons en peu de mots ce que c'était qu'un bâtard aux temps de la féodalité.

Anciennement, en France, les bâtards, fils d'une femme de serf d'un seigneur, appartenaient à ce seigneur, en vertu de la maxime *partus ventrum sequitur*; par la même raison, le fils d'un serf et d'une femme libre ou franche était libre et franc comme sa mère.

Cependant dans plusieurs provinces du royaume, tous les bâtards indistinctement étaient considérés comme serfs; ils ne pouvaient se marier sans l'autorisation du seigneur; ils étaient également exclus du droit de tester, et leurs successions appartenaient au maître par droit de main-morte. (Art. 6 de l'ancienne coutume de Laon).

Le seigneur succédait à tout bâtard décédé dans l'étendue de sa châtellenie sans hoirs et sans lignage; dans les provinces soumises immédiatement au roi, le bâtard et l'aubain n'appartenaient à d'autre seigneur qu'au roi. (Etablissements de Saint-Louis, chap. xxx, liv. 2).

Le bâtard avait la faculté *d'aumôner ses meubles* par testamens, et sa femme pouvait prendre son douaire sur les meubles;

tout le reste de la succession appartenait aux différens seigneurs dans les seigneuries desquels les biens du bâtard décédé étaient situés. (Etablissemens de Saint-Louis, chap. xcviij, liv. 1.)

En remontant jusqu'à 1726, nous voyons une ordonnance rendue pour l'abolition d'un usage des plus singuliers, qui se pratiquait dans le ressort du parlement de Flandre. Voici en quoi consistait cet usage : Lorsqu'une fille avait mis au monde un bâtard, on se hâtait de le porter en grande pompe chez celui qu'elle avait désigné comme le père de l'enfant. Il arrivait souvent qu'un honnête citoyen, qui n'avait rien eu de commun avec la mère du nouveau-né, se trouvait tout à coup, et sans s'en douter, père de famille, avantage peu flatteur, attendu que le malheureux était non-seulement honni et méprisé pour avoir séduit une innocente fille, mais encore obligé provisoirement, et sous ordonnance de justice, de fournir des alimens à son prétendu fils. L'ordonnance du 18 décembre 1726, en proscrivant cet abus, défendit aux sages-femmes et à tous autres de porter ainsi des enfans nouveaux chez qui que ce fût, *sans une ordonnance de justice par écrit, à peine de 100 florins d'amende pour la première fois, et de peine plus griève en cas de récidive.*

Avec la féodalité disparut en France le droit de bâtardise. Les enfans naturels ne furent plus considérés comme gens de taille et de corvée, déshérités du droit de donner et de tester. Les lois des 4 juin 1793 et 12 brumaire an 11 déclarèrent les bâtards légalement reconnus à succéder aussi bien que les enfans légitimes; mais ces lois ont été modifiées par le Code.

Nous citerons textuellement les articles relatifs aux bâtards.

Art. 756. Les enfans naturels ne sont point héritiers; la loi ne leur accorde de droit sur les biens de leur père ou mère décédés, que lorsqu'ils ont été légalement reconnus. Elle ne leur accorde aucun droit sur les biens des parens de leur père ou mère.

757. Le droit de l'enfant naturel sur les biens de ses père ou mère décédés est réglé ainsi qu'il suit :

Si le père ou la mère a laissé des descendans légitimes, ce droit est d'un tiers de la portion héréditaire que l'enfant naturel aurait eue s'il eût été légitimé; il est de la moitié, lorsque les père ou mère ne laissent pas de descendans, mais bien des ascendans ou des frères ou sœurs; il est des trois quarts lorsque les père ou mère ne laissent ni descendans, ni ascendans, ni frères, ni sœurs.

758. L'enfant naturel a droit à la totalité

des biens, lorsque ses père ou mère ne laissent pas de parens au degré successible.

759. En cas de prédécès de l'enfant naturel, ses enfans ou descendans peuvent réclamer les droits fixés par les articles précédens.

760. L'enfant naturel ou ses descendans sont tenus d'imputer sur ce qu'ils ont droit de prétendre tout ce qu'ils ont reçu du père ou de la mère dont la succession est ouverte et qui serait sujet à rapport, d'après les règles établies à la section II du chap. VI du présent titre.

752. Les dispositions des art. 757 et 758 ne sont pas applicables aux enfans adultérins ou incestueux *. La loi ne leur accorde que des alimens.

765. La succession de l'enfant naturel décédé sans postérité est dévolue au père ou à la mère qui l'a reconnu, ou par moitié à

* La loi distingue plusieurs espèces de bâtards : les *bâtards sim les* sont ceux qui naissent de deux personnes que rien n'empêche de s'unir légalement. On qualifie de *bâtards adultérins* ceux qui sont nés d'une ou deux personnes mariées. Les *bâtards incestueux* sont les enfans nés d'un père et d'une mère auxquels un lien de parenté ou d'affinité interdit le mariage.

On appelle aussi *bâtards incestueux* les enfans des personnes qui ont fait vœu de chasteté en se consacrant à Dieu.

tous les deux, s'il a été reconnu par l'un et par l'autre.

766. En cas de prédécès des père et mère de l'enfant naturel, les biens qu'il en avait reçus passent aux frères ou sœurs légitimes, s'il se retrouvent en nature dans la succession.

Enfin, et pour terminer cet aperçu, nous dirons que le Code civil a apporté un changement remarquable à l'ancienne jurisprudence, changement qui consiste en ce que, relativement aux bâtards, *la recherche de la paternité non avouée est interdite.*

F. LACROIX.

BATAVIA, voy. HOLLANDE (NOUVELLE).

BATEAU. Nom générique donné à différents petits bâtimens à rames et à voiles. Ainsi nous avons des *bateaux de pêche*, spécialement armés pour telle ou telle pêche, et munis de tout ce que nécessite cette destination. — Les *bateaux bermudiens*, espèce de sloop des Bermudes, réputé bien construit, d'une marche supérieure; on les nomme aussi bateaux d'Amérique. — *Bateaux à pompe*, sur le fond desquels est établie une pompe aspirante et foulante, pour servir dans les ports à couper le feu et l'éteindre lorsque l'on chauffe un bâtiment pour détruire les vers et dégager la carène des corps étrangers qui en masquent les chevilles. Ces

bateaux, qui vont avec un seul homme, sur deux petits avirons à maître, sont spécialement employés pour les incendies. — *Bateaux* plats, peu usités, quoique pouvant rendre de bons services pour, dans un petit trajet, transporter des troupes faisant une descente. — *Bateaux* à passage, dont le nom indique assez l'usage. — *Bateau porte*, qui sert comme une vanne à fermer l'entrée d'une forme; il est d'une construction particulière; on passe dessus d'un bord à l'autre de la forme sur son pont, qui répond au niveau des deux quais.

BATEAU PLONGEUR. Ce bateau offre les moyens de s'y renfermer sans danger, de voir sous l'eau, de s'y diriger avec facilité et d'y plonger à une profondeur de trente à trente-deux pieds, de remonter à volonté. Cette ingénieuse invention, qui date de 1820, est due à M. Castera, de la Rochelle. Jusqu'à présent on n'a pas encore mis à profit cette belle découverte, qui est appelée à rendre en temps de guerre d'immenses services pour surprendre l'ennemi, en temps de paix pour le sauvetage. Voici la description sommaire des objets dont est pourvu ce bateau; on concevra facilement que ce procédé devait être couronné d'un plein succès. — Réservoirs à eau, que l'on remplit à volonté, pour faire monter ou descendre à

volonté des tuyaux en cuir goudronné, pour la respiration; ces tuyaux communiquent avec l'atmosphère; d'un soufflet à double vent, destiné à attirer et à chasser l'air; d'avirons en forme de rame; d'un lest fixé à la quille, que l'on peut détacher en entier ou en partie.

Le BATEAU ROULANT ou *Bateau char*, inventé en l'an XIII par M. Clément Losten. Les expériences ont été réitérées à Paris en 1820. Ce bateau, monté sur des roues, peut à la fois aller sur terre et voguer sur l'eau. Tout le secret gît dans son mécanisme de rotation, qui reste constamment le même. Il y a une petite roue de derrière ou de poupe. A terre, c'est un char à trois roues; sur l'eau, c'est un bateau dont deux roues de côté servent de rames, celle de derrière de gouvernail. Avec cet appareil on peut naviguer vent contraire.

BATEAU CANNE, ou *canne à naviguer*. Bateau en taffetas gommé, qui est contenu et roulé dans un tube de trois pieds huit pouces, sur trois pouces de diamètre, et se déploie à volonté. Cette invention est due à M. Le Maire, en 1818.

BATEAUX SOUS-MARINS. L'ignorance et la crédulité publiques attribuent encore cette invention à un Américain, dans le but d'aller délivrer le captif de Sainte-Hélène, tan-

dis que les premiers essais de navigation sous-marine datent du xvi^e siècle. Dans son *Poly-Histor*, Moshof donna la description d'un bateau sous-marin construit par Sturmius, physicien allemand. On lit plus tard, dans le *Mathematical-Magick* de Wilkens, l'éloge d'un même bateau construit par Drebbel, mécanicien hollandais, et il est de notoriété qu'en France des expériences de ce genre ont eu lieu vers 1772. C'est en 1787, et alors l'étoile de Bonaparte était encore dans le sombre de l'avenir, qu'il fut présenté au président Jefferson un projet de bateau sous-marin, par un Américain nommé Bushnell. Les services que pouvaient rendre ce bateau étaient immenses en temps de guerre, pour faire sauter ou couler les bâtimens ennemis. Le président, soit qu'il ne fût pas bien convaincu de l'importance de cette découverte, soit par humanité, nous aimons mieux le croire, ne l'accueillit point; mais l'éveil était donné, et des expériences nombreuses se firent depuis. Robert Fulton, après avoir perfectionné l'appareil de Bushnell, en fit l'offre à Bonaparte en 1800. Malgré le succès des expériences faites au Havre, le premier consul refusa l'acquisition de ce procédé. En 1810, M. Coëssin, du Havre, réitéra, en présence des commissaires du gouvernement, cette expé-

rience. M. Castera avait, en 1809, fait à la Rochelle l'essai d'un bateau, qu'il nomma *bateau plongeur*.

Maintenant examinons si cette invention justifie les merveilles que l'enthousiasme lui a prêtées. Traçons d'abord sa composition. Le bateau sous-marin n'a pas de forme déterminée, la plus facile pour l'immersion est la meilleure. C'est une soute pontée, qui a une entrée qui peut se fermer hermétiquement, et faite de manière à ôter tout accès à l'eau dans la partie de l'intérieur où se trouvent les navigateurs. Un lest le soutient en équilibre au niveau de l'eau avant l'immersion, des réservoirs s'ouvrent à volonté, afin de donner entrée à la quantité d'eau nécessaire pour déterminer l'immersion. Ces réservoirs sont pratiqués dans le faux-pont. Quand le bâtiment doit remonter, on en chasse l'eau au moyen de pompes foulantes. La manœuvre pour faire avancer le bâtiment s'exécute au moyen de rames qui communiquent à l'intérieur par une espèce de fourreau en cuir, cloué et mastiqué à sa base contre les parois intérieures, et serré à son sommet contre le manche de la rame, de manière à ce que la rame puisse fonctionner sans livrer passage à l'eau. Une boussole et un gouvernail règlent la direction que l'on veut suivre; un

tube barométrique gradué indique les profondeurs; des tuyaux de cuir ou de taffetas gommés, communiquant avec l'atmosphère, donnent de l'air à l'intérieur, dont l'air vicié est repoussé par le ventilateur de Halles. Le corps du bâtiment est généralement chevillé en cuivre: ce métal est à la fois léger, fort et n'a aucune action sur la boussole. Il nous paraît impossible que ces bateaux puissent arriver à de grandes profondeurs, parce que, d'abord, quelle que soit la force des matières employées pour maintenir les tuyaux de communication ouverts, la pression de l'eau, même à une profondeur moyenne, les comprimerait au point d'intercepter tout le courant d'air; ensuite, pour chasser l'air vicié, il n'est pas de force humaine capable de faire mouvoir une pompe foulante au-dessous d'une profondeur de quelques brasses d'eau. Ainsi donc le manque d'air ne tarderait pas à se faire sentir d'autant plus vite que les bougies qu'on est obligé d'avoir consomment de l'oxygène et produisent de l'acide carbonique. Nous n'hésitons pas à le dire, ces sortes d'appareils ne peuvent servir au sauvetage des objets naufragés, seul but où il soit sagement permis d'appeler un perfectionnement, puisqu'il leur est impossible d'atteindre même les profondeurs ordina-

res ; car les nautes sous-marins périraient écrasés par la pression énorme de l'eau , ou asphyxiés par le gaz acide carbonique. Aussi la saine philanthropie doit-elle faire abandonner ce genre de navigation qui , tout incomplet qu'il est , peut être encore une source de maux pour l'humanité. La contrebande , la piraterie , et en guerre la ruine de bâtiment que sans sommation un bateau sous-marin ennemi pourrait couler ou faire sauter ; le débarquement clandestin de fauteurs de guerres civiles ; des moyens assurés d'évasion pour le crime , tels sont les résultats que peut , quant à présent , procurer une découverte qui , si elle était encouragée et employée mériterait d'être flétrie à l'égal des *brûlots* et des *machines infernales*.

A. DUVERGER.

BATEAUX A VAPEUR. La forme et la dimension de ces bâtimens varient suivant le service qu'ils doivent faire et les eaux qu'ils sont destinés à parcourir. Le mécanisme par lequel ils sont mus consiste en deux roues placées une sur chaque flanc du bâtiment et mues par les mêmes principes que les machines à vapeur. (*Voy. MACHINES.*) Les roues sont à aubes qui frappent l'eau et produisent l'effet de la rame. Dans certains modèles, les roues sont rentrées dans les flancs du navire, ce qui a l'inconvénient d'occu-

per une place très utile , surtout pour ceux qui prennent des chargemens ; dans d'autres elles sont, par une construction en charpente qui fait saillie, protégées contre les accidens des abordages. Jusque aujourd'hui les bâtimens à vapeur de guerre présentaient un désavantage immense , c'était d'avoir leurs roues exposées aux atteintes de l'artillerie. Un nouveau système vient d'être présenté ; les roues sont placées aussi près de la quille que possible, et fonctionnent en-dessous du bâtiment. Reste à savoir si ce procédé méritera le suffrage de nos hommes d'état, s'ils n'attendent pas que l'Angleterre ou toute autre puissance maritime en ait fait l'expérience contre nous pour le juger digne de leur approbation. Ce système n'est que le perfectionnement de celui adopté par les Américains pour une de leurs frégates * qui a une roue qui fonctionne dans l'intérieur au moyen d'une entaille pratiquée dans la quille ; l'innovation dont nous parlons ne diminue en rien la vitesse et atténue les coups de tangages si fatiguans pour les passagers. Les bâtimens à vapeurs ont long-temps ex-

* Cette frégate nommée *Fulton the first*, porte 30 pièces de gros calibre , la force de sa machine est de 420 chevaux, l'abordage est défendu par un mécanisme qui jette de l'eau bouillante par les sabords en même temps qu'il fait mouvoir des faux et des piques.

cité contre eux de terribles préventions que l'expérience a cruellement justifiées; dans plusieurs circonstances, de fréquentes explosions de la chaudière ont eu lieu malgré la réputation dont jouissaient les hommes chargés de conduire la machine et le soin apporté dans la construction du bâtiment; les expériences les plus scrupuleuses sont faites sur la force de la chaudière, tout est soumis au calcul le plus rigoureux. Néanmoins, nous ne dissimulerons pas que ce moyen n'ait encore des dangers aujourd'hui, et ce problème, proposé depuis plusieurs années, n'est pas encore résolu. Le modèle qui offrirait le plus de sécurité serait celui employé pour les chemins de fer, la machine serait placée sur un bâtiment séparé qui en remorquerait un autre, sur lequel se trouveraient les passagers; le danger serait seul pour ceux chargés de diriger l'appareil. On pourrait encore placer la chaudière aussi près que possible des bordages extérieurs, séparés des passagers par des cloisons épaisses; mieux serait de sacrifier un peu de la vitesse, et au lieu de soupape avoir des chaudières qui auraient un système fixe et constant de déperdition de vapeur, la chaudière aurait une ouverture calculée sur une force moyenne, que l'on n'augmenterait jamais : ce serait le plus prudent.

L'invention des machines à vapeur comptait depuis quarante ans de nombreuses applications en Angleterre, lorsque Jonathaz. Hull conçut l'idée de l'adapter à un bateau, et de remplacer par ce moyen la voile et la rame; ce projet fut repoussé sans examen par l'amirauté, en 1736. L'académicien Périer fit sur la Seine, en 1775, une expérience d'un bateau à vapeur, expérience qui ne réussit pas. On lit dans Bachaumont qu'il fut présenté au ministre Choiseul un projet de véhicule à vapeur par terre et par eau; les expériences ont été faites. Le ministre s'occupait de faire exécuter l'entreprise au compte du gouvernement, lorsque la coterie du dauphin lui fit quitter le portefeuille, le duc d'Aiguillon vint au ministère et le projet fut abandonné. Ce n'est qu'en 1807 que l'ingénieur Fulton fit exécuter en Amérique la première machine à vapeur, découverte dont l'influence fut d'un résultat immense pour ce pays. En 1811, on voit en Angleterre la première machine à vapeur naviguer sur la Clyde, et bientôt le nombre s'en accrut considérablement. Ce n'est qu'en 1818 que ces bateaux s'aventurent en pleine mer, et que les paquebots furent organisés. En 1829, on comptait dans ce pays 330 bateaux à vapeur, et la France comptait à peine le cinquième de ce nombre.

L'Angleterre a des services de paquebots pour tous les points importans de l'Europe, ce qui donne à son commerce un développement immense. La France a déjà fait un progrès dans cette voie. Des bateaux à vapeur sont établis de Dunkerque à Rotterdam, de Calais à Douvres et à Londres, de Boulogne à Ramsgate, du Havre à Londres, de Bordeaux à Liverpool, de Marseille à Gênes, Livourne et Naples, de Toulon à Alger. Espérons que de nouvelles communications de ce genre s'établiront avec la Grèce, la Turquie et l'Égypte. On a essayé d'étendre cette navigation jusqu'aux voyages de longs cours. Jusqu'à présent on n'a pas réussi; il faudrait un chargement de combustible trop considérable, ce qui empêcherait le transport de marchandises et rendrait ces sortes de voyages trop coûteux. La consommation par jour, pour un bâtiment de 300 tonneaux, est de 14 tonnes de charbon, ou 600 francs par jour; on sent ici la supériorité de la navigation à voile. Les bateaux à vapeur sont faits de manière à pouvoir ajouter aussi la voile à la force de leur machine; mais ce grément n'est bon que pour de courtes traversées. Leur principal mérite est d'aller contre le vent, et avec une vitesse de deux à trois lieues par heure; il en est même qui font plus de trois lieues. A. DUVERGER.

BATELEUR. Ce nom a plusieurs étymologies qu'il serait superflu de citer ici. Le bateleur exerce indistinctement tous les genres de métier, qui ont pour but de tromper le peuple en ayant l'air de le divertir. Ainsi, sous la dénomination de bateleur se trouvent compris les charlatans, les sauteurs, les bouffons, les baladins, les escamoteurs, les saltimbanques, et toute cette tourbe d'imposteurs qui exploitent impunément à leur profit la bonne foi et la simplicité des classes les moins éclairées de la société.

Au figuré, le mot *bateleur* signifie un faiseur d'embarras qui ment à tout propos avec une rare impudence.

BATISTE (Technologie). Toile blanche serrée et très fine, faite du lin le plus beau, le plus blanc et le plus fin. Baptiste Chambrai fabriqua le premier cette toile vers la fin du XIII^e siècle. Selon quelques étymologistes ce nom de batiste lui viendrait d'une toile également très belle et très fine que l'on fabrique aux Indes, sous le nom de *bastas*. La batiste se fabrique en France, dans les Pays-Bas, la Suisse, la Bohême, la Silésie, en Irlande; néanmoins celle que l'on tire des Indes est la plus estimée et la plus chère.

H. BERNARD.

BATON (en latin *Baculum*, *baculus*). Selon Ménage dérive le l'italien *bastone*, dé-

rivé du latin *bastum*, celui-ci du grec *bastos*; tige de bois, droite, arrondie, et portative. L'usage de porter un bâton remonte à la plus haute antiquité; les Babyloniens ne sortaient jamais sans avoir un bâton, dont la pomme sculptée représentait un signe quelconque; c'était pour les chefs de famille la marque de l'autorité. Les rois l'adoptèrent, c'était l'indice du pouvoir suprême, et cet antique usage s'est perpétué en la main de justice, qui figure encore parmi les attributs royaux. Les évêques et les abbés avaient pris le bâton comme marque de leur autorité; mais lorsque la simplicité ne fut plus une vertu théologique, le bâton devint une crosse élégante, dont le bec ciselé et doré, ne rappelle rien de cette première humilité chrétienne qui faisait aller les apôtres pieds nus, prêchant l'évangile et donnant l'exemple du désintéressement et de la pauvreté, au nom d'un maître type de toutes les vertus. Les augures portaient à Rome un bâton en forme de crosse. HENRION.

BATON DE MARÉCHAL. On lit dans l'Encyclopédie : le bâton est quelquefois une marque de commandement et un attribut de dignité ou d'emploi; tels sont les *bâtons* de maréchaux de France, de capitaines des gardes, d'exempts, etc.; celui de maréchal est fleurdelisé, le roi l'envoie à celui qu'il élève à ce grade militaire.

A la bataille de Fribourg, le Grand-Condé ayant vu ses troupes balancer jeta son *bâton* de commandant dans les rangs ennemis, et marcha ensuite pour le reprendre : c'était connaître le caractère français.

Il ne fut pas aussi bien avisé ce maréchal de l'empire, dont le *bâton* laissé dans ses bagages pendant la retraite de Moscou fut pris par les Russes, et, trophée militaire, orne aujourd'hui un des musées de Saint-Pétersbourg.

Le *bâton* de maréchal est bleu d'azur ; il était parsemé d'aigles sous l'empire et de lis sous la restauration, comme sous l'ancienne monarchie. Le corps de l'épaulette du maréchal est orné de deux bâtons croisés, entourés d'étoiles ; ses armoiries offrent deux bâtons en sautoir placés sous l'écusson.

« Les maréchaux de France, dit Moréri, étaient jadis les écuyers du roi. Ils devinrent ensuite les lieutenans du sénéchal, puis du connétable qui, dans le principe, ne commandait qu'à une partie de la cavalerie, et qui ne devint le chef souverain des armées de France que lorsque plus tard il réunit les fonctions du sénéchal aux siennes. »

Philippe-Auguste ayant fait du maréchalat la seconde dignité militaire, remit au titulaire son *bâton* royal, en signe de l'autorité qu'il lui donnait sur ses troupes.

Le bâton du maréchal est demeuré depuis le gage de son élévation à cette haute dignité dont il est l'insigne.

Je ne sais plus quel prince disait qu'un soldat avait le bâton de maréchal dans sa giberne. C'est très joli, sans doute; mais est-ce bien vrai? Est-il une carrière où le mérite personnel soit moins apprécié? où l'intrigue, la servilité réussissent davantage? où ce que nous appelons hasard, bonheur se manifeste plus fréquemment?

EDM. DE BORMANS.

BATON DE JACOB, ou *asphodèle jaune*, *asphodelus luteus*. (Hexandrie monogynie de Linn., Liliacées de Juss.) Racines fibreuses; feuilles menues, longues et striées; tige ferme et haute d'environ trois pieds, terminée en mai et juillet par une épi de fleurs nombreuses et d'un très beau jaune. Semis au printemps, ou multiplication par racines, terre fraîche et ombragée.

BATON ROYAL, *asphodèle rameux*. *A. ramosus*: racines en bulbes multipliées; feuilles radicales uniformes, très longues; tige haute, terminant en mai par un épi rameux de fleurs nombreuses, blanches, ouvertes en étoiles et rayées roux; gros fruits verts, multiplication comme la précédente; les bulbes replantées fleurissent au deuxième ou troisième printemps. V. PIROLLE.

BATAGE. (*Voyez DÉPIQUAGE.*)

BATONNIER. C'est le chef de l'ordre des avocats.

Celui qui était autrefois revêtu de ce titre portait le bâton de la confrérie de Saint-Nicolas. Dans les cérémonies de la confrérie, ce bâton était posé sur une table, en face de la chapelle de la salle où se faisait la cérémonie; le bâtonnier le saluait en allant à l'offrande et en revenant à sa place, Telle est l'origine du mot *bâtonnier*.

Le bâtonnier est ordinairement le plus âgé des avocats et le plus ancien du tableau de l'ordre; mais on a souvent dérogé à cet usage. Denis Douzat, qui fut élu bâtonnier en 1617, n'avait que trente-sept ans; le bâtonnier élu en 1829 n'avait que quarante-six ans; plus de vingt avocats étaient plus âgés que lui et plus anciens sur le tableau.

Sous Napoléon, c'était le procureur-général qui nommait le bâtonnier parmi les membres du conseil de discipline.

Louis XVIII ordonna que le bâtonnier fût élu par le conseil, à la majorité des suffrages. Les nominations devaient être renouvelées au commencement de chaque année judiciaire.

Le 27 août 1830, parut une ordonnance du roi Louis-Philippe, d'après laquelle le bâtonnier devait dorénavant être élu par l'as-

semblée de l'ordre et par scrutin séparé, à la majorité absolue. avant l'élection du conseil de discipline, lequel serait directement nommé par la même assemblée.

Cette ordonnance n'est que provisoire; l'organisation définitive de l'ordre des avocats sera ultérieurement réglée.

F. LACROIX.

BATRACIENS. De *batrachos*, grenouille). Sous ce nom on désigne un ordre de la classe reptile dont le genre grenouille fait partie. *Caractères généraux*: Peau sans plumes, ni poils, ni écailles, recouverte d'une couche de mucus; cœur formé d'un seul ventricule; sortant d'œufs enveloppés d'une membrane, sous une forme autre qu'ils doivent conserver après leur entier développement. L'aspect de ce genre en général inspire un dégoût involontaire, et malgré cela il en est peu qui offrent un attrait aussi piquant à l'observateur. C'est surtout la métamorphose qu'ils subissent qui est très curieuse; d'abord ils vivent dans l'eau, respirent comme les poissons par des branchies situées sur les côtés du cou, se dirigent avec leur queue. Lorsque leurs poumons se développent, les branchies se flétrissent et tombent chez la plupart, et il leur succède quatre membres qui poussent progressivement. Il en est qui n'en

ont que deux , tels que les sirènes , et enfin d'autres n'en prennent pas du tout ; ce sont les cicelies, que l'on avait à tort classées parmi les serpens (*serpentinus* , Cuvier) ; car elles ont des branchies dans leur premier âge, et par ce fait appartiennent à l'ordre des batraciens. (*Voyez CRAPAUD.*)

H. DE BEAUMONT.

BATTERIE (d'artillerie). Ce mot désigne : 1^o une ou plusieurs bouches à feu réunies pour tirer sur des troupes ou sur des objets qui les couvrent et les protègent ; 2^o l'ensemble du personnel *servant* un certain nombre de bouches à feu. C'est l'unité d'organisation dans l'artillerie, comme la compagnie dans l'infanterie, et l'escadron dans la cavalerie.

Une batterie est ordinairement couverte par une élévation en terre, en forme de parapet, destinée à la garantir du feu de l'ennemi ; on la nomme *épaulement*. Les vides qui y sont ménagés pour y faire entrer une partie de la volée des pièces s'appellent *embrasures*. Les *joues* sont les revêtemens en talus qui soutiennent les *merlons* dans l'intérieur de l'embrasure. Les *merlons* sont les portions de l'épaulement comprises entre deux embrasures.

La *directrice* d'une embrasure est la ligne qu'on imagine tirée du milieu de son ouver-

ture intérieure à l'objet qu'on doit battre.

L'embrasure est *directe* quand sa directrice est perpendiculaire au côté intérieur de la batterie ; dans le cas contraire, elle est *oblique*.

L'affût d'une bouche à feu repose sur un plancher formé de poutrelles nommées *lambourdes*, et de madriers plus ou moins forts ; on la nomme *plate-forme*.

Le *heurtoir* est une pièce de bois qu'on place sur le sol de la plate-forme, perpendiculairement à la direction de l'embrasure ; il sert à caler les roues de l'affût, à empêcher ainsi qu'elles ne dégradent, en s'y appuyant, le revêtement, et à mettre la pièce dans l'alignement de la directrice.

Les batteries prennent leurs noms des bouches à feu dont elles sont composées ; ainsi il y a des *batteries de canons*, de *mortiers*, de *obusiers* et de *pierriers*. Souvent on donne aux batteries de canon le nom du tir qu'on emploie. Ainsi les batteries de *plein fouet* et à *ricochet* sont celles qui tirent à plein fouet et à ricochet,

On désigne encore les batteries par la direction de leurs feux ; la *batterie directe* est celle qui bat perpendiculairement le front d'une troupe, le flanc, la face d'un ouvrage ; la *batterie d'écharpe* est celle dont la direction du tir fait un angle de 20°

au plus avec l'objet qu'elle bat ; la *batterie de revers* est celle qui bat le derrière d'un ouvrage ou du front d'une troupe ; la *batterie d'enfilade* est celle dont les projectiles parcourent la longueur de quelques parties d'un ouvrage ou du front d'une troupe (les batteries à ricochet , par exemple.) Une *batterie d'enfilade* bat une troupe en *flanc* et une batterie en *rouage*. Une *batterie croisée* est celle dont les feux se croisent sur l'objet qu'elle bat. Une *batterie à barbette* est celle dont la hauteur de l'épaulement , terminé à la *genouillère* (distance du sol de la batterie au plan de l'embrasure) n'a pas d'embrasure. Enfin les batteries se divisent en *batteries de siège* , de *place* , de *côte* , de *campagne* , suivant l'usage qu'on en fait.

On appelle *batteries de siège* celles qu'on construit devant une forteresse pour s'en emparer ; elles sont couvertes par un épaulement garni d'une berme et d'un fossé. Les terres du derrière et des extrémités de cet épaulement sont retenues par un revêtement en saucisson, appelé *chemise* de la batterie.

Les *batteries de siège* sont de deux espèces. Les premières sont destinées à éteindre le feu de la place , à détruire les parapets qui couvrent les moyens de défense de l'assiégé , afin de s'approcher avec moins de danger de ses remparts. Les secondes batte-

ries s'établissent pour battre les remparts et y faire des brèches. On les nomme *batteries de brèche*.

C'est derrière le parapet et sur le terre-plein du rempart que s'assoient les *batteries de place*. Leur établissement ne se fait et ne doit se faire que lorsque l'assiégeant a fait connaître, par ses travaux d'attaque, quel front il se propose de battre. L'assiégeant dirige tous ses feux sur un, deux et au plus trois fronts. C'est donc sur les fronts attaqués que l'assiégé doit réunir tous ses moyens de défense, et ce serait inutilement qu'il en aurait préparé ailleurs. Cependant dès qu'une place se trouve dans le voisinage de l'ennemi, la garnison doit se préparer à une surprise, et établir des batteries provisionnelles en pièces légères, sur tous les saillans de ses ouvrages et sur les flancs de ses bastions; mais dès que les projets de l'assiégeant sont bien connus, les batteries provisionnelles sont remplacées par des pièces de place sur les fronts attaqués, et ne sont laissées que sur les fronts non attaqués.

Les *batteries de côte* s'établissent sur le bord de la mer. Leur objet est de s'opposer aux descentes sur le territoire qu'elles défendent, et de protéger les vaisseaux de guerre et la navigation commerciale du pays contre les forces maritimes de l'ennemi. C'est

la position accidentelle des côtes qui détermine leur emplacement. On les place généralement à l'entrée des rades, des ports de mer, des rivières navigables, des baies et des bons mouillages.

Ce n'est pas en multipliant les batteries de côte qu'on rend ce mode de défense plus puissant. Quelle résistance deux ou trois pièces d'artillerie peuvent-elles opposer à des vaisseaux pourvus d'un grand nombre de bouches à feu? Pour la défense des côtes comme pour toute autre opération militaire, il faut centraliser ses moyens d'attaque et de défense; c'est un principe immuable, dont l'application donne toujours la victoire.

Ce qui distingue essentiellement la *batterie de campagne* des autres, c'est sa mobilité. La batterie de campagne sera toujours à découvert; elle doit pouvoir se porter rapidement partout où les besoins du combat l'exigent, et suivre les troupes dans tous leurs mouvemens. Les pièces d'une batterie de campagne doivent donc être les plus légères possibles, et attelées d'assez de chevaux pour pouvoir aller comme un trait.

Les batteries de campagne sont susceptibles de faire en route et sur le champ de bataille, les mêmes évolutions que l'infanterie et la cavalerie; aussi se mettent-elles en colonne, en bataille, rompent-elles à

droite, à gauche, par pièce, par section, par demi-batterie, et marchent-elles en avant, en retraite, etc. Chaque bouche à feu est suivie, sur le champ de bataille, de deux cents coups à tirer.

Garnir un poste d'artillerie s'appelle *monter une batterie*; en culbuter ou en endommager gravement le matériel, s'appelle *démonter une batterie, en éteindre le feu*.

Nous avons en France seize régimens d'artillerie. Chacun d'eux se compose de seize *batteries*, commandées par un capitaine. Neuf de ces batteries ont un personnel et un matériel de six bouches à feu *; on les appelle montées. Le personnel est à cheval dans les trois premières, et à pied dans les six autres. Sept batteries n'ont pas de matériel, et sont dites non montées. Un régiment d'artillerie présente donc quarante-cinq bouches à feu,

Les batteries anglaises sont aussi de six pièces; prussiennes, de huit; wurtembergeoises, en paix, de quatre, en guerre, de huit; les batteries russes sont de douze pièces.

En 1665, le général Gribeauval perfectionna les batteries de campagne, si lourdes avant lui, qu'elles étaient toujours en re-

* Quatre pièces de 8 ou de 12, et deux obusiers de 7 ou de 9 pouces.

tard. Il les composa de trois calibres : du canon de 4, du 8, qui est le canon de bataille; du 12, qui est celui de réserve, et d'un obusier de 6.

En 1803, Napoléon réduisit les batteries de campagne à deux calibres, le 12 et le 6; ce dernier fut le canon de bataille, et il adopta deux obusiers, l'un de 6 pouces et l'autre de 24.

Nous renvoyons pour le complément de cet article aux mots MUNITIONS, TIR, CANON, ARTILLERIE.

Edmond DE BORMANS

BATTERIE (Marine.) Se dit de la totalité des canons sur une rangée, garnissant les sabords, percés tribord et babord sur un même pont. La batterie d'un vaisseau la plus voisine de la ligne d'eau est nommée la *batterie basse* ou *première batterie*. Celle qui porte sur le second pont est la *deuxième batterie*, celle au-dessus est la *troisième batterie*. Les anciens vaisseaux ont encore la batterie des gaillards, divisée en deux par les passe-avant. Maintenant les vaisseaux de premier rang ont quatre batteries complètes armées de 160 bouches à feu, dans autant de sabords percés tout autour, les autres en auront trois formant 100 bouches à feu et plus. On emploie le mot batterie pour désigner les sabords et même les ponts du vaisseau.

BATTEUR (de métaux). Ce genre d'industrie , spécialement consacré à l'or, l'argent et le cuivre, nécessite quatre opérations ; la *fonte*, le *forgeage*, le *laminage* et le *battage*. La fonte a lieu dans un creuset. Pour obtenir le métal en lingot, on le fait recuire et rougir pour le rendre plus doux ; cette opération préparatoire terminée, le lingot est forgé et réduit en barreau de cinq millimètres ; puis après on le passe au laminoir, d'où il sort réduit en un ruban d'un millimètre d'épaisseur sur trois centimètres de largeur. C'est alors que commence le battage au marteau. D'abord on coupe le ruban en morceaux de quatre centimètres de longueur, on réunit en tas vingt-quatre de ces morceaux, puis on les bat jusqu'à ce qu'ils soient réduits à l'épaisseur du papier le plus mince ; après quoi, pour empêcher les feuilles de métal de se déchirer, on interpose entre chacune une ou deux feuilles de papier vélin ; et pour amortir le coup de marteau, on recouvre le tout d'un parchemin, puis on continue le battage ; à mesure que les feuilles d'or s'agrandissent, on les coupe par moitié et on les entasse comme la première fois. On continue ces opérations autant de fois que les feuilles de métal prêtent sous le marteau. Le battage a lieu sur des tables de marbre noir très poli ;

les feuilles de métal deviennent si minces, qu'il est alors indispensable de remplacer le papier velin par de la baudruche. Le battage est une opération qui exige du soin et de la pratique; l'ouvrier le plus habile ne peut guère terminer plus de deux paquets dans sa journée. Lorsque le battage est achevé, on retire les feuilles de la baudruche, on les étend sur un coussinet, puis elles sont coupées avec un couteau de roseau. On les enlève une à une pour les intercaler dans des livrets nommés quarterons; ces livrets, afin de donner aux feuilles d'or un reflet plus vif, sont faits de papier orangé. Un morceau d'or peut s'étendre au point d'occuper 652,499 fois plus d'espace qu'il occupait primitivement. Les feuilles d'or que l'on fabrique pèsent, les plus minces à peine deux onces les douze milles; un morceau d'or du poids de vingt francs peut couvrir un espace de quinze mètres ou cent quarante-deux pieds carrés.

Nous ajouterons que cet art devait être connu de l'antiquité; car de tout temps l'or et l'argent ont prêté leur éclat aux lieux consacrés à la divinité, et aux palais des rois, et aux demeures habitées par le luxe et l'opulence. Sous le consulat de Lucius Mummius, et après la ruine de Carthage, les Romains firent dorer les murs du Capitole.

BAUCHE. *Voy.* TORCHIS.

BAUDRIER. Bande de cuir ou d'étoffe, large de quatre à cinq doigts qui, passant sur l'épaule droite, vient se rendre au côté gauche et supporte une épée ou un sabre.

Telle est la bande d'étoffe brodée ou enjolivée à l'extrémité de laquelle pend l'épée des suisses d'église et des suisses de grandes maisons; la bande de buffle supportant les sabres ou glaives des soldats d'élite et des sous-officiers dans l'infanterie s'appelle aussi *baudrier*. Sa durée est fixée à 20 ans.

Nous lisons dans l'*Histoire romaine* que le *baudrier*, *balteus* était une partie de l'habillement des gens de guerre servant à porter leur épée. Trebellius Pollion les appelle *baudriers dorés et constellés*, *auratis constellatique baltei*. Dans les *Mémoires de l'académie des belles-lettres* on émet l'opinion que ces *baudriers constellés* étaient des ceinturons chargés de pierres précieuses et de lames d'or et d'argent sur lesquelles étaient gravées des figures mystérieuses des signes célestes, ayant d'après les idées superstitieuses d'alors une vertu préservative. Cette opinion est d'autant plus raisonnable que Pline rapporte que l'on croyait communément de son temps que c'était grâce à une pareille amulette que

Milon de Crotone avait été invincible dans les combats athlétiques.

« Les empereurs, dit Fauchet, dans son « *Origine des chevaliers*, donnèrent à ceux « qu'ils vouloient honorer de la compagnie « de leur suite une courroie pour marque de « leur dignité ou grade, appelée *cingulum* « *militare*, c'est-à-dire ceinture militaire, « que les officiers portoient, autant ceux « qui servoient au palais et suite de l'em- « pereur que les capitaines et soldats des « légions servants aux armées et garnisons. « Cette courroie s'appeloit *balteus*, et de « nos Français *baudrier*, pour ce que vo- « lontiers elle estoit de cuir sec (que nous « appelons ainsi) auquel pendoit l'épée de « ceux qui avoient droit de la porter, et « ce baudrier estoit quelquefois changé en « escharpe, principalement quand c'étoit « en guerre. »

« Ce que l'on appelaît autrefois *baudrier*, dit le Duchat dans ses notes sur Rabelais, était proprement une ceinture de cuir doublée d'un autre cuir, laquelle servait à mettre de l'argent et à pendre aussi l'épée, lorsqu'on avait droit d'en porter une. »

La noblesse seule, et à l'armée les officiers de fortune avaient ce droit. Le baudrier était donc un insigne de commandement ou d'illustration nobiliaire.

EDM. DE BORMANS.

BAUDRUCHE. (Technologie.) Pellicule intérieure qui tapisse le gros boyau du bœuf; pour la préparer, on détache avec soin cette légère enveloppe, on l'étend toute fraîche sur des planches, afin de pouvoir enlever avec facilité les parties grasses et filandreuses qui la rendraient inégale; on la laisse sécher en cet état, puis on lui fait subir des préparations qui tendent à l'adoucir suivant le genre d'emploi auquel on la destine.

Lorsque cette peau a passé plusieurs fois sous le marteau du batteur d'or, elle est très bonne pour les coupures, remplace à merveille le taffetas d'Angleterre; c'est-à-dire quelle intercepte très bien l'action de l'air, dans cet état elle est connue sous le nom de peau divine. L. BERNARD.

BAUME. Les naturalistes nomment ainsi quelques substances odorantes extraites des végétaux. Plusieurs de ces substances jouissent d'une grande réputation à cause de leurs propriétés médicales, voilà pourquoi on se sert fréquemment du même nom pour décorer et accréditer dans le public des préparations de pharmacie, le plus souvent inventées par des charlatans qui exploitent la credulité du peuple. Quelques-unes de ces préparations méritent cependant d'être distinguées et offrent des ressources précieuses à l'art de guérir.

Ainsi les baumes se divisent en *baumes naturels* et *baumes pharmaceutiques*.

BAUMES NATURELS.

On est convenu de réserver ce nom aux substances végétales essentiellement formées de résine et d'acide benzoïque. Il y en a cinq principaux, qui sont : le benjoin, le storax, le baume du Pérou, le baume de Tolu et le styrax. Les deux premiers sont solides, les autres liquides ou visqueux.

Quant aux baumes de copahu et de la Mecque, ils ne méritent point cette dénomination, puisqu'ils ne contiennent point d'acide benzoïque; cependant comme elle leur est encore généralement donnée, nous croyons devoir les comprendre dans cet article.

Baume de copahu. C'est une résine provenant du *copaifere officinalis*, arbre très élevé, de la famille des légumineuses qui croît dans l'Amérique méridionale et les Indes orientales. Il est liquide, huileux, blanc ou jaunâtre, sa saveur et son odeur sont nauséabondes et des plus désagréables. Il est composé de résine et d'un tiers environ d'une huile essentielle qu'on peut séparer par distillation; il est insoluble dans l'eau et soluble dans l'alcool.

Le baume de copahu ne s'emploie qu'en médecine; il jouit d'une propriété spécifique pour arrêter les écoulemens de l'urètre connus sous le nom de chaudes-pisses ou échauffemens. On l'administre dans ce but à la dose de 2 à 4 gros par jour en substance, en potion ou en pillules. Si l'estomac du malade ne peut le supporter, ce qui arrive très souvent, on le donne en lavement.

On est dans l'usage de n'employer ce médicament que dans les écoulemens anciens, et lorsque la période douloureuse est passée; mais tout-à-fait au début de la maladie, le premier jour de son apparition surtout, ses effets sont également avantageux pour la guérison, et en l'employant à cette époque on épargne au malade des souffrances, la chance d'accidens très graves et plusieurs semaines d'une maladie dégoûtante et humiliante aux yeux du monde.

Il faut continuer l'usage de ce remède plusieurs jours après la cessation de tous les symptômes, sans quoi on s'expose à les voir reparaitre.

Baume de la Mecque ou de Judée. Il découle de l'*amyris opobalsamum*, arbrisseau qui croît dans l'Arabie. Il est liquide, blanchâtre et jaune, d'une odeur agréable approchant de l'anis, il est soluble dans l'esprit de vin. On se procure très difficilement

cette substance; elle est récoltée avec soin et réservée aux personnages puissans de l'Orient; ils en font grand cas à cause de ses propriétés médicales qu'il nous est difficile d'apprécier. Le grand-seigneur le comprend souvent dans les présens qu'il adresse aux souverains ses alliés.

Baume du Pérou. C'est le suc du *miroxyllum balsamiferum*, arbre de la famille des légumineuses très commune au Pérou. On en trouve de deux sortes dans le commerce : l'une très rare, d'une couleur brune, d'une odeur très suave, d'une saveur agréable et renfermée ordinairement dans des enveloppes de coco, ce qui lui fait aussi donner le nom de *baume en coques*. Il s'obtient en faisant des incisions à l'écorce de l'arbre et en recueillant le suc qui en suinte. La seconde espèce, plus commune, d'une odeur moins suave, d'une couleur plus foncée, s'obtient en faisant bouillir les rameaux et l'écorce de l'arbre.

Le baume du Pérou est un stimulant énergique, il était beaucoup plus employé autrefois que maintenant, et c'est sans doute à tort qu'on néglige un médicament dont les effets sont précieux dans plusieurs affections de poitrine et des organes génito-urinaires.

Baume de Tolu. Il provient du *myrospermum perniferum*, arbre qui croît dans la

province de Tolu. Récent il est liquide, et se solidifie en vieillissant ; alors il est d'un jaune doré, son odeur est très agréable, il se liquéfie à la chaleur. Lorsqu'on le jette sur des charbons ardents, il brûle en répandant une fumée agréable par son odeur. En médecine il est regardé comme tonique et pectoral ; on l'emploie aux mêmes usages que le baume du Pérou. Les parfumeurs le font entrer dans plusieurs de leurs préparations, et notamment dans les pastilles du sérail.

Benjoin. Ce baume découle du *styrax benzoe*, arbre de la famille des ébénacées et originaire de Sumatra. Dans le commerce on en trouve de deux espèces : 1^o le benjoin amygdaloïde, qui est en masses solides formées de lames blanches et unies entre elles par une pâte brunâtre ; 2^o le benjoin en sorte, qui est d'une couleur rouge brunâtre uniforme. L'odeur du benjoin est agréable, sa saveur légèrement acide, il est soluble dans l'alcool. L'eau chaude et les dissolutions alcalines en extraient l'acide benzoïque qui forme à peu près le dixième de son poids.

Le benjoin est un très bon tonique, son action est avantageuse dans les catharres du poulmon, les fièvres ataxiques, etc. ; on l'emploie souvent à l'extérieur en fumigations.

Le *storax* ou *styrax solide*. Il s'extrait

du *styrax officinale*, qui croît dans l'orient et le midi de l'Europe. Ses propriétés se rapprochent de celles des baumes précédens; il est fort peu usité.

Styrax liquide ou *huile de copalme*. Il est fourni par le *liquidambar styraciflua*, arbre d'Amérique. Il a les mêmes propriétés et les mêmes usages que le précédent.

BAUMES PHARMACEUTIQUES.

Le nombre de ces préparations est immense. Lemery seul, dans sa pharmacopée, donna les recettes de plus de 80 baumes. Il n'y en a qu'un très petit nombre qui soient employés maintenant. Voici les principaux.

Baume du commandeur de Permes ou simplement *Baume du commandeur*. Il se fait en traitant par l'alcool la racine d'angelique, les fleurs de millepertuis, la myrrhe, l'aliban, le benjoin, l'aloès et l'ambre gris.

Ce baume jouit d'une grande réputation dans le peuple, on s'en sert principalement à l'extérieur contre les meurtrissures et les blessures, il passe pour hâter la cicatrisation des plaies.

Baume de Fioravanti. C'est un composé d'alcool de thérébenthine, de styrax et d'un grand nombre de résines et d'aromates. Il est souvent employé pour aviver les plaies de mauvaise nature et les ulcères atoniques.

Baume d'opodeldoch. Il est composé de

camphre, de savon, d'alcool, d'ammoniaque et d'huiles essentielles de thym et de romarin. On l'emploie très fréquemment en frictions contre les douleurs rhumatismales et nerveuses.

Baume tranquille. C'est une infusion des espèces narcotiques et aromatiques dans de l'huile d'olive. On s'en sert contre les douleurs rhumatismales et nerveuses, et contre les coliques de même nature. L.-V.

BAVIÈRE (royaume de) fait partie de la confédération germanique; borné au nord par la Hesse électorale, et les états des maisons de Saxe et de Reuss, à l'est par l'extrémité du royaume de Saxe et de l'empire d'Autriche (le royaume de Bohême et le gouvernement de la Haute-Autriche), au sud par l'empire d'Autriche (le Tyrol avec le Vorarlberg) et une partie du lac de Constance, à l'ouest par le Wurtemberg, les grands duchés de Bade et Hesse. Le cercle du Rhin qui est séparé de la partie principale du royaume, confine au nord avec l'enclave appartenant au landgraviat de Hesse-Hombourg, le grand duché prussien du Bas-Rhin et le grand duché de Hesse; à l'est avec le grand duché de Bade, au sud avec le département français du Bas-Rhin, à l'ouest avec le grand duché du Bas-Rhin et avec l'enclave appartenant au duché de

Saxe-Cobourg. — La Bavière comprend tout le cercle de Bavière, excepté la partie cédée à l'Autriche depuis le traité de 1815; dans le cercle de Franconie, les évêchés de Bamberg, d'Ecclhstadt, de Würzburg; les principautés de Bayreuth, d'Anspach; les villes impériales de Nuremberg, de Rothenbourg, de Scheveinfurth, etc; dans le cercle de la Souabe, la partie orientale jusqu'à l'Illes, où se trouvent l'abbaye de Kempten, l'évêché d'Ausbourg, le margraviat de Burgau (jadis à l'Autriche); les villes impériales de Kempten, Augsbourg, Memmingen, Haufbeuren, Landau, etc.; dans le cercle du Haut-Rhin, une bonne partie des évêchés de Fulde, Spire et Worms, plus le duché de Deux-Ponts; dans le cercle du Bas-Rhin, une partie de l'électorat de Mayence, avec Aschaffembourg, Mittenberg; une partie du Bas-Palatinat; en France, 86 communes de l'Alsace, comprise la forteresse fédérale de Landau; en outre sont comprises dans le territoire les possessions des princes médiats, relevant du roi et de Bavière, possessions comprises dans la division des cercles.

Fleuves. Le DANUBE, le plus grand fleuve d'Europe après le Volga; il prend sa source dans la cour du château de Doneschingen (dans le grand duché de Bade) pour aller

se jeter dans la mer Noire ; ce fleuve traverse la Bavière de l'est à l'ouest, passe par les villes de Neubourg, Ingolstadt, Ratisbonne, Straubing et Passau ; il reçoit dans sa course à droite, *Liller*, le *Lech*, joint à la *Vertach* ; *Liser*, *Linn*, jointe à la *Saltza* ; à la gauche le *Vernitz*, l'*Altmühl*, le *Nab* et le *Regen*. — Le RHIN, qui trace la frontière orientale du cercle du Rhin et baigne Spire ; il reçoit à sa droite le *Mein*, qui traverse toute la partie septentrionale du royaume, en passant par Bayreuth, Schweinfurt, Würzburg et Aschaffenburg. Il reçoit pour affluent, à sa droite, le *Rednitz*, qui lui-même est déjà grossi du *Pegnitz* ; à sa gauche, le Rhin reçoit le *Lauter*, le *Queeih* et le *Nahe*.

Division de la Bavière depuis 1817. — Huit cercles subdivisés en plusieurs districts. 1° CERCLES DU RHIN, chef-lieu, Spire ; villes principales, Frankenthal, *Neustadt*, *Kaisers*, *Lautern*, *Hombourg*, *Deux-Ponts*, *Gemersheim*, *Landau*. — 2° HAUT-DANUBE, chef-lieu, *Augsbourg* ; villes principales, *Memmingen*, *Neubourg*, *Laningen*, *Kempten*, *Lindau*, *Kaufbeuren*. — 3° RETZAT, chef-lieu, *Anspach* ; villes principales, *Nuremberg*, *Rolhenbourg*, *Erlangen*, *Windheim*, *Fürth*, *Schwabach*, *Noerdlingen*, les possessions des maisons *OEttingen* et *Popenheim*. — 4° BAS-MEIN, chef-lieu,

Würtzbourg ; villes principales, *Oberzell*, *Kinzingen*, *Schweinfurt*, *Brückenau*, *Aschaffembourg*, *Orb*, *Lohr*, et les possessions des princes de *Leiningen*. — 5° *BAS-MEIN*, chef-lieu, *Bayreuth* ; villes principales, *Hof*, *Culmbach*, *Bamberg*, *Kronach*, *Vorchheim*, et les possessions de la maison de *Giech*. — 6° *REGEN*, chef-lieu, *Ratisbonne* ; villes principales, *Amberg*, *Ingolstadt*, *Fultzbach*, plus les possessions des princes de *Leuchtenberg* et d'*Eichstedt*. — 7° *Le BAS-DANUBE*, chef-lieu, *Passau* ; villes principales, *Straubing*, *Deckendorf*, *Hofnerzell*, *Burghausen*. — 8° *ISER*, chef-lieu, *Munich* ; villes principales, *Nymphenbourg*, *Schleissheim*, *Landshut*, *Freising*, *Trunstein*, *Reichenhall*, *Berchtesgaden*, *Tegernsée*.

VILLES. — *Munich*, sur *Liser*, capitale ; siège ordinaire du roi, archevêché, tribunal d'appel de toutes les autorités supérieures de l'état, 80,000 ames ; industrie considérable, beaucoup de manufactures ; celles de porcelaines et de tapisseries peuvent rivaliser, dit-on, avec celles de France. *Munich* est une des plus belles villes de l'Allemagne ; les rues y sont larges, bien alignées, bordées de trottoirs ; les maisons y sont élégantes ; on y rencontre quantité de riches et brillans hôtels ; on peut y admirer

une foule de monumens. Nous citerons le *Palais-Royal*, célèbre par le luxe de son ameublement; les palais du duc de Leuchtenberg, du duc Guillaume; la salle des Etats, l'*Académie des sciences*, le glyptothèque, édifice justement célèbre où se trouve réunie une collection de sculpture des meilleurs maîtres; le *Musée*, l'hôtel du ministère de l'intérieur, la *Douane*, l'*Arsenal*, la *Monnaie*, l'*Hôtel-de-Ville*, le *nouveau Théâtre*, surtout l'*Hôpital général*. Les églises; *Notre-Dame*, remarquable par son architecture hardie et la hauteur de ses tours; *Saint-Michel*, regardée comme une des plus belles de l'Allemagne. Les places y sont spacieuses et régulières; on peut citer le carré du Palais-Royal, entouré d'arcades et décoré aujourd'hui de peintures à fresque de bon goût, représentant une partie de l'histoire de la Bavière depuis le XI^e siècle jusqu'à nos jours. Rien n'a été négligé pour donner à cette capitale un rang distingué parmi celles de l'Europe. Les établissemens de littérature et de beaux-arts; l'académie militaire, l'école de construction, l'académie des sciences, le cabinet des médailles, la bibliothèque, le musée de peinture, d'histoire naturelle, le jardin botanique, assurent une des premières places en Europe à un pays qui n'attend que le

jour où les institutions liberales seront à jamais fixées pour prendre dignement son essor dans la vaste carrière offerte à l'avenir.

Les promenades de Munich sont : le Jardin anglais, le Pradher, dans une île de Liser; les environs sont agréables; on remarque le magnifique château de Nymphenbourg, construit sur le plan de Versailles; Schleisheim, riche résidence royale, qui a une galerie de 1500 tableaux.

RATISBONNE, situé au confluent de Regen, dans le Danube, 26,000 habitans; évêché, plusieurs beaux monumens, entre autres l'hôtel-de-ville.

BAMBERG, sur le Rednitz, archevêché, 21,000 habitans; industrie, commerce, ville bien bâtie, siège du tribunal d'appel du cercle le Haut-Mein; on cite le Pétersberg comme son plus bel édifice.

NUREMBERG, ci-devant impériale, sur le Pegnitz, au milieu d'une plaine sablonneuse, mais bien cultivée, 38,000 habitans. Industrie des articles dits de Nuremberg et fabriqués dans la forêt Noire, d'assez beaux monumens, entre autres le château, qui possède une riche collection de tableaux; l'arsenal, l'église Saint-Laurent, le gymnase, l'école polytechnique, le conservatoire des antiquités et objets d'arts de la ville, qui date de

1824. Le musée, l'école des arts, la bibliothèque. Aucune ville ne peut mieux donner une idée des mœurs du moyen âge que l'intérieur des maisons de Nuremberg.

WURTZBOURG, sur le Mein, autrefois capitale de l'évêché de ce nom, 22,000 habitans; ville assez irrégulièrement construite, possède cependant quelques monumens, et des établissemens littéraires assez remarquables, entre autres l'université, le gymnase, l'institut polytechnique, un observatoire, un jardin botanique.

AUGSBOURG, au confluent de la Wertach avec le Lech, 54,000 habitans; évêché, industrie, et commerce considérable; autrefois ville impériale, chef-lieu aujourd'hui du cercle du Haut-Danube. Cette ville possède plusieurs établissemens littéraires importants, l'arsenal et le dépôt central du royaume; on cite parmi les édifices, l'hôtel-de-ville, regardé comme le plus beau de l'Allemagne; le palais de l'évêché, où l'on voit la salle célèbre où, en 1550, fut présentée à Charles-Quint la fameuse confession d'Augsbourg; et enfin la cathédrale, remarquable, malgré même son architecture irrégulière.

BAYREUTH, 14,000 habitans, ville élégante.

HOF, 8,000 habitans, commerce.

ANSPACH , 16,000 habitans , industrie.

ERLANGEN , 12,000 habitans , université.

FURTH , 17,000 habitans , industrie , commerce , université pour les juifs.

SCHWABACH , 7,000 habitans , fabrique.

PASSAU , 10,000 habitans , évêché , ville forte.

SPIRE , 7,000 habitans , évêché.

LANDAU , 6,000 habitans , ville forte.

La population de la Bavière est de quatre millions soixante-dix mille ames ; le revenu annuel est de 29,946,000. Ses forces militaires , sur le pied de paix , sont de 53,898 hommes. Nap. RÉBAUT.

BAYADÈRES. Danseuses et courtisanes de l'Inde.

Habituées dès leur enfance à plier leurs corps flexibles , à assouplir leurs membres délicats , les bayadères exécutent sur la corde des tours d'agilité avec une adresse et une rapidité qui tiennent en quelque sorte du prodige ; elles sont réunies en grand nombre dans des asiles de volupté. Les sociétés d'élite de cette espèce sont consacrées aux pagodes riches et fréquentées. Destinées au service des temples et aux plaisirs des brames , on les fait danser dans toutes les solennités ; ce qui a fait dire à un auteur recommandable , qu'il est permis de douter si les anciens législateurs de l'Inde ont re-

gardé la prostitution comme un vice dans les individus, et comme une plaie dans la société.

Ces filles voluptueuses représentent des ballets qui ont beaucoup d'analogie avec les nôtres. Les danses sont presque toutes des pantomimes d'amour : le plan, le dessein, les attitudes, les mesures, les sons et les cadences de ces ballets, tout respire cette passion dans ses diverses périodes. C'est surtout à la fin de ces représentations théâtrales que les regards lascifs, les molles postures de ces prêtresses prennent un caractère qui se rapproche du cynisme. Pleines du Dieu qui les inspire, elles communiquent à tous les sens qu'elles agitent à la fois la contagion du feu qui les embrasent.

Semblables aux courtisanes de la Grèce, les bayadères cultivent, ornent leur esprit des connaissances les plus variées, afin de rendre leur empire sur les cœurs plus irrésistible. Protégées par le gouvernement, elles forment une corporation nombreuse régie par des statuts particuliers. On remarque dans le code Gentou une disposition à leur égard qui est tout-à-fait curieuse. « Le soldat ne peut pas être privé pour dettes de son armure, ni l'artisan des instrumens de sa profession, *ni la danseuse de ses parures, de ses bijoux, ou de la chambre*

qu'elle occupe ; tout le reste peut-être saisi ou confisqué.

Les bayadères qui ne sont la propriété exclusive de personne trafiquent de leurs charmes à un taux fixe, et habitent des caravansérails spéciaux. Elles consomment presque toujours la ruine des militaires et des jeunes seigneurs qu'elles ont subjugués. L'engouement de ces malheureux est tel, que, tout en rougissant de leur faiblesse, ils n'ont pas le courage de briser les liens qui les enchaînent. L'enthousiasme qu'ils manifestent pour l'objet de leur amour dégénère quelquefois en frénésie : ils vont jusqu'à se stigmatiser les bras avec un fer brûlant pour marquer l'ardeur de leurs désirs ; et ils s'énorgueillissent de ces cicatrices, comme ils s'énorgueilliraient de l'action la plus glorieuse.

Les sultans, les grands seigneurs de la cour, les pachas, possèdent en toute propriété les bayadères les plus célèbres par leur beauté, leur chant et leur agilité. Elles sont destinées à leurs plaisirs, à l'embellissement de leurs festins ; il n'est point de fêtes sans elles. On croirait avoir violé toutes les lois des convenances, on ne croirait pas avoir rempli tous les devoirs de l'hospitalité, si les bayadères ne présidaient pas à ces fastueuses et monotones représentations

dont les Orientaux cherchent à éblouir les étrangers.

Les sultans en ont jusqu'à vingt-quatre à la fois, qui les suivent partout, dans leurs excursions et même à l'armée. Ils comblent ces femmes de libéralités; mais leurs traitemens ne sont ni fixes ni égaux; ils ne dépendent que des mobiles caprices de leurs maîtres.

Les bayadères sont sous la direction spéciale d'une sorte d'abbesse dont la surveillance active veille au bon ordre et au maintien de la discipline sévère qui les régit. Cette supérieure est presque toujours une bayadère émérite, destinée à leur servir alternativement de trésorière, de médiatrice dans les diverses querelles qui peuvent s'élever entre elles, et qui sévit avec la plus grande rigueur contre les coupables, soit en leur infligeant la punition du *fouet*, soit en les chassant ignominieusement des rangs de leurs compagnes.

Dans leur préoccupation de coquetterie, la plupart de ces danses s'imaginent ajouter à l'éclat de leur teint en traçant un cercle noir autour de leurs yeux avec une longue aiguille teinte d'une poudre d'antimoine. Cet agrément factice qui paraît bizarre au premier coup-d'œil, finit par devenir piquant, et d'un effet inexplicable, mais sensible avec le temps.

Leur sein est à leurs yeux d'un prix inestimable ; elles le considèrent comme un talisman indispensable à la beauté et comme un de ses trésors les plus précieux. Rien n'égale les soins qu'elles mettent à le conserver. Le dragon de la fable veillait avec moins de vigilance à la porte du jardin des Hespérides.

Pour l'empêcher de prendre un trop grand développement ou le préserver des atteintes qui pourraient le déformer, elles se servent d'une espèce d'ajustement fait d'un bois très léger qui en dessine heureusement les contours. L'extérieur est revêtu d'une feuille d'or parsemée de diamans. Cette parure est si souple, si élastique, qu'elle se prête merveilleusement à tous les mouvemens du corps sans que le tissu de la peau en soit le plus légèrement offensé ; c'est l'ornement le plus recherché, le plus précieux de la beauté. Ce voile couvre le sein sans en dissimuler les palpitations, les soupirs, les molles ondulations ; c'est un charme de plus à la volupté.

Animées du désir de plaire, il n'est pas de moyens qu'elles n'emploient pour y parvenir. Ce désir est chez elle un besoin impérieux, l'occupation de tous leurs instans, le bonheur de toute leur vie. La fraîcheur, la richesse de leur parure, l'art exquis avec

lequel elles savent rehausser les dons que la nature leur a prodigués, tout conspire au prodigieux succès des bayadères. Les belles Cachemiriennes, qui remplissent les sérails de l'Indoustan, les Géorgiennes et les Circassiennes qui peuplent ceux d'Ispahan et de Constantinople, ne peuvent balancer les prestiges de ces voluptueuses prêtresses de l'amour.

Dans leur jeunesse, elles sont rayonnantes de plaisir et de beauté; leurs longs cheveux noirs, ondoyant sur leurs épaules ou relevés en tresses, sont entrelacés de diamans et parsemés de fleurs. Leurs robes étincellent de pierreries. Il est impossible de résister à leurs séductions : car on n'a jamais réuni à des traits aussi piquans, à des formes aussi séduisantes, à un esprit aussi cultivé, cette grâce enchanteresse, qui ferait croire que Vénus avait des milliers de ceintures, et qu'elles les lui ont toutes dérobées.

AUGUSTE AMIC.

BAYONNETTE On nomme ainsi la pièce qui s'adapte à l'extrémité supérieure du canon, et qui réunit en quelque sorte au fusil l'avantage de la *pique*. La partie qui enveloppe le bout du canon s'appelle *douille* : elle est fendue pour le passage du *tenon*, et a une virole qui sert à l'y assujettir. Les extrémités de cette virole sont repliées en-

dehors, et forment deux *rosettes* placées dans leur milieu; celle du côté du coude (la virole ayant son pontet au-dessus de la rainure pour le passage du tenon) est taraudée pour recevoir l'écrou de la vis qui les serre l'une et l'autre.

Il y a un *pivot rivé* sur la *douille* pour retenir la virole à sa place; ce pivot se nomme étouteau.

Le *coude* de la bayonnette est la partie qui tient la lame à une certaine distance de l'axe de la *douille*, ce qui donne la facilité de charger et de tirer le fusil sans ôter la bayonnette. La *lame* est la partie élevée, de forme triangulaire, aiguisée, à dos et évidée; elle est en acier. La douille et la virole sont en fer.

La bayonnette a un fourreau en peau de vache, dans lequel la lame entre entièrement, et qui est terminé par un bout en cuivre.

En 1523, le prince d'Orange à la tête d'une armée espagnole, dont Charles Quint lui avait donné le commandement, mit le siège devant Bayonne. Le maréchal de Lautrec s'était jeté dans la ville, et quoiqu'il n'y eût qu'une faible garnison, il n'en voulut pas recevoir une plus nombreuse. Les habitants justifièrent sa confiance. Les vieillards, les enfans, confondus avec les soldats, se

présentaient sur les murs, d'où ils défiaient les assiégeans; les femmes partageaient cette noble ardeur et formèrent un bataillon. Leurs armes étaient des chapeaux de paille, alors en usage; elles les remplissaient de pierres et de sable qu'elles jetaient sur l'ennemi. D'autres étaient occupées à forger des armes, et ce fut de leurs mains que sortit l'arme meurtrière qui porta et à conservé le nom de *bayonnette*.

L'usage de la bayonnette dans les armées date du milieu du xvii^e siècle. Elle remplaça la pique qui, cependant, ne fut entièrement supprimée qu'en 1703, sur l'avis de Vauban.

« On s'est enfin défait des piques, dit Feu-
« quières, et l'on a reconnu qu'un bataillon
« fraisé de bayonnettes, et dont il sortait un
« grand feu, était plus capable de résister
« à la cavalerie en plaine que mal fraisé du
« peu de piques qu'on avait conservées à la
« fin d'une campagne. »

« Le premier corps qui ait été armé de
« bayonnettes, dit le père Daniel, est le ré-
« giment de fusiliers, créé en 1671, et appelé
« depuis royal-artillerie: cette arme n'avait
« alors qu'un manche de bois entrant dans le
« canon. »

En 1678, après la paix de Nimègue, on arma de fusils et de bayonnettes les grenadiers créés en 1657, et réunis en compagnie en 1672.

Au manche de bois de la bayonnette succéda la douille pleine qui s'enfonçait dans le canon. La bayonnette était droite, et quand elle se trouvait au bout du fusil, le soldat ne pouvait ni charger, ni tirer son arme. Ce ne fut que vers 1700 qu'on imagina de creuser la douille, de lui faire embrasser le canon et de couder la lame, pour que le fantassin en bourrant ne se blessât pas.

Ce fut à la bataille de Spire (15 novembre 1703) qu'eut lieu la première attaque en colonne à la bayonnette.

Le maréchal de Tallard avait investi Landau, lorsque le prince de Hesse passa le Rhin au-dessous de Spire, et marcha en secret et diligence pour faire lever le siège, surprendre Tallard dans ses lignes et l'écraser. Averti à temps, Tallard ne laisse devant la place que la garde de la tranchée, et marche au devant de l'ennemi : il le surprend au passage de Spire-Buclo, et le *charge en colonne à la bayonnette*. Quoique vigoureusement soutenue par l'ennemi, l'affaire ne fut pas long-temps disputée : la nouvelle manœuvre des Français, la charge à la bayonnette, renversa tout. Notre cavalerie profita habilement de ce premier succès, et acheva le désordre et la déroute de l'ennemi.

Les guerres de la révolution et de l'em-

pire offrent de nombreux exemples de redoutes enlevées, de fronts de batailles rompus à la bayonnette. Un bataillon carré, croisant la bayonnette, résiste aux charges de cavalerie les plus vigoureuses. Le fantassin isolé poursuivi par un cavalier présente la bayonnette aux naseaux du cheval, le force à se cabrer, et souvent à renverser celui qu'il porte.

Ne nous étonnons donc pas que la bayonnette ait été si terrible, ait été l'instrument de si beaux faits d'armes depuis quarante ans dans les mains des Français, qui de l'aveu de tous sont les soldats les plus emportés, les plus intrépides dans l'attaque.

Les Autrichiens depuis quelque temps ont introduit un nouveau maniement de la *bayonnette* : il consiste à lancer le fusil armé de sa bayonnette à peu près comme l'ancien javelot, et à le ramener brusquement à soi, à l'aide d'une courroie.

L'infanterie légère allemande et anglaise ont adopté le *sabre-bayonnette*, dont les chasseurs tyroliens passent pour s'être servis les premiers. Le *sabre-bayonnette*, comme l'indique son nom, se porte comme un sabre et se fixe au bout d'une carabine. C'est une bayonnette ordinaire, mais plus longue presque de moitié, et surmontée d'une poignée plate en cuivre, adhérente à la douille

qu'elle cache lorsque la bayonnette est dans son fourreau.

Le sabre-bayonnette est aussi en usage dans l'Amérique du Sud. Bolivar qui affectionnait la charge à la bayonnette en avait armé ses *cazadores*. L'infanterie légère du Brésil l'a aussi adoptée.

Dans la chasse au sanglier on se sert de la bayonnette ; mais sa lame est plus courte et la crosse du fusil est creusée pour la recevoir.

On fait des pistolets à bayonnette, elle se ploie le long du pistolet et va se dresser à l'extrémité par la pression d'un ressort.

Nous ne nous occuperons pas de la *fabrication de la bayonnette* ; nous ne pourrions le faire qu'incomplètement , et nous préférons renvoyer aux ouvrages qui traitent de la fabrication des armes.

EDMOND DE BORMANS.

BÉARN, ancienne province de France , avec le titre de vicomté , en latin *Benehar-num* , du nom de son ancienne capitale , citée dans l'*Itinéraire d'Antonin* , et qu'on suppose avoir été la ville de Lescar. Ce fut Morlaas qui lui succéda , ville célèbre par ses monnaies , qui avaient cours dans toute l'Aquitaine. Les princes de Béarn ayant transféré leur résidence au château de Pau , la ville de ce nom , qui s'éleva tout auprès ,

devint la capitale du Béarn à partir du xvi^e siècle.

GÉOGRAPHIE DU BÉARN. — *Limites.* — Bornée à l'est par le comté de Bigorre, à l'ouest par la prévôté de Dax et une partie des pays basques de Soule et Basse-Navarre, au sud par les montagnes d'Aragon et celles de Ronsalde, en Haute-Navarre, au nord enfin par le Bas-Armagnac, le Tursan et la Chalosse; cette province avait seize lieues de Gascogne de long sur douze de large, et dans quelques cantons pas plus de deux.

Gouvernement ecclésiastique. — Le Béarn comprenait deux évêchés, celui de Lescar et celui d'Oléron; le premier comptait 118 paroisses, et le second 209.

L'évêché de Lescar avait été établi dans le v^e siècle; il était suffragant de l'archevêché d'Auch; l'évêque exerçait les fonctions de premier président des états de Béarn, et de premier conseiller au parlement de Pau. Le chapitre se composait de seize chanoines qui devaient être gentilshommes ou docteurs, et de huit prébendiers.

Il n'y avait pas d'autre chapitre dans le diocèse, mais deux abbayes d'hommes, une de femmes, un séminaire et deux collèges; c'étaient l'abbaye de *la Reule*, de *Saubestre*, de l'ordre de Saint-Benoît, à Pau, donnant à l'abbé entrée aux états de Béarn; celle

de *Saubalade*, de l'ordre de Citeaux, fondée par Gaston, vicomte de Béarn, en 1127, jouissait du même privilège; l'abbaye de femmes de Saint-Sigismond, près d'Orthès (ordre de Citeaux), le séminaire de Pau, tenu par les pères de la mission de Saint-Lazare, le collège de la même ville, dirigé par les jésuites, et après leur dispersion par les bénédictins, et enfin le collège de Lescar, occupé par les barnabites.

L'évêché d'Oléron avait été établi vers l'an 506; il était suffragant d'Auch; l'évêque faisait sa résidence à Sainte-Marie. Son chapitre, le seul du diocèse, se composait de seize chanoines et de huit prébendiers. Le séminaire, dirigé par les barnabites, était également à Sainte-Marie. On admirait l'édifice bâti durant l'épiscopat de M. de Revol; il a été détruit par des prisonniers espagnols, sous le règne de Napoléon. L'abbaye de Saint-Vincent, de Luc, de l'ordre de Saint-Benoît, était la seule du diocèse; elle donnait à l'abbé entrée aux états de Béarn.

Gouvernement civil. La justice se rendait dans le Béarn, conformément aux *fors* ou coutumes du pays; le chef de l'état y prononçait en dernier ressort dans une cour dite *majour*, composée des évêques de Lescar et d'Oléron, et de douze barons de la

province. Henri II, de Béarn, établit un conseil souverain à Pau, et Louis XIII, en 1620, joignant ce conseil à la chancellerie de Navarre, en forma un parlement qui siégea dans la même ville. Ce roi de France unit en 1624 la chambre des comptes de Nérac à celle qui avait été fondée à Pau par Henri II; elle prit le titre de chambre des comptes de Navarre. En 1694, elle fut fondue par Louis XIV dans le parlement de Pau, qui connut dès lors de toutes les affaires du pays, et même *du fait des monnaies*; il était composé d'un premier président, de sept présidens à mortier, quarante-six conseillers, deux avocats-généraux et un procureur-général.

Il y avait en outre dans le Béarn cinq sénéchaussées, dont les sièges étaient à Pau, Morlaas, Orthès, Sauveterre et Oléron. Ces tribunaux ne connaissaient que des affaires purement civiles, et il y avait appel au parlement de Pau.

Treize procureurs du *Parsan*, ainsi appelés du territoire sur lequel s'étendait la juridiction de chacun d'eux, jouissaient du droit d'instruire d'office ou à la réquisition des parties; leurs informations étaient remises au parlement. De ces treize magistrats furent retirés, en 1695, les procureurs du roi des cinq sénéchaussées.

Le chef de l'état était seigneur haut justicier du pays; les seigneurs de paroisse n'avaient que la moyenne et basse justice; leurs *jurats* connaissaient de toutes sortes d'affaires, ils faisaient même des décrets; mais ils ne pouvaient juger les délits encourant peine afflictive; ils se bornaient alors à émettre un avis qui était adressé au parlement.

L'appel de leurs jugemens en matière civile était porté aux sénéchaussées ou au parlement. Les parties pouvaient même, sans passer par les jurats ou les sénéchaussées, recourir directement au parlement.

Monnaie. Il y eut d'abord trois hôtels des monnaies dans ce gouvernement; à Morlaas, à Saint-Palais (pays Basque) et à Pau. Plus tard, ce dernier fut seul conservé; ses juges connaissaient des contestations qui s'élevaient entre les ouvriers; ils informaient des délits qui se commettaient sur les monnaies; mais leurs enquêtes étaient alors portées au parlement, cour suprême du monnoyage.

Maréchaussée. Ce corps avait aussi sa juridiction. Toutefois le pouvoir du prévôt, en Béarn, était bien moins étendu que celui des prévôts de France: il ne connaissait d'aucun crime; il pouvait seulement faire

des enquêtes sur les cas prévôtaux et les déposer au greffe du parlement.

Etats. Le Béarn a conservé jusqu'en 89 la constitution de ses ancêtres. Ses états se composaient de deux ordres, le clergé et la noblesse, confondus en un seul, et le tiers-état qui délibérait à part. Les membres du clergé ayant entrée aux états étaient les évêques de Lescar et d'Oléron, et les trois abbés de Saubelade, Luc et la Reule. A la tête de la noblesse, il y avait douze anciens barons et quatre nouveaux; venaient ensuite les seigneurs de paroisses, les abbés laïques ayant des dîmes inféodées avec droit de patronage et de nomination aux cures, plusieurs autres abbés possédant des terres érigées en fiefs ou siégeant en vertu de commissions à eux accordées pour services rendus au pays; en tout cinq cent quarante entrées aux états pour le corps de la noblesse.

Le tiers-état était composé des maires et jurats des quarante-deux villes ou communautés, qui ne reconnaissaient que le prince pour seigneur.

Ces états siégeaient tous les ans. L'évêque de Lescar les présidait, qu'ils se tinssent dans son diocèse ou ailleurs. En son absence, la présidence était dévolue à l'évêque d'O-

léron, et à défaut des deux, au plus ancien abbé.

Outre le président il y avait deux syndics généraux, l'un d'épée, l'autre de robe, un secrétaire et un trésorier.

Chaque année le chef du pays envoyait une commission à son premier fonctionnaire pour la tenue des états. Celui-ci expédiait des lettres closes à tous les membres. Au jour fixé, les états en corps venaient féliciter le fonctionnaire dans son hôtel : c'était toujours un baron qui portait la parole. On se rendait ensuite au lieu des séances, et l'on nommait sur-le-champ dix commissaires qui, pendant les trois premiers jours, s'occupaient à recevoir et à examiner les pétitions présentées.

Ces trois jours passés on n'en recevait plus, et les syndics faisaient, à tour de rôle, leurs rapports au premier ordre composé du clergé et de la noblesse ; puis on délibérait. Delà les syndics faisaient leurs rapports au tiers-état, en ayant soin d'y joindre l'analyse des opinions émises par le premier ordre.

Quand le tiers-état n'était pas du même avis que le premier ordre, la constitution voulait qu'il opinât jusqu'à trois fois ; après quoi, s'il persistait dans son opinion, on passait à l'ordre du jour.

Les états, en se séparant, choisissaient douze commissaires de la noblesse et autant du tiers-état, lesquels formaient ensemble un corps nommé *l'abrégé*, chargé des affaires qui pouvaient survenir dans l'intervalle des deux sessions. Les cortès espagnoles semblent y avoir récemment puisé l'idée de leur *commission permanente*. *L'abrégé* était également présidé par l'évêque de Lescar. Ses délibérations étaient portées aux prochains états, qui les approuvaient ou les rejetaient.

L'abrégé nommé et les affaires urgentes examinées à fond, on procédait au vote de la portion du budget affectée au chef de l'état et à ses principaux fonctionnaires; Puis une commission était formée de cinq membres du premier ordre et de neuf du second, qui étaient les quatre jurats de Morlaas, d'Orthès, d'Oléron, de Sauvette, celui des trois vallées d'Aspe, de Baretons, d'Ossau, et quatre membres des autres villes ou bourgs, à tour de rôle. Cette commission était chargée de discuter le budget général de la province, et de le répartir entre les paroisses, à proportion des feux et en raison de tant par feu, payable en deux termes. Cette répartition était remise au trésorier qui opérait le recouvrement des fonds; les charges étaient acquit-

tées là dessus , et on en rendait compte aux états tous les deux ans.

Gouvernement militaire. Le Béarn et la Basse-Navarre (pays Basque) ne formaient qu'une même circonscription militaire, ayant un gouverneur, un lieutenant-général et un lieutenant de roi; ces premières fonctions étaient pour ainsi dire héréditaires dans la famille de Grammont. Après avoir eu, sous ses vicomtes, de nombreuses places fortes, telles qu'Orthès avec son château de Moncade, Oléron, Lescar, le château de Pau, Sauveterre, Montané, Mongiscard et Navarreins, le Béarn, à l'époque de la révolution de 89, ne possédait plus, depuis longtemps, que cette dernière forteresse, dont nous aurons occasion de parler plus tard. Son état-major se composait d'un gouverneur particulier, d'un lieutenant de roi et d'un major. M. Guyot, intendant du Béarn, plaçait, en 1698, une douzaine de maisons au premier rang de la noblesse; mais le barnabite Mirassou, citant ce fait dans son *Histoire des troubles de Béarn*, refuse de se prononcer, parce que, dit-il, *tout le monde se connaît dans mon pays, et que je ne veux offenser personne.* Le bon religieux avait raison; la noblesse de sa province était jadis plus vaniteuse qu'ancienne, plus hospitalière que riche. Le niveau révo-

lutionnaire a passé là dessus; elle s'est fondu tout entière dans la nation, et les castes dans le Béarn sont aujourd'hui moins tranchées que partout ailleurs,

Population. Un recensement fait en 1695 porte la population du Béarn à 198,000 âmes. Ce chiffre eût été certainement beaucoup plus élevé, si grand nombre de jeunes gens n'avaient eu alors l'habitude de s'expatrier pour aller chercher fortune en Espagne ou dans les Amériques. Plusieurs réussissaient grâce à leur activité, à leur économie, à leur probité, à leur intelligence, et ils revenaient jouir des fruits de leurs travaux dans leur doux pays de Béarn. Les richesses des Lacoste, des Rivarès, des Carricaburu, des Lannes, des Laborre, des Haurie et de cent autres, n'ont eu que cette honorable origine.

Habitans. M. de Jouy a tracé le parallèle suivant du béarnais et du basque, ces deux peuples si voisins et qui pourtant se ressemblent si peu: « Dans le Béarn, dit-il, les plus vastes champs sont soignés comme des jardins ou des parterres; les intervalles, les alignemens tout est pris au cordeau. Le Basque mesure à l'œil, le Béarnais au pied et à la toise. Le Basque a d'assez grandes habitations, dans lesquelles il veut que lui et les siens, parmi lesquels il compte les

animaux, soient à leur aise ; le Béarnais resserre tout dans de petites demeures , où, à force d'ordre, il trouve assez de place pour tout. Le Basque a une sorte de confiance nonchalante dans lui-même, dans la nature et dans celui dont la nature n'est que l'ouvrière : le Béarnais prévoit, veille et surveille sans cesse ; l'année prochaine est pour lui comme le lendemain. Dans le regard du Basque, on lit qu'il rêve, dans celui du Béarnais, qu'il calcule. Il est difficile d'être plus spirituel et plus courageux que le Béarnais ; mais il l'est beaucoup plus par point d'honneur, il l'est parce qu'il ne veut pas qu'on dise et qu'on fasse mieux que lui ; tout ce que peut être le Basque, il le serait dans un désert comme sur le théâtre du monde ; quant à son courage, il n'en est pas plus fier que de sa barbe ; des éclaireurs basques tirent en ligne comme en duel, mais il faut les laisser courir et s'élaner ; le Béarnais est propre à tous les feux. Dans les arts de la main, les Basques font très vite et bien ; le Béarnais, lentement et mieux. Pour ce qui concerne les beaux-arts, ils en sont trop éloignés les uns et les autres pour donner lieu à aucun parallèle ; cependant les Béarnais et les Basques ont porté très loin la perfection du chant français ; les premiers çitent avec en-

thousiasme Zéliotte, Lavigne, Dabadie ; les seconds se bornent à citer Garat. Le Béarnais est plus aimable, le Basque aime davantage. Dans les plus petits bourgs du Béarn il y a des salons, il n'y en a pas souvent dans les villes du pays Basque. Le Basque ne sait vivre que dans les églises, sur les places publiques, dans sa famille ; le Béarnais vit partout. On accueille avec la même bienveillance dans les deux pays l'étranger qui passe ; on ne tolère nulle part l'étranger qui vient s'établir. En Béarn, les Goths malades ou trainans, laissés par les armées qui fondaient sur l'Espagne, ont eu beau embrasser le catholicisme, ils n'ont pu réussir à se fondre dans la nation ; ils ont eu long-temps leurs bénitiers et leurs tombeaux à part dans les églises, et le sobriquet d'*Agoths* est resté comme une injure lavée plus d'une fois dans le sang. Au pays basque, une autre race étrangère, beaucoup plus ancienne, improprement appelée *Bohémiens*, connue à Rome du temps d'Auguste et de Tibère sous le nom d'*Egyptiens*, n'a pu obtenir le droit de bourgeoisie dans le moindre village. C'était tout au plus si on les y tolérait pour dire la bonne aventure ; chassés de partout, traqués comme des bêtes féroces, ils vivaient encore dans les forêts de la Soule après la révolution de

89, pillant les voyageurs, couchant dans des granges ouvertes ou des maisons minées, dansant de nuit pêle-mêle au bruit des castagnettes, autour d'un chêne en feu, mettant en commun leurs femmes, leurs rapines et les enfans qu'ils enlevaient. Ce fut en 1804 que le préfet Castellane en purgea les Basses-Pyrénées. Ils furent embarqués pour l'Afrique. »

Langue. Le béarnais diffère peu du languedocien ; il est plus doux, plus musical, plus riche en images et en ces diminutifs gracieux que le français leur envie. Dans les cercles, à Pau et ailleurs, il se mêle impunément à la conversation, la rend aimable, bizarre, mais souvent inintelligible pour quiconque n'est pas du pays. Le béarnais a beaucoup de ressemblance avec le portugais ; il y a telle phrase qui est à la fois portugaise et béarnaise. Cela n'est pas étonnant ; le premier prince de Portugal, Henri de Bourgogne, partit pour ses nouveaux états, amenant une foule de gentilshommes béarnais qui l'avaient aidé dans ses conquêtes, ils formèrent sa cour, se répandirent dans les provinces et firent un seul corps de nation de vingt peuples hétérogènes dont les barbares avaient semé la Lusitanie.

Dion hiban est le juron favori des Béar-

mais ; il revient souvent dans leur conversation , qu'il anime. Les lettres sont peu cultivées dans ce pays des troubadours ; on y compte à peine cinq ou six noms plus recommandables par leur érudition que par le charme de leur style. Exceptons-en toutefois l'Anacréon des Pyrénées, l'aimable Despourens , qui ne nous appartient pas par sa naissance , puisqu'il vit le jour en Bigorre , mais que nous revendiquons parce que toutes ses poésies sont en béarnais. Les échos de ces montagnes répètent depuis plus d'un siècle ses chansons pastorales , supérieures peut-être en naïveté et en grace aux plus jolies chansonnettes de Métastase. Viendra peut-être un Macpherson qui les recueillera. Le souvenir des preux de Charlemagne est présent à l'imagination des bergers pyrénéens ; toutes les ballades du pays sont empreintes de leurs vaillans exploits ; on vous montre dans ce vallon les jardins d'Armide ; plus loin , le rocher que Roland fendit de sa redoutable épée ; et pourtant personne ici n'a lu ni Boyardo ni l'Arioste , dont on ignore même les noms.

Villes. 1^o Pau , en latin *Palum* , ainsi nommé du poteau autour duquel les premiers habitans descendus des montagnes construisirent leurs chaumières. A l'extrémité de cette modeste capitale du Béarn s'élevait

un château-fort, demeure des princes du pays. Il était environné de jardins magnifiques pour l'époque. Le château existe encore, ainsi que le parc, promenade publique, qui en est séparée par la route de Gan. Cette demeure royale fut bâtie par un architecte du nom de Phébus, dont on lit le nom sur la porte principale. Elle rappelle le château de Blois, mais elle est moins ancienne. Parmi les portraits des princes de Béarn qui décoraient autrefois la grande salle, on remarquait ceux de Henri IV, de son père, de sa mère, de Jean et de Henri d'Albret.

Henri IV naquit dans ce château le 15 décembre 1557. Son berceau fut une écaille de tortue; sa mère répétait une chanson béarnaise en accouchant; son aïeul lui frottait les lèvres avec de l'ail et lui versait dans la bouche quelques gouttes du vin national de Jurançon. Le rocher de Coaraze fut le théâtre de sa première éducation, et de jeunes pâtres ses premiers compagnons d'enfance. En est-il résulté un prince parfait comme le prétendent les historiographes de la couronne? On peut se prononcer aujourd'hui sans crainte pour la négative. Si d'un côté de la balance pèsent quelques brillantes victoires, quelques traits de courage, de simplicité, de bonhommie, et ce

discours à l'assemblée des notables de Rouen, recueilli par la postérité, de l'autre on trouve la passion effrénée du jeu et des femmes, une loi barbare rendue contre de pauvres braconniers, les jésuites rappelés pour son malheur et celui de la France, un prince du sang cruellement persécuté parce que le roi voulait séduire sa femme, et enfin son compagnon de fortune, son frère d'armes, son ancien ami, Biron exécuté sur un échafaud. Le peuple, le pauvre peuple ne fut pas plus heureux, et durant tout ce règne et les suivans il attendit en vain *la poule au pot* si solennellement promise.

Sur une chétive place de Pau, décorée du nom de Royale, s'élevait une mauvaise statue en fonte, de Louis XIV, l'inévitable monarque, nu, à l'antique, et affublé d'une énorme perruque à canons; elle avait été érigée par le gouvernement avec des fonds votés par les états de la province, pour une statue de Henri IV. C'était une espièglerie ministérielle de l'époque; la vengeance ne se fit pas attendre; elle fut spirituelle et de bon goût : les Béarnais écrivirent sur le piédestal :

Aci quei l'arrehilh de nousté gran Henric.

C'est le petit fils de notre grand Henri.

Outre le parlement et les cours dont nous

avons parlé, il y avait à Pau, une Université, une Académie des sciences et des arts, et un couvent de capucins, fondé par Henri IV, huguenot converti, qui leur fit don de sa bibliothèque. En 1716, un incendie consuma le palais de justice.

2° Lescar, *Beneharnensium civitas*, *Lascurra*. Julien, son premier évêque, convertit les Béarnais en 400. Un autre prélat de ce diocèse, Galatoire, assista au concile d'Arles en 506; plus tard, à la tête des Béarnais, il combattit courageusement contre les Visigoths dans les Landes; il fut vaincu et mis à mort. Un second Julien mit le siège devant Lescar en 670. Cette ville fut détruite en 845 par les Normands, et rebâtie vers l'an 1000 sur les ruines de l'ancienne *Beneharnum*. Le dernier de ses évêques, M. de Noë, s'est fait un nom dans la littérature française. Là, Démosthènes fut traduit, non par un évêque aidé de son vicaire-général, mais par un vicaire-général (M. Auger), puissamment aidé de son évêque. « Ce sera, disait l'abbé Arnaud, Démosthènes traduit par Agnelet. » Tous les traits de force de la traduction appartiennent à monseigneur.

5° Nay, dominée par le vieux château de Coaraze, est célèbre de temps immémorial par ses fabriques de draps. Elle fut presque

entièrement consumée par la foudre en 1545.

4° Orthès, *Ortesium*, *Urta*, sur le penchant d'une colline qui porte les ruines et la vieille tour du château des princes de Moncade, anciens souverains du Béarn. Le gave qui baigne les murs de la ville est traversé par un pont de pierre, au milieu duquel s'élève une tour, d'où l'on a prétendu que la reine Jeanne faisait précipiter les prêtres et les moines rebelles à sa doctrine. Ce fait atroce ne repose sur aucune preuve, Jeanne aimait Orthès, elle y vivait au milieu des savans, et y avait fondé un collège et des écoles pour la jeunesse calviniste.

5° Sauveterre, *Salva-Terra*, ville charmante sur une hauteur, au pied de laquelle coule le gave d'Oléron; elle est très ancienne et a soutenu plusieurs sièges. Les ruines de ses fortifications l'entourent.

6° Navarreins, *Navaresium*, la seule place forte du Béarn, bâtie par Henri II, prince de ce pays. Elle est petite, de forme carrée, sans dehors et flanquée seulement de quatre bastions. Des hauteurs la dominant à l'est. C'était une assez bonne place pour le temps, et elle a soutenu plusieurs sièges; elle ne saurait faire aujourd'hui une résistance sérieuse.

7° Salies, renommée pour sa fontaine,

d'où l'on extrait du sel blanc doux et grommelé. Depuis des siècles le Béarn et la Basse-Navarre n'en usent pas d'autre.

8° Oléron ou Oloron, *Iluro*, *Illurona*, *Elloronensium civitas*, grande et très ancienne ville, fort escarpée, semée de débris de tours et de remparts ; elle a soutenu plusieurs sièges.

9° Ste-Marie, ancienne résidence de l'évêque, est séparée d'Oléron par le gave. Son église, qui était autrefois la cathédrale du diocèse, est un assez beau monument, décoré avec goût, et renfermant quelques statues et tableaux assez précieux. On y voit la châsse de saint Grat (*Gratus*), patron de la ville et du diocèse, peu connu en dehors de leurs limites, quoiqu'en 506 il ait assisté au concile d'Arles avec Galatoire, son collègue de Lescar. Le premier prélat calviniste du Béarn fut Gérard Roussel, évêque de Ste-Marie.

10° Monnein, ancienne ville, renommée, ainsi que Jurançon, pour ses bons vins qui faisaient les délices des premiers souverains du Béarn.

11° Morlaas, ancienne capitale du pays, fort déchue, jadis célèbre par ses monnaies. Son maire était président du tiers-état.

12° Lembeye, jolie petite ville sur la frontière de l'Armagnac.

Histoire du Béarn. Le Béarn a eu successivement des maîtres de diverses nations. Lorsque César parut dans les Gaules, ce pays était habité par les *Beneharni* ou *Beneharnenses*, nation voisine et alliée des *Tarusates*, des *Bigerri*, des *Tarbelli* et des *Vassei*. Sous Honorius, il faisait partie de la Novempopulanie. Les Romains le gardèrent 500 ans.

Le premier apôtre des Béarnais est saint Julien, diacre de Léonce de Trèves, en 400. Nommé évêque de Lescar, il fut envoyé dans le Béarn pour y fonder le christianisme. Son œuvre fut consolidée, un siècle après, par Galatoire, évêque de la même ville, et Grat, évêque d'Oléron.

En 477, Euric, roi des Visigoths, fit la conquête du Béarn. Son fils Alaric II en fut dépouillé par Clovis; mais, à la mort de Clotaire II, le Béarn secoua le joug et ne reconnut de nouveau l'autorité de la France que sous Charlemagne. Louis-le-Débonnaire, son fils, ayant dépouillé de ses états Loup-Centule, duc de Gascogne, ennemi irréconciliable de sa maison, consentit seulement à donner, en 819, le Béarn à Centule II, second fils du prince dépossédé. Telle fut l'origine des premiers vicomtes de Béarn, issus du sang de Mérovée, dont les uns ont porté le nom de Centule et d'autres

celui de Gaston. Centule, cinquième du nom, ayant été tué le 17 juillet 1134, à la bataille de Fraga, perdue contre les Maures, Guiscard, sa sœur, lui succéda; elle avait épousé Pierre, vicomte de Gavarret. Leur fils, du même nom, fut par sa mère vicomte de Béarn et par son père vicomte de Gavarret. Fondateur d'une nouvelle dynastie béarnaise, il ne démentit pas la gloire que ses aïeux maternels avaient acquise en guerroyant les Sarrasins. Gaston V, son fils et son successeur, mourut en 1170, sans laisser d'enfans de ses deux femmes Béatrix de Fézensac et Léofas-Sancie de Navarre. Celle-ci était enceinte à la mort du prince; la nation attendait avec anxiété sa délivrance; elle accoucha d'un enfant mort. Grande consternation parmi le peuple et la noblesse! on voyait partout d'horribles pronostics de guerre civile et de massacres; la vicomtesse était hautement accusée d'avoir détruit l'enfant qu'elle portait dans son sein. Traduite devant le conseil de Sanche de Navarre, son frère, elle est condamnée à être précipitée, pieds et poings liés, du pont de Sauveterre dans le gave. Mais, ô prodige! soit que les liens se rompent, soit que le courant la soutienne, elle surnage et s'arrête sur le sable; son innocence est reconnue, et elle est portée au château en triomphe.

Marie, sœur de Gaston V, lui succéda dans la souveraineté de Béarn ; elle épousa en 1170 Guillaume de Moncade, un des plus riches seigneurs de Catalogne. Les Moncades ont possédé le Béarn jusqu'en 1290, que Marguerite, fille de Gaston VII, dernier prince de cette maison, le porta dans celle de Foix, en épousant le comte Roger-Bernard, troisième du nom. La ligne masculine de cette nouvelle dynastie s'étant éteinte en 1599 par la mort du comte Mathieu, Isabelle, sa sœur, épousa Archambaud de Grailly, capitaine de Buch, et lui apporta la vicomté de Béarn. Leurs successeurs en jouirent jusqu'en 1482, que mourut François Phœbus, dernier prince de la branche de Grailly. Catherine, sa sœur, lui succéda au comté de Foix, à sa souveraineté de Béarn et au royaume de Navarre ; elle porta ses états dans la maison d'Albret, en épousant Jean, deuxième du nom.

Ce fut sous son règne que les Béarnais perdirent la Haute-Navarre par les intrigues de Ferdinand, dit le Catholique, qui s'en empara à la faveur d'une bulle de Jules II. Cette usurpation causa de grandes guerres ; le pays fut dévasté ; la plupart des villes démantelées, et les habitans transportés dans l'Andalousie. Il y eut des négociations entre François I^{er} et Charles-Quint, pour

rétablir les choses sur l'ancien pied ; mais elles échouèrent toutes ; la Haute-Navarre resta unie à la Castille , et Henri , fils et successeur de Jean-d'Albret , dut se contenter du Béarn , de la Basse-Navarre et des pays de Foix , de Bigorre , d'Armagnac et de Tartas.

Ce prince , jeune , magnifique et généreux , s'y trouvait trop à l'étroit ; il se rendit près du roi de France. François I^{er} allait guerroyer en Italie contre leur ennemi commun ; Henri l'y suivit , fut fait prisonnier avec lui à Pavie ; mais redoutant la vengeance du vainqueur , il s'enfuit de ses mains avec le baron d'Arros , brave seigneur béarnais , qui ne le quittait pas.

Après la délivrance de François I^{er} , il épousa en 1526 Marguerite , sœur de ce prince. Par ce mariage , il acquit les duchés d'Alençon , de Berri et le comté d'Armagnac. François I^{er} s'engagea à sommer Charles-Quint de rendre la Navarre ou à fournir à Henri une armée suffisante pour la recouvrer ; mais d'autres guerres et d'autres embarras ne lui permirent pas de tenir ses engagements , et la paix se fit avec l'empereur , sans que la restitution de la Navarre fût comprise dans le traité.

Henri , voyant qu'il n'avait rien à espérer de ce côté , se retira dans le Béarn avec

la reine Marguerite. Ces deux époux firent naître le goût de l'agriculture dans le pays, en y attirant d'habiles laboureurs des provinces de France. Les meurtres y étaient très fréquens; une chambre criminelle fut établie à Pau, et ils disparurent. On leur doit la réforme de la vieille constitution béarnaise, à laquelle on n'avait pas touché depuis 1288. On en retrancha plusieurs dispositions surannées, on en ajouta de mieux appropriées au temps, et elle fut adoptée dans une assemblée générale des états. Marguerite rebâtit le château de Pau, qu'elle entourait des plus beaux jardins qui fussent alors en Europe. Par ses soins et ceux de son époux, le Béarn se peupla, se civilisa; on eût dit que le bonheur s'était réfugié dans ce coin de terre; l'esprit, la gaieté, la politesse et l'amour du travail y régnaient, et formaient alors, comme aujourd'hui, les attributs distinctifs de ce peuple.

C'est que le calvinisme, en s'y introduisant sur les pas de la reine, avait amené à sa suite les arts, les sciences, les lettres et la liberté. Elle se plaçait avec son époux à la tête du mouvement; elle composait ces jolis contes, dignes de Boccace, dans lesquels elle n'épargne pas les moines qui ne prêtaient que trop à la satire; elle don-

nait enfin l'évêché d'Oléron à Gérard Roussel, prêtre picard, imbu des nouvelles idées, et aussi estimable par son savoir et son éloquence que par la régularité de ses mœurs.

L'installation du nouveau prélat n'eut pas lieu sans quelque opposition. Un jour qu'il prêchait, un gentillâtre basque, M. de Maytie, fut scandalisé de sa doctrine et voulut lui imposer silence. Roussel le foudroya de sa parole éloquente. Maytie vaincu par le raisonnement alla chercher une hache et tenta de réfuter l'hérésie en abattant la chaire. Ce moyen lui réussit encore moins que le premier; le peuple prit parti pour le prédicateur et le gentillâtre fut expulsé de l'église. Plus tard, quand l'intolérance eut repris le dessus, ce fut pour cette famille un titre aux faveurs du pouvoir: M. Maytie parvint à l'évêché d'Oléron, et les canonicats de Ste-Marie furent répartis entre les autres.

Roussel célébra le premier la messe à sept points, ainsi nommée des sept conditions requises pour qu'elle fût valable. Elle se disait avec les ornemens de l'église romaine, dont on conservait plusieurs cérémonies. La communion était publique sous les deux espèces matérielles, et le célébrant pouvait se dispenser du célibat. Eméric,

grand-vicaire de Roussel , portait son habit de bénédiction et ne reniait pas le catholicisme. Ce ne fut qu'à la mort de son chef , qu'il quitta le froc , se maria et devint ministre à Clérac.

Quand Marguerite de Navarre eut rendu le dernier soupir , Charles-Quint voulut marier Catherine de Castille , sa sœur , avec Henri d'Albret , et son fils le prince des Asturies , depuis Philippe II , avec Jeanne d'Albret , fille de Henri , qui aurait par ce moyen recouvré la Navarre. Il y avait dans cette union plusieurs couronnes en perspective dans les Deux-Mondes : Henri eut le courage de les refuser. Jeanne fut mariée à Antoine de Bourbon , duc de Vendôme , et l'empereur , piqué du refus qu'il venait d'essuyer , fit proclamer Philippe II roi de Navarre dans une assemblée des états , tenue à Pampelune.

Henri d'Albret mourut à Hagetmau , en Béarn , l'an 1555 , à l'âge de 53 ans , sans vouloir reconnaître les prétentions de Philippe. Il ordonna par son testament que son corps fût déposé dans la cathédrale de Les-car , jusqu'à ce qu'il pût être transporté dans le tombeau de ses pères. Les malheurs l'avaient éprouvé sans l'abattre , et quoique très borné dans sa fortune , il savait déployer au besoin la pompe d'un grand roi.

Charles-Quint qu'il accueillit quand il alla d'Espagne en Flandre, disait qu'il n'avait jamais vu de prince aussi magnifique ; il soutenait cette vertu royale par un grand courage , beaucoup d'esprit et une bonté qui lui gagnait tous les cœurs.

Antoine de Bourbon était devenu prince de Béarn par la mort de son beau-père. Henri II, roi de France , lui fit proposer de lui céder ce pays , promettant de l'en dédommager par des biens plus considérables. Antoine éluda la proposition et se retira au milieu des Béarnais avec Jeanne d'Albret, sa femme ; ce peuple reçut les princes avec des transports de joie inexprimables, et, quand il connut les intentions du roi de France , il mit tout en œuvre pour en empêcher l'effet. Des maîtres des requêtes avaient été envoyés de Paris pour préparer les Béarnais à l'échange. Déjà, ils avaient réussi à faire entrer dans leurs vues le chancelier du prince , qui était étranger au pays ; mais ils échouèrent auprès du baron d'Arros , gentilhomme béarnais, d'une probité et d'un patriotisme à toute épreuve. Celui-ci, profitant de leurs ouvertures, assembla les états, et les engagea à repousser les entreprises de la France. L'indignation contre le chancelier fut générale , il eut grand peine à se sauver du Béarn : on fortifia Na-

varreins et le château de Pau ; le peuple courut aux armes , mais ces préparatifs n'eurent pas de suites ; Henri II se désista de ses prétentions en voyant la résistance qu'elles allaient éprouver.

Jeanne d'Albret avait fait embrasser à son époux la religion réformée , non telle que Roussel l'avait faite , mais le véritable calvinisme avec sa rigoureuse simplicité ; il l'abjura quelque temps avant sa mort. Sa veuve se montra plus constante dans sa croyance. On avait découvert une conspiration , dont le but était de livrer cette grande princesse à l'inquisition d'Espagne ; dès-lors le catholicisme fut proscrit par arrêt des états assemblés , le clergé fut dépouillé de ses biens , et l'église de France prêcha une croisade contre les hérétiques du Béarn.

Terride , lieutenant-général en Guyenne , fut envoyé pour faire la conquête du pays ; il en soumit la plus grande partie , mais Navarreins lui résista , et le calviniste Mongomeri vint l'assaillir avec des troupes fraîchement arrivées du Languedoc. Terride , levant le siège , courut se réfugier à Orthès , appelant en vain à son secours le maréchal de Montluc. Quoiqu'il eût presque autant de monde que Mongomeri , et de plus l'avantage d'une place bien fortifiée , il fut

pris dans le château de Moncade avec Sainte-Colombe et plusieurs autres gentilshommes. Ce désastre assura la soumission du Béarn au protestantisme et à la reine Jeanne.

Les Béarnais, heureux sous le sceptre de cette reine, n'étaient en proie à aucune de ces persécutions que les écrivains catholiques ont si complaisamment décrites. Quoique zélée pour sa doctrine, elle ne tourmentait pas ceux qui en professaient une autre, elle les recevait jusque dans sa cour; si elle ne leur permettait pas l'exercice public de leur culte, c'était à cause du peuple qui s'était précipité dans les nouvelles opinions avec son effervescence naturelle. Cette princesse forte et grande répandit l'instruction dans toutes les classes, épura les mœurs publiques, fonda le collège d'Orthès, si célèbre depuis parmi les protestans, et fit traduire en béarnais et en basque le catéchisme de Genève et les psaumes de Marot.

Henri IV, prince de Béarn, à la mort de sa mère, avait permis à sa première femme Marguerite, sœur de Charles IX, d'avoir au château de Pau un oratoire catholique pour elle et pour sa suite. Des paysans qu'elle y admettait furent persécutés par un secrétaire du roi, et ce fut une des

principales causes de la rupture de Henri IV et de Marguerite.

Lorsque le *Béarnais* fut monté sur le trône de France, en abjurant le calvinisme, il rendit un édit par lequel il permettait l'exercice de la religion catholique dans le Béarn, et rétablissait les évêques de Lescar et d'Oléron avec douze curés, en leur assignant des pensions sur le domaine. Il fit plus ; dans son ardeur de prosélytisme il y envoya trois missionnaires barnabites, dont un béarnais et protestant converti comme lui. Les habitans les combattirent par le raisonnement et le sarcasme, deux armes puissantes dans leurs mains.

Henri IV, en 1607, avait réuni le Béarn à la couronne. Louis XIII confirma l'édit *d'union* et non *de réunion*, comme les protestans s'obstinaient à l'appeler. Cette double interprétation fut la source de grands désordres. Les Béarnais repoussèrent la prétention du roi par un écrit fort véhément, intitulé *Réponse d'un Gentilhomme navarrois*; ils assemblèrent extraordinairement leurs états-généraux, qui d'une voix unanime arrêtèrent qu'opposition serait faite à l'union du Béarn avec la France, comme contraire aux *fors* du pays. Les députés qui se prononcèrent le plus vivement furent, de la part de la noblesse, les sei-

gneurs de Moneins , de Lons , de Serres , de Rassillou , de Brassalay et de Baure , et , de la part du tiers-état , les représentans de Morlaas , d'Orthès , d'Oléron , de Sauverre , de Pau et de Navarreins. Louis XIII , répondit à cette levée de boucliers , en ordonnant que l'exercice de la religion catholique fût rétabli partout dans le Béarn , qu'il fût fait main levée de tous les biens ecclésiastiques séculiers et réguliers , et que le clergé rentrât enfin dans la plénitude de ses anciens droits.

Cet édit était le signal de la ruine du pays. Les calvinistes tinrent , au mois de juillet 1617 , une grande assemblée à Orthès , dans laquelle ils déclarèrent qu'il valait mieux mourir que de céder. Ils députèrent au roi de France un d'entre eux , nommé Lescun , conseiller au parlement de Pau et seigneur de la terre de Piets , homme fort zélé pour son parti , très instruit et très éloquent. Il se rendit à Fontainebleau , où il fut présenté au monarque par le marquis de La Force , gouverneur du Béarn. Dans le discours qu'il prononça il promit l'obéissance des Béarnais à Louis XIII , s'il voulait de son côté respecter leurs *fors* , sous lesquels ils avaient vécu libres et heureux pendant plus de trois siècles. Il se plaignit au roi de ce qu'il ne faisait pas droit à des

requêtes qui lui avaient été présentées depuis un an , et s'éleva surtout contre les catholiques béarnais , dont le plan était, selon lui, de livrer ce beau pays à l'Aragon et à l'inquisition d'Espagne. Le roi promit de répondre à ces griefs , après en avoir conféré avec son conseil. Sa réponse fut la confirmation de l'édit.

A cette nouvelle , l'exaspération des protestans fut à son comble. Les états de Béarn s'assemblèrent et rejetèrent de nouveau l'édit du roi ; le conseil de Navarre déclara que les domaines et revenus du pays seraient affectés aux seuls réformés, sans qu'ils pussent être détournés de cette destination par Louis XIII ni ses descendans. Lescun revint sur ces entrefaites , portant défense du roi de se réunir de nouveau. Bien loin d'obéir, on courut s'assembler hors du Béarn , à Casteljaloux , à Tonneins, en Guyenne ; mais on en fut expulsé par le parlement de Bordeaux et par la chambre de l'édit, récemment établie à Nérac. On tenta alors une nouvelle assemblée à Orthès , plus nombreuse que les premières, et l'on adressa un *ultimatum* à Paris ; Louis XIII refusa de recevoir ce document , émané d'une source illicite ; un conseiller d'état fut envoyé à Pau pour faire exécuter l'arrêt de mainlevée.

Le conseil de Béarn refusa de procéder à cette exécution. A la tête des opposans figuraient le marquis de La Force, MM. de Casaux, de Gassion, de Lescun, de Saint-Cricq, de Laugar, de Marca et de Claverie. Cet acte fut accueilli par d'unanimes acclamations ; les élèves du collège d'Orthès vinrent à Pau *charivariser* le représentant du roi de France ; on ne voyait de toutes parts que des pamphlets dirigés contre lui, et le peuple s'agitait comme à la veille d'une grande crise.

Le commissaire de Louis XIII est obligé de fuir devant la sédition. Le lendemain de son départ, deux tremblemens de terre se font sentir dans le Béarn ; la cour du château de Pau est ébranlée, la grande cloche de Lescar s'agite, des murailles sont abattues. A ce phénomène réel on ajoute des prodiges imaginaires ; on a vu une croix rouge dans les airs entre St-Faux et Artiguelouve ; un tombeau a sué du sang à Geüs, près d'Oléron ; on a trouvé du sang dans des mains de jeunes filles, dans de la pâte, des gerbes, des mantes de femmes, des feuilles de prunier. Toujours du sang ! c'étaient les visions de ce pauvre peuple effrayé. Les calvinistes répétaient leurs psaumes ; les catholiques jeûnaient et priaient.

Cependant l'assemblée d'Orthès ne s'endormait pas au milieu de la terreur générale. Du sein des ruines elle fit un appel aux églises réformées de France, et leur demanda des députés; Louis XIII, de son côté, envoyait au conseil souverain de Pau des lettres de jussion qui ordonnaient l'enregistrement de l'édit, et le châtimement de tous ceux qui s'étaient armés contre son commissaire ou qui avaient assisté aux assemblées d'Orthès. Le conseil y répondit en suppliant le roi de pourvoir avant tout à ce qui regardait les droits de ses sujets de la religion réformée.

Louis XIII, étonné de tant de résistance, consentit à la tenue d'une assemblée générale de protestans à Loudun. Le Béarn y envoya Lescun et Bensin pour la noblesse, Capdeville et Rothelin, ministres, pour les églises réformées, et Dargelotte, avocat, pour le peuple. Ces députés disaient hautement, que, si le roi s'opiniâtrait à exiger la restitution des biens ecclésiastiques, il fallait recourir aux armes et regarder comme un tyran quiconque s'opposerait à la liberté du Béarn. L'assemblée de Loudun fut tumultueuse : elle donna des craintes sérieuses au pouvoir, en le menaçant de ne se séparer que lorsqu'elle aurait obtenu ce qu'elle demandait. Le pouvoir, selon la coutume,

tergiversa , fit des promesses qu'il ne tint pas et finit par dissoudre l'assemblée trompée par la médiation de Lesdiguières , de Chatillon et de Duplessis-Mornay.

Louis XIII, pour achever sa victoire , se mit lui-même en route pour le Béarn, à la tête d'un corps d'armée. Les calvinistes députèrent au synode d'Alais deux ministres, Labadie et Desmarets; ils demandaient à grands cris des secours, ils en attendirent vainement. Le marquis de La Force et le président du conseil de Pau se rendirent alors près du roi, à Bordeaux, pour essayer de le détourner de son voyage. Ils promettaient de faire enregistrer l'édit. Quand ils l'auraient voulu, la chose n'était pas facile; les protestans s'y opposaient de toutes leurs forces, et de nombreux gentilshommes s'assembaient en armes, menaçant quiconque voudrait obéir. Louis XIII était tout tremblant au village de Pregnac, attendant une députation de deux conseillers de Pau, les sieurs du Faur et de Marca. Ils arrivèrent, mais sans la vérification de l'édit: « Le conseil, disaient-ils, n'était plus libre; le baron de Benac venait de faire entrer à Pau des gens de guerre tout prêts à exciter une sédition; les *parsans* ou cantons du Béarn pouvaient lever cinq à six mille hommes, et fermer le passage au roi et à son armée. »

Louis XIII hésitait ; mais des traîtres étaient gagnés ; son armée brûlait de combattre ; on le poussa en avant , précédé de cent hommes de sa garde. Le marquis de La Force ne tarda pas à se présenter , lui apportant enfin la vérification de l'édit , et le conjurant de se retirer s'il ne voulait pas pousser au désespoir un peuple en armes. Ce premier succès avait donné du courage à l'orgueilleux Bourbon. « Non , non , M. le marquis , répondit-il , c'est impossible ; il faut que je me montre aux rebelles , afin de leur apprendre à respecter l'autorité que je vous ai confiée. » Le lendemain , de prétendus députés de la ville de Pau , gagnés à prix d'or , viennent prendre ses ordres pour le cérémonial : « S'il y a , leur dit Louis XIII , une église dans votre ville , j'y entrerai comme souverain. S'il n'y en a pas , je ne veux pas d'honneurs. »

Il fut servi à souhait ; le peuple ne lui en rendit aucun ; il était morne et menaçant. Quelques cris soduoyés ayant essayé de se faire entendre furent promptement comprimés par la foule. Le puissant roi de France ressemblait à un ennemi rempant qui pénètre par surprise dans une place étrangère. On disait hautement , autour de lui , qu'aussitôt son départ on lèverait l'étendard de la révolte. On se vantait publi-

quement des efforts tentés par plusieurs chefs pour affamer la ville et forcer le prince étranger à une promptre retraite.

Louis XIII eut encore peur ; il concentra une grande partie de ses forces autour de Pau et partit pour Navarreins. Les réformés regardaient cette place comme un de leurs plus formidables boulevards ; il était urgent de s'en emparer avant que *de Salles*, bon calviniste, qui en était gouverneur, ne songeât à la défendre. Ce guerrier de 80 ans, surpris par l'arrivée du roi, n'osa pas résister. Il fut promu au grade de maréchal-de-camp, et remplacé par le sieur *de Poyane*, fervent catholique.

Le roi avait repris courage. Compriment tout par la terreur, il appela de rechef les évêques et abbés de Béarn au conseil souverain de la province, rendit au clergé ses biens et ses droits, et prononça à tout jamais l'union de la Basse-Navarre et du Béarn à la couronne de France. Les temples furent transformés en églises, il y eut des processions magnifiques où le roi parut à pied, avec un énorme cierge, escorté du jésuite Arnoux, son confesseur, du duc de Luyne et du garde-des-sceaux Duvair. Enfin il quitta le Béarn, berceau de son père Henri IV, après avoir accablé ce pays d'impôts et mis de fortes garnisons dans Navarreins, Orthès, Sauveterre et Oléron.

Ce n'était pas assez pour les catholiques , il leur fallait des victimes ; des agens provocateurs furent envoyés à Lescun et à Benac qui , après la ruine de leur parti , s'étaient réfugiés dans Montauban. On les décida , non sans peine , ainsi que les Bensins , neveux de l'ancien gouverneur de Navarreins , à tenter un coup de main sur cette forteresse , à la tête de 500 hommes bien décidés. C'était un horrible guet-apens tendu à leur crédulité par trois capitaines du régiment de Picardie qui tenait garnison dans la place. Au milieu de la nuit les soldats se précipitèrent dans les maisons des bourgeois et en arrêtèrent un grand nombre. Les chefs eurent le temps de s'évader par les fossés , à l'aide de cordes et de draps coupés. Lescun , Benac , les Bensins et deux de leurs amis , Maysonnave et Meroux évitèrent ainsi le supplice. Dix de leurs complices furent exécutés le lendemain sur la place d'armes. C'était la troisième conspiration calviniste , vraie ou fausse tentée contre Navarreins.

Cependant Louis XIII , avant de quitter le Béarn , avait fait quelques promesses aux protestans. Quand ceux-ci tentèrent de les lui rappeler , il leur fut répondu que *c'était à tort qu'on les lui attribuait ; qu'elles étaient ou supposées , ou mal entendues , ou*

faites par gens qui n'avaient point d'autorité. Les esprits s'aigrissaient ; on reprochait ouvertement à la France les assassinats de Navarreins ; on emprisonnait les prêtres, par droit de représailles, à Montauban et dans le comté de Foix. Une grande assemblée calviniste eut lieu à la Rochelle le 28 novembre 1621 ; Lescurf en fut élu président. C'était un assentiment formel donné par toutes les églises réformées à l'insurrection du Béarn. Le Languedoc et la Guyenne poussaient les Bessins à une nouvelle entreprise sur Navarreins ; l'un d'eux s'empare de Mongiscard, rocher escarpé, bordé de précipices, d'un accès difficile et dont le sommet, flanqué de deux tours fortifiées, est aplati de manière à contenir un bon corps de troupes rangées en bataille.

A cette nouvelle, Poyane, nouveau gouverneur de Navarreins, se présente devant Mongiscard avec 2000 fantassins et 200 cavaliers. Le marquis de La Force, qui cherchait toujours à s'interposer entre les partis, lui fit dire qu'il eût à se retirer sur-le-champ, qu'il n'était point permis à un particulier d'entreprendre la guerre ; que seul, en l'absence du roi, il avait le commandement des troupes, et que tout autre qui voulait s'arroger ce droit était un rebelle. Poyane répondit insolemment, qu'étant

obligé de veiller à la sûreté de Navarreins, il devait écarter un ennemi qui menaçait cette ville, et que, si La Force ne faisait pas son métier de gouverneur de Béarn, lui Poyane remplirait jusqu'au bout les obligations que lui imposait sa place de gouverneur de Navarreins. En parlant ainsi il s'avavançait toujours, et se trouvait déjà au pied du rocher, avec sa petite armée.

La Force, voyant que la collision était imminente, s'adressa alors aux protestans qui occupaient Mongiscard; il les trouva beaucoup plus traitables que les catholiques, et les Bensins, quoique sûrs de la victoire, consentirent à évacuer leur position pour épargner l'effusion du sang. Poyane et sa troupe y entrèrent à grands cris, vomissant d'horribles imprécations, et détruisant les tours de fond en comble, quand ils auraient pu mieux montrer leur courage en tombant sur la petite troupe des Bensins, qui effectuait sa retraite en bon ordre et sans être inquiétée.

Des ruines de Mongiscard on adressa une dénonciation au roi de France contre le marquis de La Force, coupable d'avoir eu le sang français en horreur. On ne l'y désignait pas même comme *escamarlat* (homme qui élargit les jambes en marchant), sobriquet qu'on donnait dans le Béarn aux poli-

tiques ménageant les deux partis , on déclarait formellement que depuis long-temps il aurait pris parti pour les calvinistes s'il avait eu plus de courage. Le sieur de la Saladie lui fut dépêché de Paris pour le sommer de remettre son commandement. La Force répondit qu'il fallait d'abord qu'on lui rendît justice de l'affront que Poyane avait fait au roi dans sa personne. Louis XIII , furieux , assembla son conseil , et le gouverneur du Béarn fut condamné comme coupable du crime de lèse-majesté , et dépouillé de son commandement, qui fut donné au maréchal de Thémines. Ses deux fils , auxquels on n'avait rien à reprocher , se virent privés des emplois qu'ils occupaient à la cour.

Cependant La Force n'obéissait pas : d'Epernon fut envoyé contre lui avec 4000 fantassins et 800 cavaliers, sans compter les garnisons catholiques du pays. L'orage s'approchait ; La Force crut le conjurer en se sacrifiant ; il congédia ses troupes et partit pour la Guyenne ; le baron d'Arros vint trouver d'Epernon , et l'engagea à ne pas entrer dans la province, lui représentant que ce serait une campagne inutile, la seule cause de la guerre n'existant plus. Le brutal d'Epernon répondit qu'*il n'avait point d'oreilles mais une bonne épée pour faire obéir le roi ;*

il pénètre dans le Béarn, s'empare des villes et des places fortes, y met des garnisons, fait démolir le château de Montané, boulevard des calvinistes, et fait pendre froidement plusieurs centaines de ces malheureux.

En apprenant ces horribles exécutions, l'infatigable Lescun sentit que la guerre de plume était finie, qu'il fallait recourir à une autre espèce de dévouement, et mourir les armes à la main s'il n'y avait plus d'espoir de sauver la patrie. Ayant obtenu des troupes de l'assemblée de La Rochelle, aidé de Favas, si célèbre dans l'histoire des protestans, il descend dans le Médoc et appelle les peuples à l'indépendance. Les Béarnais viennent à lui de toutes parts. Il veut aller à Clérac consulter le marquis de La Force; il est pris par un parti de d'Epernon, après une résistance désespérée. Couvert de blessures, il est traduit devant le parlement de Bordeaux; il s'y défend avec sang-froid et énergie; les horreurs de la question le trouvent impassible; il est condamné à un supplice ignominieux; son livre de *la Persécution des églises réformées* est brûlé par la main du bourreau, ainsi que plusieurs commissions dont on l'a trouvé nanti; lui-même est traîné sur la claie avec cette inscription: *Criminel de lèse-majesté et président de l'assemblée de La Rochelle*; enfin

il a les membres et le cou coupés sur un échafaud, sans qu'une plainte, un murmure lui échappe; il meurt en héros chrétien, en patriote, et sa tête est exposée sur la grande porte de Royan. Lescun est le véritable martyr du Béarn, plutôt que ces Julien, ces Grat, ces Galatoire, saints obscurs, dont la légende n'est souvent qu'un ennuyeux tissu de fables. Sa mémoire ignorée devrait y vivre plus que celle de Henri IV, roi ingrat, débauché, vaniteux, égoïste, qui ne fit jamais rien pour son pays.

Louis XIV, à l'époque des dragonades, voulut, comme son père, forcer les protestans du Béarn à rentrer dans le giron de Rome; mais, sauf quelques conversions partielles, souvent déterminées par l'ambition ou par l'intérêt, il échoua complètement dans ce dessein. Promesses; menaces, tout fut vainement tenté sur le peuple, qu'on séduit toujours plus difficilement que ses chefs; et le calvinisme continua et continue encore d'être pratiqué en divers lieux de la province, surtout à Orthès et dans les environs.

Hommes célèbres. 1° Henri IV, né à Pau le 13 décembre 1553, assassiné à Paris par Ravailac, le 14 mai 1610. Nous en avons déjà parlé.

2° Pierre de Marca , d'abord conseiller au parlement de Pau et marié , puis ministre d'état et archevêque de Paris , plus connu par l'épithète bizarre que lui fit Colletet, que par son *Histoire diffuse du Béarn*, et son livre latin de *la Concordance du sacerdoce et de l'empire* ; né à Gan , en Béarn , le 24 janvier 1594 , mort à Paris le 29 juin 1662.

3° Jean de Gassion , maréchal de France , calviniste fervent , bon capitaine , né à Pau le 20 août 1609 , mort d'une blessure à Arras le 2 octobre 1647 , enterré dans le temple protestant de Charenton.

4° Ignace-Gaston Pardies , habile jésuite et grand mathématicien , auteur d'une bonne statique , d'éléments de géométrie et d'un discours sur l'ame des bêtes ; né à Pau en 1656 , mort à Paris en 1673 , à trente-sept ans.

5° Bernard-Renau d'Elicagaray , surnommé *le petit Béarnais*, célèbre ingénieur de la marine française , inventeur des galiotes à bombes, vainqueur d'Alger , célébré par Voltaire et par Fontenelle ; né à Pau en 1652 , mort sous le froc des religieux de la Trappe en 1719.

6° Jacques Abbadie , célèbre théologien protestant , auteur de plusieurs ouvrages remarquables et d'un *Commentaire de l'A-*

pocalypse, né à Nay en 1654, mort à Londres en 1727.

7° Théophile Bordeu, d'une ancienne famille de médecins, médecin lui-même, élevé à Pau et à Montpellier; génie original, créateur, né à Iseste le 22 février 1722, mort à Paris le 25 novembre 1776.

8° Jean-Baptiste-Jules Bernadotte, soldat, général et ambassadeur de la république, maréchal de l'empire, prince de Pontecorvo, prince royal de Suède, roi de ce royaume sous le nom de Charles-Jean XIV, né à Pau le 26 janvier 1764.

Cette liste commence et finit par deux rois nés à Pau, à deux siècles de distance, tous deux ayant combattu la France, tous deux ayant obtenu leur couronne en abjurant, le premier le protestantisme pour la religion catholique, le second la religion catholique pour le protestantisme. Un diadème aux yeux de l'ambition vaut une messe ou un prêche, selon la circonstance. Le peuple est moins immoral.

Pour l'état actuel du Béarn, voyez le mot BASSES-PYRÉNÉES.

Eugène-Garay DE MONGLAVE.

BEAUCE. *Belsa*. (Géographie). Ancien pays de France qui faisait partie de la ci-devant province de l'Orléanais, et comprenait le pays Chartrain, le Dunois, le Mantois et

le Hurepoix ; il forme maintenant la majeure partie des départemens d'Eure-et-Loire et de Loir-et-Cher.

La ville de Chartres est regardée comme la capitale de la Beauce ; Dourdan, Chateaudun et Vendôme sont les autres lieux les plus remarquables.

Les principales rivières qui arrosent la Beauce sont l'Eure, le Loir, le Cher, l'Osanne, la Blaise, la Conie, l'Avre, la Voise et l'Yère.

La Beauce n'a jamais formé une province particulière, car elle n'a donné son nom à aucune juridiction soit spirituelle, soit temporelle. Il n'y a jamais eu non plus de seigneurs particuliers qui aient pris le titre ou le nom de seigneur de Beauce.

Le territoire de la Beauce, autrefois couvert d'épaisses forêts habitées par les druides qui y pratiquaient leurs rites mystérieux et sanguinaires, et dont Jules César parle comme d'un pays presque impénétrable, est maintenant uni et découvert, et présente d'immenses plaines qui produisent une grande quantité de froment de première qualité, nourrissent de nombreux troupeaux de moutons et de bêtes à cornes qui forment, avec les céréales, la base d'un commerce considérable.

Cependant cette petite contrée, quoique très fertile et rapprochée de la capitale, pré-

sente sous plusieurs rapports l'aspect d'une civilisation stationnaire. La méthode des jachères y est encore usitée, et la plupart des hameaux sont construits en terre liée avec de la paille hachée, et d'une malpropreté dégoûtante; des eaux croupissantes, des fumiers infects stationnent sans cesse devant la porte même des habitations rurales. Ces observations, que nous avons faites sur les lieux, nous les consignons ici pour inviter de rechef les gouvernans à apporter les améliorations indispensables que nécessitent l'état sanitaire de presque toutes les campagnes de la France. L. G.

BEAUJOLAIS. (Géographie). Petit pays de France qui était borné au nord par le Charollais et le Maconnais; au midi par le Lyonnais et le Forez; à l'orient par la Saône, qui le séparait de la principauté de Dombes, et à l'occident par le Forez, dont il était séparé par la Loire. Son étendue était de 16 lieues en longueur sur 12 de largeur. Sous les Gaulois il faisait partie du pays des Séguisiens; sous les empereurs romains il appartenait en partie à la cité de Lyon et à celle de Macon; enlevé aux Romains par les Bourguignons et à ceux-ci par les Francs, il passa des Mérovingiens aux descendans de Charlemagne, fut ensuite incorporé au royaume de Provence, et revint enfin aux

rois de France en 955. Il forme maintenant la partie septentrionale du département du Rhône et une partie de l'arrondissement de Rouanne, du département de la Loire. La plus grande partie du Beaujolais est remplie de montagnes dont la chaîne s'étend du nord au sud bien au-delà de la province, mais qui s'abaissent à l'est et à l'ouest pour se terminer en plaines fertiles arrosées d'un côté par la Saône et de l'autre par la Loire, et quantité de petites rivières. On y récolte des vins de bonne qualité, et il s'y trouvent de nombreux établissemens d'industrie. Beaujeu, Belleville, Charlière et Villefranche en étaient les principales villes. L. G.

BEAUPRÉ, voy. VESSEAU.

BEC. (*Rostrum*). On donne ce nom à l'organe qui termine la tête des oiseaux et constitue leur bouche; ses formes varient suivant les diverses familles, et sur ces caractères principaux sont parfois fondées les divisions méthodiques. Le bec est composé de deux mandibules revêtues d'une substance cornée, ou molle, ou dure, selon les genres, et superposées. D'après M. Geoffroy St-Hilaire, le bec constituerait un système dentaire parfaitement organisé, c'est surtout dans le fœtus de certains oiseaux que ce savant professeur a trouvé la preuve incontestable de cette observation. Quoi qu'il en soit, pour

nous le bec de l'oiseau tient lieu d'un système dentaire apparent, car c'est lui qui sert à l'oiseau pour concasser et diviser sa nourriture. H. DE BEAUMONT.

BÉCASSES. (*Scolopax*, Cuvier. Seconde famille des gralles). Les caractères généraux de ce genre sont le bec droit et long, le sillon des narines régnant jusque près du bout qui se renfle légèrement en dehors pour dépasser la mandibule inférieure, et sur le milieu duquel il y a un sillon simple. Ce bout est mou et très sensible, les pieds ont quatre doigts, un en arrière qui ne pose à terre que sur l'extrémité, et trois en avant sans aucune palmure. Ces oiseaux ont pour caractère particulier la tête déprimée, et les yeux gros et placés en arrière, ce qui leur donne une attitude stupide qui se justifie par leurs mœurs. Vue courte, avalent difficilement, passent une partie du jour le bec dans la vase à la recherche des limaces, ne quittent un endroit que quand elles ne trouvent plus de quoi satisfaire leurs besoins.

LA BÉCASSE (proprement dite). Longue de 13 à 14 pouces, y compris le bec qui en a deux et demi, grosse à peu près comme un pigeon ordinaire, son plumage varie par des taches et des bandes grises, rousses et noires; gris en dessous avec des lignes transversales noirâtres. Son caractère particulier

consiste en quatre larges bandes transversales noires qui se succèdent sur le derrière de la tête. L'été elle habite les hautes montagnes, descend dans nos bois vers octobre, et le plus grand nombre en sort en mars par couples pour aller nicher dans les sites élevés et solitaires. La femelle fait son nid à terre, le compose de feuilles, d'herbes sèches, soutenues par de petites buchettes de bois, sans méthode, sans art, et placé le plus souvent contre un tronc d'arbre ou sous de grosses racines à fleur du sol. Elle pond de 4 à 5 œufs qui sont très délicats mangés avant que l'incubation ait été commencée. Ces œufs sont oblongs, un peu plus gros que ceux du pigeon commun, d'un gris roussâtre et marbrés de veines noirâtres. Les couples se séparent dès que les petits n'ont plus besoin d'eux. Pendant l'incubation le mâle reste assidûment couché près de la femelle, et la seconde avec un soin tout particulier. Les bécasses ne se réunissent point en troupes, elles vont seules ou accouplées à la recherche de leur nourriture qui se compose de vers ou d'insectes; c'est vers le soir, au clair de la lune, qu'ils font cette chasse. La bécasse est un excellent manger et fait l'objet d'une chasse au bois assez attrayante; elle a le vol lourd et bruyant, assez facile à tirer. On les attend au moment des passages qui ont lieu en mars et octobre. H. DE BEAUMONT.

BÉCASSEAU. *Tringa*. Genre de la seconde famille de l'ordre des gralles. Ont pour caractères généraux bec médiocre ou long, légèrement arqué, droit ou courbé à la pointe, comprimé à sa base, mou et flexible dans toute son étendue; les deux mandibules entièrement sillonnées, narines latérales coniques et percées dans la membrane qui recouvre le sillon nasal dans toute sa longueur. Pieds grêles, dépourvus de plumes au-dessus du genou, trois doigts antérieurs divisés, dans quelques individus quelquefois réunis par une légère membrane; un pouce articulé sur le tarse; les ailes courtes. Vie essentiellement vagabonde, fréquentent les bords des marais, séjournent peu de temps dans le même lieu, le temps juste nécessaire pour la ponte; se nourrit de larve, de vers et de petits mollusques; émigrent du midi au nord et du nord au midi vers les deux époques équinoxiales; recherchent pour nicher les herbes les plus élevées des terrains marécageux. Leur nid est assez négligemment fait, ils y déposent 4 à 5 œufs, le mâle partage les soins de l'incubation avec sa femelle. Les bécasseaux proprement dits ont les doigts antérieurs entièrement divisés.

BÉCASSEAU BRUNETTE. (*Tringa variabilis*. Meyer. *Cinclus*. Baill. *Alouette de mer ordinaire*. Girard.) Longueur, sept pouces

deux lignes. En hiver, parties supérieures brunes, parties inférieures blanches ainsi que le trait oculaire et les trois tectrices caudales supérieures. Une raie entre le bec et l'œil, le croupion d'un brun noirâtre, les tectrices caudales intermédiaires et les deux rectrices intermédiaires brun noirâtre; au printemps, parties supérieures noires, plumes doublement bordées de roux, gorge blanche, devant du cou et côté de la tête blanc tacheté de roux, tiges de plumes noires, abdomen de la même couleur.

BÉCASSEAU CANUS. (*Tringa cinerea*. Linn.) Longueur, neuf pouces six lignes, bec droit et un peu plus long que la tête, toutes les parties sont généralement blanches ou onnées d'un gris cendré en hiver; au temps des amours, parties supérieures noires, gorge, sourcils, côtés et devant du cou, poitrine, ventre et flancs roux. Tectrices caudales supérieures blanches avec des croissans noirs, rectrices noirâtres, liserés blancs. Parmi ses sous-variétés on distingue encore: BÉCASSEAU D'ASTRACAN. (*Tringa fasciata*. Lat. G.) BÉCASSEAU CENDRÉ DU CANADA. (*Tringa Canadensis*. Lath.) BÉCASSEAU CHAMPÊTRE. (*Tringa campestris*. Vieill.) BÉCASSEAU COCORLI. (*Numenius Africana*. Lath.) Alouette de mer de Buffon. BÉCASSEAU A COU BRUN. (*Tringa fuscicollis*. Vieil.) BÉCASSEAU

A DOS NOIR. (*Tringa melanotos*. Vieill.) *Bécasseau à cou roux*, *bécasseau à échasse*, *bécasseau noir*, *bécasseau à oreilles brunes*, etc. Ces variétés sont : assez nombreuses et varient presque autant que les divers climats où on les rencontrent. Ceux de nos contrées sont : le *bécasseau violet*, qui habite les côtes, le *bécasseau combattant*, qui se tient dans les grands marais d'Europe.

H. DE BEAUMONT.

BÉCASSINE, longue de dix pouces, y compris le bec qui en a trois, deux bandes longitudinales noirâtres sur la tête, cou moucheté brun et fauve, manteau noirâtre, avec deux bandes longitudinales fauves, ailes brunes à reflet gris, ventre blanchâtre légèrement brunâtre sur les flancs. La bécassine se tient dans les marais, aux bords des ruisseaux, des fontaines ; lancée elle s'élève à perte de vue et fait entendre un cri perçant, son vol est rapide. Elle s'unit par couple au temps des amours, place son nid à peu près de la même manière que la bécasse ; il est composé de plumes et d'herbes sèches. Elle y dépose quatre à cinq œufs verdâtres mouchetés bruns. Elles sont difficiles à tirer, partent de très loin, après deux ou trois crochets s'enlèvent avec rapidité. Elles paraissent en France en automne, on les trouve presque toujours seules, quelquefois réunies

deux ou trois ensemble; émigrent au fort de l'hiver, et reviennent en grand nombre au printemps, c'est le moment que choisissent les chasseurs. L'été elles vont nicher pour la plupart dans les contrées méridionales de l'Europe.

BÉCASSINE AGUADERO (*Scolopax Paraguaiæ*.) Partie supérieure variée de traits transversaux bruns, roussâtres, blancs et noirs; trois traits longitudinaux blanchâtres sur la tête avec trois traits noirs de chaque côté. Cou ondé de blanc et de brun sur le devant, poitrine et ventre blancs. Longueur huit pouces deux lignes. (Amérique méridionale.)

BÉCASSINE DOUBLE OU GRANDE BÉCASSINE. (*Scolopax Major*. Linn.) Longueur dix pouces trois lignes, parties supérieures variées de noir et de roux clair, tête noire au sommet, divisé par une bande blanche jaunâtre, sourcils jaunâtres, parties inférieures d'un roux blanchâtre, flancs et ventre striés noir; seize rectrices, la tige de la première blanchâtre. (Europe.)

BÉCASSINE GRISE. (*Scolopax Leucophœa*. Vieill.) Longueur neuf pouces six lignes, parties supérieures grises blanchâtres, mouchetées de noir. Haut de l'aile d'un roux brun. Ventre blanc, parties inférieures d'un roux clair, parsemé de points noirâtres,

queue blanche mouchetée brun. (Amérique septentrionale.)

BÉCASSINE ORDINAIRE. (*Scolopax Gallinago*. Linn.) Longueur dix pouces, parties supérieures ondées roux et blanc, cou et poitrine, raies brunes longitudinales, flancs rayés transversalement de blanc noirâtre, ventre blanc dans le milieu, quatorze rectrices d'un blanc noirâtre, rayées transversalement de roux, pieds verts. (Europe.)

BÉCASSINE SAKHALINE. (*Scolopax Sakhalina*. Vieill.) Parties supérieures d'un fauve rougeâtre varié d'un grand nombre de taches brunes, tour du bec et gorge blancs, ondés de brun, poitrine brune. (Russie.)

BÉCASSINE DES SAVANNES. (*Scolopax Paludosa*. Linn.) Longueur treize pouces, parties supérieures ondées de roux et de noir, deux bandes noires sur la tête, séparées par une bande rousse, parties inférieures d'un blanc roussâtre, transversalement rayées de noir sur la poitrine et le ventre, longitudinalement sur le cou; rectrices brunes tachetées de roux. H. DE BEAUMONT.

BÊCHE. (Technologie.) Chaque fois qu'il s'agit d'ensemencer ou de planter une terre, on lui donne au moins un labour auparavant; dans les grandes cultures, on se sert de la *charrue*; dans la culture des jardins de tous genres, on emploie communément

la bêche quand le terrain est meublé; le *louchet* s'il est à défricher et non pierreux; enfin la *houe* ou la *pioche* lorsqu'il est d'une substance plus ou moins rocailleuse.

Suivant les pays, les bêches ont différentes formes: au magasin des instrumens aratoires du Jardin des Plantes, on voit des modèles de bêches recueillis chez tous les peuples civilisés et sauvages des diverses régions du globe. Après les avoir tous scrupuleusement et consciencieusement examinés, nous croyons que la meilleure de toutes est celle dont nous allons donner la définition, et que nous appellerons *bêche à tranchant angulaire*. Le fer est forgé d'un seul morceau, bien trempé d'acier; il a environ 9 pouces sur les flancs, il est large de 8 pouces du côté du manche, et de six pouces et demi du côté du tranchant; ce tranchant est formé par un angle rentrant très ouvert, ce qui ne diminue en rien la solidité de toute la lame; ses côtés qui aboutissent aux angles inférieurs de la lame sont aiguisés et très tranchans. L'épaisseur de la lame va en croissant jusqu'à l'extrémité supérieure, cette extrémité forme une ligne légèrement courbée vers son centre et en dessus d'où sort une douille centrale, très solide sans être grossière, percée à un pouce du bord pour y fixer le manche: celui-ci est en bois ferme

et léger, tel que le frêne, bien tourné, long de 2 à 3 pieds suivant la taille de celui qui doit s'en servir; ce manche se termine d'un côté par une pointe qui s'enchâsse de force dans la profondeur de 4 à 5 pouces de la douille, et de l'autre il finit en pomme bien polie et douce.

Un jardinier amateur attache ordinairement à ses instrumens de culture, et surtout à ses bêches, le même prix qu'un peintre habile met à ses pinceaux : il a comme celui-ci ses instrumens sous plusieurs dimensions. C'est aussi un fond de tableau très séduisant qu'une terre bien cultivée ! Souvent c'est un modèle dont il n'est pas donné à tous les artistes de pouvoir rendre ni les charmes ni les illusions.

LABOUR A BÈCHE (Horticulture.) Il faut des bêches plus petites que la précédente, toutes les proportions gardées, pour exécuter avec plus de facilité les seconds labours qui demandent moins de profondeur que les premiers, et aussi pour les terres dont la couche végétale est très mince, afin de ne pas relever en mélange la couche souterraine quand surtout elle est très contraire. Avec ces bêches de petite dimension, on déplace la terre par lames moins volumineuses, mais aussi on la manœuvre mieux et plus vite; on la fatigue bien moins en-

core, et de plus on évite davantage les maux et les *tours de reins*, qui sont souvent perdre, et bien au-delà, le temps que l'on croit avoir gagné à retourner la terre par lames larges et épaisses. C'est d'ailleurs se fatiguer en pure perte : il faut plus de temps après pour diviser les terres avec le flanc ou le tranchant du fer de la bêche, ou avec le râteau. En fait de labour comme en beaucoup d'autres choses, *l'ouvrage qui se fait le plus lestement n'est pas toujours le mieux fait.*

Pour bêcher ou labourer convenablement une pièce quelconque, carré, plate-bande, etc., on commence par creuser en tête une jauge ou petite fossé de 6 à 8 pouces de largeur, sur la profondeur à donner au labour, ou seulement à la profondeur de la couche végétale. Si elle était très rapprochée de la surface, dans ce cas le labour doit se faire avec toute la précaution nécessaire pour ne pas le rendre plus défavorable qu'utile, en mêlant un tuf, des sables, ou des pierres avec la couche végétale.

Cette jauge établie sur toute la largeur de la pièce à labourer, on tranche avec la bêche des lames de terre plus ou moins épaisses et toujours à peu près égales, sur toute la largeur du carré et avec cette terre on remplit la jauge à mesure ; ce qui néces-

sairement ouvre toujours un fossé qui se remplit de même en faisant place à un autre, ainsi de suite jusqu'à la fin de la pièce, dont le labour se termine par une jauge semblable à celle que l'on a ouverte en tête. Cette jauge se remplit avec la terre de la première, que l'on transporte d'avance à proximité pour cet usage. Ce transport s'exécute à mesure avec la bêche, même quand la distance est très rapprochée : au lieu de bêche, on se sert d'une brouette dans le cas contraire.

En même temps que celui qui bêche retourne la terre et la divise, il examine soigneusement s'il ne s'y rencontre point des racines de *chardons*, *chiendents*, *liserons*, *pissenlits* et autres, mais surtout les trois premières : elles doivent être écartées avec la plus minutieuse attention ; et extirpées le plus avant possible ; ces racines épuisent la terre dont elles consomment les sucs extractifs, en même temps que leurs tiges, non moins nuisibles, étouffent celles des végétaux et leur disputent encore au dehors la substance aérienne, etc. Le temps que l'on emploie en outre à purger la terre lors d'un labour est plus que compensé par celui que l'on gagne à ne les avoir pas à arracher plus tard. On fera bien aussi d'ôter les grands vers rouges que l'on nomme *lombrics*, ce

sont des racines vivantes qui absorbent *l'humus* de la terre et n'en rendent guère que la *silice*. Il ne faut pas ménager davantage les vers blancs et gris, les chrysalides ou enveloppes de papillons, etc., ce sont des ennemis dont il faut se défaire en tout temps pour les intérêts de la végétation.

Les terres vierges ou neuves que l'on défriche se labourent de même : on se sert de bêches dont la lame est plus longue et plus large que celle du modèle, ce sont ordinairement des bêches de rempart que l'on appelle *louchets*.

On ouvre de même les rocailles avec des pioches que tout le monde connaît, et dont on emploie la tête ou la pointe suivant que l'occasion se présente d'en tirer plus d'avantage. On se sert aussi de la *houe* qui est une bêche à lame épaisse, dont l'angle terminal est très profond et dont le manche est horizontal au lieu d'être vertical. Dans ce labour pénible on ouvre aussi une *jauge*, mais au lieu de la remplir en reculant, c'est au contraire en avançant; il en résulte qu'au lieu d'avoir devant soi l'ouvrage fait, c'est l'ouvrage à faire.

Le moment du labour est aussi le plus convenable pour ameublir les terres, et en séparer les pierres, cailloux, etc., qui s'y trouvent mélangés. Pour peu qu'une cul-

ture soit importante, ne serait-elle que d'un tiers d'arpent, le cultivateur ne peut guère se passer d'une brouette, soit pour jeter au-dehors les substances qui l'embarrassent, amener celles qu'il doit introduire, ou lui faciliter tous les transports de terreaux, engrais, etc., enfin lui économiser du temps et de la fatigue.

Lorsqu'un labour est fait, si l'on n'a pu au moins le suivre, on peut toujours le vérifier : Il suffit de quelques coups de bêche çà et là, pour ramener à la superficie les racines nuisibles ou les pierres, etc., que l'on aurait eu tort d'enterrer. Quoiqu'il en soit, une terre labourée est toujours d'une superficie plus ou moins inégale ou bosselée. On peut la laisser en cet état jusqu'au moment où il s'agit de la mettre en œuvre, elle n'en recevra que mieux les heureuses influences de l'atmosphère. Si l'on ne veut ou peut attendre, il faudra unir cette surface au râteau pour planter après. (V. RATEAU.)

V. PIROLLE.

BECS (GROS). Long de sept pouces, remarquable par son bec gros, fort et jaunâtre, dos brun, et une calotte de même couleur, le reste de son plumage est d'une teinte grisâtre. La gorge, les pennes des ailes noir-foncé, une bande blanche se détache sur les ailes. Cet oiseau habite les

bois et les lieux montagneux, il niche sur les hêtres, les arbres fruitiers; il est frugivore, affectionne particulièrement les graines charnues, il se rencontre dans toutes les contrées d'Europe et n'est commun nulle part.

La femelle diffère peu du mâle, les couleurs sont moins vives, elle est un peu plus petite dans ses proportions.

H. DE BEAUMONT.

BECS FINS. (*Motacilla*. Linn.) Cette classe d'oiseaux a pour caractère un bec droit, menu, et pointu comme un poinçon, tantôt légèrement déprimé à sa base, tantôt comprimé et légèrement recourbé vers la pointe; c'est dans ce genre que sont rangés les oiseaux chanteurs par excellence, presque tous sont voyageurs, et insectivores: Parmi cette classe se trouvent les *rouges-gorges*, *rossignols*, *fauvette*, *fauvette à tête noire*, *roitelets*, *troglodyte d'Europe*, *lavandière*, *bergeronette jaune*, *bergeronette de printemps*, *farlouse* ou *alouette des prés*. Nous renvoyons à chacun de ces mots.

H. DE BEAUMONT.

BÉDOUINS, ou **BÉDAOUIS**, habitans du désert, peuplades nomades répandues non-seulement en Arabie, mais en Syrie, en Égypte et dans ce que les Européens appellent Barbarie, et les indigènes, *Ardh-*

El-Maghreb, contrée du couchant. Dans l'Arabie déserte, nous trouvons les *Anasch* qui paraissent être la plus nombreuse de ces tribus. errant dans les vastes solitudes qui s'étendent entre Alep, Damas, Bagdad et le *Nedjed*, berceau du *Walhabitisme*, dont les conquêtes rapides firent trembler la religion musulmane. Les peuplades *Wouid-Aly*, *Szamar*, *Doukhy* et *Mehennh* reçoivent une rétribution du pacha de Damas et une autre des gouverneurs des provinces ottomanes limitrophes, pour n'en point inquiéter les habitans. L'ensemble des *Anasch* est régi par des *sheïks* (chefs), dont plusieurs sont très puissans. Les *Chararat* ont l'aspect misérable, mais leur nombre est grand et ils obéissent à plus de trente *sheïks*. Les *Beni-Szahher* qui, avec d'autres Arabes, sont connus sous le nom collectif de *Ahil-el-Chemoul*, infestent durant l'été les déserts qui s'étendent au sud de Damas; ils sont soumis à deux *sheïks* principaux et à vingt ou trente petits chefs; ils rançonnent annuellement le pacha de Damas. Les *Maoualy* qui fréquentent la partie septentrionale du désert et qui s'approchent souvent d'*Anah* sur l'Euphrate, sont gouvernés par un *sheïk* suprême et vendent cher leur neutralité aux habitans des villes voisines.

Les Arabes, à une époque très ancienne,

et plus tard, pendant les conquêtes des successeurs de Mahomet, envahirent la région du Nil et celle du *Maghreb* (*Sahara-Atlas*); de là, ils se répandirent dans la Nigritie (*Soudan*), où on les trouve en grand nombre. Leur langue devint exclusive dans plusieurs contrées, telles que l'Égypte, une partie de la Nubie, les pays de *Chendy*, de *Damer*, de *Scheygya*, etc., toutes les villes des États barbaresques, les plaines qui les environnent et l'ouest du *Sahara*. Cette race s'est encore établie dans quelques états de la Nigritie occidentale (*Sénégal*), et dans plusieurs royaumes de la Nigritie centrale (*Soudan*), tels que le *Dar-Four*, le *Mobba*, le *Baghermeh*, l'empire de *Bornou* et même celui des *Fellans*. On en trouve aussi sur presque toute la côte orientale, dans les îles qui en sont voisines, dans le groupe des *Comores* et sur la côte occidentale de la grande île de Madagascar.

Plus tard, les *Osmanlis*, qui appartiennent à la souche asiatique turque, s'établirent, comme nation dominante, dans la partie inférieure de la région du Nil et dans les régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli, au pays de *Maghreb*. (*Voy. BALBI.*) Les Arabes, repoussés par les nouveau-venus, se jetèrent dans l'intérieur où ils se divisèrent en *Bédouins* proprement dits, occu-

pant les plaines, et en *Kabyles* (voyez ce mot), réfugiés dans les montagnes, d'où ils portent la guerre chez leurs voisins. Parmi les états barbaresques dominés par les Osmanlis, Alger, que les Arabes appellent *Al-Djézayr*, est celui qui, jusqu'en 1830, a le plus incommodé le commerce des nations policées, et joué le rôle le plus important dans la politique de l'Europe, malgré la disproportion de ses forces, comparées à celles des puissances de notre partie du monde. Heureusement pour le commerce et pour la civilisation, que le démêlé entre le dernier dey et la France a eu pour résultat définitif la conquête d'Alger et l'occupation de cet état par les troupes françaises. Elles en possèdent aujourd'hui les points principaux et quelques petits territoires environnans, sans cesse harcelées par les Bédouins qui leur font une guerre encore plus opiniâtre que celle dont ils assaillirent les Osmanlis à leur arrivée.

Les Bédouins sont restés stationnaires au milieu des progrès de la civilisation. Leurs mœurs immuables ont traversé les siècles, et leurs usages les plus indifférens en apparence ont été religieusement conservés par eux, comme un dépôt sacré de leurs ancêtres. Ils sont en général du moyenne stature, maigres, ayant les extrémités grêles, les yeux,

la barbe et les cheveux noirs, et le teint basané. Ils couvrent leurs tentes et s'enveloppe le corps d'un tissu de poil ou de crin, appelé *kikie*, lequel a beaucoup d'analogie avec la *toga* des Romains, et dont la fabrication et le commerce sont très considérables dans le pays. Leurs *burnooses*, espèce de manteau ou de surtout qu'ils confectionnent aussi en abondance, rappellent, sans cape, le *pallium* latin et, avec cape, le *bardocucullus* gaulois. Ils vont, d'ailleurs, tête nue et leur chevelure n'est fixée que par un simple cordon. Quelques-uns, seulement, parmi les plus riches, s'affublent d'un bonnet rond de drap écarlate. Ils se serrent le corps avec une ceinture à laquelle les guerriers suspendent leur couteau ou leur poignard, et les *hojial*, ou écrivains, leur écritoire et leur plume. Ils ont tous des chevaux qui sont généralement petits, maigres, de chétive apparence, mais pleins d'ardeur, de force et de courage. Peu curieux de leur propre généalogie, ils recherchent avec grand soin, surtout en Asie, celle de ces quadrupèdes, qu'ils divisent en nobles, mésalliés et roturiers.

Les femmes ont le teint moins basané que les hommes, et il en est, quoique en petit nombre, qui ne sont pas dépourvues de charmes; mais cet éclat dure peu et leur jeunesse est courte. Leurs maris les regar-

dent comme des esclaves, nés pour un travail dur et continuel ; ils parlent sans cesse avec mépris de notre respect pour le sexe. Ces femmes du désert, ordinairement vêtues d'une espèce de manteau, d'un pantalon et d'une chemise très-larges, ont un goût immodéré pour la parure, principalement celles des chefs, qui se couvrent de corail, de bijoux d'or et d'argent, et qui, dans l'excès de leur coquetterie, se peignent les sourcils et les paupières avec de l'*alkool*, poudre de mine de plomb, dont les dames grecques et romaines faisaient le même usage. D'autres se teignent les dents en jaune, les lèvres, les pieds et les mains en incarnat, mais avec des nuances diverses suivant le rang des personnes.

Les Bédouins vivent dans des cabanes ou sous des tentes, en familles régies par des sheïks, ou en grandes tribus gouvernées par des émirs. Ces tentes ont la forme d'un vaisseau renversé ; un ou deux piliers les soutiennent, et un, deux ou plusieurs rideaux les divisent en autant d'appartemens séparés. On appelle *dowar* la réunion des tentes de toute une tribu. Là, ce peuple enclin à la paresse fume silencieusement du matin au soir, nu-pieds ou en sandales. Le pauvre, ou le riche, comme autrefois les héros d'Homère, tue de ses mains un chevreau et pré-

pare son repas frugal; ou, tout à coup reprenant une activité qui lui semblait étrangère, on le voit poursuivre le faucon, l'épervier, le sanglier ou le lion qui peuplent ces solitudes. Ils se nourrissent de la chair de tous ces animaux sauvages, du lait de leurs troupeaux, de petits gâteaux de *dhoura* auxquels ils ajoutent encore des porcs-épics, des belettes, des rats, des lézards et des sauterelles qu'ils préparent de diverses manières. Ils mangent autour d'une natte, sans nappe, en se croisant les jambes, et n'ont d'autre lit que le sol couvert d'un simple tapis, sans couche ni matelas.

Il y a des tribus composées de plusieurs milliers d'hommes, tandis que d'autres n'en comprennent que quelques centaines. Dans chaque tribu c'est le chef de la famille la plus riche et la plus nombreuse qui gouverne et qui juge; le fils succède presque toujours à son père. Le sheïk (chef) exerce un pouvoir absolu, despotique, sans limites, qui se revêt cependant d'une ombre de constitutionnalité quand il s'agit d'une décision importante. Alors il s'entoure des lumières de tous les chefs de famille dont il forme une espèce de chambre consultative.

Les inférieurs baisent, en signe de déférence et de respect, les genoux ou les pieds de leurs supérieurs. Quand deux hommes d'égale

condition se rencontrent dans la plaine, *Salem alekum*, la paix soit avec vous, est la salutation sacramentelle qu'ils s'envoient depuis des siècles. Entreprennent-ils une expédition quelconque, un enlèvement, un vol à main armée, un assassinat, *bismillah*, au nom de Dieu, est la première parole qui s'échappe machinalement de leurs lèvres; et, quand l'expédition est finie, *Alhamdillah!* Dieu soit loué! s'écrient-ils en rentrant dans leur tente, et ils essuient tranquillement, à leur *burnoose*, le *yatagham* qui fume encore.

C'est que le fanatisme joue un grand rôle dans l'histoire de ce peuple, à quelque secte du mahométisme qu'il appartienne, *abadite*, *messachilite* ou *walhabite*. C'est que chez eux la superstition est un besoin, et le *marabout* un être à part, une puissance fantastique. Il faut les voir, ces pieux charlatans, se dire effrontément, au milieu d'une tribu, les interprètes inspirés de Mahomet ou de Dieu lui-même, glacer d'admiration ou d'épouvante tout ce qui les environne, et, par les miracles les plus maladroits, exploiter en détail une crédulité qui ne leur manque jamais.

Voilà cependant les fils de ce peuple arabe, au sein duquel fut jadis le berceau des sciences et des arts, qui étonna l'Asie par ses

lumières, quand une nuit obscure couvrait encore notre Europe, et qui traça plus tard un sillon brillant à travers la péninsule hispanique. Leur langage si riche, si expressif, ne leur sert plus à rien, leur riche poésie a fermé ses ailes, leur imagination s'est éteinte; ils sont tombés dans le plus profond avilissement. A voir leur maintien grave, leur air méditatif, vous croiriez peut-être que ce beau passé les occupe encore. Non, il a fini sans laisser de vestige; et si le Bédouin pense encore, c'est aux ennemis qu'il assassinera, aux dépouilles qu'il ramassera dans le sang. Or, ces ennemis, qui sont-ils? Tous ceux qu'ils ne reconnaissent ni pour parents ni pour alliés, justifiant ainsi cette parole de l'Écriture. « Ils ont la main levée contre tous, et tous ont la main levée contre eux. »

Quant à leur admirable hospitalité si vantée dans les livres, c'est une vieille tradition, restée intacte parmi nous quand tout changeait parmi eux. Qu'elle figure dans les *Mille et une Nuits*, si l'on veut, mais que le malheureux voyageur ne se hasarde pas à en faire l'épreuve, car les cadavres des hôtes du Bédouin blanchissent le seuil de sa tente hospitalière. Hier son hypocrite politesse refusait de s'asseoir à table à leur côté, il tenait à honneur de les servir lui-même pendant leur repas, et ils les a assassinés.

La férocité, la perfidie, forment le fond de son caractère. La reconnaissance est pour lui un mot vide de sens, et dans sa soif de vengeance il n'épargne pas même ses bienfaiteurs. Fier de son indépendance, lançant un froid dédain sur tout ce qui n'est pas de religion musulmane, il invente chaque jour de nouveaux supplices, de nouvelles tortures pour tout ce qui est chrétien. Ici c'est un soldat égaré qu'ils hachent, qu'ils mutilent, et dont ils dispersent les membres palpitans. Là c'est un enfant qu'ils ont ravi à sa mère, auquel ils crèvent les yeux, arrachent le nez, les jambes, les bras, et qu'ils jettent par lambeaux au *marabout* afin qu'il le montre au peuple en criant : *Allah kebir!* Dieu est grand!

J'ai dit la perfidie et la férocité des Bédouins, je ne tairai pas leur courage; il est grand sans doute, et nos braves d'Afrique sont capables d'en juger. Étrangers à toute discipline, mais excellens cavaliers, ils s'arment tous pour conjurer l'orage, depuis l'enfant à peine échappé du berceau jusqu'au vieillard qui peut à peine manier les armes. Ils regardent en face l'ennemi, quelque nombreux qu'il soit, et se précipitent sur lui, pêle-mêle, sans penser au péril qu'il y a à l'attaquer. Toutefois, autant ce premier choc est terrible, autant il est facile d'y résister

en ne le redoutant pas. Lorsque le Bédouin voit qu'on lui tient tête, il finit par céder, mais ce n'est pas sans faire preuve d'adresse et d'intrépidité. Victime de la tactique de son ennemi, il se retirera en déplorant que tant de courage ne lui ait servi à rien. Pourtant il ne murmurera pas, il ne se désespérera pas surtout. Le souvenir de sa défaite sera bientôt oublié, il reviendra s'exposer courageusement à un nouvel échec, car le prophète l'ordonne et Dieu est grand! *Allah kebir!*

C'est cette persistance à affronter les mêmes dangers qui rend les Bédouins si redoutables. Les Turcs avaient trouvé la véritable manière de les contenir en excitant leurs tribus les unes contre les autres, et en fomentant ces luttes intestines qui les divisent presque toujours. Ils écrasaient à la fois les vaincus et les vainqueurs, et revenaient chargés de doubles dépouilles. Ce moyen n'est point à l'usage des Français auxquels il répugnerait sans doute aussi. Il peut y avoir division entre les différentes tribus de Bédouins quand elles ont affaire à un ennemi qui professe leur religion, il ne saurait y en avoir quand cet ennemi est chrétien: alors toutes les luttes intestines s'ajournent et le désert se lève comme un seul homme contre l'ennemi commun. Les seules

tribus qui ne partagent pas cet élan général sont celles que la terreur comprime, qui, trop faibles pour résister avec avantage aux Européens, et craignant, à cause de leur voisinage, d'en être anéanties au premier choc, restent dans une neutralité douteuse qui nous est souvent plus funeste qu'une attaque à front découvert. Ce sont des espions dont nous ne nous méfions pas assez, et qui presque toujours n'attendent que notre défaite pour se déclarer contre nous.

Depuis que les Français occupent *al Djézayr*, ils sont bien rares les Bédouins qui ont pris parti pour la race étrangère, et l'on doit bien peu compter sur leur fidélité. Aussi, dans ces fréquentes rencontres où le sang de nos frères et de nos fils coule chaque jour, et dont nous remarquons à peine les fugitifs bulletins dans nos salons dorés de Paris, est-ce merveille de voir nos intrépides compatriotes se ruer seuls contre ces masses d'hommes sauvages. Mais là s'arrête notre admiration : échauffés par tant de férocité, nos enfans deviennent féroces à leur tour ; on a massacré leurs camarades, ils massacrent froidement l'ennemi qui tombe dans leurs mains ; ils répondent chaque jour à l'assassinat par l'assassinat.

Ce n'était pas là le moyen de civiliser *al Djézayr*, et une administration sage et pré-

voyante eût affiché un autre programme en descendant en Afrique. Sans doute le fanatisme opiniâtre des Bédouins, leur mépris orgueilleux pour les mœurs étrangères, leur enthousiasme pour les leurs, rendent toute œuvre de civilisation européenne difficile dans ces contrées ; mais on ne peut disconvenir aussi que la voie de la douceur offrait aux chrétiens une chance de succès qu'ils ne trouvent pas dans leurs moyens actuels de rigueur. En professant un respect profond pour le fanatisme musulman, en punissant avec la dernière sévérité quiconque eût osé y porter atteinte, en ne touchant jamais aux mœurs, aux usages, au langage, aux coutumes les plus minutieuses du pays, en laissant au vaincu la plus grande somme de liberté dont il ait jamais joui, en préférant partout la voie de la colonisation à celle des armes, en introduisant enfin nos lettres, nos sciences, nos arts dans ces contrées, mais toujours sous l'aile de l'islamisme, comme ses auxiliaires et non comme ses ennemis, on eût sans doute réussi, à force de patience et de temps, à triompher du naturel féroce et perfide de la population. La fusion des vainqueurs et des vaincus eût commencé dans la ville et aux environs ; elle eût été pleine, entière, sans arrière-pensée ; les citadins heureux eussent fait part de leur bonheur

aux campagnes ; elles seraient accourues pour en être témoins ; elles n'en auraient plus douté en le voyant , et de proche en proche la civilisation eût gagné les côtes et l'intérieur du pays.

C'est ce qu'on n'a pas voulu ou su faire , et peut-être maintenant est-il un peu tard pour revenir sur ses pas. Une commission a été envoyée dans ce pays par le ministère ; nous allons voir le rapport qu'elle fera. En attendant , l'Anglais (toujours jaloux , quoi qu'on en dise) , rit sous cape de notre incurie ; il lui semble plaisant de voir une colonie qui devait faire notre gloire, nous devenir de plus en plus onéreuse , et peut-être n'est-il pas tout-à-fait étranger aux fréquentes levées de boucliers qui exténuent les troupes que nous y envoyons. Quel sera le sort d'Alger dans nos mains ? Garderons-nous cette conquête ? Faudra-t-il l'abandonner ? L'avenir nous le dira.

EUGÈNE DE MONGLAVE.

BEFFROI. Tour ou clocher d'où l'on fait le guet, où l'on sonne l'alarme. Telle est la définition qu'en donne l'académie. *Beffroi*, espèce de tocsin, « quasi *Béer effroi*, dit « Nicot ; car il est expressément fait pour « *béer* et regarder, ou faire le guet en temps « soupçonneux et pour sauver l'effroi. » Il est à remarquer cependant qu'un instrument d'airain creux et sonore s'appelle *Bel*

en breton , et que de là peuvent venir l'anglais *belfry* et le français *beffroi*. (Ch. Nodier.)

Beffroi, *Bafray*, dit un auteur , ne signifie rien moins qu'une cloche grande et petite , située dans une bastille ou une tour , de laquelle on se servait du temps de la vieille guerre , pour défendre quelque passage ou pour favoriser les approches d'une ville assiégée. « Ainsi , dit Joinville , le roi
« eut conseil de faire faire une chaussée par
« à travers la rivière ; pour passer aux Sar-
« razins , et pour garder ceux qui feraient
« ladite chaussée , il fit faire deux baffrays
« qu'on appelle chasteils. » Et chez Froissart , parlant du siège de Tournay : « Et d'autre
« part , les Flamans assaillirent souvent ceux
« de Tournay ; et ayant fait nef s sur l'Es-
« caut , *Beffrays* et atournemens d'assaut. » Et en un autre endroit : « Les Anglais qui
« seoient devant la Réole avaient fait char-
« penter des beffrays de gros meyrrien à trois
« estages , et seant chacun beffray sur qua-
« tre reals. » Et plus bas : « Viennent les An-
« glais à force d'hommes , ces deux *beffroys*
« jusques aux murs de la ville. » Il faut tou-
tefois observer que *Beffroy* se prend le plus souvent pour clocher et pour toute sorte de tours de pierre ou de bois , et quelquefois aussi pour cloche ; mais ce qui justifierait

cependant la première acception du mot, c'est un passage de la vieille chronique de Flandres, où on lit que les Flamands ayant été défaits à Cassel par le roi Philippe de Valois, entre autres peines dont il châtia ceux de la ville d'Ypres, il est remarqué qu'étant venu en cette ville, *il fit dépendre la cloche qui pendait au beffroy*. Le dictionnaire de Boiste dit aussi que Beffroy (*specule*) est une tour ou un clocher d'où l'on fait le guet, et d'après lui il se prend également pour la cloche.

Il y a aussi deux oiseaux qui portent ce nom : le premier, qui s'écrit BEFFROI, est une petite grive de la Guiane; le second BÉFROI est un oiseau du genre des fourmilhiers. J.-S. JEAN.

BELGIQUE, royaume de l'Europe occidentale, formé en 1830, aux dépens du ci-devant royaume des Pays-Bas, et encore aujourd'hui sans limites déterminées et reconnues. Nous décrirons cet état comme composé de tout le territoire sur lequel il élève ses prétentions, c'est-à-dire de toutes les provinces méridionales du royaume néerlandais, quoique, de fait, plusieurs parties que nous indiquerons appartiennent encore au roi de Hollande.

Position, étendue, limites. La Belgique, formée exclusivement d'une portion du conti-

nent européen, est située sur la mer du Nord, dans la péninsule alpine, entre la Hollande au N, la Confédération germanique à l'E. (les provinces prussiennes du Rhin), et la France au S. Son aréa est de 1684 lieues carrées, sa longueur de l'E. à l'O., d'à peu près 60 lieues; sa largeur, mesurée par sa côte à l'O., est de 20 lieues, et va en augmentant à mesure que l'on s'avance à l'E. Sa surface est presque uniformément plate et basse et les sommets les plus élevés de ses taïus atteignent à peine une hauteur de 500 toises. Ces points culminans se trouvent au S. et au S. E., et appartiennent à une ramification de la chaîne française des *Ardenes*.

Eaux. On ne trouve aucune hydrie intérieure un peu considérable; les eaux extérieures appartiennent à l'*Océan atlantique*; ce sont celles de la *mer Germanique* et de quelques-uns de ses affluens, principalement : du *Rhin*, de la *Meuse* et de l'*Escaut*.

Le bassin de l'*Escaut* appartient presque en entier à la Belgique, l'embouchure, cependant, en est commune à cet état et à la Hollande. Ses branches principales sont :

A droite: 1° le *Ruppel*, tronc formé de la réunion des deux *Néthes*, de la *Dyle* et de la *Senne*; 2° le *Dender*.

A gauche, la *Lys*.

La Meuse traverse la Belgique, et celles de ses branches qui la baignent, sont : à droite, la *Roër* et la *Semoy*; à gauche, la *Sambre*.

A l'E. de ces deux fleuves, on trouve un rameau assez volumineux du Rhin, l'*Ourthe*, affluent de la *Moselle*. Outre les canaux naturels et d'une navigation en général facile, formés par ces fleuves et leurs branches, le pays est coupé dans tous les sens par de nombreux canaux artificiels. Les plus importans sont : 1° le *canal du Nord*, unissant l'Escaut à la Meuse; 2° le *canal de Liège*, unissant la Meuse au Rhin par la *Moselle*; 3° le *canal d'Ostende*, unissant un point de l'Escaut à la mer.

Climat. La Belgique s'étend du méridien de Paris, au 5° degré de long. E. entre les 49° et 52° de lat. N., sous le ciel de l'Allemagne centrale du N. de la France et du S. de l'Angleterre. Souvent enveloppée d'une atmosphère brumeuse, elle jouit cependant d'un climat sain, et les bords de l'Escaut, près de son embouchure, sont seuls exposés aux *fièvres intermittentes endémiques* des *Polders* de la Hollande.

Produits. A. minér. Le sol, stérile en métaux précieux, fournit en abondance les substances minérales les plus utiles, telles que le *fer*, le *plomb*, le *cuivre*, le *soufre*,

des *marbres*, de belles *pierres à bâtir*, mais surtout de la *houille*, source de richesse exploitée depuis près de 700 ans.

B. *Végét. et anim.* Les produits de cette espèce sont les mêmes qu'en France. Nous citerons, pour leur excellence, le *lin*, le *tabac* parmi les végétaux, et, parmi les animaux, la colossale espèce de *chevaux flamands*.

Le pays, partout couvert d'abondantes moissons ou de riches pâturages, annonce l'état prospère et l'activité des cultivateurs qui vivent réunis dans ces nombreux villages dont l'aspect riant et la propreté sont passés en proverbe.

Population. Ethn. Le chiffre de la population était, en 1826, de 5,816,000 habit., ou de 2,260 habit. par lieue carrée, population relative, supérieure à celle de tout autre royaume d'Europe et qui aujourd'hui doit encore être plus considérable. Les individus qui la composent appartiennent en général aux deux souches *tudesque* et *pélasgique*. A la première, appartiennent les *Flamands* proprement dits, qui sont le peuple le plus nombreux, et les *Allemands*, répandus à l'E., sur les confins de la confédération. Les peuples pélasgiques, occupant le S. et le S. E., sont les *Flamands français* et les *Wallons*, parlant chacun

un dialecte de la langue française. Cette langue est, du reste, la langue officielle de l'état et celle de l'éducation libérale.

Division. La Belgique est administrativement divisée en 9 gouvernemens ou provinces, comprenant 44 districts électoraux. Ce sont : 1° la province d'Anvers, 3 distr.: Anvers, chef-lieu de la province, Malines, Turnhout; 2° le Brabant, 3 districts: Bruxelles, chef-lieu, Nivelles, Louvain; 3° la Flandre occidentale, 8 districts: Bruges, chef-lieu, Ypres, Courtrai, Thielt, Roulers, Furnes, Ostende, Dixmunde; 4° la Flandre orientale, 6 districts: Gand, chef-lieu, Alost, Saint-Nicolas, Oudenarde, Termonde, Eccloo; 5° le Hainaut, 6 districts: Mons, chef-lieu, Tournay, Charleroy, Thuin, Soignies, Ath; 6° la province de Liège, 4 districts: Liège, chef-lieu, Huy, Verviers, Waremme; 7° le Limbourg, 3 districts: Maestricht, chef-lieu, Hasselt, Roermonde, 8° le Luxembourg, 8 districts: Arlon, chef-lieu provisoire, Bastogne, Marche, Nenfchâteau, Virton, Diekirch, Grevenmacher Luxembourg; 9° la province de Namur, 3 districts: Namur, chef-lieu, Philippeville, Dinant. Les plus importantes de ces provinces, par leur population, sont les deux Flandres, dont l'orientale donne 4,975 habitans par lieue carrée, et l'occi-

dentale 3,628; le Luxembourg n'en renferme que 892; c'est la province la moins riche et la moins peuplée. Le nombre des villes de toutes ces provinces est de 110, avec une population de 950,000 habitans; sur ce nombre, 24 seulement possèdent une population de 10,000 ames et au-dessus, et 9 seulement contiennent plus de 20,000 habitans. Ces neuf dernières sont : Bruxelles, 106,000 habit.; Gand, 82,000 habit.; Anvers, 65,000 habit.; Liège, 54,000 habit.; Bruges, 36,000 habit.; Tournay, 33,000 habit.; Louvain, 25,000 habit., Maëstricht, 21,000 habit., et Mons, 20,000. Les plus peuplées sont ensuite : Namur, 19,000 habit., Malines, 18,000 habit., Courtray, 16,000 habit., Ypres, 15,000 habit.

Gouvernement. Fixé par la constitution décrétée par le congrès, le 7 février 1831, le gouvernement se compose d'un *roi héréditaire* et de deux *chambres électives*, le *sénat* et la *chambre des représentans*.

Religion. La religion de la grande majorité est la *religion catholique*; les *réformés*, tant *luthériens* que *calvinistes*, ne sont qu'en petit nombre. L'archevêque de *Malines* est le *métropolitain* du culte catholique, dont les *évêques* sont ceux de *Gand*, de *Tournay*, de *Namur* et de *Liège*.

Littérature, Beaux-Arts. La Belgique

possède plusieurs établissemens d'instruction publique remarquables tant par le nombre des professeurs que par la richesse des collections scientifiques qui en dépendent. On doit surtout citer les universités de Louvain (c'est la plus fréquentée de toutes), de Liège, de Gand, et les différentes écoles ou académies de Bruxelles. Toutes les villes un peu considérables ont un *athénée* ou *collège*, et le nombre des institutions primaires est très grand. Les *beaux-arts* sont encore en honneur sur la terre des Van-Dyck, des Rubens, et des Téniers, et les villes de Bruxelles, d'Anvers, de Gand, de Bruges possèdent des académies fondées dans le but d'en encourager et d'en propager l'étude.

Industrie, Commerce. Les Belges ont eu la gloire d'être, en agriculture et dans l'art d'élever les bestiaux, les instituteurs de toute l'Europe septentrionale; et, aujourd'hui encore, chez aucun peuple, même chez les Anglais, les différens modes de culture et d'éducation du bétail ne sont pas portés à un plus haut degré de perfection. Les produits les plus importans de cette branche d'industrie sont : le blé, le lin, le houblon, le tabac, les bœufs amenés de l'Allemagne pour être engraisés dans les plus riches pâturages de l'Europe. C'est dans

les terres à bruyères et les landes sablonneuses du N. de la province d'Anvers qu'ont été répétées, pour la seconde fois, en Europe, avec un succès si prodigieux, les expériences de *colonisation intérieure*. L'établissement de l'étonnante colonie de Wortie date de 1822. L'industrie manufacturière qui, au *xiv^e*, *xv^e*, *xvi^e* et *xvii^e* siècles a dû aux Belges presque tous ses perfectionnemens et quelques-unes de ses plus belles inventions, suit chez eux les progrès rapides qu'elle fait tous les jours dans les autres parties de l'Europe, et surtout en Angleterre et en France. Les villes qui se distinguent le plus par l'excellence et la quantité de leurs produits sont les suivantes :

Tournay, pour sa *fayence* et ses *tapis* dignes encore de la célébrité dont ils jouissaient aux *xvi^e* et *xvii^e* siècles; Liège, pour sa *quincaillerie*, ses *armes*, sa *coutellerie*, ses *papiers* et ses *cuirs*; Bruxelles, pour ses *tissus*, ses *dentelles*, ses *livres* et ses objets de luxe; Gand, pour ses *dentelles*, ses *tissus*, ses *cuirs* et son *orfèvrerie*; Malines et Bruges, pour leurs *dentelles* et leurs *draps*; Verviers, pour ses *draps*; Maëstricht, pour ses *tanneries*; Namur, enfin, pour ses articles de *quincaillerie*. Parmi ces villes, Tournay, Bruxelles et Liège doivent occuper le premier rang. De nombreuses carrières

de pierre sont en exploitation depuis l'époque la plus reculée; celle de *Saint-Pierre*, près Maëstricht, abandonnée maintenant, forme, par l'étendue de ses immenses galeries, un labyrinthe impénétrable, objet de curiosité pour tous les voyageurs. Les *houillères* des environs de Liège sont les premières qui aient été exploitées en Europe, elles l'étaient en 1149.

De brillantes *expositions pour les produits des arts* ont eu lieu à Gand en 1820, à Tournay, en 1824, et à Bruxelles en 1830.

L'état précaire où se trouve la Belgique depuis trois ans a eu une funeste influence sur l'industrie, considérablement diminuée et même complètement anéantie, dit-on, dans quelques-unes des villes que nous venons de citer; mais cette crise ne doit être que passagère. Le commerce a aussi beaucoup souffert depuis la révolution avant laquelle il était parvenu à un haut degré de prospérité. Les exportations consistent principalement en *toiles, draps, cotons, dentelles, armes, quincaillerie; blé, fleurs, tabac, houille, papiers et réimpression de livres français*, livrés à des prix bien inférieurs à ceux de France. Les principales importations sont les *vins, le sel, les épices, les bois de construction* et les *matières premières* d'un grand nombre de produits exportés.

Les entrepôts du commerce le plus actif sont les ports d'Anvers et d'Ostende et les villes intérieures de Bruges, d'Ypres, de Mons et de Louvain.

Force militaire. — Le contingent de l'armée s'élève à 47,000 hommes, c'est-à-dire 1 sur 81 habitans, sans compter les milices. La Belgique a été pendant les siècles de barbarie et est encore dans nos temps de civilisation imparfaite, le théâtre des guerres entre les nations puissantes et rivales qui l'entourent. De là, pour suppléer au manque de frontières naturelles, ces *lignes de places fortes* qui la sillonnent et dont un grand nombre ont été construites aux frais de la France, qu'elles étaient destinées à protéger. Les plus importantes sont *Tournay, Namur, Charleroy, Ath, Mariembourg, Philippeville, Mons, Anvers, Maëstricht* et *Luxembourg*. Cette dernière, l'une des plus fortes de l'Europe, est occupée par les troupes de la confédération germanique. La seule place de marine de guerre, est Anvers, avec un chantier de construction.

Revenus. — Dette. — Les revenus s'élèvent à 90,000,000 de francs, et l'on porte la dette à 869,445,000 fr.; mais les conditions qui doivent fixer la part que la Belgique aura à payer pour la dette du royaume des Pays-Bas ne sont point encore arrêtées entre cet état et la Hollande.

La description que nous venons de donner s'applique, avons-nous dit, à la Belgique considérée comme renfermant toutes les provinces méridionales de la monarchie néerlandaise ; mais une partie du Luxembourg, du Limbourg et de la province de Namur sont encore entre les mains du roi de Hollande.

Aperçu historique. — Partie du territoire des tribus germaniques, qui, sous le nom de *Belges*, occupaient, au temps de César, tout le N. E. de la Gaule, la Belgique était comprise dans la Belgica 2^a et la Germania 3^a, quand Auguste eut divisé la Gaule en provinces et districts. La plupart des hordes barbares qui, dans les iv^e et v^e siècles, sillonnèrent l'Europe dans tous les sens, la traversèrent successivement, mais sans s'y arrêter. Une seule peuplade s'y établit, les Francs. Sur les rives de l'Escaut demeura pendant cinquante ans la tribu des Saliens, dont un chef, Clovis, devint par ses conquêtes le fondateur de la monarchie française dans la Gaule.

Au partage des états de Clovis entre ses quatre fils, la plus grande partie de la Belgique fut comprise dans le royaume qui, jusqu'à Pépin-le-Bref, fut désigné sous le nom d'Austrasie ou France de l'est ; et lorsque les états francs furent réunis en monar-

chie par Charlemagne , elle devint le centre et la partie la plus florissante du vaste empire de ce prince: A la mort de son fils, Louis-le-Débonnaire, elle échut en partage à Lothaire, dont le royaume fut appelé *Lotharinger* ou *Lorraine* , et devint bientôt après une dépendance de l'empire germanique. Morcelée alors entre un grand nombre de vassaux de l'empire , les provinces belges ne furent réunies qu'au commencement du xv^e siècle, sous le sceptre du puissant duc de Bourgogne Philippe-le-Bon

Le mariage de Marie , fille de Charles-le-Téméraire et petite-fille de Philippe-le-Bon , avec l'archiduc Maximilien, donna à la maison d'Autriche la souveraineté des Pays-Bas qui comprenaient la Belgique. Charles-Quint , arrière-petit-fils et successeur de Maximilien, en montant sur le trône d'Espagne , incorpora les Pays-Bas à ce royaume , dont la Belgique continua à faire partie jusqu'à l'élévation de Philippe V au trône. Elle revint alors à l'Autriche , et lui appartenait encore lorsque la révolution française éclata. Conquise par les armées de la république , elle lui fut incorporée et divisée en départemens ; elle a subi le gouvernement de la France et sa fortune jusqu'à la chute de Napoléon. Alors elle fut réunie à la Hollande pour former le royaume

des Pays-Bas, donné au prince d'Orange, Guillaume de Nassau. Cette union dura seize ans, et a été violemment rompue par la révolution qui éclata à Bruxelles en 1830, le 24 août, jour anniversaire de la naissance du roi. Cette révolution fut confirmée par des députés réunis en congrès, et de cette époque date l'existence de la Belgique comme état indépendant.

Adrien GUIBERT.

BELIER. *Voy.* MOUTON.

BELIER. Arme de guerre. *Voy.* ARMES.

BELLADONE (*Atropa*). Pentandrie monogynie, Linn., solanées de Juss. Ce genre est en général composé d'espèces vénéneuses; on en compte quinze espèces répandues en Europe et dans quelques contrées d'Amérique. Ses caractères distinctifs sont : calice monosépale à cinq divisions, anthères globuleuses s'ouvrant dans toute la longueur de leur sillon, ovaire reposant sur un disque hypogyne, faisant une légère saillie d'un côté; style mince, allongé, se terminant par un stigmatte globuleux, un peu déprimé. Fruit, baie globuleuse, ordinairement entouré à sa base de son calice, qui est persistant, divisé en deux loges où sont placées les graines en grande quantité. Parmi le grand nombre d'espèces de belladonnes, nous en signalerons particulièrement une dont les

effets délétères sur l'économie animale sont d'autant plus à redouter que, répandue dans les bois, autour même des habitations rustiques, des clôtures des jardins, cette plante dissimule un poison violent sous une apparence toute de séduction pour l'enfance, nous voulons parler de la belladone officinale dont le fruit ressemble en tout à la cerise appelée *guigne* à Paris.

BELLADONE OFFICINALE. (*Atropa belladona*, Linn.) Plante vivace, tige rameuse, haute de trois à quatre pieds, légèrement pubescente (couverte d'un léger duvet), ainsi que toutes les autres parties de la plante, feuilles grandes, souvent géminées à la partie supérieure des tiges, ovales, aiguës; odeur désagréable et vireuse lorsqu'on les froisse entre les doigts; fleurs rouge terne, portées sur un pédoncule (queue) axillaire (qui part de l'aisselle); à la fleur succèdent des fruits charnus, d'abord verts, puis rouge terne, ensuite noir. Feuilles et fruits sont un poison très subtil. Le seul remède est l'émétique pour le chasser de l'estomac, puis les boissons acidulées et adoucissantes; ces soins doivent être donnés sur-le-champ.

Matière médicale. Les médecins allemands ont introduit, pour les toux convulsives et les coqueluches, l'emploi des feuilles et de la racine de la belladone; mais c'est toujours à

doses très légères, car elles agissent avec beaucoup d'énergie. C'est toujours à la dose d'un grain à un grain et demi qu'elle s'administre, soit sous forme pilulaire, ou étendue de sucre réduit en poudre. Cette plante jouit en outre d'une propriété assez curieuse, c'est de dilater considérablement la pupille; aussi, les oculistes s'en servent-ils pour faciliter l'opération de la cataracte; au moyen de compresses imbibées de décoction de belladone ils obtiennent une telle dilatation dans la pupille, qu'ils peuvent facilement introduire les instrumens destinés à extraire le cristallin cataracté.

BELLE DE JOUR, LISERON TRICOLORE, *convolvulus* (Espagne) (*Pentandrie monogynie* de Linn., famille des *convolvulacées* de Juss.; feuilles lancéolées, tiges tombantes, fleurit en juin et septembre; fleurs solitaires, axillaires, campanulées, larges et nombreuses, gorge jaune, limbe bleu clair à l'extrémité et blanc au centre; elles se ferment le soir. Semis sur couche ou en place, toutes terres et expositions lui sont bonnes.

BELLE DE NUIT. *Mirabilis jalapa* (Mexique). *Pentandrie monogynie* de Linn. *nyctaginées* de Juss. vulgairement FAUX JALAP, ADMIRABLE DU PÉROU. Feuilles glabres, molles et cordiformes; tige en buisson plus ou moins volumineux. Fleurit en juillet et septembre;

fleurs en entonnoir, nombreuses, rouges, blanches, jaunes, panachées rouge et blanc ou jaune. Semis sur couche ou en place au printemps, toutes terres et expositions; beaucoup d'eau dans les sécheresses.

Variétés. — BELLE DE NUIT A LONGUES FLEURS. *Mirabilis longiflora*, Feuilles glutineuses, odorantes; rameaux très longs, fragiles et couchés; fleurit en juin et septembre; fleurs blanches, tubes longs de quatre à cinq pouces, très étroits; odeur de fleur d'oranger, même culture; la plante est vivace quand on la passe l'hiver en orangerie.

BELLE DE NUIT HYBRIDE. *Mirabilis hybrida*. Elle est probablement le résultat de la fécondation des deux autres. Fleurs blanches, rouges ou panachées; mais tubes moyens des deux précédentes, du reste même culture.

BELLE D'ONZE HEURES. V. ORNITHOGALE.

V. PIROLLE.

BELLES LETTRES, *Voy.* LETTRES.

BÉLOUTCHISTAN, ou pays du Béloutchis. Il est situé entre le 24° 50' et le 30° 40' de latitude septentrionale, et les 58° 55' et 67° 30' de longitude à l'est du méridien de Greenwich. Les bornes de ce pays sont au S. l'océan indien, au N. le Sedjeitan et l'Afghânistan, à l'O. le Kerman et le Laristan, provinces de la Perse; à l'E. le Sindhy

et le Chikarpour , province du Caboul. Les géographes et voyageurs anglais divisent le Béloutchistan en cinq parties , qui sont :

1° Le Djhalaouan , le Salaouan et le district de Kélat.

2° Le Mekvan et le Lots.

3° Le Kotch-Gondava et le Herrend-Dajdil.

4° Le Kouhistan.

5° Le désert.

Les peuples qui habitent le Béloutchistan appartiennent à trois souches différentes, et qui se distinguent entre elles autant par la conformation physique des individus que par la langue. Ce sont : les Béloutchis, qui ont donné leur nom au pays, peuple dur et sobre, occupé toujours à faire paître des troupeaux ou à des excursions sur le territoire de leurs voisins, qui n'osent les poursuivre jusque dans leurs montagnes; les Brahouis, plus petits de taille que les Béloutchis, plus industrieux et moins pillards; les Déhvar, tribu autrefois vaincue quand les Béloutchis s'emparèrent du pays. Le caractère commun à ces populations, c'est une vertu hospitalière dont toutes leurs coutumes et leurs institutions sont, pour ainsi dire, empreintes; ainsi chaque village entretient à ses frais une maison des étrangers pour ceux qui arrivent chez eux sans y connaître personne.

Soumis aux califes pendant les premières années de l'hégire , et ensuite aux shahs de Perse , le Béloutchistan reconquit sa liberté vers la fin du xvii^e siècle. Le gouverneur ou chef du district de *Kélat* , parvint à faire reconnaître sa suprématie aux autres *sendars* ou chefs des tribus entre lesquelles se partagent les Béloutchis , les Brahouis et les Déhvars. C'est lui qui est le chef du gouvernement régulier ; c'est à sa justice qu'on en appelle en dernier ressort. Les traités conclus par lui engagent toutes les tribus , et elles doivent toutes , quand elles en sont requises , lui fournir un contingent selon leur importance numérique. Toutes les forces qu'il peut ainsi réunir montent à environ 75,000 hommes , et ses revenus , dont la plus grande partie est payée en nature , peuvent s'évaluer à peu près à 550,000 roupies ou 4,095,750 fr. Toutefois son autorité est plus nominative que réelle ; car bien souvent les *sendars* se révoltent contre ses ordres , et il est dans l'impuissance de les réduire.

Les Béloutchis sont musulmans sunnites.

C'est un pays dur et âpre que le Béloutchistan. Bien qu'il soit placé entre l'Inde et la Perse , le sol n'y donne à ses habitans aucun des produits si riches et si variés des pays environnans. On doit attribuer cette

pauvreté à la hauteur où se trouve placé le Béloutchistan, au-dessus du niveau de la mer, et qui en rend le climat presque aussi froid que celui de notre Europe. Les richesses des Béloutchis consistent dans leurs immenses troupeaux de bœufs, de chameaux, de chevaux, de moutons, etc. ; dans les produits de leur sol en blé, orge, etc., et dans les bénéfices qu'ils tirent du commerce qui se fait entre l'Inde, commerce dont leur pays est le principal entrepôt. (Voir, pour plus de détail, le *Voyage du lieutenant Pottinger dans le Béloutchistan et le Sindhy, pendant l'année 1816* ; traduit en français par M. Eyriès. Paris, 1818, 2 vol. in-8.)

BÉNÉDICTINS ; BÉNÉDICTINES, SAINT-BENOIT. En 480, naquit à Norsia, dans le duché de Spolète, en Italie, un homme, qui devait instituer la vie monastique en Occident comme, deux siècles avant lui, saint Antoine l'avait fondée en Orient. Il se nommait *Benedict* ou Benoît et était issu d'une famille riche et puissante. Envoyé à Rome pour y faire ses études, il s'y distingua par sa conduite et ses progrès. Un brillant avenir s'ouvrait à lui, la carrière des honneurs lui était frayée, il pouvait aspirer à tout ; mais le spectacle de la corruption humaine avait affligé son cœur de seize ans, il ne voyait autour de lui que des pièges

tendus à son inexpérience ; il résolut de s'y soustraire et de sauver son ame aux dépens des joies de ce monde. Trompant la tendre sollicitude de sa nourrice, il alla se cacher à quatre milles de Rome, dans un lieu solitaire appelé *Sublaco*. Une horrible grotte y devint sa demeure ; l'eau et la lumière n'y pénétraient que par la fente d'un rocher ; c'était aussi par cette ouverture qu'un vieil ermite lui descendait, chaque semaine, un morceau de pain noir et desséché. Là l'image d'une femme qu'il avait connue à Rome vint s'offrir à sa jeune imagination ; en vain il cherchait à la fuir, l'enchanteresse était sans cesse devant ses yeux ; Benoit, rassemblant alors toutes ses forces contre l'ennemi, se dépouillait de ses vêtements et se roulait sur un lit d'épines ; le sang ruisselait, mais les souffrances du corps endormaient les agitations de l'ame.

Il vécut trois ans dans ce désert. Un jour des bergers l'aperçurent et le prirent pour une bête sauvage ; ils s'enhardirent pourtant jusqu'à l'approcher, et leur surprise fut grande quand ils entendirent des paroles divines s'échapper de cette enveloppe hideuse. Subjugués par son ascendant, ils lui déclarèrent qu'ils sont prêts à tout quitter pour le suivre. La réputation du saint fait des progrès ; le monastère de

Vicovare se range sous ses lois ; mais il veut réformer les mœurs des religieux , et ils tentent de l'empoisonner ; Benoît échappe par miracle à leurs embûches et se retire dans sa première solitude.

Cependant la foule se presse sur ses pas ; douze monastères s'élèvent comme par enchantement autour de sa grotte ; les patriens de Rome accourent lui confier l'éducation de leurs enfans , et deux de ces illustres disciples, Maur et Placide , tous deux fils de consuls , deviennent la souche de congrégations qui ont rempli le monde du bruit de leurs lumières et de leurs vertus.

Mais il était écrit que la vie de ce grand homme serait sans cesse traversée par de nouvelles persécutions ; la calomnie alla le chercher au fond de sa retraite , et il ne fallut rien moins que la sainteté de ses mœurs pour le soustraire à ses traits empoisonnés. Toujours digne de lui-même il pardonne à ses ennemis et , pour leur épargner jusqu'au reproche vivant de sa présence , il se retire en 529 au mont Cassin en Campanie , y renverse un temple d'Apollon et sur ses ruines élève un monastère qui va servir de modèle à tous ceux de l'Europe. Il avait alors quarante-huit ans. Le jeune Placide le quitta pour aller fonder

en Sicile un prieuré qui porte encore son nom , et Scolastique , sa sœur jumelle , établit autour de sa demeure plusieurs couvens de femmes , entre autres celui de Plombarcole , source vénérée de toutes les maisons de bénédictines.

En 542, Totila , roi des Goths , traversant la Campanie , fait annoncer à saint Benoît qu'il va lui rendre visite , mais il envoie à sa place un officier revêtu des marques de la dignité royale. Le pieux cénobite se lève en l'apercevant , et lui crie : *Quittez, mon fils, quittez ces brillans habits qui ne sont pas à vous.* Totila arrive, à son tour , et se prosterne devant le saint ; mais il entend sortir de sa bouche ces paroles prophétiques : *Vous avez fait beaucoup de mal, mon fils; vous en ferez encore plus; vous prendrez Rome, vous passerez la mer, vous régnerez neuf ans, puis vous serez cité au tribunal de Dieu.*

Un an après cette entrevue , Benoît a fait creuser sa tombe ; car sa fin approche et Scolastique l'a déjà précédé dans le ciel. Il se fait porter à l'église pour y recevoir l'Eucharistie , adresse de pieuses exhortations à ses disciples , et , appuyé sur eux , les yeux tournés vers Dieu , il annonce qu'il veut mourir debout comme un guerrier qui ne déserte point le champ de bataille.

C'est ainsi qu'il s'éteint à l'âge de 65 ans, après en avoir passé 14 au Mont-Cassin. On y voit encore la plupart de ses reliques. D'autres ont été apportées en France vers la fin du XIX^e siècle et déposées à l'abbaye de Fleuri-sur-Loire.

Ce fut sur le Mont-Cassin que Benoît composa sa règle, que saint Grégoire appelle *la mieux écrite et la plus complète de toutes*; elle a été adoptée et suivie pendant plusieurs siècles par tous les moines d'occident, et a poussé ses ramifications jusque dans le Nouveau-Monde. Simple, édifiante, elle n'ordonne ni macérations, ni abstinences rigoureuses; elle n'expose pas l'imagination aux dangereux écarts d'un mysticisme contemplatif et ne prescrit, outre la prière, que le travail des mains, l'étude et l'instruction de la jeunesse. Les adeptes font vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Le gouvernement de chaque communauté est confié à un abbé ou *père*, élu dans le sein de la société par le libre suffrage des moines, grande innovation religieuse, au milieu de tant d'autres congrégations humblement courbées sous l'autorité diocésaine.

C'est aux Bénédictins qu'appartient principalement la dénomination de moines. Les plus éclairés d'entre eux, Mabillon, Martenne, Calmet, Ruinart, s'en sont fait hon-

neur en tête de leurs ouvrages, celui de religieux convenant mieux aux autres ordres et congrégations. Dans le droit canon, les bénédictins sont appelés *moines noirs*, à cause de la couleur de leur habit, par opposition à celle des ordres blancs. Ils n'étaient connus autrefois en Angleterre que sous ce nom. Leur vêtement est composé d'une robe et d'un scapulaire noirs avec un petit capuce de même couleur qu'ils portent dans l'intérieur de la maison et en voyage. Au chœur et en ville, ils jettent par-dessus une ample chappe de serge noire à grandes manches, avec un capuchon qui se termine en pointe.

La congrégation de ces *moines noirs* fit de rapides progrès en Occident sous les auspices du pape Saint-Grégoire et de ses successeurs; elle fut propagée en France par saint Maur, en Sicile, en Sardaigne, par saint Placide, en Angleterre, par saint Augustin et Mellitus, en Germanie par saint Boniface. Il n'y a point eu d'ordre dans l'église plus étendu, ni plus riche; il subsiste depuis près de quatorze siècles, toujours grand, toujours illustre, ayant possédé jusqu'à 57 mille maisons, et montrant avec orgueil, dans sa chronique, les noms de 40 papes, 200 cardinaux, 50 patriarches, 1600 archevêques, 4600 évêques, 4 empereurs,

12 impératrices, 41 reines et 3600 saints canonisés. Sans doute, il y a beaucoup à rabattre dans cette fastueuse nomenclature; mais il est un autre genre de gloire qu'on ne saurait refuser sans injustice aux enfans de saint Benoît; c'est celle d'avoir sauvé de la barbarie les lettres, les sciences et les arts. Dans les guerres continuelles du moyen âge, quand l'Europe n'était plus qu'un vaste champ de brigandage dans lequel, hobeaux, moines et vilains se ruaiant pêle-mêle, on les vit, laborieux ouvriers, abattre des forêts immenses, labourer des landes incultes, dessécher de vastes marais, ou, renfermés dans leurs cloîtres, consumer les jours et les nuits à déchiffrer de vieux manuscrits, à rétablir des textes altérés, faisant une courageuse abnégation de leurs propres idées, et, les yeux fixés sur l'avenir, consacrant leur vie au pénible labeur de copistes. Les flots de la barbarie venaient mourir au pied de leurs hautes tours qui servaient d'asile aux poètes, aux orateurs, aux philosophes de l'antiquité. C'est ainsi qu'ils ont formé la seule chaîne qui ait lié ces siècles reculés aux temps modernes. Quand les beaux jours sont revenus, on est accouru les consulter en foule, on leur a demandé à partager les dépouilles qu'ils avaient sauvées du naufrage, et ils ont tout

offre avec un désintéressement digne d'eux. Il nous est cruel d'avoir à consigner ici que la reconnaissance, si douce et si légère à remplir, n'a même pas été toujours la récompense de ce dévoûment sans exemple.

Vers 900 l'ordre de Saint-Benoît commença à se diviser en plusieurs congrégations indépendantes, telles que *les Camaldules*, *les Chartreux*, *les Gilbertins*, *les Humiliés*, *les Célestins*; *les Sylvestriens*, les moines de *Valombreuse*, de *Cîteaux*, de *Grammont*, de *Fontevault*; mais ce n'était que des réformes de l'ordre principal qui avaient ajouté quelques constitutions particulières à la règle principale. Les plus célèbres congrégations de l'ordre proprement dit sont celles de Saint-Justin et du Mont-Cassin, de Cluni, de Saint-Hédulphe de Saint-Vannes et de Saint-Maur. La première fut réformée en 1408 et 1504, la seconde en 940, la troisième et la quatrième en 1600, la cinquième en 1621. De Saint-Vannes et de Saint-Hédulphe, sont sortis dom Calmet et dom Remi Cellier. Saint-Maur, spécialement protégé par Richelieu, fut célèbre dès sa naissance par ses grands hommes et par leurs prodigieux travaux historiques. Ils les poussèrent sans relâche avec un zèle, une patience dont pouvaient seuls être capables des hommes entièrement dé-

tachés des distractions et du vain bruit de ce monde. La France nommera toujours avec orgueil les d'Achari, les Bulteau, les Clémencet, les Delfau, les Garnier, les Geivres, les Gerberon, les Lami, les Legallois, les Mabillon, les Massuet, les Ménard, les Roussel, les Rainart, les Vaissette, etc. Elle citera comme des monumens éternels de l'érudition la plus vaste et la mieux digérée ces nombreuses histoires de nos provinces de France et tant de compilations précieuses parmi lesquelles on consulte encore avec fruit *la diplomatique, le spécilège, les antiquités expliquées, le Gallia Christiana, la collection des historiens de France et l'art de vérifier les dates*, ouvrage curieux, tant de fois refait et jamais surpassé.

Ce serait entreprendre une tâche au-dessus de nos forces que d'essayer de décrire ici, même succinctement, les différens monastères de Bénédictins qui se sont élevés dans l'ancien et le nouveau monde, en Europe, ou seulement en France. Nous nous bornerons à retracer en passant l'origine, les progrès et l'extinction du petit nombre de ceux que Paris a renfermés dans son sein.

1° *Les Bénédictins anglais*, fuyant les progrès de la réforme, passèrent en France en 1618, et vinrent s'établir dans une mo-

deste maison qu'ils louèrent au faubourg Saint-Germain. Ils n'y restèrent pas longtemps tranquilles ; les moines de Saint-Germain-des-Prés , que toute concurrence alarmait, firent valoir leurs vieux privilèges pour éloigner ces incommodes voisins ; on négocia plusieurs années de suite ; enfin on crut avoir trouvé un moyen honnête de se débarrasser des nouveau-venus , en leur imposant l'obligation d'acheter la maison qu'ils habitaient ; leur dénûment était connu ; Saint-Germain-des-Prés ne doutait pas qu'une pareille acquisition ne fût au-dessus de leurs ressources. On se trompait ; les moines anglais, non seulement achetèrent la maison , mais , prenant un accroissement rapide, on les vit , en 1674, se rendre propriétaires d'un terrain plus vaste aux environs du Val-de-Grace. Ils y bâtirent un monastère sous l'invocation de saint Edmond ; la première pierre en fut posée par Marie-Louise d'Orléans , mariée depuis à Charles II , roi d'Espagne. Plus tard , et grâce à la protection spéciale de la reine Anne d'Autriche , il fut accru du prieuré de *Saint-Etienne-de-Choisi-au-Bac* , près de Compiègne. L'église était petite , mais fort propre. On y remarquait la menuiserie des chaises et un tableau représentant la Vierge et l'Enfant-Jésus , dû au pinceau de

la princesse Palatine , abbesse de Maubuisson. Jacques II et Louise-Marie Stuart , sa fille , y étaient inhumés,

2°. *Saint-Denis de la Chartre* , au bout du pont Notre-Dame, avait pris son nom de *chartre* ou *prison* d'un souterrain sur lequel elle avait été bâtie, et où l'on prétendait que *Sisinius* avait fait enfermer saint Denis et ses compagnons Eleuthère et Rustique. On y lisait sur un grand cartouche ovale ces mots en lettres d'or : *Ici est la chartre en laquelle saint Denis fut mis prisonnier, où notre Sauveur Jésus le visita et lui bailla son précieux corps et sang : il y a grands pardons pour toutes personnes qui visiteront ce saint lieu.* — Cette tradition n'est appuyée sur aucun monument digne de foi. Denis et ses compagnons furent emprisonnés dans la partie méridionale de la Cité, à l'extrémité intérieure du Petit-Pont. Cette *chartre* ayant été détruite par un incendie en 586, la prison de la ville fut transférée dans la partie septentrionale, et vraisemblablement dans le quartier de la Chapelle Saint-Denis. Le nom de prison servit alors de distinctif pour désigner les édifices remarquables du voisinage ; de là le nom de Saint-Denis de la Chartre, en latin *S. Dionisius de carcere Parisiaco* — Cette église fut fondée en 1122 par Ansold, bour-

geois de Paris , et par sa femme Reitrude. Dans un des côtés de la nef était une paroisse sous le nom de Saint-Gilles et Saint-Leu , dont la cure était à la nomination du prieur , et qui fut transférée en 1618 dans l'église de Saint-Symphorien , qui n'était pas éloignée. Saint-Denis de la Chartre avait été primitivement desservie par des chanoines séculiers , comme le prouvent deux ordonnances du roi Robert. Lorsque Louis-le-Gros eut résolu , à la prière de la reine Adélaïde , sa femme , de fonder un couvent de religieuses à Montmartre , il donna aux moines de Saint-Martin-des-Champs l'église de Saint-Denis de la Chartre , en échange de celle que ces moines avaient à Montmartre. Cet échange se fit en 1155 , et depuis ce temps l'église fut desservie par six religieux de l'ordre de Cluni. Plus tard , les libéralités de la reine Anne d'Autriche pourvurent à son embellissement et l'enrichirent d'un autel magnifique , élevé par Gabriel Leduc , son architecte , et orné d'un excellent groupe en stuc , par Michel Auguère. La principale porte de ce temple était à un des bouts du pont Notre-Dame et en face de la rue de la Lanterne , continuation de celle de la Juiverie. Le sol était beaucoup plus bas que le pavé des rues. On montrait dans la chapelle souterraine des

chaînes qu'on prétendait avoir servi à attacher saint Denis , et une grosse pierre percée par le milieu, comme pour y mettre le cou d'un homme, laquelle passait pour un des instrumens du supplice de ce martyr. Ces objets, quoique exposés à la vénération des fidèles jusqu'à la révolution de 89, doivent être mis au rang des impostures des siècles de barbarie et d'ignorance. En 1791 il n'existait plus rien de l'ancienne église que les piliers du sanctuaire, qui dataient du XII^e siècle, et une figure de la même époque, enterrée à l'entrée du souterrain, et servant de pavé. Le reste avait été renouvelé, ainsi que les vitrages sur lesquels on voyait les traits et les armes du prieur Jean Lagrange, cardinal d'Amiens, sous le règne de Charles V. L'édifice a été abattu durant la révolution, et des maisons particulières se sont élevées sur ses ruines.

3^o *Saint-Germain-des-Prés*, d'abord Saint-Vincent et Sainte-Croix, fut, à la sollicitation de saint Germain, évêque de Paris, fondé par Childebert, pieux brigand qui croyait racheter ses crimes en fondant des églises. Ce temple doit ses deux premiers noms à la tunique de saint Vincent, patron de Saragosse et à une croix d'or massif, fruits des rapines du dévot monarque pendant une guerre qu'il fit en Espagne. Ces

reliques disparurent durant les ravages des Normands. Childebert ajouta à l'église les bâtimens de l'Abbaye, qui ne furent finis que trois ans après sa mort. Saint Germain y introduisit des religieux de Saint-Symphorien d'Autun, dont il avait été abbé avant son élection à l'évêché de Paris. Ces religieux suivaient la règle de saint Antoine et de saint Basile; mais bientôt ils embrassèrent celle de saint Benoît, qui depuis lors a toujours été professée dans cette abbaye, quoique sous différentes réformes.

L'église, au VIII^e siècle, était magnifique; on venait admirer de toutes parts ses colonnes de marbre, ses riches lambris, ses fresques à fond d'or, ses mosaïques et son toit de cuivre doré. C'était la sépulture des premiers rois chrétiens. Les bâtimens du monastère formaient une véritable citadelle, avec ses tours et ses fossés; un canal de treize toises y arrivait de la Seine par l'emplacement actuel de la rue des Petits-Augustins, et formait la séparation du grand et du petit Pré aux Clercs. L'abbaye fut pillée par les Normands en 845, 857, 858, et brûlée en 861 et 885; il y eut des religieux et des domestiques tués en se défendant. La communauté chargée des reliques de saint Germain, son fondateur, avait cherché un asile dans le cloître de Saint-Germain-le-

Vieux. Quand elle put revenir prendre possession de ses demeures dévastées, elle laissa, comme gage de sa reconnaissance, un bras du saint patron chez les moines hospitaliers. La nouvelle église fut bâtie en 1014; le pape Alexandre III en fit la dédicace, et l'abbé Hugues de Moncelle y tint sur les fonts baptismaux le fils du roi Louis VII, depuis Philippe-Auguste.

Les abbés de Saint-Germain-des-Prés eurent jusqu'en 1668 toute juridiction spirituelle et temporelle sur le faubourg; ils échangèrent avec l'archevêque de Paris, M. de Perefice, cet immense pouvoir contre la simple juridiction *inter claustra*, et la condition expresse que tout prieur de l'abbaye serait à perpétuité vicaire-général de l'archevêque, ce qui a duré jusqu'en 1790. Les maréchaux de France étaient tenus de se rendre à cette église le jour de la fête de son patron, d'assister à la messe et à la procession un bâton blanc à la main, et de recevoir, en échange de ce service, douze pains, douze septiers de vin et douze sols parisis. Les habitans de Chaillot, de leur côté, étaient obligés de donner tous les ans, le jour de l'Ascension, à l'abbé de Saint-Germain, deux grands bouquets, six petits, un fromage gras et un denier parisis pour chaque vache qu'ils menaient paitre.

Louis XIV octroya ce monastère à Casimir , roi déchu de Pologne , qui y tint une petite cour, et y mena une viemoitié dévote, moitié mondaine. Ce prince étant mort presque subitement à Nevers, son cœur fut porté de là à sa chère abbaye, pour laquelle avaient été ses derniers vœux.

L'abbaye de Saint-Germain, exposée, par sa situation hors de Paris aux ravages des guerres civiles et étrangères, eut besoin d'être réformée à plusieurs époques ; la principale de ces réformes fut due à l'abbé Briçonnet, évêque de Lodève. Trente religieux de la congrégation de Chezal-Benoît y entrèrent le 25 janvier 1515 ; mais un siècle était à peine écoulé, qu'une nouvelle réforme devenait nécessaire ; les religieux de la congrégation de Saint-Maur, introduits à Saint-Germain-des-Prés le 14 février 1651, y amenèrent avec eux les mœurs, la sagesse, l'étude de l'histoire et de la littérature.

C'est à l'abbaye de Saint-Germain que se sont formés et perfectionnés ces moines savans dont les noms passeront à la postérité ; on doit citer en première ligne Usuard, Abbon, Aimoin, Jacques Dubrueil, Simon Milet, Poirier, Déforis, Turpin, Pater, Lieble et une foule d'autres. Leur bibliothèque était un fond inépuisable de richesses littéraires. Ils avaient fait placer avec

ordre dans leur sanctuaire les anciennes sépultures des rois et des reines de la première race ; on distinguait surtout le tombeau de Childebert , fondateur du monastère ; mais un décret de l'assemblée constituante ayant transformé cette église en paroisse , des changemens mal entendus firent disparaître un grand nombre de monumens qu'on pouvait regarder comme autant de pages de notre histoire ; tout fut renversé , culbuté ; de nouveaux iconoclastes détruisirent les statues antiques de saint Vital, saint Félix , saint Georges et saint Aurèle. On a voulu réparer tous ces désordres à la réouverture des temples sous l'empire ; il était trop tard , le mal sur plusieurs points était sans remède, et Saint-Germain-des-Prés est aujourd'hui une des églises les moins remarquables de Paris. Il ne reste des bâtimens du monastère que la maison abbatiale, occupée par des ménages, et la prison dite de l'Abbaye, consacrée aux prévenus ou condamnés militaires. Sur tout le reste, de belles rues ont été tracées, et le quartier aéré, assaini, est devenu, sinon un des plus beaux, du moins un des plus commodes de la capitale.

4°. La première église de *Saint-Martin-des-Champs*, fondée dans la partie méridionale de la Cité, vers le vii^e siècle, fut

détruite par les Normands , et rebâtie, avec un monastère , par Henri I^{er} , tout près de Saint-Merry. Le surnom de cette église vient de ce qu'elle était située hors de la ville, dans la campagne. Sous Henri I^{er} elle était desservie par un abbé et douze chanoines séculiers , auxquels Philippe I^{er} substitua , en 1079 , les religieux de Cluni. Par cette donation Saint-Martin perdit son premier titre d'abbaye , et ne fut plus qu'un prieuré qui devint le second de l'ordre. Le terrain et les dépendances de ce monastère comprenaient environ quatorze arpens, entourés de murs et fortifiés de tourelles. L'église était ornée de tableaux de Claude Vignon , Restout , De Cazes , Lemoine , Natoire , Poerson , Montagne , Jouvenet et Carle Vanloo. Le grand autel , sur les dessins du fameux François Mansart , était décoré de quatre colonnes de marbre de Dinan. On remarquait, au milieu du chœur, un fort beau lutrin , de Christophe de La Macque , maître fondeur de la rue de la Féronerie. Il fallait voir le réfectoire, d'un gothique admirable, avec ses voûtes hardies et ses frêles colonnes élevées par Pierre de Montereau , sous le règne de saint Louis , et les beaux tableaux de Poilly , Galoche et Louis Silvestre, qui l'entouraient. La bibliothèque , au rez de chaussée, n'était pas

nombreuse, mais bien choisie, propre et bien tenue. On y remarquait un manuscrit contenant les évangiles selon la vulgate, écrit en lettres d'or sur vélin, et qu'on suppose du temps de Charlemagne ou de Charles-le-Chauve; il a passé, ainsi qu'un grand nombre d'autres, à la bibliothèque du roi. Parmi les savans qui ont illustré cette maison, on cite Mathieu, Bajule, Castel, Violè, Marrier et Postel. A la révolution elle fut dépouillée de ses reliques, de ses vases, de ses cloches, dont une, du poids de 7,000; était du xiv^e siècle, de ses ornemens de sacristie, dont un de velours vert était curieux pour sa broderie relevée en bosse d'or, et enfin des châsses de saint Martin et de saint Paxent, conservés précieusement jusque alors.

5^o Le couvent des *Blancs-Manteaux* fut fondé en 1258 pour des religieux mendiants venus de Marseille. Ils portaient le nom de *Serfs de la Vierge Marie*, et suivaient la règle de saint Augustin. Leur habit et leur manteau étaient blancs, et c'est pour cela que le peuple les appelait les Blancs-Manteaux. Le maître du Temple, Amaury de la Roche, leur permit d'avoir dans son enclos une chapelle, un couvent et un cimetière. Cet ordre ayant été supprimé en 1274, au second concile de Lyon, Philippe-le-Bel

donna le monastère aux Guillemites, bénédictins réformés de Cluni, qui y furent introduits en 1622, avec leurs habillemens noirs et sans manteau. Le monastère fut rebâti en 1685. L'intérieur de l'église était beaucoup trop long pour sa largeur, et l'architecture en était trop monotone. Là faisaient leur principale résidence les savans de la congrégation de Saint-Maur; dom Fortis y donna une édition complète de Bossuet et quelques autres ouvrages. La rue des Blancs-Manteaux s'appelait, en 1268, la rue de la Petite-Parcheminerie. Le Mont-de-Piété en occupe aujourd'hui une grande partie, avec ses bâtimens spacieux.

6° Paris possédait encore une maison de Bénédictins; c'était *le collège de Cluni*, sur la place de la Sorbonne, fondé en 1269 par Yves de Vergy, abbé de Cluni. Yves de Chaland, son neveu et son successeur, fit bâtir l'église située vis-à-vis du collège. Elle était d'architecture gothique, bien éclairée par de larges vitraux; on y remarquait le grand autel, la boiserie du chœur et des stalles, une Nativité de Venard, deux belles statues représentant l'Annonciation, et le tableau du Reniement de saint Pierre, rare morceau de l'école italienne. C'était dans cette église qu'on chantait les vêpres les plus tardives de Paris; elles commençaient à six heures

du soir dans toutes les saisons. Le collège était destiné aux religieux de la congrégation qui voulaient étudier à Paris ; on n'y enseignait que la philosophie et la théologie. L'église de Cluni, assez bien conservée, avait été transformée, sous la restauration, en magasin de papiers peints. On l'a démolie, et plusieurs maisons particulières l'ont remplacée. M. de Sommariva y possède un appartement, riche de ces dépouilles, dans lequel il se plaît à accueillir les savans et les curieux.

Telles étaient les six maisons que les Bénédictins des diverses réformes occupaient à Paris ; ils avaient dans les environs *l'abbaye royale de Saint-Denis*, *le prieuré d'Argenteuil* et plusieurs autres monastères non moins renommés. Nous ne finirions pas si nous entreprenions de décrire ceux qu'ils possédaient dans les provinces. Quand les Jésuites furent bannis pour la dernière fois du royaume, les Bénédictins entrèrent en possession de presque tous leurs établissemens, et la France ne perdit pas au change. Sur les douze écoles militaires reconnues par le gouvernement d'alors, ils en dirigeaient sept : *Sorèze*, en Languedoc ; *Tiron*, au diocèse de Chartres ; *Rebais*, dans la Brie ; *Beaumont*, en Normandie ; *Pont-le-Voy*, au diocèse de Blois ; *Dôle*, en Fran-

che-Comté, et *Auxerre*, en Bourgogne. Lorsque l'égalité révolutionnaire eut fait disparaître les ordres monastiques, les Bénédictins furent, avec les pères de l'Oratoire, les seuls qui laissèrent des regrets aux populations au milieu desquelles ils avaient vécu. C'étaient, en général, des hommes simples, doux, vertueux, charitables, aimant la science et la religion, et sachant les faire aimer. Peu d'entre eux émigrèrent; ils sentaient que leur place était en France. Sous l'habit séculier comme sous le froc monastique, ils continuèrent d'instruire la jeunesse, et les derniers membres épars de cet ordre à jamais célèbre s'éteignent, au moment où nous écrivons, dans cette louable pratique, bien préférable à toutes les momeries de leurs confrères.

Si des Bénédictins nous tournons nos regards vers leur sœurs en Dieu, vers les Bénédictines, dont le Mont-Cassin fut aussi le berceau, nous verrons, peu d'années après son établissement, la règle de sainte Scolastique couvrir les Gaules et y pénétrer dans un grand nombre de communautés de femmes. La plus ancienne maison de Bénédictines dont les chroniques françaises fassent mention, est celle de Sainte-Croix de Poitiers, que Radegonde, femme de Childebert, fit bâtir en 544. Peu de temps après,

Clotilde, veuve de Clovis, fit construire l'abbaye de Chelles, près de Paris. L'habillement de ces religieuses consistait en une robe noire, un scapulaire de même couleur, et, par dessus la robe, une tunique d'une étoffe qui n'était point teinte. Au chœur et dans les cérémonies, elles portaient un grand habit de serge noire, comme les religieux, ne mangeaient de la viande que lorsqu'elles étaient malades, se levaient toutes les nuits pour dire matines, et jeûnaient rigoureusement depuis la fête de l'Exaltation de la croix jusqu'à Pâques.

Tout cela était trop rigoureux pour durer; les Bénédictines de France secouèrent en masse le joug; celles de Montmartre, de Caen et de Saintes donnèrent le signal de l'insurrection, en adoptant le costume de chanoinesse, et en ne portant plus que des robes blanches et des guimpes de toile fine et empesée. L'épidémie gagna Poitiers, Jouarre, Farmoutiers et Chelles; on lacéra la robe noire; on prit l'habit blanc de Fontevault, son bréviaire moins volumineux et ses constitutions plus humaines; enfin cette révolution monastique s'étendit jusqu'aux Bénédictines de Reims, dont l'abbesse, Renée de Lorraine I^{re}, se mit elle-même à la tête du mouvement. Le changement des mœurs suivit de près celui du cos-

tume ; on négligea les louanges du Seigneur pour s'occuper des joies du monde , et l'abbaye de Montmartre fut, en 1590, le théâtre des orgies d'Henri IV et des braves qui assiégeaient avec lui Paris. L'abbesse, Claudine de Beauvilliers, alors jeune et belle, donnait un funeste exemple à ses sœurs , en prêtant l'oreille aux galanteries d'un prince huguenot, maudit de Dieu et de son église. Subjuguée par le démon , elle poussa l'oubli des plus saints devoirs jusqu'à délaïsser son troupeau pour suivre le roi à Senlis, où elle eut la douleur de se voir supplanter par *la charmante Gabrielle*

Le mal était à son comble ; il était urgent d'y apporter remède. Plusieurs abbesses se dévouèrent pour arrêter le torrent ; elles réformèrent les monastères dont elles avaient le gouvernement, et y firent revivre le véritable esprit de saint Benoît. Jeanne de Bourbon, abbesse de Jouarre, y abolit, en 1614, le bréviaire de Fontevault ; la résistance des religieuses l'empêcha de leur ôter l'habit blanc, qu'elles ne quittèrent qu'en 1626, sous Jeanne de Lorraine. A Reims, l'abbesse Renée de Lorraine II substitua, en 1602, l'habit noir à l'habit blanc accordé en 1546 par sa tante Renée de Lorraine I^{ere} ; elle obligea en outre les religieuses à une stricte clôture. Ce fut le signal général de

la réforme que toutes les maisons adoptèrent successivement sous des constitutions différentes. Paris seul renfermait neuf couvens ou monastères de cet ordre.

1° *Les Filles de l'adoration du Saint-Sacrement*, qui occupaient le monastère de la Conception de Notre-Dame de Ramberwilliers, au diocèse de Toul, ayant été obligées de le quitter par suite des ravages de la guerre, quelques-unes, avec leur prieure Catherine de Bar, vinrent chercher un asile à Paris en 1640. Reçues d'abord à l'abbaye de Montmartre, elles passèrent, en 1643, dans une maison qu'une dame leur donna à Saint-Maur. La guerre civile ne tarda pas à les en chasser; elles s'établirent successivement rue du Bac, puis rue Férou, vivant d'aumônes et vouées à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement; enfin, aidées par les libéralités de la reine Anne d'Autriche, elles se firent construire un nouveau couvent rue Cassette. La règle de saint Benoît y était observée dans toute sa rigueur; de là elle se répandit en France, en Lorraine, en Pologne. L'église était petite, mais propre; le grand autel en menuiserie imitait les plus beaux marbres; des peintures de Nicolas Montagne ornaient les murs et les plafonds; enfin deux anges d'un beau fini, sculptés par Lespingola, soutenaient le tabernacle.

2° Un autre couvent de ce nom s'éleva bientôt à Paris. Voici quelle en fut l'origine : Quelques religieuses du même monastère que les précédentes, chassées aussi par les ravages de la guerre, s'étaient réfugiées dans la capitale en 1674. Elles demeurèrent cinq mois, rue Cassette, puis allèrent fonder un hospice près de la porte Montmartre, passèrent de là à la porte Richelieu et s'arrêtèrent enfin en 1684 à l'hôtel de Turenne, rue Neuve-Saint-Louis, au Marais. Cet ancien Temple protestant qui renfermait un beau morceau d'architecture de Désargues, leur avait été donné par la duchesse d'Aiguillon.

3° *Le couvent des Bénédictines de la Ville-l'Evêque* était situé, rue de la Madeleine, au coin de la rue de Surène, au faubourg Saint-Honoré. Ce lieu était nommé la Ville-l'Evêque parce que l'évêque de Paris y possédait une maison de plaisance et des granges pour serrer la récolte provenant des dîmes. Le monastère appelé aussi le Petit-Montmartre fut fondé sous le titre de Notre-Dame de Grâce en 1615 par les deux princesses Catherine d'Orléans de Longueville et Marguerite d'Estouville, sa sœur, qui y admirèrent dix religieuses que l'abbesse de Montmartre Marie de Bauvilliers consentit à leur céder. Marguerite de

Veiny d'Arhousse y introduisit la réforme et les austérités de la règle de Saint-Benoît, entreprise dans laquelle avait échoué à Montmartre Marie de Beauvilliers, que ses religieuses avaient tenté d'empoisonner. Marguerite, plus heureuse, réforma, non-seulement son monastère, mais encore celui de Montmartre, théâtre de tant de scandales. L'église de la Ville-l'Evêque était ornée avec goût; sur le grand autel on voyait une annonciation de Lesueur, une adoration des Mages et un Jésus au désert de Boulogne l'ainé. Plusieurs maisons particulières ont été bâties sur les ruines de ce couvent.

4° *Le couvent du Cherche-Midi, ou prieuré de Notre-Dame-de-Consolation, était situé rue du Cherche-Midi, n. 25. Il fut fondé en 1654 par des religieuses augustines venues de Laon, et vouées à l'éducation de la jeunesse. Eléonore de Rohan, abbesse de Malnoue et fille du duc de Montbason, y introduisit en 1669 la règle de Saint-Benoît. C'était une jeune personne de rare mérite, qui a publié sous le titre de *Morale du Sage* une paraphrase française très remarquable de quelques psaumes de David et de plusieurs livres de Salomon. Pélisson composa son épitaphe qu'on lisait dans l'église du prieuré. Elle avait été rebâtie en 1757.*

5° *Les Bénédictines de Notre-Dame de Liesse*, établies à Rhetel, diocèse de Reims, fuyant la guerre et ses périls, vinrent en 1656 se réfugier à Paris. Elles s'établirent d'abord, avec d'autres religieuses, dans un local de la rue du Vieux-Colombier, appartenant à la comtesse de Soissons et à la duchesse de Longueville ; mais la paix n'exista pas long-temps entre ces épouses du Seigneur, et il fallut qu'un ordre du roi prononçât leur dispersion ; elles se retirèrent alors rue de Sèvres, seconde série de numéros, commençant au boulevard, n. 3, dans un emplacement de deux arpens et demi, appelé *le Jardin-d'Olivet*. Cette maison éprouva de grandes traverses ; sa chapelle ne fut bâtie qu'en 1665. Pour y attirer la foule, on laissait aux adeptes le choix entre la sécularité et la vie religieuse ; il n'y eut pourtant jamais plus de quatre à cinq sœurs. Devenue presque déserte, elle fut supprimée en 1778, et madame Necker y fonda un hospice qui porte encore son nom.

6° Le couvent des *Bénédictines de Notre-Dame-des-Prés* fut fondé en 1628, à Mouzon, en Champagne, par la veuve d'Anne de Joyeuse. En 1637, une armée menaçant la frontière, les religieuses se réfugièrent à Picpus, près de Paris ; elles retournèrent à Mouzon, en 1640 quand le

calme fut revenu. Elles y menaient une vie simple, exempte d'ambition, lorsqu'une armée allemande menaça de nouveau la France en 1674. Elles coururent pour la seconde fois chercher un asile à Paris, d'abord rue du Bac, ensuite au bout de la rue de Vaugirard, du côté du village, après la barrière. Les procès de deux prieures de cette maison amusèrent long-temps la cour et la ville et scandalisèrent les dévots. La dame de Coucy, l'une d'elles, mourut fort âgée, rêvant encore de nouvelles chicanes.

7° *Le prieuré des Bénédictines réformées de la Madeleine du Tresnel* fut fondé en Champagne par la comtesse Mathilde, transféré en 1622 à Melun et en 1644 à Paris. La reine Anne d'Autriche posa la première pierre du couvent qui n'offrait rien de remarquable. Le lieutenant-général de police d'Argenson l'affectionnait beaucoup; il y faisait de fréquentes retraites pour se délasser, disait-on, des fatigues de la magistrature; il répara les bâtimens, décora l'église et l'augmenta d'une chapelle dédiée à Saint-René, l'un de ses patrons. Le cœur de ce pieux protecteur y était déposé.

8° Il y avait encore, rue de Charonne, un prieuré de *Bénédictines mitigées*, fondé en 1648, sous le titre de *Notre-Dame de*

Bon Secours. L'architecture sans goût faisait peu d'honneur à Louis jeune, qui avait mieux réussi jusqu'alors.

9° Enfin, pour clôre cette nomenclature beaucoup trop longue et trop fastidieuse, Paris possédait au faubourg Saint-Marcel, près de la rue du Chant-de-l'Alouette, un couvent de *bénédictines anglaises*, fondé en 1654, sous le titre de *Notre-Dame de Bonne-Espérance*. Ces religieuses étaient venues d'Angleterre à Cambrai, en 1625, et de Cambrai à Paris, au faubourg Saint-Germain en 1652. C'est de là qu'elles s'étaient établies près de la place Maubert. Vouées à toutes les austérités de la règle de Saint-Benoît, elles priaient Dieu jour et nuit pour le rétablissement de la religion catholique en Angleterre. Cette maison fut supprimée en 1790; elle est devenue propriété nationale.

En somme, il s'en faut de beaucoup que *les bénédictines* aient rendu les mêmes services aux lettres et à l'humanité que *les bénédictins* répandus sur la surface de la France. C'étaient d'honnêtes religieuses, en tout semblables à celles des autres ordres, priant, chantant, jeûnant et se macérant sans aucun profit pour la société. Aussi, en disparaissant des yeux de ce monde, n'ont-elles pas emporté ces vifs regrets qui

ont accompagné leurs frères en St-Benoît. Le nom de *bénédictins* sera long-temps le synonyme de patience, de persévérance, d'érudition, de dévouement et de modestie. Celui de *bénédictines* est déjà un mot vide de sens. Eugène DE MONGLAVE.

BÉNÉDICTION. L'usage de donner la bénédiction remonte à la plus haute antiquité. Les patriarches au lit de la mort bénissaient leurs enfans et leur famille; les prophètes et les hommes inspirés donnaient des bénédictions aux serviteurs de Dieu et à son peuple; les prêtres bénissaient solennellement le peuple juif dans certaines cérémonies.

Cet usage a passé chez les chrétiens et s'est toujours conservé chez les catholiques romains, parmi lesquels les bénédictions se pratiquent dans presque toutes leurs cérémonies. On bénit en effet, dans le rit catholique, non-seulement le peuple, mais encore les églises, les cimetières, les maisons, les vaisseaux, les campagnes, les fruits de la terre, même en certains lieux, les animaux employés à l'agriculture.

BÉNÉDICTION DE LA ROSE D'OR. Cette cérémonie fut instituée, en 1366, par le pape Urbain V, qui, voulant donner une marque particulière de son estime à Jeanne, reine de Sicile, bénit solennellement, le quatrième

dimanche de carême, une rose d'or, et l'envoya à cette princesse. Il fit en même temps un décret par lequel il ordonna que tous les ans on en bénirait une semblable. La bénédiction de cette rose se fait avec de l'encens, de l'eau bénite, du baume et du musc. Sa sainteté en fait ordinairement présent à quelque église ou à quelque princesse du monde chrétien.

Ce que dans quelque pays on appelle *Salut* n'est autre que la bénédiction du Saint-Sacrement; elle est donnée à certaines fêtes avec la plus grande pompe. J.-S. JEAN.

BÉNÉFICE, *bienfait, faveur*. A Rome on nommait *bénéficia* les terres données aux vétérans qui avaient bien mérité de la patrie. C'est ce qu'on appelait les *bénéfices militaires* chez les Romains. Ces concessions de terres conquises sur l'ennemi, ou confisquées dans les troubles civils sur les adhérens d'un parti vaincu, eurent lieu sous l'empire comme sous la république. Romulus fondant *la ville éternelle* avait partagé les terres à son peuple, c'est-à-dire à son armée; car dans cet état naissant l'armée et le peuple n'étaient qu'une seule et même chose. Il semblait tout naturel qu'à son exemple les gouvernans romains, rois, sénat, consuls, dictateurs ou empereurs partageassent aux légions victorieuses les con-

quêtes successives de la république ou de l'empire ; cependant ce ne fut pas une règle ordinairement suivie. L'aristocratie romaine n'accordait guère au peuple que ce qu'elle ne pouvait pas lui refuser. Plus d'une fois, durant les guerres civiles, on regarda comme terres conquises les propriétés confisquées. Sylla proscrivant ses concitoyens engagés dans la faction contraire, adjugeait leurs biens à ses partisans, et préférablement aux délateurs et aux meurtriers. Un peu plus tard, le patrimoine de Virgile fut compris dans une distribution plus régulière, au moins par la forme, faite aux soldats d'Auguste. On conçoit que, de leur nature, tous ces bénéfices devaient être héréditaires. Ils devenaient le patrimoine de ceux qui les obtenaient.

De quelque nom que l'on veuille appeler les terres distribuées entre les envahisseurs d'un pays, ces sortes de partages remontent certainement aux premiers âges du monde, et ce fut sans doute alors un usage universel. Parmi les peuples nomades, chasseurs ou pasteurs, ou même à la fois chasseurs et pasteurs, le territoire nouvellement occupé devait se partager entre les familles, ou tout au moins entre les tribus, et dès qu'il s'agit de peuples agriculteurs, il fallut un partage entre les individus, j'entends les

mâles en âge de travailler et de porter les armes. Tel fut l'instinct général des barbares; ainsi ont dû procéder dans leurs stations plus ou moins longues tous ces peuples que nous voyons, depuis les temps les plus reculés jusqu'aux temps modernes, parcourir la face de la terre. Aussi trouvons-nous encore, sous des noms divers, des bénéfices militaires en différens pays; la Turquie a ses timariots, la Perse ses zemandaris. Des institutions analogues se présentent dans l'empire Mogol, l'Égypte, le Pégu, etc. Au moyen âge, l'Europe entière était couverte de bénéfices militaires. Partout et toujours ils emportaient pour les titulaires l'obligation de porter les armes en certaines circonstances, et pour un temps déterminé. De nos jours les dotations de Napoléon rappelaient imparfaitement le souvenir des anciens bénéfices héréditaires et reversibles à la couronne lorsqu'il manquait d'héritiers mâles. Catherine II, impératrice de Russie, ayant conquis la Moldavie, avait donné cette province en bénéfices militaires temporaires; dans les derniers siècles, il y avait en Danemark des bénéfices à vie.

Les Francs, habitant encore la rive droite du Rhin, partageaient leurs terres. Les lots faits, ils les tiraient au sort et ne les gardaient qu'une année. L'année suivante, autre par-

tage. Un puissant instinct de justice et d'égalité leur conseillait la voie du sort; le même instinct, la passion de l'indépendance et l'habitude des migrations ne leur permettaient pas de donner les terres, ni de s'y attacher pour plus d'une moisson. Cependant la maison, j'ai presque dit la tanière, et l'enclos au milieu duquel elle se trouvait isolée, étaient déjà héréditaires. Cet enclos est, suivant Montesquieu, ce que le Code franc entend désigner par l'expression de *terre salique*, *terra salica*, dont les fils héritent seuls à l'exclusion des filles. A proprement parler, le Franc n'avait pas d'autre domaine. Le reste des terres appartenait à la nation, et en quelque sorte n'était, entre les mains des individus, qu'un dépôt confié pour un an. C'est avec ces idées sur les immeubles que les Francs passèrent sur la rive gauche du Rhin.

Ils y séjournèrent depuis environ un demi-siècle, lorsque Odoacre, roi des Hérules, détrôna Augustule, renversa l'empire d'Occident et fut proclamé roi d'Italie, le 23 août 476, 1229 ans après la fondation de Rome. Le motif ou le prétexte de cette révolution fut l'ajournement suspect d'une distribution de terres.

Les bandes barbares qui formaient alors en Italie l'armée auxiliaire de l'empire ago-

nisant, s'y voyant les plus fortes, avaient arraché au patrice Oreste, père du jeune Augustule et gouvernant sous le nom de cet enfant, la concession du tiers de toutes les terres dans la péninsule italique. Oreste ajournant toujours l'exécution de cette mesure, Odoacre entreprit de l'accomplir, il vainquit et régna.

L'exigence de ces bandes s'autorisait de mille exemples. Au temps où les milices nationales suffisaient à la défense de l'état, on leur avait mainte fois distribué des terres ou *bénéfices*; les auxiliaires étrangers, qui suppléaient à ces milices devenues insuffisantes, avaient autant de droit, peut être plus, précisément par ce qu'ils étaient étrangers. En 476, c'était déjà une vieille coutume des empereurs de concéder des terres dans les provinces aux barbares qu'ils voulaient écarter de la capitale ou intéresser à la défense de quelque point menacé. Pouvait-on refuser aux auxiliaires qui défendaient le cœur de l'empire, ce qu'on accordait à ceux qui défendaient les provinces? Tout récemment on avait bien donné ou abandonné des terres dans la Gaule aux Bourguignons au sud-est, aux Wisigoths et aux Taifales au sud-ouest, aux Francs vers le nord, aux Saxons et aux Bretons vers l'ouest. Ce fut là sans doute l'argumentation

des bandes d'Italie, et elles eurent raison, car elles vainquirent.

Ainsi au moment où l'empire d'occident s'évanouit, plusieurs nations barbares possédaient en Gaule des territoires arrachés par les armes et par des traités à la faiblesse des empereurs. Chacune de ces nations ayant partagé entre ses guerriers ces acquisitions territoriales, comme elles partageaient les captifs et le butin, on a prétendu que de ce *partage primitif* datent les bénéfices ou fiefs, partant la féodalité. C'est le système du comte de Boulainvilliers.

Dans ce système, on suppose que les barbares sont maîtres de la totalité du sol et des habitans de la Gaule, par droit de conquête; que possédant tout, ils partagent tout, sol et habitans; que les habitans ainsi réduits en esclavage sont les serfs attachés à la glèbe; que les conquérans restent seuls libres, que leur hiérarchie militaire amène promptement le système féodal; que les lots de terres sont les fiefs; que des conquérans descend la noblesse française; que les serfs, enfin affranchis, sont le tiers-état, c'est-à-dire le peuple. Le comte de Boulainvilliers a sans doute jugé son système très glorieux, très avantageux à la noblesse, et très propre à tenir le peuple dans l'obéissance et l'humilité. J'estime, moi, qu'on n'en saurait

imaginer aucun qui fût plus irritant pour le peuple, et plus dangereux pour la noblesse. Car s'il était démontré que le droit du plus fort eût fait les Gaulois esclaves chez eux, des étrangers vainqueurs; que les fils des Gaulois fussent le peuple, et les fils des barbares, la noblesse, le peuple, qui maintenant a pour lui l'intelligence et la force, pourrait un jour être tenté de ressaisir son héritage, et d'exercer de terribles représailles, ou du moins de renvoyer en Germanie la race des brigands qui l'ont tenu tant de siècles à la chaîne. Supposez vrai le système du comte de Boulainvilliers, vous avez un argument de plus pour justifier la confiscation des biens des émigrés par la république, et pour réprover l'indemnité d'un milliard qu'ils se sont adjudé sous la restauration. Mais l'auteur se trompe à plaisir. Malgré l'habileté connue des généalogistes, bien peu de nobles pourraient faire remonter leur origine jusqu'au temps de ce partage primitif. L'histoire atteste que la presque totalité des anoblissemens a été octroyée par les rois capétiens, et souvent à des sujets fort indignes et pour des motifs fort peu honorables. La noblesse n'était donc pas la race conquérante. D'ailleurs le partage primitif ne fut pas général; il ne porta ni sur la totalité du sol, ni sur l'universalité des habitans.

Un mot d'explication.

Quand l'empire tomba, les barbares ne possédaient pas à beaucoup près toute la Gaule, ni même toutes les terres dans les provinces gauloises où ils étaient établis. Quelles parties de ces provinces possédaient-ils ? Cela n'est pas facile à préciser aujourd'hui. Tenons-nous-en aux conjectures qu'autorise l'état des choses à cette époque encore imparfaitement explorée. Chaque nation ennemie des Romains, quoique affectant souvent le rôle d'auxiliaire, avait à craindre à la fois les autres nations barbares et les Romains qui les craignaient toutes, qui négociaient avec toutes, et souvent achetaient les services des unes contre les autres. Chaque nation barbare devait donc modérer sa propre exigence ; car si l'une d'elles demandait ou prenait plus qu'il n'en aurait coûté aux Romains pour lancer contre elle une autre nation, il pouvait y avoir plus de périls à craindre que de profits à espérer d'une pareille entreprise. Ces barbares calculaient plus et mieux qu'on ne le pense communément. Toutes ces nations regardaient l'empire comme un mourant qu'on pouvait déjà commencer à dépouiller, mais avec certaine forme et certaine mesure, et la Gaule comme une proie assez considérable pour en vivre long-temps.

toutes ensemble sans se quereller, sans trop se rapprocher. Chacune s'estimait heureuse d'être séparée de toutes les autres et de n'avoir affaire qu'aux Romains. Tant que dura l'empire, lorsque parfois une bande se ruait de son propre mouvement sur d'autres barbares, ce n'était pas une coutume, c'était un accident; la politique ordinaire cédait à quelque tentation plus forte. Chaque nation devait donc se cantonner de manière à pouvoir réunir avec célérité chacun de ses détachemens pour repousser des attaques partielles et imprévues, et à pouvoir les réunir tous pour résister à une attaque générale. Ce resserrement, qui n'empêchait pas les plus aventureux de s'écarter des masses, ni les chefs de répartir assez loin du centre des garnisons jugées nécessaires et des détachemens placés en observation, s'accordaient très bien encore avec l'usage toujours en vigueur des assemblées publiques. Ainsi au lieu d'éparpiller leur population, déjà trop peu nombreuse, sur un trop vaste territoire, comme il aurait fallu le faire pour se l'approprier tout entier, les barbares durent se réduire à de simples cantonnemens. Cet arrangement convenait mieux à tout le monde; le Romain y sauvait plus de propriétés, le barbare y trouvait sa sûreté avec un sol proportionné à ses

besoins, à son caractère insouciant et indépendant, et au nombre des guerriers de la tribu. Dans leurs stations d'outre-Rhin, plusieurs de ces tribus germaniques avaient mis leur honneur et leur sécurité à s'entourer d'un large désert; ici elles devaient se voir avec plaisir séparées par les possessions romaines. Des barbares avaient pu s'écarter de leur tribu et s'installer au milieu des Romains; des Romains avaient pu de même conserver leurs domaines et leur séjour au milieu des barbares. Il ne faut pas oublier que dans le grand œuvre de leur établissement, ces barbares s'aidaient plus encore de la politique et des négociations que de la guerre. Mille circonstances pouvaient leur conseiller des ménagemens particuliers pour telles localités, tels individus, telles classes de personnes, et rien ne prouve qu'en leur donnant des terres dans un canton, les empereurs leur eussent donné toutes les terres de ce canton.

Parlons des personnes.

Dans leurs expéditions, les barbares emportaient et emmenaient tout ce qu'ils pouvaient. C'était le butin qu'on rassemblait à un lieu convenu pour le partager. Les captifs, compris comme tout le reste dans ce partage, étaient généralement employés à la culture des terres, lorsqu'ils n'étaient pas

rachetés ; mais ce ne sont pas encore les *serfs de la glèbe*. L'idée d'attacher à une terre des colons esclaves, de faire du cultivateur une partie intégrante du domaine, ne pouvait convenir au barbare. Il n'y aurait vu qu'une atteinte portée à son droit absolu de propriété sur les captifs, c'est-à-dire sur son butin. Or, la fameuse et très significative affaire du vase de Soissons, arrivée sous Clovis, prouve que les barbares étaient intraitables sur l'article du butin. La servitude de la glèbe est très postérieure à l'invasion. Les détails suivans établiront qu'après le partage primitif, la masse des Gaulois resta libre.

Lorsqu'on voyait les barbares arriver en ennemis et qu'on ne se croyait pas en état de se défendre, chacun s'enfuyait et cherchait un asile dans les bois, les cavernes, les places fortes, où on pouvait ; puis on revenait après leur départ. Souvent des localités se rachetaient du pillage par une contribution ; souvent aussi les évêques, les personnages célèbres par leur sainteté, joignant quelques présens à des exhortations pathétiques et aux plus imposantes cérémonies sacrées, ou faisant arriver à point quelque bon miracle, renvoyaient des bandes charmées ou terrifiées. On rachetait aussi beaucoup de malheureux qui s'étaient laissé

forcer ou surprendre. D'ailleurs il y avait encore sous le règne de Clovis des cantons gaulois restés intacts, des troupes romaines qui, traitant avec ce prince, en obtinrent des conditions qu'il n'eût certainement pas accordées à des vaincus; des villes qui, abandonnées de tout le monde, se défendirent long-temps et durent à leur seul courage des capitulations honorables; un clergé puissant par le nombre de ses membres, par sa hiérarchie, par son union, ses richesses, ses talens, ses lumières, son caractère énergique, sa réputation de sainteté, puissant surtout par une longue habitude des affaires, par la reconnaissance et la confiance des masses qu'il savait au besoin nourrir dans les famines, racheter de l'esclavage, rassurer dans les périls et encourager à mourir en mourant avec elles lorsqu'il ne pouvait les sauver. La faiblesse ou l'éloignement des chefs civils et militaires, dans les circonstances les plus terribles, avaient habitué les populations délaissées à ne plus reconnaître d'autres chefs politiques que les chefs du clergé. Ceux-ci, voyant tomber l'empire et songeant au salut de l'église et du peuple, s'étaient mis en relation d'un bout du pays à l'autre; ils formèrent de la sorte une ligue redoutée de tous les princes, et s'ils ne pouvaient alors délivrer la Gaule de tous ses hô-

tes armés, ils purent au moins y faire prédominer celui qui voulut s'allier avec eux. Ce fut Clovis, peut-être le plus faible et certainement le moins avancé des barbares avant son union avec le clergé, mais le plus fort après et par cette union. St-Rémi, évêque de Reims, conseil avoué de la reine Clotilde, frère de l'évêque de Soissons, capitale des Francs, était, dit Mézeray, « très puissant en œuvres et en paroles. Clovis le considérait pour son mérite et aussi pour la force de son génie, parce qu'ayant acquis un grand empire sur les peuples, il pouvait fort servir à ébranler la domination de ce prince ou à l'affermir. » Ce Rémi, pour qui Clovis à son début tenta de contrevenir à la première loi de sa nation, le partage intégral du butin; ce Rémi, qui avait fait épouser à ce jeune roi encore idolâtre une princesse chrétienne et catholique, alors que tous les princes de la chrétienté étaient hérétiques; ce Rémi, qui convertit les Francs au catholicisme et baptisa leur roi pour les rapprocher des masses catholiques, pour faire de ces barbares les soutiens du catholicisme et du clergé orthodoxe partout persécutés; ce Rémi, si influent sur les populations gauloises, si courtisé du roi Franc, fut en réalité le chef de sa nation, le guide de Clovis, le principal artisan de la réunion des deux

peuples, le médiateur de toutes leurs transactions, enfin le véritable fondateur de la monarchie française. Aurait-il voulu ou souffert que les barbares s'emparassent de toutes les terres et réduisissent tous les habitans en esclavage? Une pareille conduite lui eut ôté tout son empire sur les siens, et, par cela même, tout son crédit chez les barbares. C'eût été de sa part une étrange absurdité, un véritable suicide politique. Les partages primitifs ne portèrent donc que sur des portions de territoires, et il n'y eut d'abord d'autres esclaves que les prisonniers de guerre et les personnes enlevées dans les courses des barbares, et nul de ces esclaves ne fut d'abord attaché à la glèbe.

Arrivons aux partages des terres.

Dans leurs établissemens les Bourguignons eurent les deux tiers des terres avec un quart des esclaves, et les naturels eurent un tiers des terres avec deux tiers des esclaves. Ce partage atteste que, même dans les provinces envahies, la masse des naturels resta libre, et qu'ils conservèrent beaucoup de terres libres comme eux. L'arrangement se conclut et s'exécuta de concert avec les évêques gaulois des localités intéressées. Il ne comprenait pas la totalité des terres dans ces mêmes localités, puisque la loi *Gombette* dit que les Bourguignons qui surviendraient n'auraient

plus que la moitié des terres. Sur quelles terres et quels esclaves portait le partage? Les terres pouvaient être les domaines impériaux, les biens des officiers de l'empire dépossédés, ceux des familles anéanties ou en fuite, ou captives, ou passées au service de quelque autre nation, ou des biens envahis par les Bourguignons et réclamés par les naturels; peut-être aussi les habitans du pays occupé auront cédé sans trop de peine les deux tiers de leurs domaines pour racheter les deux tiers des captifs, chaque famille devant avoir parmi eux quelque membre à recouvrer.

En haine de l'idolâtrie, les empereurs chrétiens avaient affranchi presque tous les esclaves de ceux de leurs sujets restés païens; d'un autre côté le christianisme réprouvait l'esclavage et tendait avec succès à l'abolir parmi les sujets chrétiens de l'empire. Ainsi les esclaves partagés ici furent, non pas ceux des Gaulois qui n'en avaient presque plus, mais ceux des Bourguignons. Ces esclaves étaient donc des Gaulois. Le rachat des captifs occupait singulièrement la sollicitude des évêques.

Les Visigoths, comme les Bourguignons, eurent par un semblable partage les deux tiers des terres.

Peut-être les prédécesseurs de Clovis pro-

cédèrent aussi à quelque partage de ce genre; mais il n'en reste ni trace ni souvenir. Guidé par les évêques qui lui promettaient l'empire des Gaules s'il voulait manœuvrer avec adresse, Clovis n'eut garde de prendre une mesure générale et définitive qui, réglant une fois pour toujours cette grande affaire des propriétés, eût privé sa politique de deux puissans moyens : la peur de perdre et l'espoir de conserver; pour les Gaulois, et pour les Francs le désir et l'espoir d'acquérir sans cesse. Il agit progressivement selon les dispositions et la conduite des populations et des individus à son égard : ici il prenait tout, là il laissait tout. Les dépouilles des ennemis ou des neutres enrichissaient quiconque le servait utilement. C'était surtout aux membres influens du clergé que s'adressaient ses plus riches faveurs. « Il
« donna à St-Jean, fondateur de l'abbaye de
« Réomaux, toutes les terres dont il pour-
» rait faire le tour en une journée, monté
« sur son âne; à St-Rémi autant de terres
« qu'il en pourrait circonvier à cheval, pendant
« que le roi prendrait son somme du midi. »
L'archidiacre Euspice lui ayant livré Verdun, reçut à Micy près d'Orléans, de vastes terres, où il fonda le monastère connu plus tard sous le nom de Saint-Mesmin.

Les lots de terres échus aux barbares,

prirent le nom de *sortes*, parce qu'ils étaient tirés au sorts. Ces lots ou *sortes* ne furent point des bénéfices, mais purement et simplement des propriétés qu'on pouvait garder ou vendre. Ces propriétés étaient franches de tout tribut, même après que le barbare les avait vendues à un Gaulois, ce qui arrivait assez souvent. Les propriétés d'un Gaulois achetées par un barbare devenaient franches comme leur nouveau maître. Si le barbare était obligé au service militaire, c'était comme barbare, comme membre d'une nation toute guerrière, comme volontaire engagé dans une expédition qui se perpétuait, et non pas comme donataire d'un prétendu bénéfice, qui en définitive n'était qu'une partie de son butin et ne pouvait pas l'obliger plus ni autrement que le reste, puisqu'il l'avait gagnée et pouvait l'aliéner comme le reste.

Quoi qu'en puissent dire des auteurs accrédités, ce n'est pas dans le partage primitif des terres qu'il faut chercher ces bénéfices qui plus tard furent les fiefs; mais dans les concessions de terres que le prince démembraient de son domaine, et dont il gratifiait ses officiers.

En dehors de tout partage, on avait pris de vastes terres pour en former le domaine du roi. Ce domaine avait deux destinations;

d'abord il devait servir à l'entretien de la famille royale, ensuite le roi en détachait des portions plus ou moins considérables qu'il donnait à ses officiers (antrustions, leudes ou fidèles), pour les attacher à sa personne et récompenser leurs services. Aucune loi sans doute ne gênait le prince dans le choix et la quotité des biens qu'il gardait ou qu'il octroyait. Cependant les biens de la couronne prirent de ces deux destinations deux dénominations différentes; les uns habituellement réservés aux princes prirent le nom de *regalia* (royaux), les autres, ordinairement concédés, s'appelèrent dans les divers auteurs et les divers temps, *fiscalia*, *fisca*, *beneficia*, *honores*, et enfin *fiefs* (fiscaux, fisci, bénéfices, honneurs, fiefs.)

L'expression latine *beneficia*, qu'on n'aurait pu appliquer aux lots échus aux Francs sans choquer le bon sens et leur susceptibilité, s'applique naturellement à ces terres octroyées par la faveur du prince aux serviteurs de son choix. Ces *concessions royales* constituent les bénéfices, qui plus tard deviennent les fiefs. Nous ne parlerons plus que de ceux-là.

Dans le principe, ces bénéfices ne se donnaient jamais en toute propriété. Les titulaires n'en avaient que l'usufruit; c'étaient des concessions *viagères* ou *temporaires*, et

même *révocables* à la volonté du donateur. A la mort du concessionnaire, ou après le temps fixé de la concession, ils retournaient de plein droit à la couronne. C'était raison et justice que le roi les pût toujours reprendre à son gré : car ces faveurs étant le prix du dévouement du donataire, il ne pouvait les garder après avoir évidemment faussé sa foi; il y avait moins d'inconvénient à laisser le roi seul juge de la fidélité de ses officiers qu'à renvoyer l'accusation à un tribunal quelconque. Il fallait aussi que, outre ces retraits qu'on ne pouvait multiplier sans danger, une règle constante assurât le retour naturel des bénéfices au domaine royal, qui autrement eût été bientôt épuisé, et dont la ruine aurait amené celle du trône, puisque le prince n'ayant plus de bénéfices à donner, et ne payant ses officiers qu'en bénéfices, n'aurait plus eu de serviteurs, donc plus de considération, plus de puissance, plus d'existence politique.

On nous assure que les princes germains ne donnaient à leurs *fidèles* que des armes et des chevaux; je croirais plus volontiers qu'en Germanie, comme plus tard en Gaule, le prince possédait un domaine spécial qui n'entrait point dans le partage annuel, et qui avait déjà la même destination que le domaine royal eut en Gaule. Je le crois,

parce que les Francs ne changèrent pas de coutume en passant le Rhin, et qu'on doit supposer que ce qu'ils firent en arrivant sur la rive gauche, il le faisaient déjà sur la rive droite, à moins que des circonstances puissantes ne les aient forcés à quelque innovation dans leur nouvelle demeure. Le partage, par exemple, avait été annuel en Germanie, parce qu'en cette région la nation changeait de pays assez souvent; il dut être définitif dans la Gaule, parce que là on ne gagnait un territoire qu'à la pointe de l'épée, et qu'on ne s'en assurait la possession que par des traités avec les empereurs; parce que des migrations trop fréquentes auraient donné aux Gaulois, bien plus nombreux, le courage du désespoir pour exterminer les envahisseurs; parce qu'enfin on sentait le besoin de ménager les évêques et de rassurer les naturels. Mais quel nouveau motif, né du séjour en Gaule, pouvait engager tout-à-coup la nation à former au prince un vaste domaine pour qu'il en distribuât une partie en bénéfices à ses leudes? aucun, que je sache. Tacite ne nous dit rien de pareil des Germains; à la bonne heure, mais Tacite écrivait très long-temps avant l'invasion, et nous ignorons une foule de choses essentielles sur les coutumes des Germains depuis Tacite.

Les leudes, en qualité de guerriers, par-

icipaient, comme tous leurs compatriotes, au partage des terres; et probablement, en qualité de chefs, ils avaient droit à une part ou à un nombre de parts proportionné à leur dignité; cela leur constituait une fortune indépendante, des propriétés libres et patrimoniales qu'on appela *alleux* ou *propriétés allodiales*, comme les lots échus à tous les barbares, comme les domaines restés aux naturels. Ainsi les bénéficiaires avaient deux sortes de biens : les bénéfices en simple usufruit, les alleux en toute propriété. La différente nature de ces biens indique déjà la manière dont ils durent les exploiter. Plusieurs capitulaires leur reprochent de ruiner leurs bénéfices pour augmenter ou améliorer leurs alleux.

Les barbares n'étaient pas seuls bénéficiaires, des Gaulois obtinrent aussi des concessions royales proportionnées à l'importance de leur service.

Quand les barbares furent installés à demeure, et qu'ils commencèrent à sentir les avantages des propriétés fixes et héréditaires, ils devinrent très avides de terres en général. C'était à qui arracherait au prince et à qui garderait le plus long-temps les plus riches bénéfices. Dès le premier jour on pensa sans doute à s'en assurer la possession viagère, et bientôt on avisa au moyen de les

faire passer à ses fils, et bientôt encore de les rendre héréditaires dans la famille. Les rois faibles ou prodigues appauvrirent le domaine royal en multipliant outre mesure les bénéfices, et en n'y faisant pas rentrer ceux que la mort ou l'infidélité des titulaires y ramenaient naturellement. Les rois forts ou avarés en accordaient peu et en ressaisissaient le plus qu'ils pouvaient. Ce procédé tendait à restaurer le domaine royal; mais il devait révolter les bénéficiaires dépossédés et les héritiers frustrés dans un espoir non moins séduisant qu'illégitime. Le retrait d'un bénéfice inquiétait tous les bénéficiaires. Ainsi l'institution des bénéfices qui devait attacher la noblesse aux princes, fut précisément ce qui les décria et ce qui perdit la dynastie et la royauté même. Un pareil résultat n'était pas à craindre en Germanie, parce qu'à chaque migration, le roi recevait un nouveau domaine, et qu'en raison même de ces migrations, tout le monde tenait moins aux terres. Ce fut et ce devait être tout le contraire en Gaule, et je trouve là une nouvelle raison de penser que l'institution des bénéfices est venue de la Germanie.

Montesquieu estime qu'il y eut des bénéfices donnés pour un temps fixe, et que les titulaires s'y faisaient continuer moyennant finance, comme les comtes, d'abord nommés

pour une année seulement, obtenaient quelquefois, en payant une somme plus ou moins forte, d'être continués dans leur charge. Il y a toute apparence que les bénéficiaires regardaient leurs bénéfices au moins comme viagers, peut être ne fût-ce d'abord qu'un simple désir; bientôt ce désir généralisé et fortifié parmi les bénéficiaires, devint, pour eux, une opinion, une volonté arrêtée; on vit en même temps la noblesse, en qui résidait la puissance réelle, élever une autre prétention non moins capitale que la première: des bénéficiaires avaient des offices; ils tinrent leurs offices et leurs bénéfices pour choses inséparables; donc les offices devaient être viagers comme les bénéfices, et même les offices sans bénéfices. On voulut aussi que les *offices* fussent eux-mêmes des bénéfices. Ce dernier point amenait à la noblesse un renfort qu'elle accepta, et au moyen duquel elle devait, tôt ou tard, triompher de la résistance royale. La manie des bénéfices s'empara également des gens d'église. Nous parlerons tout-à-l'heure des bénéfices ecclésiastiques.

Les premiers rois francs avaient été fort généreux envers le clergé, les évêques furent dans la nouvelle monarchie des puissances de premier ordre. Des familles gauloises ou romaines, de la première distinction, en se

joignant aux barbares avaient sauvé leurs biens et obtenu des charges et des bénéfices ; lorsque les possessions bourguignonnes et visigothes furent réunies au royaume, la majeure partie des grands de ces deux états conservèrent leurs propriétés et leur position, de sorte que la noblesse formée de cet amalgame se composait de tous les chefs de toutes les nations réunies. Les prétentions du haut clergé le rapprochaient de la noblesse. Celle-ci disposait de l'armée, celui-là des masses populaires. Ainsi la noblesse, au besoin réunie avec le clergé, devait faire la loi de l'état, partant les bénéfices devenir héréditaires. Plusieurs rois renoncèrent de fait au droit périlleux de les retirer par un acte de leur seule autorité. Quand cette rigueur pouvait se justifier par de puissans motifs, ils en référaient aux assemblées publiques, c'est-à-dire que la royauté était déjà réduite à prendre les nobles pour juges entre elle et les nobles. Ainsi la noblesse était juge et partie contre la royauté dans les affaires qui intéressaient le plus essentiellement la royauté. On devine l'indulgence des nobles envers leurs pareils, lorsqu'il s'agissait de quelques méfaits utiles ou conformes aux prétentions nobiliaires, ou d'un sujet qui intéressait l'assemblée. Les rois durent éprouver ce remède pire que le mal, et y re-

noncer, lorsque ne se sentant pas assez forts pour entraîner les suffrages, ils eurent un peu de courage et de sagesse.

Brunichilde (Brunehaut) entreprit de restaurer la prérogative royale au moyen de ces sortes d'ordonnances appelées *préceptions*, qui, sous les rois de France, avaient plus de pouvoir que les lois. Elle retira ainsi de sa seule autorité une multitude d'offices et de bénéfices. Les titulaires dépossédés crièrent à l'injustice, les autres craignirent pour eux-mêmes de semblables disgrâces ; la nation, qui s'accoutumait à voir les bénéfices et les offices inamovibles, regarda comme une violation des droits actuels le retour, peut-être un peu trop brusque, aux anciens usages ; elle en fut indignée. Le ministre ou le favori Protaire paraissait l'auteur de ces mesures odieuses, l'armée le massacra dans sa tente. Brunichilde l'ayant vengé, le roi Clotaire entra dans une conjuration de la noblesse contre cette reine ; il l'accusa devant l'armée. Les clameurs des guerriers la dévouèrent aux plus terribles supplices, et Clotaire fut le seul roi des trois royaumes. Peu de temps après, en 615, Clotaire tint à Paris, dans l'église de St-Pierre, un concile ou assemblée de la noblesse et du clergé. Il s'y trouva 79 évêques et une foule de seigneurs. Les premiers firent des réglemens ecclésiast-

tiques, tous ensemble firent des réglemens civils. Ces réglemens, sanctionnés par Clotaire II qui n'était pas en position de les repousser quels qu'ils fussent, forment une constitution très favorable aux bénéficiaires dont elle est l'ouvrage. Elle confirme tous les dons faits ou confirmés par les prédécesseurs de Clotaire II; elle rend aux leudes tout ce qui leur a été ôté; elle ordonne de corriger tout ce qui a été fait contre les privilèges ecclésiastiques; elle modère l'influence de la cour dans les élections aux évêchés, etc.

Il est évident que dans cette assemblée la noblesse et le clergé étaient tout-puissans, que le roi n'était là que pour approuver. Si donc la noblesse se contenta de cette constitution, c'est qu'elle y trouva ce qu'elle voulait par dessus tout, c'est-à-dire une garantie légale assurant à tous les officiers et bénéficiaires leurs offices et leurs charges au moins pour leur vie. De là à l'hérédité il n'y a qu'un pas, et ce pas était facile à faire; il suffisait de donner un peu d'extension à la constitution de Clotaire II et de rester plus forts que la royauté, pour qui le supplice de Brunéhaut devait être une mémorable leçon. Clotaire II, sur le trône, n'était toujours qu'un conjuré au milieu de ses complices. Que pouvait-il leur refuser? Il eut du moins

le bon esprit de se ployer aux nécessités de sa position, et il inspira tant de confiance aux bénéficiaires que ceux de Bourgogne ne voulurent point remplacer Varnachaire leur maire, lorsque celui-ci vint à mourir.

Dagobert, fils de Clotaire II, et seul roi comme lui, se confiant trop à ses victoires, osa reprendre le plan de Brunichild. Le mécontentement et l'inquiétude s'emparèrent des leudes; ceux d'Austrasie défendirent mal, ou plutôt livrèrent les marches de ce royaume, et pour les décider à sauver leur propre pays, il fallut leur restituer les offices et les bénéfices retirés, et de plus leur donner un roi particulier (Sigebert, fils de Dagobert) avec un trésor et deux conseillers qui eussent leur confiance. Relativement au royaume d'Austrasie, on peut dire qu'alors Dagobert fut contraint d'abdiquer. Les murmures et l'irritation ne cessèrent en Neustrie et en Bourgogne que lorsque, après la mort de Dagobert, le maire du palais *Ega* et la reine Nentechilde rendirent aux leudes de ces deux royaumes les offices et les bénéfices qu'ils réclamaient. Éga étant mort, Floachat, quoique appuyé de la reine, n'aurait pas été élu maire de Bourgogne s'il n'avait mérité les suffrages des leudes de ce pays en jurant solennellement de leur conserver, leur vie durant, leurs *honneurs*.

dignités. Les motifs étant les mêmes dans les trois royaumes, tout porte à croire que les leudes de Neustrie et d'Austrasie exigeaient un pareil serment du maire qu'ils élisaient.

A cette époque, les maires étaient déjà les premiers après les rois dans le royaume qu'ils gouvernaient. Economes des biens royaux, gouverneurs du palais, surveillans en chef et presque seuls dispensateurs des bénéfices, premiers entre tous les officiers royaux, administrateurs de la guerre, chefs suprêmes des armées quand le roi ne commandaient pas en personne, ils réunissaient dans leurs mains tous les moyens de puissance. Les rois les avaient toujours nommés; mais depuis la mort de Brunichilde, les grands de chaque royaume voulurent élire leurs maires respectifs. C'était scinder en deux la royauté, mettre la couronne d'un côté et le pouvoir de l'autre. Or, il était clair qu'avec le temps ce serait non pas la couronne qui ressaisirait le pouvoir, mais le pouvoir qui tirerait à lui la couronne. Peu importait aux grands; leur affaire, à eux, était de se donner dans la personne du maire un protecteur qui fût tout avec eux et par eux, qui ne fût rien sans eux, qui tint le monarque en tutelle perpétuelle, et qui fût intéressé à leur garantir leurs honneurs et leurs dignités contre les tentatives du roi.

De là l'élection, l'omnipotence, puis l'hérédité des maires, et un peu plus tard le changement de dynastie. Dès lors, la noblesse et les maires s'accordèrent, ceux-ci pour achever de dépouiller, d'annihiler les rois; celle-là pour s'approprier les charges et les biens royaux dont elle était saisie.

Montesquieu qui déjà appelle fiefs les bénéfices, les croit alors presque tous héréditaires. Cela est très vraisemblable. La constitution de Clotaire II, et les abus qu'on en dut faire, n'avait pu manquer de conduire là. Dans plusieurs formules de Marculfe, écrites sous les maires, on voit le roi donner à la personne et à ses héritiers. Les concessions royales à perpétuité étaient donc habituelles, car les formules constatent l'usage. La royauté n'étaient plus qu'un mot; les maires tendant déjà au trône, et en l'attendant, à rendre leur dignité héréditaire, ne pouvaient refuser aux seigneurs l'hérédité des bénéfices. Long-temps auparavant il y avait déjà eu des actes et des faits favorables à ce système. Gondebaud, roi de Bourgogne et contemporain de Clovis, avait déclaré *héréditaires* toutes les concessions faites par lui ou ses prédécesseurs, en se réservant toutefois le droit de les retirer à ceux qui lui donneraient de justes et graves sujets de mécontentement.

Malgré cette exception, voilà le principe de l'hérédité des concessions royales, honneurs et dignités, légalement établi en Bourgogne dès les premiers temps de notre monarchie. Les leudes bourguignons ne négligèrent pas sans doute de se prévaloir de cet acte, et leur exemple fut un aiguillon de plus pour les leudes des deux autres royaumes. Il fallait bien que les bénéfices fussent tous aliénés, puisqu'au temps de Charles Martel, il n'y avait plus ni aucun bénéfice, ni aucun fonds pour l'armée.

Ce prince ayant à combattre les Sarrasins, profita du prétexte de cette guerre où la religion était intéressée. Cherchant des ressources égales aux besoins, qui étaient grands, il les trouva dans les biens ecclésiastiques qui étaient immenses. Pepin, maire d'Austrasie, avait conquis la Neustrie et la Bourgogne en venant au secours du clergé que la noblesse voulait dépouiller; Charles Martel, au contraire, dépouilla le clergé des trois royaumes. Les biens ecclésiastiques, l'argent, les monastères, les églises servirent à recomposer le domaine et à former de nouveaux bénéfices pour les gens de guerre. Le clergé jeta les hauts cris et damna tout bas Martel, qui s'en soucia fort peu, ayant pour lui le pape et l'armée. Toutefois il voulut que les nouveaux béné-

ficiaries payassent à l'église une certaine redevance annuelle. Les capitulaires de Pepin-le-Bref et de Charlemagne fixèrent cette indemnité au dixième du revenu de chaque bien. Pepin écrivait à ses évêques : *Unus quisque homo, aut vellet, aut nollet suam decimam donet* (que tout homme, soit de son gré, soit contre son gré, paie sa dîme.) Charlemagne étendit de même l'impôt de la dîme en faveur du clergé à toutes les propriétés de son empire. De bons miracles assurèrent enfin la rentrée de cet impôt généralement odieux. D'ailleurs tous les titres de ces concessions enjoignaient aux bénéficiaires de faire toutes les réparations, de renouveler leurs *aveux*, de n'oublier jamais que ces biens n'étaient pas des biens de famille, et même de les rendre aux églises qui seraient dans le besoin. Le seul nom de *precaria* (précaires), imposé à ces nouveaux bénéfices, annonçait assez l'obligation de les restituer un jour au clergé. Mais quand? Ce fut jamais; parce qu'il fallut toujours ménager les guerriers; parce qu'on avait accordé à l'église des dédommagemens plus que suffisans pour des biens extorqués par toutes sortes de pratiques, et enfin parce que l'église avait accumulé une trop grande masse de biens pour qu'il fût convenable de les lui rendre.

Il ne faut pas confondre cette seconde espèce de bénéfices, *precaria*, d'origine ecclésiastique, qui payaient une redevance annuelle, avec les premiers, d'origine royale, qui ne payaient rien. D'ailleurs, les uns et les autres devinrent également héréditaires, et dans la suite se confondirent.

Avant ces aliénations forcées, l'église en avait fait de très profitables. Elle accordait pour un temps et sous une redevance l'usufruit de ses fonds avec cette condition singulière, qu'à l'expiration du terme on abandonnerait à l'église, dont on aurait possédé la propriété, non-seulement cette propriété, mais encore une autre de même valeur. C'était même le seul mode d'aliénation que le code justinien eût permis aux administrateurs des biens du clergé. Les propriétés ecclésiastiques ainsi aliénées pour un temps, prenaient le titre de *precaires* (*precaria*). Ce nom désignait encore des biens que l'on donnait à l'église, et dont on se réservait l'usufruit sa vie durant. Mais ce nom fut un leurre politique lorsqu'on l'appliqua aux biens ecclésiastiques envahis par les gens de guerre. Au temps de Charlemagne et de Lothaire on voit plusieurs de ces précaires passer aux héritiers; en fait ils durent être tous héréditaires dès le principe.

Il fallait bien que Charles Martel regardât

l'hérédité comme une mesure déjà établie pour les anciens bénéfices et inévitable pour les *précaires*, puisqu'il donna les biens ecclésiastiques partie en *alleu* partie en *bénéfice*. Les alleux obligeaient aussi au service militaire.

Ce qui nous reste à dire des bénéfices sera mieux placé à l'article *Fiefs*. Voy. FIEFS.

J. ESNEAUX.

BÉNÉFICES ECCLÉSIASTIQUES. — Des conciles avaient ordonné d'assurer à chacun des clercs des gages proportionnés à ses services; plusieurs canons de celui d'*epaone* parlent de *fonds de l'église accordés aux clercs en jouissance*, c'est là l'origine des bénéfices ecclésiastiques. On comprenait sous ce titre toutes charges et toutes dignités ecclésiastiques, du clerc à l'archevêque. Ces bénéfices ne purent être déclarés héréditaires comme les autres parce que les gens d'église qui étaient mariés s'engageaient à vivre avec leurs femmes comme frère et sœur, et que bientôt ils furent condamnés au célibat. Cependant les bénéfices, biens-fonds, appartenaient non aux gens d'églises mais aux églises même, non aux moines, mais aux couvents, et les églises ni les couvents, ne mourant jamais, n'avaient pas besoin que leurs biens fussent déclarés héréditaires pour les garder éternellement, pour les accroître

sans cesse; les gens d'église et de cloître avaient donc de fait tout les avantages de l'hérédité. Aussi a-t-on calculé que, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à la révolution de 1789, le clergé a possédé plusieurs fois la valeur de la totalité de tous les biens-fonds de la France. C'est ce qui a amené et justifié les diverses mesures politiques, employées à diverses époques et par des gouvernemens différens de forme et de systèmes, pour rendre à la nation ruinée ce qu'on pourrait appeler le trop plein de l'église.

Le temps et l'usage restreignirent beaucoup le sens de l'expression *bénéfices ecclésiastiques*: elle ne s'appliqua plus qu'aux *abbayes, prieurés et canonicats*.

Dans les premiers siècles de l'église gallicane, chaque évêque était l'administrateur né des biens ecclésiastiques de son diocèse; sous sa direction des *économes* les régissaient, et en employaient les produits aux usages déterminés. C'étaient eux qui distribuaient aux clercs les portions de ces produits réglés pour chacun. Dans la suite on distribua aux clercs, non plus des portions de produits, mais des portions de biens fonds, que leur mort rendait à l'église. Cela n'empêcha point de continuer le partage des revenus, casuels ou non, qui n'étaient pas

des biens fonds , et sur lesquels les canons ou les usages donnaient des droits aux clercs. Au XII^e siècle on partageait encore les *collectes* et des *aumônes* , des *portions de dîmes* ou autres *prestations en nature* s'appelaient bénéfices comme les *portions de biens fonds*.

D'abord on ne put posséder qu'un seul bénéfice; ensuite la pluralité, quoique tenue encore pour irrégulière, fut tolérée, puis formellement autorisée; même la pluralité des prélatures. Le fameux cardinal de Lorraine avait plusieurs archevêchés et évêchés.

Des riches abbayes, quelques dignités, des canonicats conservèrent long-temps le caractère de leur origine féodale. Cauchon, qui condamna Jeanne d'Arc, et Odel de Chatillon (sous Charles IX), tous deux évêques de Beauvais, se qualifiaient *comtes de Beauvais*; l'archevêque de Paris prenait le titre de *duc*. J'ai entendu quelquefois dire *monsieur de Paris*, *de Soissons*, etc., pour dire l'archevêque de Paris ou de Soissons, etc, cette expression est encore un souvenir féodal comme le titre de *monseigneur* conservé aux évêques, et dont elle n'est qu'une simple abréviation.

Dans les premiers temps de l'église toutes les dignités étaient électives; les congréga-

tions religieuses, que l'esprit de corps et la séparation du monde rendaient moins sujettes à l'empire de certaines circonstances, conservèrent le droit d'élire leurs *abbés* et leurs *prieurs*. Les *évêques*, d'abord élus par les triples suffrages du clergé, des magistrats et des fidèles, furent ensuite nommés par le roi jusqu'à François I^{er}; mais alors le concordat (voyez *Concordat*) du chancelier Duprat fit intervenir le pape, et lui alloua les *annates*. Ce service rendu au pape plutôt qu'au roi (François I^{er}), dont Duprat était le délégué à Rome, valut à ce diplomate, veuf et chef de famille, la prêtrise et le cardinalat, qu'il reçut presque en même temps.

Bénéfice à charge d'ames est une charge ecclésiastique dont le titulaire est tenu d'être prêtre et d'administrer les sacrements; tels sont les *prélatures*, la *dignité abbatiale* dans les abbayes régulières, les *prieurés conventuels*, les *cures* et aussi les *canonicats*, lorsque les fonctions curiales sont attribuées au chapitre dont l'église est considérée comme paroisse.

Il y avait en France une immense quantité de fondations pieuses appelées *chappelles*; les fondateurs les avaient dotées d'un revenu plus ou moins riche, selon leur dévotion ou leur fortune, à la condition

qu'il y serait dit un certain nombre de messes par an, dans une intention déterminée. Ces *chapelles* étaient des *bénéfices simples*, et ces *bénéfices simples* pouvaient être conférés même à des enfans au-dessous de sept ans, mais tonsurés et astreints à lire le bréviaire. Pourtant cette dernière obligation n'était pas absolument indispensable, et le titulaire payait un prêtre qui disait pour lui les messes prescrites.

Aujourd'hui la France n'a plus que des *bénéfices à charge d'ames*. J. Es.

BENJOIN. Voy. BAUME.

BERGAMOTTE. Voy. POIRIER.

BERGER. Homme qui garde et soigne les bêtes à laine. *Pastor gregis, ovium custos*. Des auteurs font dériver ce mot du celtique et du mot allemand *berg*, montagne. Ménage prétend qu'il vient de *berbigarins* que l'on trouve dans les lois allémaniques exprimant le mot *berger* et qui dériverait de *berbix*. Nicot tire *berger* de *berbex* ou *vervex*, mouton.

S'il est une profession ancienne et honorable, c'est celle de berger. Dans l'antiquité la vie pastorale était celle des fils de rois. Des dieux descendirent à la condition de berger, et des bergers furent déifiés. Exilé de l'Olympe, Apollon, dans les plaines de la Thessalie, conduisait les troupeaux d'Ad-

mète aux accords de sa lyre. Vichnou, dieu des Indiens, dans sa neuvième incarnation, parut dans le monde en berger noir sous le nom de *Quichena*.

Après les dieux, et les demi-dieux rois, la fable nous parle des *rois pasteurs*. L'histoire des Egyptiens fait mention de *rois pasteurs* étrangers à l'Égypte. Ils y régnèrent (1827 avant J.-C.) plusieurs siècles, se fixèrent en deçà du Delta, et forcèrent les rois naturels à se retirer à Héliopolis.

La mythologie cite plusieurs bergers célèbres : Paris, Amyntas, Battus, Endymion, Egon, Cythéron, etc.

Nous lisons dans l'histoire Sainte qu'Abraham, Loth, Isaac, Jacob, etc., étaient de riches bergers ou pasteurs, se transportant avec leurs nombreux troupeaux d'un point à un autre à peu près comme les Bédouins de nos jours.

Sur les monumens grecs et romains trois attributs font reconnaître les bergers, ce sont la pannetière, le bâton recourbé, espèce de houlette nommée *pedum*, et la flûte, soit droite ou oblique, soit à sept tuyaux, par allusion aux sept sphères, appelée *ustula* ou *syrinx* de Pan. Les peintres et les sculpteurs y ajoutent parfois les peaux des bêtes qui servaient à les couvrir, et les vases dans lesquels ils buvaient; ou qu'ils

employaient pour traire les quadrupèdes confiés à leur garde. On représente aussi les bergers dansant avec les nymphes des champs.

Malheureusement les fictions de la peinture sont aussi éloignées du vrai que les gracieux mensonges de la poésie : la plupart des paysagistes n'ont pas rendu plus fidèlement les habitudes champêtres que Théocrite, Bion, Virgile, etc. , dans leurs idylles, leurs bucoliques ; et les Aristée, les Amaryllis n'étaient pas plus élégans, plus musqués que les bergers et les bergères de nos jours, quoiqu'en disent, Gessner, Florian, Léonard, etc. Si nous avons cru devoir rétablir la vérité de ce côté nous dirons qu'il paraît certain que les premières connaissances en musique et en astronomie furent acquises par les bergers. Le loisir dont ils jouissaient leur inspira du goût pour la poésie, le chant et la contemplation du ciel. Ils voyaient la marche des astres ; leur voix, des instrumens informes d'abord exécutaient les airs, enfans de leur riante imagination. Les premiers pasteurs s'occupant d'astrologie annonçaient les changemens de temps, les vents, les orages, etc. Plus tard ils prédirent l'avenir, tirèrent des horoscopes, et passèrent pour des sorciers. Aujourd'hui encore les habitans de la campagne trem-

blent devant le berger du canton et lui croient le pouvoir de leur jeter des sorts.

On appelle communément l'étoile de Vénus, l'étoile du *berger*.

On dit proverbialement *l'heure du berger* pour exprimer l'heure favorable à un amant. Figurément on le dit de toutes les occasions favorables à la réussite d'une affaire.

C'est sans doute à la noble origine du berger qu'il faut attribuer la création de l'ordre de la *toison d'or*, en 1429, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, bisaïeul de l'empereur Charles-Quint, et la qualification de *bon pasteur*, donnée à ces curés respectables qui s'occupent plutôt de soigner que de tondre leurs brebis; je comprends que dans ce cas, cette dénomination fait quelquefois été applicable; mais comment concevoir que l'on ait jadis appelé les rois les *pasteurs des peuples*. Il faut en conclure qu'ils étaient bien différens de ce qu'ils sont devenus plus tard.

Après avoir fait l'historique du berger, revenons aux bergers de nos jours, et disons les connaissances, les soins nombreux qu'exige cette profession.

Il y a deux classes de bergers; les *bergers sédentaires* et les *bergers voyageurs* ou *ambulans*, ceux-ci gardent en hiver les troupeaux dans les plaines et dans les val-

lons, et les conduisent au printemps sur les montagnes où ils restent jusqu'en automne. Tels sont les bergers d'Espagne, de Corse et du midi de la France.

Quand les troupeaux sont nombreux, comme en Espagne, où les bêtes à laine font une partie de la richesse du pays, et où le droit de *libre pâture* est regardé comme une loi fondamentale, ils sont conduits par plusieurs bergers, nommés *zagal*. Leur chef s'appelle *mayoral*.

Souvent, en France, deux bergers sont commis à la garde du même troupeau. Le second se nomme *pâtre* ou *pilliard*; quelquefois *vagant* ou bien *trainard*; on dit encore le grand et le petit berger.

Un des principaux soins du *berger* doit être la conduite et la nourriture de son troupeau.

En général, on nourrit en France les troupeaux à la bergerie pendant l'hiver, le reste de l'année ils sont nourris dans les pâturages naturels ou artificiels.

On entretient un troupeau : 1° pour en tirer des laines et dans quelques pays des fromages ; 2° pour en tirer des chairs, des suifs, des graisses et des peaux.

Conduite du troupeau. La nourriture de l'espèce ovine varie suivant celui de ces deux buts que l'on veut atteindre ; mais

dans le premier comme dans le second cas, le *berger* ne mène paître son troupeau que lorsque la rosée est dissipée, il le conduit lentement, et, modérant l'ardeur de ses chiens, ne laisse courir ni les agneaux, ce qui les fatiguerait, ni les brebis pleines, ce qui pourrait les faire avorter. Le matin, au moment où les bêtes sont affamées, il évite les pâturages trop nourrissans, tels que les trèfles, la luzerne, le froment, le seigle, l'orge, la sanve, le coquelicot, le blé de vache, etc., et les mène d'abord dans les pâturages médiocres. Le mouton demande une température moyenne, il faut donc le mettre à l'ombre pendant la chaleur du jour en été.

Nourriture aux champs. En général, le berger conduit, son troupeau dans les lieux élevés, secs et aérés où croissent la pimprenelle, le sainfoin sauvage, la fétuque des brebis et les graminées qui poussent en terre sèche et maigre, il s'éloigne des endroits humides, car la bête ovine tout en ne craignant pas le froid redoute l'humidité autant que la chaleur; et les herbes trop aqueuses, trop succulentes, prises en grande quantité lui font enfler le ventre et lui donnent, dit Daubenton, la colique nommée *écouflure*, *enflure*, *enflure de vents*, *sourbure*, etc.

Nourriture à la bergerie. Lorsque l'hiver arrive, que le troupeau ne peut plus brouter l'herbe, il faut par de sages gradations ménager le passage de la nourriture verte à la nourriture sèche, plus échauffante, en les entremêlant. Le navet, la rave, la carotte, le salsifis, le chervi, le panais, la pomme de terre et la plupart des racines pivotantes ou tuberculeuses conviennent parfaitement.

La bête ovine leur préfère les grains, les graines de toutes les espèces féculieuses ou graminées, telles qu'on les trouve dans la bourre de foin, de trèfle ou de luzerne; les colzas, œillettes, fèves, vesces, haricots, lentilles, pois, glands, baies de genêts, de bruyères, et les chaillats composés des tiges, feuilles et siliques des légumineuses grim-pantes.

Une petite poignée d'avoine, d'orge, de son, de froment, donnée par jour à chaque bête suffit pour la préserver des effets nuisibles de la nourriture d'hiver.

La feuillée est une ressource pour l'hiver dans certain pays. On appelle ainsi des branches d'arbres, garnies de leurs feuilles, qu'on coupe après la sève d'août et qu'on fait sécher à l'ombre. Celles d'aune, de bouleau, de tilleul, de charme, d'ormeau, d'alizier, néflier, sorbier, peuplier, cytise,

saule , acacia , du hêtre , du so-marin hâché , du chêne , de l'érable sont les meilleures.

Dans les premiers froids , on donne successivement aux moutons de la paille de froment , de seigle , et de la paille d'avoine qu'ils préfèrent aux deux autres.

On fait manger un troupeau deux fois par jour , à raison de deux livres de nourriture verte ou d'une livre de fourrage sec par tête et par repas. En été , l'espèce ovine ne boit presque pas , l'herbage l'humecte suffisamment ; mais en hiver elle boit jusqu'à quatre livres d'eau par jour. L'eau courante est la meilleure ; celle des marres , des fossés offrant souvent des corps en putréfaction ne vaut rien. L'eau de pluie , de citerne ou de puits , ne doit lui être donnée qu'après avoir été exposée quelques heures à l'air. Il ne faut faire boire le mouton qu'une fois par jour , parce qu'il est dangereux de le faire trop boire , car il a la fibre lâche et très disposée aux infiltrations. Il mange beaucoup de neige , elle ne l'incommode pas. C'est l'avis de Daubenton , l'abbé Teissier ne le partage pas.

L'hiver on excite l'appétit du mouton , on facilite sa digestion en lui donnant tous les huit jours un peu de sel. Cet excitant le préserve de beaucoup de maladies.

Engraisage. Un troupeau est-il entretenu pour en tirer des chairs, des suifs, etc. Le berger cherche à engraisser la bête ovine, c'est-à-dire à lui donner une maladie naturelle, qui deviendrait mortelle si on ne la vendait pas à l'époque où elle a atteint son dernier degré.

On doit mettre le mouton à l'engrais lorsqu'il a trois ans. Plus tôt il n'a pas de goût, plus tard il est dur et rebelle à l'engraisage.

Il y a trois manières d'engraisser les moutons : 1° on les fait pâturer dans de bons herbages, c'est ce qu'on nomme *engrais d'herbe* ; 2° on leur donne une nourriture sèche, c'est *l'engrais de pouture* qui se distingue encore en engrais de grain et en engrais de fourrage sec et de racines coupées ; 3° on commence par mettre les moutons aux herbages en automne et ensuite à la pouture. L'engrais d'herbe peut, sur un pâturage gras, s'opérer en trois mois, on peut donc faire trois engrais par an, et dans le même pâturage en commençant en mars.

Dans les pays où les gelées détruisent l'herbe, on mène les moutons pâturer de grand matin avant que le soleil ait séché l'herbe. On les met au frais et à l'ombre pendant la chaleur du jour, et on les fait boire ; on les remène le soir dans les pâtu-

rages humides et on les y laisse jusqu'à la nuit.

Le trèfle et la luzerne engraisent promptement, mais ils donnent une graisse jaune; le sainfoin offre le même avantage sans produire le même inconvénient. Le fromental, la coquiolo ou graine d'oiseau, le thimothy, le ray-grass, les herbes des prés bas et humides, et dans certains pays, les chaumes après la moisson et les herbages des bois sont encore de bons engrais.

L'engrais de pouture se fait pendant la mauvaise saison; à Noël, après avoir tondu les moutons, on les enferme dans une étable, on leur donne à manger le matin, le soir, même pendant la nuit et on ne les laisse sortir qu'un instant à midi.

On leur donne de bons fourrages et des grains, des pois, des fèves, etc.; l'avoine en grain, mêlée avec de la farine d'orge et du son, les engraisse promptement.

On les engraisse quelquefois avec des navets ou des choux. On commence par les faire pâturer dans des chaumes, après la moisson, jusqu'en octobre; on les met ensuite, pendant le jour, dans un champ de navets, de choux cavaliers ou frisés, depuis octobre jusqu'en février, et le soir on leur donne de l'avoine mêlée avec du son et de la farine d'orge. On fait disparaître

par là le goût rance et l'enflure que le chou donne à la chair du mouton.

On est parvenu au plus haut degré de l'engrais, lorsque l'on sent de la graisse aux épaules et à la poitrine du mouton, à sa queue qui devient par fois grosse comme le poignet, et quand on voit s'élever sur son dos de petites vessies pleines de graisse. Si on ne se hâtaît de le vendre ou de le tuer alors, il périrait par une maladie occasionnée par l'infiltration de la graisse dans le tissu cellulaire.

En Russie, on engraisse les bêtes à laine, en leur donnant de la paille hachée avec du foin, sur laquelle on répand de l'eau salée.

Les vieilles brebis s'engraissent en les mettant dans un bon pâturage en été et en automne. On les vend à l'entrée de l'hiver; leur chair ne vaut jamais celle des moutons et des moutonnes.

La chair du mouton a d'autant plus de saveur que les herbes dont on le nourrit ont plus d'arôme, et les herbes sauvages ont d'autant plus d'arôme qu'elles respirent un air plus vital sur les montagnes, et qu'elles croissent sur un terrain plus sec. Le mouton normand, nourri dans des prés salés, est, à la vérité, très gros, très tendre et très gras; mais le mouton des Ardennes,

des Cévennes, des Alpes qui pèse moitié moins, a la chair plus noire et plus savoureuse.

Accouplement. Le rut chez le bélier se manifeste suivant la température du pays, suivant la qualité de sa nourriture. Dans le nord de la France, on fait saillir les brebis en septembre ou octobre, afin que les agneaux naissant en février ou mars ne souffrent pas de la rigueur du froid, et qu'une nourriture printannière donne aux mères un lait plus sain et plus abondant.

Quoique la brebis donne des signes de chaleur dès l'âge de six mois, ce n'est qu'à trois ans qu'elle a acquis sa force. Il ne faut pas la faire produire avant cette époque si on veut la conserver long-temps et en avoir de forts agneaux. Elle s'affaiblit à sept ou huit ans; ses dents de devant tombent, elle ne peut plus brouter et l'on doit s'en défaire.

Le bélier est adulte à six mois, il conserve sa faculté virile jusqu'à huit ans; mais il ne faut le faire saillir que depuis dix-huit mois jusqu'à six ans.

Un bon bélier peut suffire à soixante brebis, mais on ne doit lui en donner que douze ou quinze; les Espagnols lui en donnent de vingt à vingt-cinq.

Gestation. La brebis porte environ 150

jours ou 5 mois. On connaît l'époque de la mise bas par la date de la saillie, par le gonflement des parties naturelles et des tétines qui se remplissent de lait et par un écoulement de sérosités de glaires qui sortent des parties naturelles et nommées *mouillures*; elles durent 25 jours, quelquefois un mois, six semaines. A l'apparition de ces signes diagnostiques il faut laisser la brebis à l'étable.

Quoique dans chaque pays il y ait une époque déterminée pour l'accouplement du bélier et de la brebis, il arrive souvent que celle-ci, ayant reçu secrètement le bélier, on continue de la mener paître sans se douter qu'elle soit pleine. Le berger doit prévoir le cas où elle agnèlerait dans les champs, et se munir constamment de ses instrumens.

Agnelage. Une brebis qui a déjà fait plusieurs agneaux met bas facilement et sans se plaindre. Elle n'a besoin de secours que dans le cas où le petit se présenterait mal. Une jeune brebis primipare souffre et se plaint ordinairement beaucoup. Il faut venir à son aide; dans ce cas, comme dans celui où l'agneau se présenterait mal, le berger doit agir en même temps que la mère. de manière qu'il y ait concordance entre le mouvement intérieur de l'une et

l'assistance extérieure de l'autre; il doit glisser deux doigts graissés d'huile ou de beurre le long de l'orifice du vagin, extérieurement et le long de la tête du petit qui est au passage.

Si la difficulté de l'accouchement provient du tempérament fort et nerveux de la bête, il faut la saigner; si la délicatesse de sa complexion lui refuse la force nécessaire, il faut lui faire avaler un verre de cidre ou de piquette.

Le plus ordinairement l'agneau se présente bien. Sa situation naturelle, dans les derniers momens de la gestation, est de présenter le bout du museau à l'ouverture de la matrice ou *portière*. Les deux pieds de devant sont au-dessous du museau et un peu en avant, les deux jambes de derrière sont repliées sous son ventre, elles s'étendent en arrière à mesure que l'agneau sort de la matrice.

Il y a plusieurs mauvaises situations de l'agneau qui rendent l'agnelage difficile. Les plus ordinaires sont : 1° lorsque l'agneau présente le sommet ou les côtés de la tête tandis que le museau est de côté ou en arrière; 2° quand les jambes de devant sont pliées sous le cou ou étendues en arrière; 3° lorsque le cordon ombilical passe devant l'une des jambes. Le berger, dans

le premier cas , repousse la tête en arrière et attire le museau à la portière. Dans le second cas , il tâche de trouver les pieds de devant et de les attirer à l'ouverture de la matrice , ou de faire sortir la tête et ensuite d'attirer les deux jambes de devant ou seulement une pour que les épaules n'opposent pas un trop grand obstacle à la sortie de l'agneau ; enfin , dans le troisième cas , il faut couper le cordon sans attirer le *délivré* , qu'il faut surtout éviter de rompre et dont il faut soigner l'issue sans vouloir trop la hâter ; dès que l'agneau est sorti , le berger tire le cordon pour faire tomber le *délivré* , et quand il ne tombe pas seul l'écarte de la mère afin qu'elle ne le mange pas. Les mouvemens doux sont surtout recommandés au berger dans tout ce qu'il fait pour faciliter la mise bas , ou pour attirer le cordon et le placenta.

Il arrive quelquefois que le peu d'ouverture des os pubis , ou le volume de l'agneau , ou la manière dont il est placé , rendent l'agnelage physiquement impossible. Il y a des bergers assez adroits pour couper l'agneau en morceaux et le tirer ainsi sans blesser la matrice. Cette opération bien faite sauve la mère.

Allaitement. Quelques heures après la délivrance , on donne à la brebis de l'eau

blanchie avec de la farine d'orge ou d'avoine, ou avec de la recoupe; pendant l'allaitement on la nourrit bien. Afin qu'elle se prête à l'allaitement, il faut lui percer le pis et en approcher les lèvres de l'agneau s'il ne s'en approche pas de lui-même. Quand la mère ne lèche pas le nouveau-né, on répand sur lui un peu de sel en poudre pour l'y engager. Si la brebis, sur le point de mettre bas, a de la laine autour des mamelons, le berger doit l'ôter, car l'agneau en avalerait en tétant; elle s'amasserait en pelotons dans le canal alimentaire, et pourrait l'incommoder et même le faire mourir. La brebis dont le pis est engorgé et douloureux craint de se laisser téter, le berger doit, ou la traire pour diminuer l'abondance du lait et la sensibilité, ou appliquer quelques topiques qui fassent disparaître l'induration. Si l'agneau meurt, on prend sa peau, on en couvre le corps d'un autre qui n'a pas de nourrice et on détermine presque toujours la mère du premier à allaiter le second qu'elle prend pour le sien. Il suffit quelquefois aussi de froter, contre les organes externes de la génération d'une brebis, l'agneau qu'on veut qu'elle adopte. Quelques jours après sa naissance, on coupe la queue à l'agneau afin qu'elle ne se charge pas de boue, et qu'il ne se forme pas à son ex-

trémité une boule qui embarrasse et retarde sa marche.

Les brebis ne font ordinairement qu'un agneau, quelquefois deux et même trois. Daubenton assure que dans les comtés de Juliers et de Clèves les brebis agnèlent deux fois par an, et que chaque portée est de deux ou trois agneaux. Macquart prétend qu'en Russie les brebis sont en chaleur en toute saison, et qu'elles font par an deux portées d'un agneau chacune.

Quand la mère est forte, on peut lui laisser deux agneaux, mais jamais trois.

L'agneau se sèvre à deux mois.

Castration. On châtre les agneaux deux jours après leur naissance. On opère la castration en liant, bistournant ou extirpant. On mutile les agnelettes à six semaines; c'est ainsi qu'on forme les moutons et les moutonnes du midi. La castration et la tonte sont quelquefois confiées au berger; il doit éviter de laisser mouiller son troupeau récemment tondu, cette imprudence lui en ferait perdre une partie.

Parcage. Pendant l'été et pendant l'automne on fait, dans une partie de la France, parquer les troupeaux afin de procurer de l'engrais aux champs. Le berger doit faire en sorte que cet engrais soit répandu également sur toute la surface des terres à fu-

mer , et mesurer la quantité de l'engrais sur la qualité du terrain.

Un parc de quatre cent cinquante bêtes placé sur une terre froide et argileuse , suffit en trois nuits pour fumer trente mille pieds carrés.

Le parc destiné à renfermer quatre cent cinquante bêtes de grandeur moyenne , y compris cent agneaux , doit être composé de soixante et une claies , ayant quatre pieds de hauteur et huit pieds de long , qui se réduisent à sept pieds quand on les a ajustées entre elles. Il doit être partagé dans son milieu par sept claies , de manière à ce qu'on puisse , en enlevant une , faire passer le troupeau toutes les quatre heures d'une moitié du parc dans l'autre.

Daubenton voulait que l'on tînt les troupeaux toujours dans un parc et jamais dans la bergerie. L'expérience a prouvé que s'il avait raison pour les pays chauds , il avait tort pour les pays froids. Pour suivre son système , Daubenton construisit des parcs d'hiver nommés aussi *parcs domestiques* ; il donna aux murs de ses parcs , qu'il bâtit toujours en pierres sèches , sept pieds de hauteur , et cependant des loups qui s'en approchèrent ne purent y pénétrer. (Ces murs peuvent être de pierres , de pisay , de torchis , de planches , suivant les maté-

riaux du pays.) Daubenton donnait à son parc une étendue telle que chaque bête avait dix pieds carrés, et il avait jugé qu'elle était nécessaire pour que les brebis pleines et les agneaux nouveau-nés ne fussent pas exposés à être blessés.

Dans un parc domestique on attache des rateliers simples aux murs ou aux claies ; on place au milieu des rateliers doubles , et on met des auges sous les rateliers. Tant qu'il y a du fumier dans le parc domestique , il faut renouveler la litière ; si on en manquait, il faudrait balayer le parc tous les jours et enlever les ordures ; on pourrait même le sabler.

La cabane du berger, appelée aussi *baraque*, doit être légère et montée sur deux roues ; on lui donne six pieds de long et quatre pieds de hauteur , sur quatre de largeur en dedans. On la peint en rouge foncé, couleur qui effraye les bêtes fauves. On la garnit, sur chacune de ses faces, de fenêtres vitrées, et on la tourne vers le côté du bois par où débouche ordinairement le loup. On la surmonte d'une cloche destinée à donner l'alarme quand il paraît, et d'une lanterne dont la lumière l'effraye peu à la vérité, mais impose aux louveteaux.

Le loup. Le berger place ses deux chiens en avant de sa baraque, en sentinelles per-

dues, et doit être armé d'un fusil de calibre, chargé à balle. Il ne peut pas ignorer que le loup choisit ordinairement les nuits les plus noires, les orages les plus violens pour tomber sur un troupeau, et qu'il s'avance toujours contre le vent, afin que les chiens et le troupeau ne sentent pas l'odeur infecte qu'il exhale.

Les chiens. La race dite *chiens de berger* est la meilleure; elle est petite, active et pleine d'intelligence. Dans les pays où les loups sont nombreux, on dresse de gros mâtins plus en état de se battre. Le berger qui veut faire l'éducation d'un jeune chien la commencera à six mois; à un an ou quatorze mois, elle doit être terminée. Le berger ne doit pas laisser courir son élève avec les autres chiens, il le gênerait à jamais. Pendant que les autres manœuvrent il le tient en lesse, et retient les autres à leur tour dès qu'il l'envoie au troupeau; de cette manière le jeune chien n'est pas troublé par ce qu'il voit faire, et se montre attentif au commandement. Les premières fois qu'il l'exerce, le berger se met à peu de distance du troupeau, et s'en éloigne à mesure qu'il se forme.

Un chien de berger peut durer dix ans. On lui casse les crochets s'il attaque la bête par l'oreille, le pied ou la queue; car ses

morsures deviennent des plaies que les insectes enveniment, et qu'atteint bientôt la gangrène.

Deux bons chiens suffisent pour deux cent quarante bêtes; on les nourrit de pain, chacun en mange environ une livre et demie.

Maladies du troupeau. Nous renverrons pour les maladies de l'espèce ovine à l'article *bêtes à laine*, et nous nous contenterons de dire deux mots de celles que le berger peut lui éviter par une surveillance active.

Parmi les maladies contagieuses et pestilentielles, il faut placer au premier rang le *claveau* ou la *clavelée*, petite verole pécorale qui a son irruption, sa suppuration et sa dessiccation comme la petite vérole humaine. Peu de bêtes échappent à sa malignité; le berger peut s'en garantir longtemps en n'approchant pas des troupeaux voisins s'ils lui sont suspects, en défendant à ses chiens de courir sur aucune bête étrangère, en ne laissant pas d'autres chiens que les siens rôder autour de son troupeau, en préférant, s'il voyage, les grands chemins aux lieux écartés, en ne permettant de toucher ses bêtes à aucune des personnes qu'il soupçonnerait avoir communiqué avec des animaux infectés.

La *cachexie*, maladie chronique, nommée *pourriture*; l'apoplexie, maladie ai-

guë nommée *maladie du sang*, sont dues très souvent à la négligence du berger, qui mène son troupeau ou dans des pâturages humides ou dans des lieux où croissent des plantes aromatiques.

Quand la gale se déclare chez un mouton, ce que l'on reconnaît quand il éprouve des démangeaisons qui le forcent à se frotter sans cesse contre les rateliers, les haies et les arbres, et à s'écorcher le corps avec les dents et les pieds, le berger doit se hâter de séparer le galeux du reste du troupeau qu'il infecterait promptement, et de frictionner tous les jours avec un onguent composé de 16 onces de suif et de 4 onces d'huile de térébenthine, les parties galeuses sans les tondre. Il se bornera à écarter les flocons de laine que cet onguent rend plus fine et plus douce.

Maladies du berger. Les deux affections morbides qui frappent le plus souvent les bergers sont *la congélation* d'un ou de plusieurs membres, et *la pustule maligne*; qu'ils contractent en maniant ou en écorchant des animaux qui en sont atteints.

Lorsqu'un berger s'aperçoit qu'il a un membre totalement engourdi par la gelée et d'un bleu violet, il doit le tremper quelques instans dans l'eau froide ou le frotter avec de la neige ou de la glace, le plonger en-

suite dans de l'eau légèrement tiède, le couvrir de linges d'abord modérément chauds, plus chauds ensuite, et enfin imbibés d'eau-de-vie.

Un berger atteint de la pustule maligne sent ordinairement, à la partie qui est le siège du mal, une démangeaison légère, mais incommode, un picotement vif, mais passager. Bientôt l'épiderme se détache et forme une vésicule séreuse de la grosseur d'un grain de millet, mais qui s'augmente peu à peu et devient brunâtre; la vésicule s'ouvre spontanément, ou le malade la déchire en se grattant, il s'en échappe quelques gouttes d'une sérosité roussâtre. Bientôt paraît une sorte de petit tubercule dur, de la forme et du volume d'une lentille, peu ou point saillant, qui s'entoure d'un cercle plus ou moins étendu et saillant, tantôt pâle, tantôt rougeâtre et livide, tantôt orangé; ou bien la peau paraît tendue et luisante et toujours couverte de petites phlyctènes ou cloches, remplies d'une sérosité âcre, d'abord isolées et qui se réunissent ensuite. Le bouton, ou tubercule central, devient brun ou noirâtre, il est insensible, c'est déjà une petite escarre. Ce point gangréneux s'étend bientôt d'une manière alarmante, l'aréole vésiculaire qui l'entoure s'élargit et forme autour de l'escarre un

bourrelet qui fait paraître cette dernière enfoncée. La chaleur âcre et la douleur cuisante que le malade éprouvait se transforment en un engourdissement, une stupeur et un sentiment de pesanteur. La maladie ne se borne plus à la partie où elle a son siège primitif, quoiqu'elle continue d'y faire des progrès. Bientôt se développent les symptômes d'une maladie interne très grave avec les apparences d'une fièvre ataxique ou adynamique du plus mauvais caractère; le pouls est petit et concentré, le ventre tantôt lâche, tantôt resserré; le malade éprouve des anxiétés, des défaillances; la langue est sèche et brunâtre, la soif inextinguible, il survient un délire obscur et le malade ne tarde pas à succomber.

C'est à tort que, trompé par quelques traits de conformité extérieure entre la *pustule maligne* et le *charbon*, on a confondu ces deux maladies. La *pustule maligne* diffère essentiellement du *charbon* par sa cause qui est toujours extérieure et se fixe constamment sur un point de la surface du corps, tandis que la *cause du charbon* est toujours intérieure.

Le *traitement de la pustule maligne* consiste dans l'usage combiné et bien entendu des scarifications et des caustiques.

Si la maladie commence, il faut ouvrir

la vésicule , essuyer la surface mise à découvert et appliquer dans son centre un petit tampon de charpie de la grosseur d'un pois et imbibé de muriate d'antimoine liquide , ou un morceau de potasse caustique. On maintient ce caustique en l'entourant de charpie sèche et en le couvrant d'un emplâtre agglutinatif et d'un bandage convenable. Au bout de cinq à six heures , on lève l'appareil et on trouve une escarre dure , sèche , qui comprend toute l'épaisseur de la peau. On panse avec un plumasseau couvert d'un digestif légèrement animé. Le lendemain il faut renouveler le pansement , s'il n'y pas de dureté , pas d'aréole vésiculaire ; si le malade n'éprouve qu'une douleur légère , sans tiraillement , sans chaleur âcre , on a la certitude que le caustique a compris toute l'étendue du mal et qu'il suffit pour arrêter ses progrès ; dès lors , on se bornera à des pansemens simples avec le digestif dont on continuera l'usage jusqu'à la chute de l'escarre ; ensuite on pansera avec de la charpie sèche ou imbibée d'une liqueur vulnéraire , suivant l'état des chairs.

Si après l'application du caustique , on voyait se former , autour de l'escarre , une tumeur dure et compacte , s'il s'élevait une aréole vésiculaire , s'il survenait un gonflement considérable , il faudrait revenir

à une seconde application, avec la précaution de fendre auparavant l'escarre par une incision cruciale et d'enlever les quatre lambeaux afin de rapprocher le caustique des parties susceptibles d'éprouver son action qui sans cela serait nulle.

Instrumens d'un berger. Les instrumens dont un berger doit être muni sont : une houlette, un fouet, un bâton, la pannetière, poche de cuir attachée par une courroie, pour porter le pain ; une lancette pour saigner les moutons qui seraient menacés de la maladie du sang ; un grattoir pour enlever les croûtes de gale ; de l'onguent, du linge, du fil pour panser des plaies, et un couteau pour ouvrir et écorcher les animaux qui meurent. Daubenton, inventa un instrument servant à la fois de lancette, de couteau et de grattoir.

Ouvrages. Si le berger sait lire, nous l'engageons à préférer à la lecture des romans, celle des ouvrages suivans : *Le Catechisme des bergers*, par Daubenton ; *l'Instruction sur les bêtes à laine*, par M. Teissier ; *le Traité sur la monte et l'agnelage*, par M. Morel de Vindé ; *l'Instruction élémentaire adressée aux bergers de la Haute-Saône*, par M. Marc ; *le Nouveau traité sur la laine et les moutons*, par MM. Fabry, Girod-de-l'Ain et Perrault ; enfin *les Observations sur les bêtes à laine*. par Lullin.

Bergers de l'Amérique. Nous ne croyons pas devoir terminer cet article sans dire deux mots des pasteurs et des immenses troupeaux qui parcourent les plaines de l'autre hémisphère.

Les vastes savanes des Etats-Unis, les *Pampas* du Rio-de-la-Plata, les *Certoës* de l'empire du Brésil, couvertes de verdure, présentent des peuples entièrement pasteurs; les *Llanos* de la Colombie nous offrent les *Zambos*, produit de l'Américain et du nègre, devenus de véritables Bédouins, parcourant avec leurs troupeaux ces brûlantes solitudes et semblant menacer par leur audace les habitans des villes, des montagnes et des bois.

La propagation étonnante des chevaux, des bœufs et des moutons européens, soit domestiques, soit devenus sauvages, a causé une véritable révolution dans la manière de vivre de plusieurs peuples américains. Les *Guaycurus*, les *Chunchi*, les *Leuvuches*, les *Huilliches* et les *Pehnenches*, au sud; les *Iétans*, les *Apaches*, les *Cumanches* et les *Tancards*, au nord; sont aujourd'hui, grâce au cheval qu'ils ont su dompter, de véritables Tartares. Les *Abipons*, les *Minuanos* et les *Charruas*, dans l'état de Buénos-Ayres, et parmi les nations colombiennes, les *Outlachouts*, les *Tchopounnicks*, les

Chochonis, les *Sohulks*, les *Eckélouts*, les *Enechures*, les *Tchillouckittequaus*, possèdent de grands troupeaux de chevaux. Les *Peons* espagnols, dans la fédération de Rio de la Plata, les *Sertanejos* portugais, dans les provinces brésiliennes de San-Pedro, de San-Paulo, de Pernambuco et de Rio-Grande de Norte se vouent entièrement à la garde des plus grands troupeaux de bœufs du globe. Ce genre de vie leur a donné toute la férocité des nomades de l'Afrique et de l'Asie. Occupés sans cesse à monter à cheval, à jeter le lacet de cuir, à rassembler les bestiaux, ces peuplades barbares mais hospitalières, ont contracté des habitudes inconnues aux nations civilisées dont ils tirent leur origine, et croupissent, en général, dans la plus profonde ignorance. Parmi ces pâtres, ceux de la Banda orientale, vivant loin des femmes, au centre d'immenses solitudes, sont les plus abrutis et les plus vicieux, tandis que les paisibles bergers du *Tucuman* et de certaines parties du Brésil, qui vivent réunis en petites peuplades, offrent les mœurs innocentes de l'antique Arcadie. Les uns sont entièrement vêtus de cuir jaune depuis le chapeau jusqu'aux souliers (les *Sertanejos*), les autres, *Péons*, *Matutes*, *Ellaneros*, portent un grand chapeau de paille, les jambes nues,

un large caleçon sur lequel flotte une chemise plus large encore, de coton plus blanc que la neige, et le cou et la poitrine couverts de chapelets et de scapulaires. Ils ont toujours à la ceinture le couteau à gaine qui leur sert à la fois d'arme et d'ustensile. Assis sur un tronc d'arbre ou sur le seuil d'une porte, ils improvisent sur leur guitare, espèce de mandoline qu'ils nomment *viola*, la musique et les paroles de leurs chants originaux, souvent alternatifs comme ceux de Théocrite et de Virgile, et appelés *céritos* à Buénos-Ayres, et *modinhas* au Brésil. Ils dansent et souvent improvisent en dansant. Leur danse est lubrique, furieuse; elle réunit tout ce qu'une extase aérienne peut offrir de plus suave, tout ce que le plaisir brut a de plus lascif. Le berger américain est capable de tout dans ce moment d'ivresse, d'exaltation.

Edmond DE BORMANS.

BERGERIES (les) sont des bâtimens dans lesquels on loge les bêtes à laine, pour les garantir des injures de l'air.

Le célèbre Daubenton voulait que l'on tint toujours les troupeaux dans le parc et jamais dans les bergeries; mais si le vêtement de laine de la bête ovine la rend insensible au froid, elle craint beaucoup l'humidité. L'expérience a donc prouvé qu'il

fallait l'abriter contre les pluies, qu'il fallait la garantir d'une atmosphère humide.

Comme nous l'avons dit à l'article *Berger*, le mouton redoute aussi la chaleur; la bergerie doit donc être spacieuse et élevée; il faut que des courans d'air renouvellent l'air vicié par l'odeur qu'exhale plusieurs centaines de bêtes, par leurs déjections de toute espèce, il faut que de nombreuses lucarnes soient pratiquées dans les murailles.

On a calculé que huit pieds carrés étaient nécessaires à une brebis et son petit, trois pieds carrés à un mouton, quatre pieds carrés à un bélier. Il faut changer souvent la litière et même la terre; des rateliers et des mangeoires doivent régner tout autour de l'étable; il faut séparer par des cloisons les moutons soumis à l'engraissage, les agneaux de primeur, les bêtes fines et les bêtes jarreuses. Une partie de la bergerie doit être uniquement consacrée aux brebis malades et à celles qui viennent de mettre bas.

On ne peut trop recommander au berger la bonne tenue de sa bergerie; sa négligence sur ce point a de funestes résultats, cause des maladies et souvent la mort, tandis qu'une propreté bien entendue, une surveillance active porte toujours ses fruits, améliore le physique de l'espèce ovine, en

l'engraissant et détruisant chez les bêtes
 arreuses le jarre ou poil dur et grossier
 mêlé à la laine chez quelques-unes. « Dans
 « les pays chauds, où il pleut rarement,
 « dit l'abbé Teissier, les bergeries sont inu-
 « tiles. Je conseille aux propriétaires d'éco-
 « nomiser les frais de construction et de
 « n'avoir pour l'hiver qu'un parc domesti-
 « que. Dans les pays froids il faut loger
 « les troupeaux dans des bergeries spacieu-
 « ses, élevées, ouvertes de tous les côtés
 « ou sous des hangars accessibles à tous les
 « courans d'air. »

Bergerie se dit figurément du lieu où se
 réunissent les fidèles pour recevoir la nour-
 riture spirituelle du pasteur. « Il faut que
 « le vrai pasteur entre dans la bergerie par
 « la porte, dit saint Jean. » On nomme en-
 core *Bergerie* toute maison qui est sous la
 conduite de quelqu'un, tant pour le spiri-
 tuel que pour le temporel.

On dit proverbialement enfermer le loup
 dans la *bergerie*.

BERGERIES. Poésies pastorales, *pastorale*
carmen. Ce mot est synonyme d'églogue,
 bucolique, idyle, et pourtant n'y ressemble
 pas toujours.

Quelle différence entre les tableaux frais
 et rians, les scènes simples et naïves de
 Moschus et de Virgile, et les *Bergeries* de

Racan, espèces de comédies, de tragédies champêtres qui faisaient fureur au théâtre sur la fin du xvi^e siècle et jusqu'au milieu du suivant, et qui, malgré leur titre innocent et candide, le céderaient à peine aux drames les plus noirs, les plus monstrueux de nos jours. La Tour de Nesle, Antoni, Lucrèce Borgia sont des pièces à l'eau de rose près de l'Artenice de Racan (ses *Bergeries* portèrent d'abord ce nom; c'était celui d'une femme de la cour qu'il aimait); et les crimes de Marguerite de Bourgogne, d'Antoni, de Lucrèce sont loin d'égaliser les horribles trames, les épouvantables forfaits du berger Lucidas, du magicien Polistène et du druide Chindormax.

Edmond DE BORMANS.

BERCE (*Heracleum* pentandrie dygynie Linn. Umbellifères, Juss.) Genre qui a pour caractères communs fleurs blanches, pétales inégaux, émarginés; fruit plane, comprimé, aminci sur les bords, échancré au sommet; quelquefois il offre trois stries longitudinales; sur chaque moitié, ombelles étoilées, grandes avec involucre polyphylle, dont les folioles sont quelquefois caduques, involucelle composée elle-même de plusieurs folioles; feuilles très grandes et divisées en segmens nombreux, lobés ou pinnatifides.

BERGAMOTTE. *Voy.* POIRIER.

BERGERONETTE. Longue de sept pouces, queue très longue, tarsi assez élevés, ongle du pouce allongé et presque droit, couleur cendrée, jaune claire dessous, sourcil blanc, plumes latérales de la queue blanches; reste toute l'année en France. L'hiver se rapproche des habitations, toujours en grand nombre, suit le laboureur afin de prendre les petits vers que la terre nouvellement remuée présente à sa surface, s'appellent d'un cri perçant, se réunissent pour passer la nuit dans le même lieu, pondent dans les hautes herbes, dans les trous de rocher, jamais sur les arbres. Le nid est assez négligemment fait; ils y déposent six œufs verdâtres mouchetés, noirs ou rougeâtres. Les mâles se livrent des combats acharnés pour la possession d'une femelle; celle-ci reste spectatrice du combat, prête à accepter le vainqueur. Les bergeronettes émigrent vers la fin de l'automne, et reviennent après les froids. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces: la bergeronette de *la baie d'Hudson*, *bergeronette blanche*, *bleue*, *citrine*, *à collier*, *à gorge noire*, *grise*, *de l'île de Timor*, *de Java*, *lugubre*, *de Madras*, *Mélanope*, *printanière*, *à tête noire*, *variée*, *verdâtre*, *verte*, etc. Celles d'Europe sont la ber-

geronette jaune que nous avons décrit, la grise et la printanière.

La BERGERONETTE du printemps. Longue de six pouces seulement, entièrement semblable à la bergeronette jaune pour les formes et les mœurs. C'est le premier oiseau qui reparaisse au printemps dans les prairies.

H. DE BEAUMONT.

BERIL. *Voy.* PIERRE PRÉCIEUSES.

BERMUDES ou SOMERS (Iles); nom d'un groupe d'îles de la Colombie ou Amérique du nord, gisant dans l'Océan-Atlantique par le 32° 40' de lat. N. et le 67° de long. O. de Paris.

Ces îles, reconnues vers le milieu du xvi^e siècle par Juan Bermuda, appartinrent aux Espagnols jusqu'au commencement du siècle suivant, époque à laquelle elles tombèrent au pouvoir des Anglais qui les ont conservées jusqu'à ce jour. Cette dernière nation doit la connaissance des Bermudes à sir George Somers qu'un naufrage jeta sur leurs côtes en 1609. La description qu'il fit à son retour de ces *îles fortunées*, comme les appela, plus tard, le poète Waller, détermina de suite plusieurs colonistes à aller s'y établir, et leur nombre s'accrut à la mort de Charles I^{er} d'un grand nombre d'émigrans royalistes fuyant les persécutions de Cromwell. Le groupe se compose de 400

îles très rapprochées les unes des autres , et dont la plus grande (Bermuda) a quatre lieues de long , et plusieurs quelques centaines de pas seulement. Leur aréa totale , est estimée à 25,000 acres (1012 hectares). Des bords escarpés , une ceinture de rescifs et de rochers contre lesquels viennent se briser les vagues d'une mer souvent agitée par des tempêtes terribles , firent donner à ces îles par leurs découvreurs le nom d'îles de *Los Diabolos*. Quoique l'accès en soit difficile , elles renferment cependant plusieurs excellens ports , importans surtout pour les Anglais, à mi-chemin de leurs possessions dans le golfe du Mexique et sur les bords du Saint-Laurent , et à 200 lieues en avant de la côte des Etats-Unis. Ces îles passent pour très salubres , quoiqu'elles ne renferment que des sources saumâtres , et qu'on y soit réduit à boire l'eau de pluie conservée dans des citernes.

Le sol, revêtu d'une riche végétation, a été reconnu propre à la culture de toutes les plantes utiles, et particulièrement de la *vigne*. Toute culture est néanmoins négligée, excepté celle d'une espèce de *cèdre*, dont les plantations couvrent la plus grande partie des îles et constituent la richesse des habitans. Les céréales sont importées des côtes de la Colombie.

Les animaux sont peu nombreux , même les animaux domestiques , dont l'éducation n'est l'objet d'aucun soin particulier.

La population s'élevait , en 1816 , à 10,000 habitans , dont moitié nègres ou mulâtres. Son occupation favorite et presque exclusive est le commerce de cabotage dans toute l'étendue de la côte orientale de la Colombie. C'est pour construire les bâtimens nombreux employés à ce commerce , que sont cultivés avec tant de soin les cèdres dont nous avons parlé : ces bâtimens sont renommés pour leur durée et leur solidité.

Les Bermudes sont une des stations navales de l'Angleterre , sur l'Océan-Atlantique ; et leurs ports renferment une division de ses pontons. Elles forment un gouvernement particulier , dont le siège est St-Georges , dans l'île du même nom. Cette capitale du groupe a un bon port et une population de 3,000 habitans.

Adrien GUIBERT.

BERNARDINS. *Voy.* CITEAUX.

BERRI(le) , ancienne province de France , formant maintenant le département de l'Indre et celui du Cher , à l'exception de l'arrondissement de Saint-Amand , compris dans le Bourbonnais.

Cette province avait environ 56 lieues de

longueur sur 50 de largeur. l'Orléanais la bornait au nord, le Nivernais à l'est, le Bourbonnais et la Marche au sud, et la Touraine et le Poitou à l'ouest. Des bruyères, des terres sabloneuses et peu fertiles composent son territoire, généralement à découvert. On y trouve d'excellens pâturages, qui engraisent une quantité de bœufs et de bestiaux, que la finesse de leur toison fait rechercher dans le commerce. Cette province renferme des carrières de marbre, des mines de fer, de charbon de terre, et quelques fabriques de drap commun.

La Loire, l'Indre et le Cher, sont les principales rivières qui arrosent le Berri.

Ses villes des plus remarquables étaient : Saint-Aignan, Argenton, Aubigny, Leblanc, Bourges, Charost, Châteauroux, Dun-le-Roi, Henri-Chemont, Issoudun, Méhun, Sancerre et Vierzon.

Compris dans la Celtique, sous Jules-César, le Berri fit partie de la première Aquitaine. Il était habité par les Bithuriges, et Bourges en était la capitale. Le Berri qui, sous les rois de la seconde race, fut gouverné par des comtes, fut réuni à la France en 1100, par Philippe I^{er}. Depuis le roi Jean, cette province a toujours été l'apanage d'un fils de France. DE VERVIN.

BESICLES, LUNETTES (*voyez ce mot*),

bis oculi ou *bis circuli*, œil ou cercle double. « Je suis de votre avis, écrivait Costar à « Voiture, *bigle*, louche, se dit *quasi binus* » *oculus*; mais ne croyez-vous pas aussi que » besicles, que l'on prend quelquefois à Paris « pour lunettes, sont dites *quasi bis oculi*, « c'est-à-dire doubles ou seconds yeux? » C'est en définitive un instrument composé de deux verres cerclés séparément, et liés ensemble par un cintre en cuir, en acier, en écaille, en argent ou en or. Ce cintre emboîte la racine du nez, et les deux verres qu'il unit restent ainsi arrêtés et maintenus devant les yeux. L'invention de ces premières lunettes ou besicles, vulgairement appelées *pince-nez*, ne remonte pas au-delà du XIV^e siècle, et Alexandre Spina, de Pise, passe pour en avoir été l'inventeur. Elles ne sont plus guère employées que par les personnes qui en ont contracté l'habitude avant la découverte des nouvelles montures; elles ont le désagrément de gêner la respiration, de marquer le nez, de s'en échapper aisément, et surtout de ne pouvoir être placées toujours à la véritable distance de la vue. Les montures en cuir sont les moins chères; mais l'humidité ou la sécheresse les détériore, l'axe de la vision se trouve dérangé, et les verres s'échappent de leurs cercles.

On a d'abord eu l'idée de suspendre ces besicles à une branche qui traversait le front et allait se perdre sous les cheveux ; mais ce mécanisme bouleversait l'économie des perruques de nos ancêtres , et il serait aujourd'hui du plus mauvais effet sur le front haut et sans cheveux de nos jeunes fashionables.

Ce fut une grande invention que celle des *besicles à tempes* ; on donna ce nom aux lunettes qui furent munies, de chacun des côtés opposés au cintre, d'une branche simple tournant sur pivot et se relevant sur chaque oreille. Il y avait toute une révolution dans cette idée. Quel dommage que le nom de celui à qui la science en est redevable soit resté un mystère pour ses contemporains et pour la postérité !

Cependant on ne tarda pas à s'apercevoir du désagrément des branches simples. Elles maintenaient certainement beaucoup plus les lunettes que l'ancien procédé dont le nez était le seul point d'appui ; elles ne suffisaient pas néanmoins pour les empêcher toujours de tomber ; et, de plus, on était forcé de convenir qu'elles serraient trop les tempes. Elles n'ont donc été conservées que par les dames, dont les autres montures dérangerait les papillotes. On les fait en écaille , garnies de velours, légères et élastiques.

Les besicles qui sont maintenant le plus en usage pour les hommes ont de chaque côté une double branche disposée, soit en charnière, soit en pivot, soit en coulisse; on en construit indifféremment en acier, en écaille, en argent ou en or; les pivots permettent à la double branche de se replier derrière les oreilles et de ne point gêner sous le chapeau. La fabrication de ces objets s'est élevée depuis quelques années, dans la capitale, à un degré de perfection et de *fini* qu'on ne soupçonnait pas il y a douze ans. Il faut, pour s'en former une idée, visiter le bel établissement de M. Cou-tellier, rue Sainte-Avoye, n. 42. Les pièces qui sortent de ses ateliers sont de véritables bijoux; les métaux, l'écaille elle-même, se plient sous ses doigts et se prêtent à mille combinaisons ingénieuses, à mille petits chefs-d'œuvre de patience, de finesse, d'élégance et de légèreté. Cette maison fournit non-seulement tout Paris de ses produits; mais elle en couvre la France, l'Europe, elle en expédie sur tous les points de l'Amérique.

M. Chevallier a appliqué en 1806 aux besicles un mécanisme simple qui permet, au moyen d'un écrou placé au centre de la monture, d'écarter ou de rapprocher à volonté les deux cercles contenant les verres,

et de ramener ainsi chaque point visuel à son véritable centre, quelle que soit la dimension de la tête. L'écartement ou le rapprochement des verres nuit bien plus qu'on ne pense à l'organe de la vue, qui, excepté dans les procédés de MM. Cauchois et Chamblant, doit se trouver placé précisément vis-à-vis du centre du verre, pour obtenir la plus grande convergence ou divergence possible des rayons. Il ne faut souvent pas attribuer à une autre cause qu'à la fausse direction des verres relativement à chaque œil, la fatigue que fait éprouver l'usage des lunettes. Vient une époque où elles cessent d'être appropriées à la vue ; il faut changer de numéro tous les trois ou quatre ans, nécessité vraiment alarmante quand on songe qu'il arrive enfin un numéro au-delà duquel il n'existe plus de verres propres à éclaircir la vue. C'est un cas fort grave, il est vrai, mais qui, bien heureusement pour l'humanité, se présente très rarement ; toutefois il m'a suffi qu'il pût exister, pour que j'aie cru de mon devoir de le consigner ici.

Aux lunettes à branches, soit simples, soit composées, on adapte, à l'aide de charnières, des doubles verres plans, de couleur verte ou bleue, pour ne s'en servir que dans les momens de grand jour. Ces verres de couleur, ou se replient sur les tempes, ou

remontent en forme de garde-vue, position qui les rend utiles lorsque l'éclat du grand jour vient d'assez haut pour permettre de regarder en face.

C'est ici le lieu de parler des besicles, *mi-partie*, à la Franklin, ainsi nommées de l'usage habituel qu'en faisait ce grand homme. Il existe, en général, une différence sensible entre le point d'optique des deux yeux d'un même individu; cette différence est souvent de 6, 8 et même 10 degrés d'intervalle dans les numéros des verres convenables à chaque œil; mais elle est si peu sensible, on y fait si peu d'attention, que tel homme serait bien surpris d'apprendre que jusqu'ici il ne s'est habituellement servi que d'un œil pour voir de loin et d'un autre pour voir de près. Par un mécanisme très étrange, l'œil qui voit le mieux de loin, voit le plus mal de près, et réciproquement, parce que les rayons lumineux se rassemblent pour l'œil trop aplati, et s'éparpillent pour l'œil trop sphérique.

Il y avait donc là un grand problème à résoudre, c'était de faire coïncider les points visuels de deux yeux, en employant successivement un verre d'un degré plus élevé, afin d'arriver, par une marche insensible et lente, à rapprocher le plus possible du centre commun les deux points divergens d'un

même organe. C'est ce que Franklin parvint à faire, en mettant en contact, dans chaque cercle de besicles, deux segmens de verres convexes, l'un du foyer le plus long ou le plus jeune, occupant la partie supérieure, l'autre en bas, d'un foyer plus court et plus vieux, tous deux se joignant à un même diamètre horizontal. Au moyen de ces lunettes, il put, par le foyer le plus court, lire et écrire, et par le foyer le plus long regarder au loin.

C'est ici le lieu de parler des montures en X, dans lesquelles les deux cercles des besicles, au lieu d'être unis par un seul cintre, sont liés par deux arcs opposés qui donnent la facilité de placer les lunettes sur le nez, indifféremment d'un côté ou de l'autre. Ces montures conviennent aux personnes qui, ayant les deux yeux égaux, se servent d'un verre pareil pour chaque cercle de besicles ordinaires, et qui veulent pouvoir les placer au hasard, sans avoir à penser au haut ou au bas de la monture; mais elles ne sauraient être mises en usage sans inconvénient et peut-être même sans danger par une personne qui, ayant les deux yeux inégaux, se sert pour chacun d'eux d'un verre particulier; car chaque œil risquerait alors de faire un trop fréquent emploi du verre qui ne lui est pas destiné.

Je n'ai pour ainsi dire abordé jusqu'à présent que la partie matérielle du métier, les montures avec leurs branches plus ou moins compliquées; je n'ai parlé qu'accidentellement des verres. C'est cette partie vraiment scientifique de l'art de l'opticien qu'il me reste à traiter. Je vais faire précéder mes remarques de quelques observations sur la vue.

Je dois répéter ici avant tout, afin qu'on ne l'oublie pas, que le plus ou moins de distance qu'embrasse la faculté de voir, dépend du plus ou moins d'aplatissement des yeux, quelque bien constitués qu'ils soient d'ailleurs. On nomme *myopes* ou *vues basses*, celles qui, résultant d'un œil trop bombé, ne distinguent les objets que lorsqu'ils sont très près de l'organe. *Myope* vient du grec; il signifie fermer les yeux, *cligner*. Au contraire, les yeux aplatis, qui voient mieux de loin que de près, sont désignés sous le nom de *vues longues* ou *presbytes*, en grec *vieillesse*, âge où l'œil s'aplatit ordinairement.

C'est dans les conditions aisées que se trouvent le plus de vues basses : cela vient-il de l'éducation première et de ces leçons d'écriture, de dessin, de musique, de géographie, où l'on n'a pas soin de tenir les élèves à une assez grande distance de

l'objet qu'ils doivent étudier ? Que de myopes , parmi les astronomes , les naturalistes , les graveurs , les horlogers condamnés à un usage forcé de la vue ! Lalande est mort octogénaire sans que sa vue se fût allongée. Le papier sur lequel il lisait , il écrivait , n'était pas à trois centimètres de son œil , et les meilleures vues se fatiguaient à parcourir son écriture.

Il est une réflexion triste , qui malheureusement s'appuie sur des faits nombreux et patens , c'est que , depuis quelques années , la vue humaine s'affaiblit avec une rapidité effrayante. Autrefois les porteurs de besicles étaient rares ; aujourd'hui ils forment peut-être en France , à Paris surtout , le huitième de la population. Les efforts tentés avec plus ou moins de succès pour se soustraire sous l'empire au service militaire , l'abondance des livres et des journaux , le penchant décidé de toutes les classes pour la lecture et l'écriture , ont produit ce déplorable résultat qui ne peut que s'accroître avec l'amour de l'étude. C'est un malheur sans doute et un grand malheur , mais ne vaut-il pas mieux y voir un peu moins que nos ancêtres , que de croupir dans l'ignorance qui les déshonorait ?

Les vues ordinaires lisent à douze ou quinze pouces ; les *myopes* approchent ce

qu'ils veulent lire, les *presbytes* l'éloignent. Il y a ensuite des vues indistinctes; ce sont celles dont les deux yeux ne sont point égaux. Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*, se servait pour l'œil gauche d'un verre convexe de seize pouces et pour l'œil droit d'un verre concave de sept pouces. Il lisait ainsi à treize pouces.

Indépendamment de cet exemple où le *myopisme* se réunit au *presbytisme*, il n'est pas rare de trouver dans un même individu des yeux de portée inégale. Peu de personnes y font attention par l'habitude qu'elles ont prise de laisser au meilleur œil la peine de regarder, en permettant un profond repos au plus faible. Ce défaut tient à une débilité d'organe qu'il est important de combattre en rendant peu à peu la lumière à l'œil faible au moyen de verres qui rétablissent l'égalité de la vision. C'est une étude à faire au moment où l'on prend des besicles; il faut alors savoir bien proportionner les foyers des deux verres à la portée respective de chaque œil.

La même inégalité portée à l'excès constitue les *vues louches*. Celui des yeux que sa faiblesse rend inutile se porte au hasard sans suivre la direction de l'autre. Essayez de boucher l'œil fort, aussitôt l'œil faible prendra involontairement la direction qu'il

aurait dû avoir, s'il avait été mis en jeu en même temps que l'autre.

Il y a des yeux louches qui se portent l'un et l'autre en-dedans. On rencontre des dames dont les très beaux yeux se rapprochent ainsi. On les appelait dans l'ancienne cour, des yeux à *la Montmorency*, d'une noble famille où ils n'étaient pas rares.

On ne saurait trop combattre ce défaut dans l'enfance, soit en fermant l'œil le plus fort pour obliger l'autre à se fortifier par l'exercice, soit en plaçant une mouche pour contrarier la divergence de l'œil faible, soit en évitant que le lit de l'enfant ne reçoive le jour de côté, soit enfin en lui mettant devant les yeux des besicles garnies de taffetas, dans chaque cercle desquelles un seul jour est laissé au milieu pour livrer passage au rayon visuel. Ce dernier moyen a souvent produit les plus heureux effets. Ces besicles se nomment lunettes à coques ou *louchettes*.

C'est une tâche difficile que de bien choisir les verres destinés à réfracter les rayons de lumière. Si en effet ces rayons, au lieu d'avoir à traverser une masse de verre bien égale dans toutes ses parties, rencontrent, soit des filamens plus ou moins vitrifiés, soit des bulles d'air restées dans le verre, il est évident que leur route sera dérangée

et qu'il en résultera pour l'œil une image confuse. C'est pour cela qu'on doit préférer les glaces coulées aux glaces soufflées, toujours traversées par des filamens.

Après le choix des verres vient leur fabrication, c'est-à-dire le moyen de leur donner le degré de courbure nécessaire à l'effet qu'on en attend. La forme sphérique a été long-temps préférée à la forme parabolique, parce qu'il est plus aisé de la rendre régulière par des procédés mécaniques. Un bassin creusé en calotte sphérique présente sur tous ses points la même courbure. Si donc ce bassin est d'une matière assez dure pour que le frottement du verre ne puisse l'altérer qu'à la longue, ce sera le verre qui, à force de persévérance de la part de l'ouvrier, s'usera le premier jusqu'à prendre la même courbure. On fait des bassins en fer battu ou corroyé; les meilleurs sont en cuivre.

Les morceaux de glace taillés le plus circulairement possible et adoucis sur la pierre sont ensuite cimentés et mastiqués sur une *molette* qui forme une sorte de manche pour la commodité du travailleur. On commence à dégrossir les verres dans un bassin de fer de la même courbure que le foyer qu'on veut obtenir et seulement avec du grès. Pour les terminer, on prend le bassin

de cuivre dans lequel on donne ordinairement trois *doucins* progressifs, c'est-à-dire qu'on adoucit d'abord le verre avec de l'émeril un peu gros, que, dès que cette première poudre ne mord plus, on en substitue une plus fine pour le second *doucin*, et qu'on se sert enfin, pour le troisième, de la plus menue qu'on peut trouver.

Dans chaque *doucin*, on a soin d'abord de faire mouvoir le verre bien d'aplomb et circulairement au fond du bassin, ensuite par cercles inclinés et en s'approchant de plus en plus de la circonférence du bassin, et enfin par cercles encore plus inclinés de manière qu'une portion de verre sorte même du bassin. Cette succession de mouvemens fait passer à peu près en un quart d'heure toutes les parties du verre sur toutes celles du bassin. Quelquefois l'ouvrier, pour avoir trop usé une des faces du verre ne trouve plus assez d'épaisseur pour la courbure de l'autre. La précision de ces mouvemens ne s'acquiert que par beaucoup d'habitude.

Quand les verres ont été totalement adoucis, ils ont encore le poli à recevoir. Cette dernière opération se fait à sec et toujours dans un bassin de la courbure donnée. On le garnit d'un papier très légèrement saupoudré de tripoli de Venise,

quand on veut donner aux verres le plus haut degré de poli. Pour les verres ordinaires, il suffit d'un morceau de drap, saupoudré de rouge, dit d'Angleterre, dont on se sert pour polir l'or.

Tout ce que j'ai dit du dégrossi, du douci et du poli des verres convexes s'exécute de même pour les verres concaves, mais non dans des bassins; on les remplace par des *balles* qui doivent être construites avec la même régularité. Ici la main de l'ouvrier a besoin d'être encore plus exercée; un verre convexe, trop atteint, peut se transformer en verres de moindre diamètre, mais dans les verres concaves le trou qui se forme au milieu les rend impropre à tout service.

Pour conserver aux bassins et aux balles leur courbure la plus parfaite et remédier à l'usure que leur cause le frottement des verres, les fabricans appliquent les uns sur les autres ces corps concaves et convexes, après les avoir saupoudrés d'émeri, de manière qu'il y ait entre eux, autant que possible, contact complet sur tous les points. Il existe dans chaque atelier une assortiment de bassins et de balles pour tous les foyers; les premiers produisent le convexe jusqu'au plan, les seconds poussent le concave jusqu'à quatre-vingts, tout près du

plan. Plus loin le verre qui en résulterait serait trop jeune.

Ce fut par ces modestes travaux que le grand Herschel préluda à ses vastes découvertes astronomiques. Simple musicien dans un régiment de hanovriens, au service de l'Angleterre, il ajoutait à sa paie en polissant des verres de besicles. La perfection de ses ouvrages lui acquit des protecteurs ; il put bientôt cesser de n'être qu'un habile ouvrier, il étudia la science, et sa mémoire vivra autant que l'astronomie, autant que la planète à laquelle il a donné son nom.

Le foyer des verres dont les deux faces ont la même convexité se trouve au-delà du centre de courbure et à une distance qui égale le diamètre de cette courbure. Plus ce foyer est éloigné, moins les rayons sont dérangés de leur parallélisme ; à mesure qu'il se rapproche, les rayons en diffèrent ; il en résulte dans les verres convexes des images de plus en plus grossies et dans les verres concaves des images de plus en plus diminuées. Ce phénomène s'explique par une simple réflexion, c'est que la grandeur apparente d'un objet se juge, toutes choses égales d'ailleurs, par l'angle que forment les rayons visuels qui partent des deux extrémités.

Un second phénomène se produit dans

l'un et l'autre cas ; l'objet n'étant toujours éclairé que par la même quantité de lumière, l'apparence ne peut en être augmentée sans qu'il y ait moins de lumière sur chaque partie ; aussi les objets paraissent-ils moins brillans qu'avec la vue simple dans les verres convexes et plus brillans dans les verres concaves.

Les moins convexes des verres qu'on emploie pour besicles sont de quatre-vingts pouces. Ce sont les premières conserves destinées à corriger la très petite déperdition des facultés de l'œil. Viennent ensuite les verres de 72, 60, 48, 36 et 30 pouces, qui portent encore le nom de *conserves*, parce qu'on ne les emploie guère que comme moyen conservateur et que leur effet grossissant est peu sensible. Les personnes qui s'en servent pourraient, à la rigueur, s'en passer, et lire ou écrire, surtout à un jour ordinaire, sans une trop grande fatigue. C'est à 24 pouces qu'on fixe le premier degré des lunettes proprement dites. Au-dessus de ce foyer, c'est de 2 pouces en 2 pouces, qu'on dispose les lunettes, qui sont alors de 24, 22, 20, 18, 14 et 12 pouces. Plus haut, c'est de pouce en pouce, depuis 11 ou jusqu'à 5 ; enfin de demi-pouce en demi pouce jusqu'à 2 ; ce qui forme en tout 21 à 22 forces de verres usuels.

Dans les lunettes concaves on gradue de même les verres ; on donne 80 pouces aux vues à peine attaquées de myopie. L'usage de ces lunettes et le progrès de l'âge rétablissent les yeux dans leur état naturel : c'est le contraire des vues longues.

Indépendamment de la longueur du foyer, il est essentiel, pour la vision parfaite, d'observer la distance à laquelle les besicles sont placées en avant des yeux ; cette distance, qui varie de 4 à 8 lignes, fait varier l'effet des verres. Placés trop près de l'œil, ils ne lui servent plus que par les points qui environnent le centre ; les rayons qui frappent aux environs de la circonférence, ou sont perdus, ou ne donnent que des lueurs informes.

Tout foyer mal choisi fatigue la vue plus qu'il ne la sert. Certaines personnes se présentent trop de se servir de besicles. D'autres, par un excès contraire, luttent long-temps contre l'affaiblissement de la vue, et ne peuvent se décider à en faire usage. Il en résulte pour les muscles de l'œil, chez ces derniers, une contraction d'autant plus fâcheuse que, lorsqu'elles veulent ensuite chercher des lunettes qui rétablissent leur vue, il est souvent trop tard.

On ne doit pas balancer à prendre, à chaque portée de foyer que l'âge amène,

celui qui convient le mieux ; mais il ne faut pas se hâter de changer de foyer avant qu'on n'en sente le véritable besoin , et alors même il sera prudent de n'y arriver que par degrés.

La mesure de ce besoin de l'œil est, je le répète, la distance de 12 à 15 pouces , à laquelle on doit lire habituellement. Les besicles sont trop faibles s'il faut s'éloigner à 16 , 18 ou 20 pouces ; elles sont trop fortes si elles obligent à s'approcher à 8 ou 10 pouces.

Long-temps la forme des verres de besicles fut ronde ; maintenant tout le monde , à l'exception de quelques vieillards et des gens de la campagne, se sert de verres de forme ovale , plus agréables que les autres , en ce qu'ils se dessinent sur la configuration même des yeux. Leur effet est absolument égal à celui des verres ronds ; mais il faut beaucoup plus de soin pour les monter , parce que si l'ovale n'est pas bien proportionné à la distance que doivent conserver les deux centres , et n'est pas à une hauteur convenable par rapport à l'œil , la vision ne se trouve plus exacte.

Le Journal de physique de Nicolson ayant annoncé qu'un Anglais, M. Wollaston, avait inventé des besicles *périscopiques* , c'est-à-dire dont tout le champ transmet les

objets, de *peri*, autour, et *skopeo*, je regarde, M. Cauchois, opticien de Paris, sur la demande de M. Biot, de l'Institut, examina les verres et en composa, en 1813, de semblables. L'invention n'était pas nouvelle; les verres convexo-concaves de M. Cauchois ont été de tout temps connus en optique sous le nom de *ménisques*. Ils ont une courbure pareille à celle de l'œil, et partout cet organe pénètre également, mais pas toujours sans fatigue. M. Cauchois perfectionna ces verres, en aplatissant assez la première surface pour que son foyer s'opérât bien au-delà de la rétine, et qu'on pût obtenir une image nette d'un corps lumineux. Mais cette découverte fut renouvelée de fond en comble et poussée bien plus loin par un autre opticien de Paris, M. Chamblant. On lui doit de nouveaux verres, composés de deux segmens de cylindre placés en opposition d'axe et de surface. La vue peut s'y promener sans obstacle et sans fatigue; partout elle rencontre un foyer semblable et une image sans aberration. Bien plus, le passage de la lumière s'effectuant à travers le verre avec un degré d'incidence qui est partout le même, les rayons lamineux pénètrent sans éprouver aucune décomposition, d'où il suit que ces verres sont par leur nature *achromatiques*,

sans couleurs irisées. En définitive, il faut convenir que, si les verres sphériques quelconques aident la vue, ils la fatiguent beaucoup, tandis que les verres cylindriques l'aident puissamment, sans lui causer la moindre fatigue.

Il est un moyen certain de reconnaître les verres cylindriques, c'est d'y appliquer une petite règle droite, qu'on fait tourner sur leur centre. Si le verre est *lenticulaire*, la règle ne le touchera jamais que par un point, tandis que, s'il est cylindrique, elle le touchera exactement dans toute la longueur de l'axe.

Il me reste à parler des verres de couleur, et par cette dénomination je ne désigne pas les verres dont la fabrication a légèrement teint la substance, mais les verres réellement colorés en bleu, en vert ou en jaune. Ces verres, quels qu'ils soient, ne changent rien à l'effet d'optique, quant à la grandeur des angles et au choix du foyer; c'est un simple correctif dont peuvent avoir besoin des yeux trop sensibles à la clarté du jour. Ainsi, avec une vue bien proportionnée, dans laquelle la réfraction s'opère régulièrement, et qu'il serait par conséquent dangereux de contrarier en employant des foyers plus ou moins courts, il peut être bon de se servir de verres de couleur.

Le choix de la couleur n'est pas entièrement facultatif.

Le jaune n'a jamais été fort employé; loin de tempérer la lumière, il semble produire des effets rayonnans qui fatiguent l'œil.

On s'est long-temps servi du vert; on le trouvait ami de la vue; c'était, disaient nos ancêtres, la couleur dont la nature se pare, et sur laquelle l'œil se repose avec plus de plaisir. On y avait recours particulièrement dans les voyages, au milieu des sables ardents et sur une neige éclatante.

Aujourd'hui c'est le bleu pâle qui est le plus généralement adopté. Reflet d'un beau ciel en un jour serein, il répand une teinte douce et naturelle sur tous les corps dont l'œil est destiné à recevoir l'image; il donne à la lumière artificielle l'apparence de la lumière du soleil; les yeux qui s'en servent sont, pour ainsi dire, rafraîchis et éprouvent très peu de contraste lorsqu'ils quittent la lunette ainsi colorée; enfin les rayons lumineux étant transmis à travers une atmosphère azurée, ce milieu diminue leur intensité et modifie leur action sur la rétine. Lorsque ces rayons, soit directs, soit réfléchis, ont encore trop de vivacité, un habile opticien sait les mettre en harmonie avec l'état de l'œil qui doit les recevoir, en sup-

pléant à ce qui manque à la nuance de la couleur atmosphérique, et en opposant, d'après le procédé de la nature, aux rayons de la lumière un milieu diaphane de couleur d'azur plus ou moins prononcé, selon le degré d'irritabilité de l'organe visuel.

Pour faire jouir de ces tempéramens salutaires les yeux de différentes forces, on dispose des besicles de divers foyers avec des verres de couleur plus ou moins prononcée. Cependant, comme il arrive à chaque instant que beaucoup de personnes n'en éprouvent le besoin que dans un jour trop vif, il est plus ordinaire d'employer les besicles en verre blanc du foyer qui leur convient, et d'y adapter comme accessoires les verres de couleur dont nous avons déjà parlé, se repliant, à l'aide de charnières, sur les tempes, ou remontant par le même mécanisme en forme de garde-vue.

Ici se borne tout ce que j'avais à dire sur les besicles. C'est trop peu sans doute pour l'ouvrier; c'est trop peut-être pour l'homme du monde. Que l'un ne me lise qu'à moitié! que l'autre ait recours à des ouvrages plus techniques! Ma tâche à moi est remplie.
Fiat lux! Eugène DE MONGLAVE.

BÉTAIL, BESTIAUX. Ce nom est appliqué à tous les animaux destinés à partager les travaux de l'homme et à le nourrir. On les

divise en gros et menu bétail ; le premier comprend les chevaux , les bêtes à cornes ; le second les chèvres, les bêtes à laine et les porcs. Pour chacun des animaux domestiques nous ferons un article spécial , d'abord sous le rapport de l'histoire naturelle, puis sous celui de l'agriculture et de l'économie domestique. Nous croyons devoir donner ici le tableau approximatif du nombre de bestiaux existant en France , d'après les observations statistiques de M. le comte Chaptal.

Bœufs	1,701,740
Taureaux.. . . .	214,131
Vaches.. . . .	3,909,959
Génisses.	856,671
Chevaux ou mulets. . .	1,466,871
Moutons mérinos purs. .	706,810
Moutons mérinos métis.	3,578,748
Moutons communs. . . .	30,845,852
Porcs.	3,900,000

	47,180,082

H. BERNARD.

BETIQUE. (*Voyez ESPAGNE.*)

BETTE COMMUNE, ou POIRÉE. Espèce particulière , on ne la cultive que pour ses jeunes feuilles, qu'on emploie comme celles de l'*arroche belle-dame*. On les coupe souvent pour en avoir de nouvelles varié-

tés : *poirée à carde*, dont les côtes plus tendres et plus fortes se cuisent à l'eau salée et se mangent comme les asperges, les cardons. *Poirée à carde, rouge et jaune*, couleurs très vives, côtes transparentes, mais moins fines que celles de la précédente. (Vilmorin, 1823.)

La première se sème en planche ou en bordure d'avril en août; la seconde, en mars et fin de juillet pour les deux saisons; mais on la sème ou repique comme la bette à racine comestible. On les cultive toutes de même à la deuxième année pour en obtenir la graine, qui se conserve cinq à six ans. Couverture pendant les grands froids. La feuille de bette est employée spécialement pour le pansement des vésicatoires.

V. PIROLLE.

BETTERAVE, *beta vulgaris* (Europe mérid.) Variété : *la grosse rouge*, généralement cultivée; *la petite rouge*; *la rouge ronde*, précoce; *la jaune*, qui est la plus sucrée; *la blanche*; *la betterave* ou *disette*, pour grandes cultures.

Cette plante très précieuse fournit du sucre aussi bon que celui de canne, elle offre à l'homme un aliment sain, et aux bestiaux un fourrage excellent.

On la sème à la volée ou en rayons dans une terre profonde, chaude et substantielle,

légère , depuis mars jusqu'en mai. Dès que le plan est assez fort , on en repique dans les vides et sans couper de racine. On plante en rigole ou l'on éclaircit le semis , en laissant à chaque plante d'un pied à 18 pouces d'espace , suivant la qualité de la terre.

Le terrain doit avoir été fumé et labouré à l'automne précédent, et un second labour, mais léger , avant le semis ou le repiquage. On emploie un fumier bien consommé si l'on doit labourer et semer de suite. On donne deux ou trois binages.

A la récolte , qui se fait en octobre, novembre, on coupe les feuilles pour les bestiaux , etc. Après les avoir fait ressuyer , on met les racines nues dans une cave ou tout autre lieu sec , à l'abri de la gelée. On en laisse quelques-unes en terre ; on les couvre dans les grands froids ; elles donnent graine l'année suivante. On replante aussi en mars, à bonne exposition , pour graine, les racines les mieux conservées. (*Voy. SUCRE.*)

V. PIROLLE.

BEURRE, en latin *butyrum* , substance grasse , que l'on obtient du lait, elle est sa partie huileuse et inflammable ; cette huile, repandue dans tout l'ensemble du lait est mélangée aux parties séreuses et caséuses , au milieu desquelles elle se tient à l'aide d'une adhérence peu sensible, à l'état de

repos elle s'en sépare pour venir à la surface former une crème d'un blanc mat ; dans cet état , ces parties sont encore assez séparées entre elles par les parties céreuses et caséuses pour ne point former une masse homogène , c'est au moyen d'une percussion continue que l'on réunit ses parties butyreuses en éloignant toutes celles hétérogènes , c'est alors qu'il apparaît sous forme solide molle et d'une nuance mat , qui varie selon la qualité du lait ; nuance , au reste , que le *nourrisseur* rend plus prononcée à l'aide de substances plus ou moins nuisibles. La partie huileuse du beurre est de la nature des huiles non-volatiles que l'on retire de plusieurs matières végétales ; car il n'a la propriété de s'enflammer et de s'évaporer qu'à une chaleur bien au-dessus de celle de l'eau bouillante. La propriété qu'a le beurre de se tenir ferme est due à l'acide qu'il contient ; cet acide est si bien combiné qu'il n'a aucune odeur , et que la saveur du beurre est très douce lorsqu'il est d'une fabrication récente. Ce n'est que quand le beurre vieillit que par suite d'une espèce de fermentation , cet acide se manifeste , et de là vient cette saveur rance qui rend le beurre si désagréable. La fabrication du beurre se fait de plusieurs manières : la plus simple consiste à déposer le lait au

sortir de l'étable, dans des vases ou terrines, après cinq ou six heures en été et vingt-quatre en hiver, on enlève les parties crêmeuses venues à la surface; on se sert pour cette opération d'une cuiller plate, après quoi, cette crème est mise dans la *baratte* (*Voy.* ce mot). Le plus grand soin et la propreté la plus minutieuse doivent être apportés dans cette fabrication; en hiver il sera bon de mettre dans la baratte une certaine quantité de lait chaud, pour déterminer la formation du beurre, qui est lente par le froid; l'été, au contraire, on ne saurait tenir la crème dans un lieu trop frais; car par la chaleur elle est prompte à s'aigrir. La qualité du lait dépend du fourrage dont se nourrit la vache, ce qui influe directement sur la saveur et la teinte du beurre. Voici, au reste, le résultat d'observations fournies par M. Bosc : « La fane de pomme de terre produit un beurre très mauvais, la *luzerne* et le trèfle, celui d'une qualité inférieure, *l'herbe des prairies naturelles*, produit dans les pays de plaine le beurre de meilleure qualité. »

Nous profiterons de cet article, pour blâmer cette manie de colorer le beurre, ce qui n'ajoute rien à sa qualité, au contraire, quelquefois, selon la substance employée à cet effet. On emploie à cet absurde usage,

la fleur souci, qui entassée en grande quantité dans un vase, y dépose une liqueur jaune dont une goutte seule mêlée au lait et jetée dans la barate suffit pour colorer une certaine quantité de beurre ; le saffran, les baies d'alkekenge ; ces deux derniers moyens n'ont d'autre résultat que de nuire à la conservation du beurre. Une livre de beurre est le produit de dix-huit livres de lait, c'est le produit terme moyen d'une vache par jour. Le beurre est dans l'art culinaire une substance de première nécessité, la consommation qu'en fait la capitale est immense ; on lit dans les recherches statistiques de 1829, qu'il s'en est consommé pour une somme de 7,105,551 fr. La conservation du beurre est un point important dans l'économie domestique ; elle a lieu de deux manières.

Beurre fondu. Il faut 1^o que le beurre soit frais, car la chaleur ne lui fait jamais perdre la saveur rance contractée en vieillissant, le vase doit être de cuivre jaune et d'une grande propreté ; le feu doit être égal, et surtout éviter la fumée qui, mise en contact avec la surface, se combine avec le beurre, et lui communique un goût désagréable. La chaleur doit être douce en commençant et modérée pendant le cours de l'opération. Aussitôt que le beurre est en

fusion , il faut avec une cuiller le retourner sans cesse pour favoriser l'évaporation de l'humidité, empêcher qu'il ne monte. La portion caséuse apparaît à la surface sous forme d'écume, on l'enlève à mesure, une autre partie de la même substance se précipite au fond, s'y concrète et adhère au vase et forme ce qu'on appelle le *gratin*, c'est ce moment qu'il faut saisir pour diminuer le feu, sans quoi ce gratin se décomposerait et communiquerait à la masse en fusion une saveur désagréable, et une qualité qui pourrait s'opposer à la conservation du beurre. On juge l'opération terminée lorsque le liquide a une transparence claire, huileuse, et que des gouttes jetées sur le feu s'enflamment sans pétiller et instantanément. On retire le vase, on écume le beurre avec soin et on le laisse reposer près du feu, puis on le verse dans des pots de grès bien lavés et séchés avec soin, lorsque le beurre est entièrement refroidi les pots sont alors recouverts hermétiquement et tenus à l'abri de l'humidité. Il est un procédé plus simple, c'est d'obtenir la fusion du beurre au bain-marie, alors toute la partie caséuse se précipite au fond, comme naturellement elle entraîne avec elle une certaine quantité de beurre, pour l'en séparer totalement, on ajoute au dépôt une

quantité d'eau suffisante, alors le beurre vient se figer à sa surface, et on peut l'enlever facilement. Nous ajouterons à ce procédé qu'il faut mêler au beurre, avant son entier refroidissement, une quantité proportionnée de sel bien sec et bien égrugé, et qu'aussitôt le refroidissement opéré, une couche du même sel doit en recouvrir la surface.

Beurre salé. Cette opération a lieu au printemps; on emploie du sel parfaitement séché au four, en raison de deux onces par livre, on sépare le beurre par couches, que l'on saupoudre les unes après les autres de sel, puis toutes ensemble on les pétrit et manipule de manière à ce que le sel se trouve réparti dans toute la masse, puis le beurre est refoulé dans des pots et pressé avec force, la surface est recouverte de sel ou de saumur.

Le beurre n'a été connu des anciens que très tard; car Aristote, qui a écrit sur l'histoire des animaux, ne parle point de cette substance. Les barbares étaient seuls en possession de faire ce mets délicieux; ce sont les Germains qui en donnèrent l'idée.

Les Romains, à l'instar des Espagnols, ne s'en servirent que comme remède; ce n'est que durant les premiers succès de l'église qu'il est question de cette substance

que l'on brûlait dans les temples au lieu d'huile. C'est en 1491 que le pape permit à la Bretagne l'usage du beurre pour les jours maigres. Mais du reste rien de précis sur l'origine d'une substance qu'ont dû connaître sans doute les peuples pasteurs.

H. BERNARD.

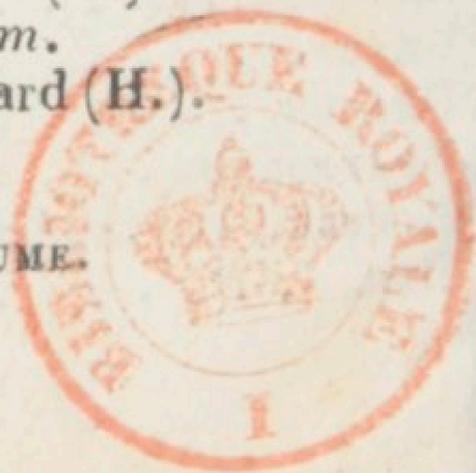


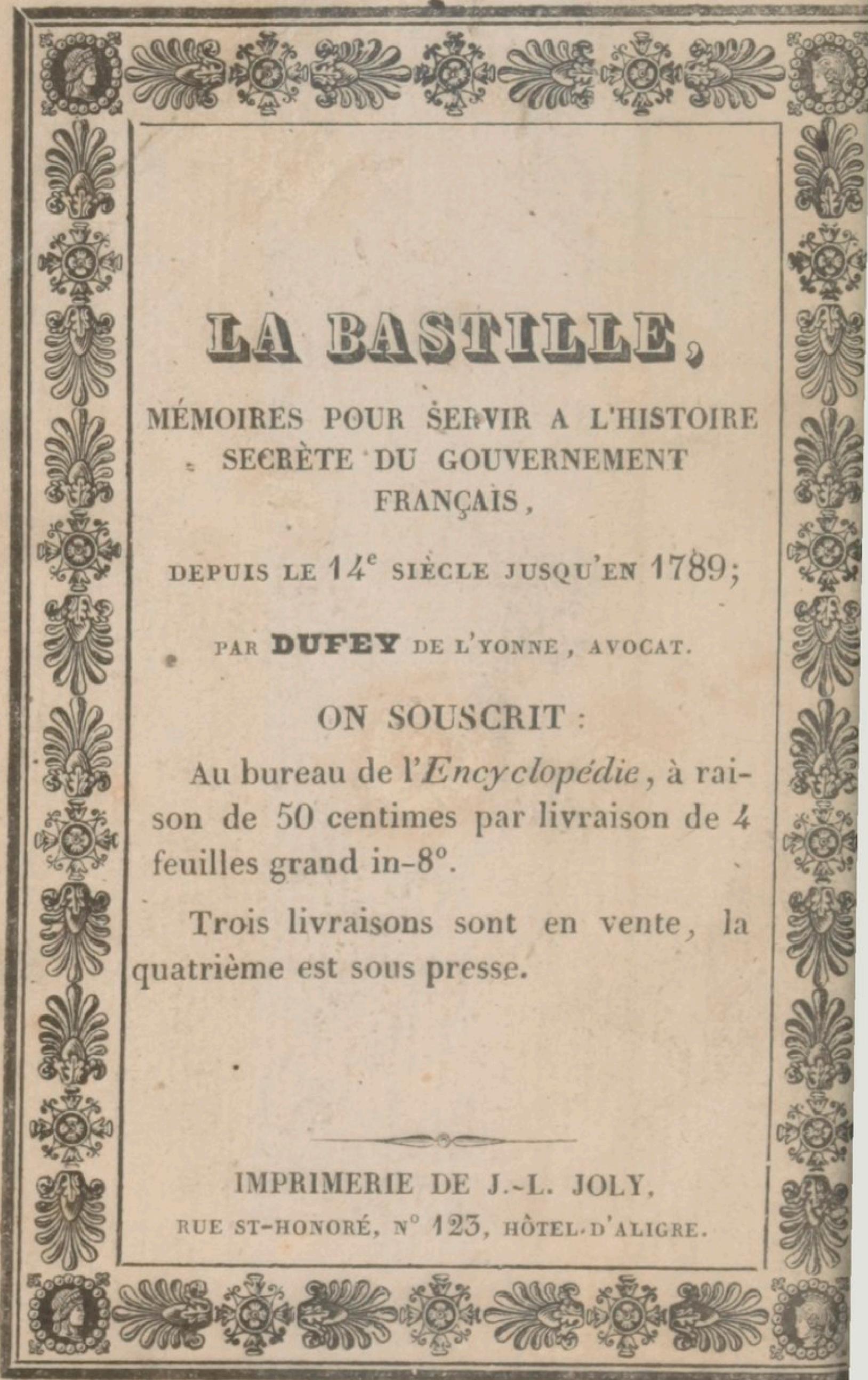
TABLES DES MATIÈRES

CONTENUS DANS CE VOLUMES.

BASTILLE.	5	Dufey (Hippolyte).
BASTINGAGE.	54	Duvergier (A.)
BASTION, voyez <i>Fortification.</i>		
BASTONNADE.	54	
BAT.	55	
BATAILLE.	55	Bormans (Edmond).
BATAILLE NAVALE, voyez <i>Combat naval.</i>		
BATAILLON.	106	Rébaut (E.).
BATARD.	107	Lacroix (F.).
BATAVIA, voyez <i>Hollande (Nouvelle).</i>		
BATEAU.	115	Duvergier (A.)
BATEAU A VAPEUR.	121	<i>Idem.</i>
BATELEUR.	126	
BATISTE.	126	Bernard (H.).
BATON.	126	Henrion.
BATON DE MARÉCHAL.	127	De Bormans (Edm.).
BATON DE JACOB.	129	Pirolle (V.)
BATON ROYAL.	129	<i>Idem.</i>
BOTAGE, voyez <i>Dépiquage.</i>		
BATONNIER.	130	Lacroix (F.).
BATRACIENS.	131	De Beaumont (H.).
BATTERIE.	132	De Bormans (Edm.)
BATTERIE (Marine).	138	
BATTEUR (de métaux)	139	
BAUCHE, voyez <i>Torchis.</i>		
BAUDRIER.	141	De Bormans (Edm.).
BAUDRUCHE.	143	Bernard (L.).
BAUME.	143	L.-V.
BAVIÈRE.	149	Rébaut (Nap.).
BAYADÈRES.	156	Amic (Auguste).
BAYONNETTE.	161	De Bormans (Edm.).
BÉARN.	166	De Monglave (E.-G.).
BEAUCE.	210	L.-G.
BEAUJOLAIS.	212	<i>Idem.</i>
BEUPRÉ, voyez <i>Vaisseau.</i>		
BEC.	213	De Beaumont.

BÉCASSES.	214	De Beaumont (H.).
BÉCASSEAU.	216	<i>Idem.</i>
BÉGASSINE.. . . .	218	Pirolle (V.).
BECS.	226	De Beaumont (H.).
BECS FINS.	227	<i>Idem.</i>
BÉDOUINS.	227	De Monglave (E.-G.).
BEFFROI.	240	Jean (J.-S.).
BELGIQUE.	242	Guibert (Adrien).
BÉLIER, voyez <i>Mouton.</i>		
BÉLIER. Arme de guerre, voyez <i>Armes.</i>		
BELLADONE.	274	
BELLADONE officinale.	255	Pirolle (V.).
BELLE DE JOUR.	256	<i>Idem.</i>
BELLE DE NUIT.	256	<i>Idem.</i>
BELLE D'ONZE HEURES, voyez <i>Ornithogale.</i>		
BELLES LETTRES, voyez <i>Lettres.</i>		
BÉLOUTCHISTAN.	257	
BÉNÉDICTINS.	260	De Monglave (E.-G.).
BÉNÉDICTIONS.	290	
BÉNÉFICES.	291	Esneau (J.).
BÉNÉFICES ECCLÉSIAST.	323	<i>Idem.</i>
BENJOIN, voyez <i>Beaume.</i>		
BERGAMOTTE, voyez <i>Poirier.</i>		
BERGER.	327	De Bormans (Edm.).
BERGERIES.	355	<i>Idem.</i>
BERGERONNETTE.. . . .	359	De Beaumont (H.)
BÉRIL, voyez <i>Pierre précieuses.</i>		
BERMUDES.. . . .	360	Guibert (Adrien).
BERNARDINS, voyez <i>Citeaux.</i>		
BERRI (le).	362	De Vervin.
BÉSICLES.	363	De Monglave (E.-G.).
BÉTAIL, BESTIAUX.	384	Bernard (H.).
BÉTIQUE, voyez <i>Espagne.</i>		
BETTE COMMUNE.	385	Pirolle (V.).
BETTERAVE.	386	<i>Idem.</i>
BEURRE.	387	Bernard (H.).





LA BASTILLE,

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE
SECRÈTE DU GOUVERNEMENT
FRANÇAIS,

DEPUIS LE 14^e SIÈCLE JUSQU'EN 1789;

PAR **DUFÉY** DE L'YONNE, AVOCAT.

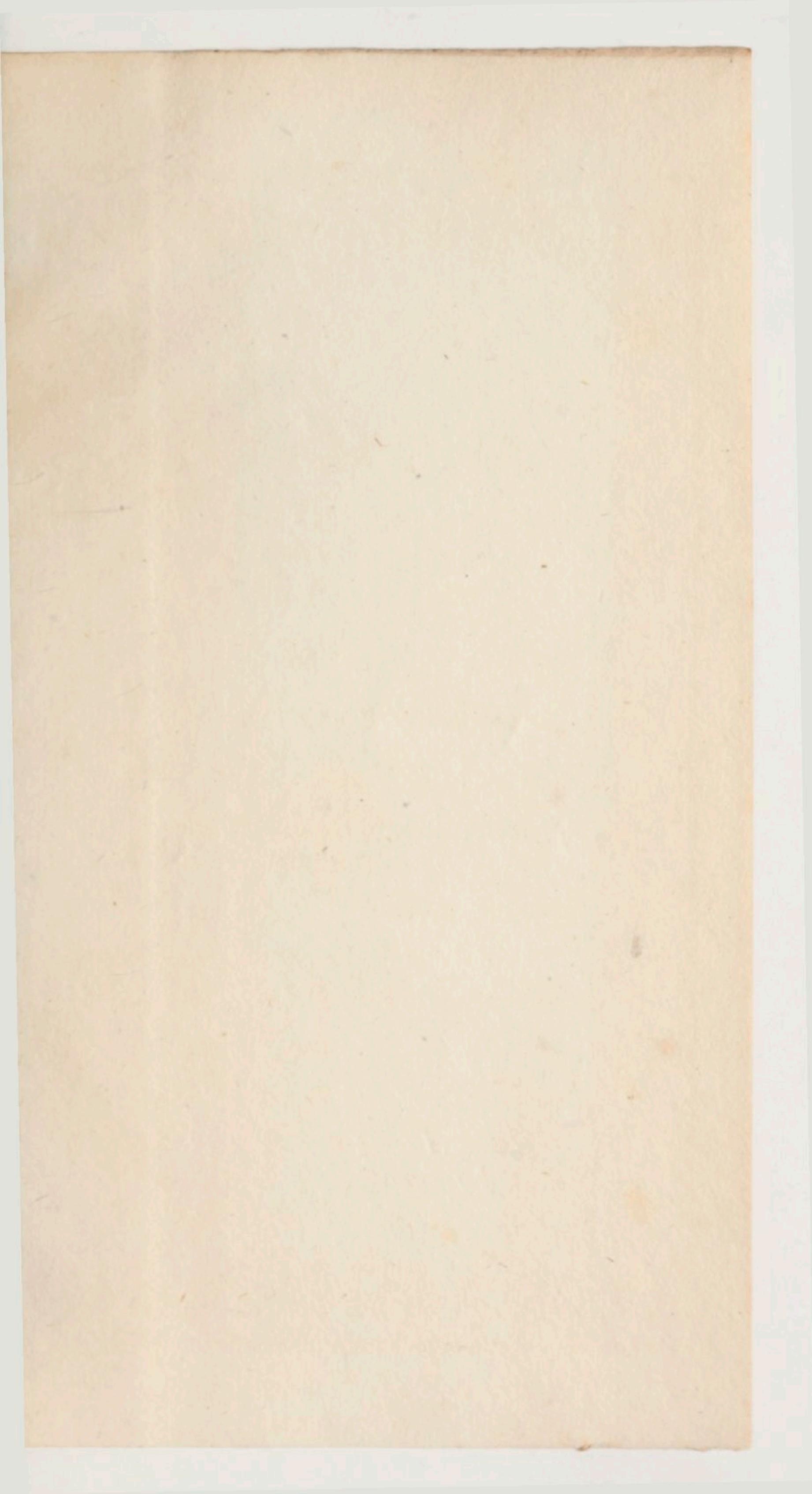
ON SOUSCRIT :

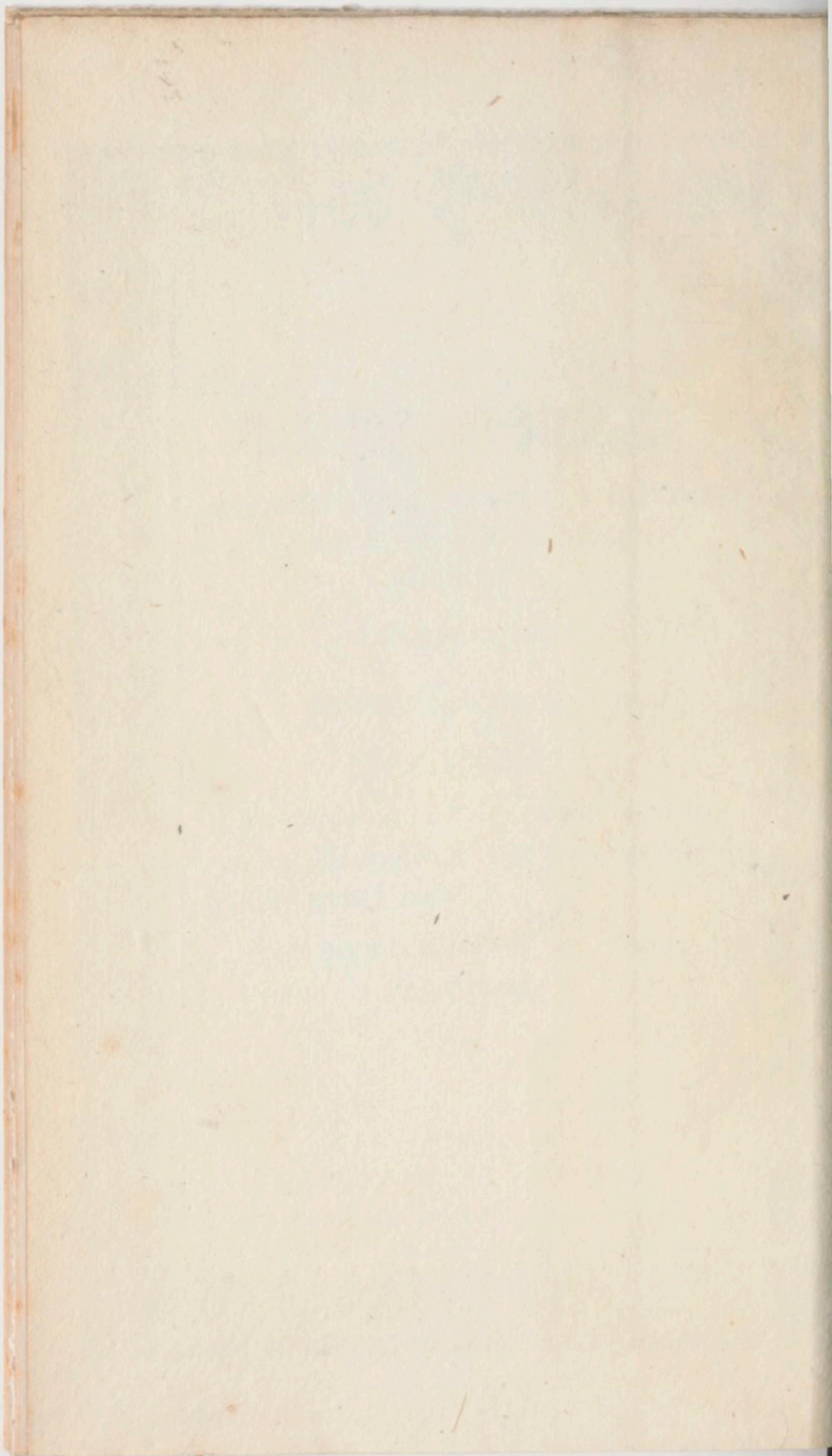
Au bureau de l'*Encyclopédie*, à raison de 50 centimes par livraison de 4 feuilles grand in-8°.

Trois livraisons sont en vente, la quatrième est sous presse.

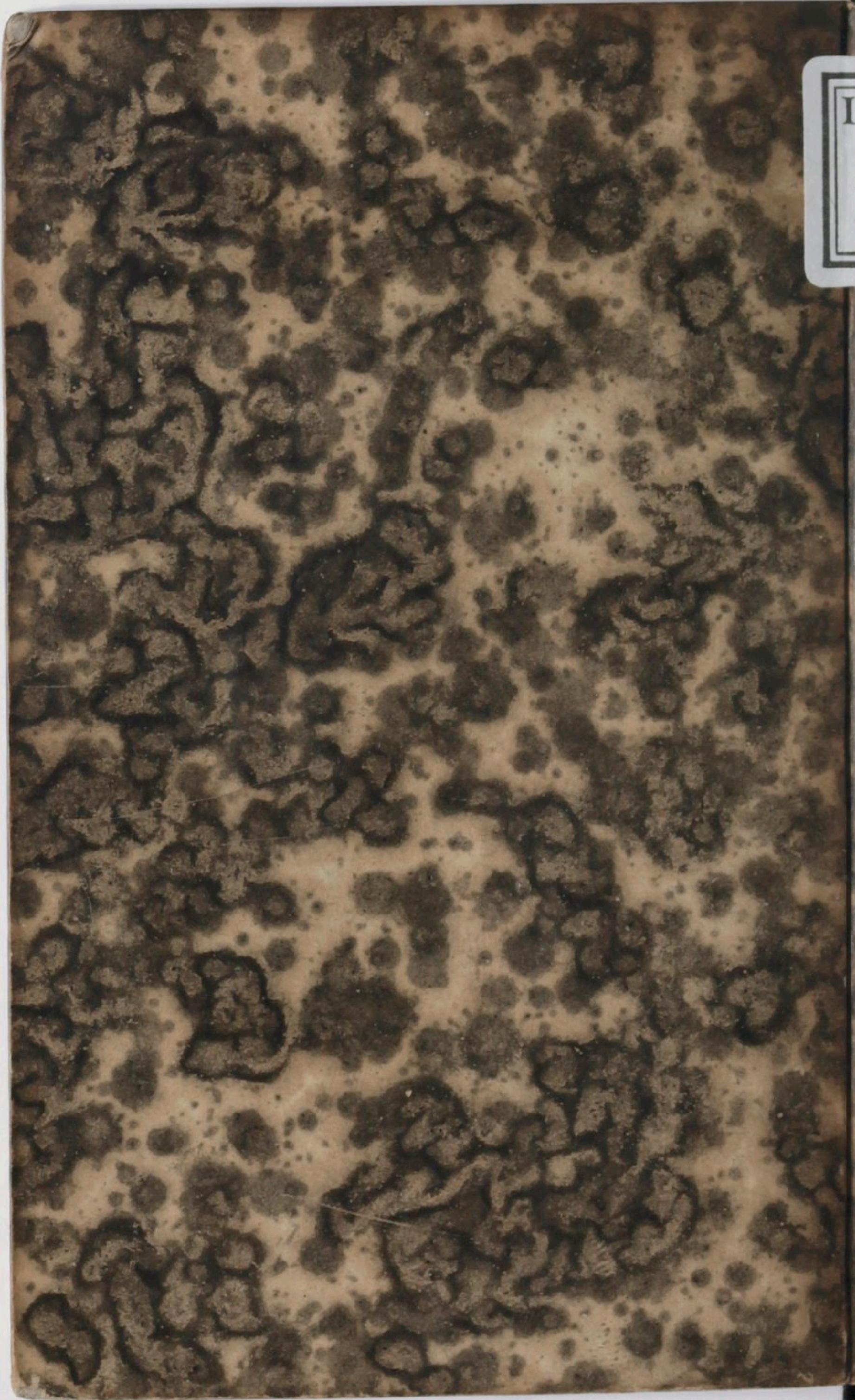
IMPRIMERIE DE J.-L. JOLY,

RUE ST-HONORÉ, N° 123, HÔTEL D'ALIGRE.









IN
7